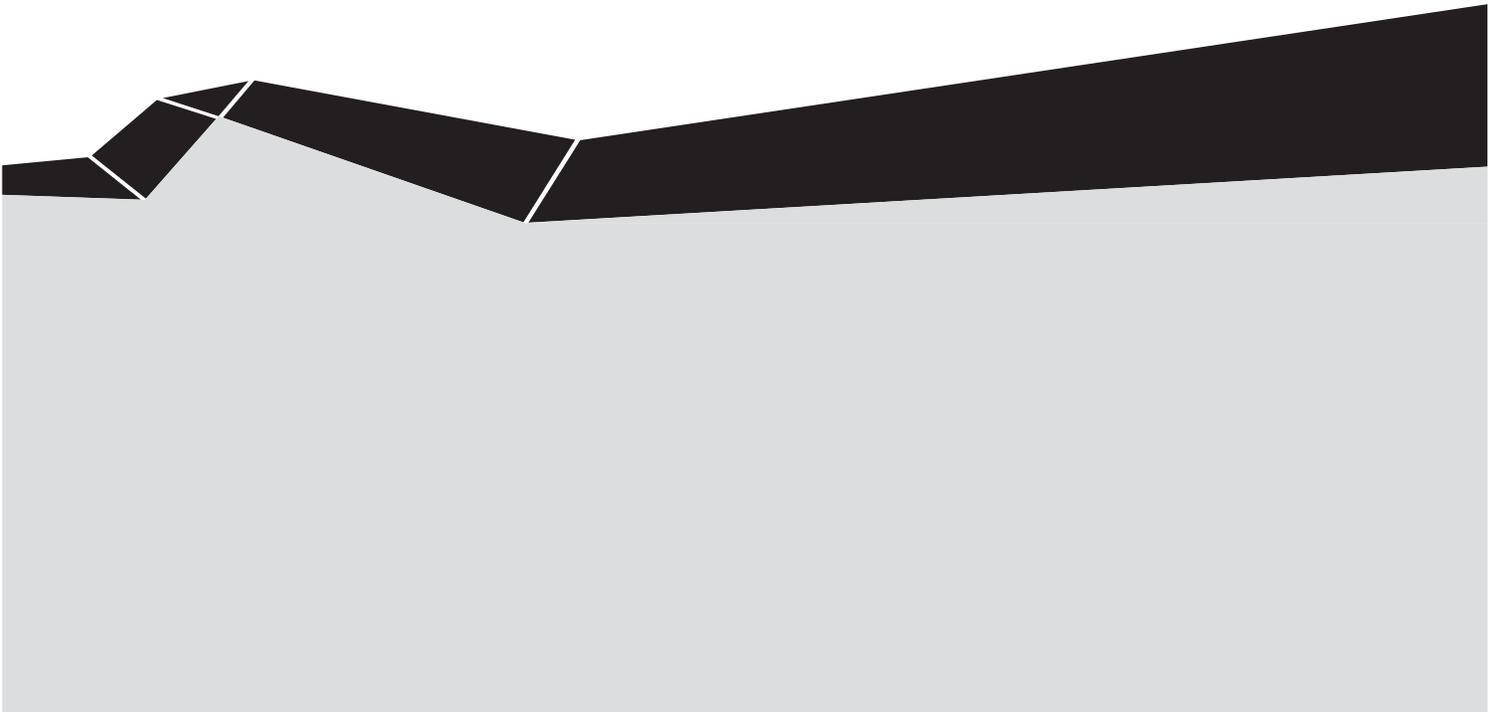


PROSPECTUS POUR LA SUISSE
Juillet 2017



MFS MERIDIAN® FUNDS



SOMMAIRE	
-----------------	--

Répertoire	3
Sommaire des principales caractéristiques	4
Profil des Compartiments	6
Absolute Return Fund	6
Asia Pacific Ex-Japan Fund	11
Blended Research® European Equity Fund	14
Continental European Equity Fund	18
Diversified Income Fund	21
Emerging Markets Debt Fund	25
Emerging Markets Debt Local Currency Fund	28
Emerging Markets Equity Fund	32
European Core Equity Fund	35
European Research Fund	38
European Smaller Companies Fund	41
European Value Fund	45
Global Concentrated Fund	49
Global Credit Fund	52
Global Energy Fund	55
Global Equity Fund	58
Global Equity Income Fund	61
Global High Yield Fund	65
Global Multi-Asset Fund	68
Global Opportunistic Bond Fund	73
Global Research Focused Fund	76
Global Total Return Fund	79
Inflation-Adjusted Bond Fund	82
Japan Equity Fund	85
Latin American Equity Fund	88
Limited Maturity Fund	91
Managed Wealth Fund	94
Prudent Capital Fund	98
Prudent Wealth Fund	101
U.K. Equity Fund	105
U.S. Concentrated Growth Fund	108

U.S. Corporate Bond Fund	111
U.S. Equity Income Fund	114
U.S. Equity Opportunities Fund	118
U.S. Government Bond Fund	121
U.S. Total Return Bond Fund	124
U.S. Value Fund	127
Politiques et risques d'investissement	130
Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement	130
Directives d'investissement	134
Facteurs de risques	142
Autres informations pratiques	172
Informations générales concernant les Catégories d'Actions	172
Comment acheter des Actions	177
Comment revendre des Actions	179
Comment échanger des Actions	180
Calcul de la valeur nette d'inventaire	184
Politique de distribution	187
Fiscalité	188
Informations générales sur la Société (y compris les prestataires de services)	192

RÉPERTOIRE

<p>Siège social</p> <p>35, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg</p> <p>R.C.S Luxembourg B 39346</p> <p>Conseil d'administration</p> <p>Robin A. STELMACH (Présidente) Directrice Générale Adjointe et Directrice de l'Exploitation Massachusetts Financial Services Company</p> <p>James R. JULIAN, Jr. Directeur Général Adjoint et Directeur de l'Exploitation University of Massachusetts</p> <p>Administrateur indépendant</p> <p>Lina M. MEDEIROS Administratrice MFS International (U.K.) Limited</p> <p>Mitchell FREESTONE Directeur Délégué et Directeur Juridique Adjoint MFS International (U.K.) Limited</p> <p>David MACE Administrateur Délégué Senior MFS Institutional Advisors, Inc.</p> <p>Thomas A. BOGART Administrateur indépendant</p>	<p>Société de Gestion</p> <p>MFS Investment Management Company (Lux) S.à r.l. 35, Boulevard du Prince Henri L-1724, Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg (« MFS Lux » ou la « Société de Gestion »)</p> <p>Gestionnaire Financier</p> <p>Massachusetts Financial Services Company 111 Huntington Avenue Boston, Massachusetts 02199, États-Unis (« MFS » ou le « Gestionnaire Financier »)</p> <p>Dépositaire, Agent Administratif, Teneur de Registre et Agent de Transfert</p> <p>State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg (le « Dépositaire », l'« Agent Administratif », le « Teneur de Registre » et l'« Agent de Transfert »)</p> <p>Réviseur indépendant</p> <p>Ernst & Young S.A. 35E, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg</p> <p>Conseillers juridiques</p> <p>Arendt & Medernach 41A, Avenue J.F. Kennedy L-2082 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg</p>
---	---

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

IMPORTANT : Le présent prospectus (le « Prospectus ») contient des informations importantes à propos de MFS Meridian Funds (la « Société ») et de ses divers portefeuilles (chacun étant dénommé un « Compartiment ») et Catégories d'Actions (chacune étant dénommée une « Catégorie »). Pour obtenir des informations supplémentaires avant d'investir, veuillez consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur pour chaque Catégorie disponible de chaque Compartiment. Si vous avez un quelconque doute au sujet du contenu du présent Prospectus, il vous est recommandé de consulter votre Intermédiaire Financier ou l'Agent de Transfert de la Société. On entend par « Intermédiaire Financier », tel qu'utilisé dans le présent Prospectus, tout courtier, négociateur, banque (y compris les services des banques consacrés aux trusts), conseiller en investissement, planificateur financier, administrateur de plan de retraite, administrateur tiers, compagnie d'assurances et tout autre établissement ayant conclu un contrat de vente, d'administration ou un contrat similaire avec la Société de Gestion ou le sous-distributeur agréé apparenté de la Société de Gestion (pour les besoins du présent document d'offre, le « Distributeur ») du Compartiment. Tout achat effectué par une personne sur la foi de déclarations ou d'affirmations non contenues dans le Prospectus ou non conformes aux informations et affirmations contenues dans le Prospectus, les rapports financiers périodiques ou tous documents mentionnés dans les présentes et pouvant être consultés par le public sera effectué au risque de l'acheteur. Les demandes d'opérations concernant des Actions des Compartiments (les « Actions ») sont soumises à l'acceptation de la Société.

Les administrateurs de MFS Meridian Funds (les « Administrateurs » ou collectivement le « Conseil d'Administration »), dont les noms figurent dans le Répertoire, sont les personnes responsables des informations contenues dans le présent Prospectus. À la connaissance des Administrateurs, les informations contenues dans le présent Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun fait susceptible d'en affecter l'importance. Les Administrateurs en acceptent donc la responsabilité. Les déclarations faites dans le présent Prospectus reposent sur les lois et usages actuellement en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et sont soumises à toute modification de ces lois.

Considérations spécifiques aux divers pays

Les acheteurs éventuels d'Actions d'un Compartiment doivent s'informer quant aux prescriptions légales, aux réglementations sur le contrôle des changes et aux impôts et taxes applicables dans leur pays de citoyenneté, de résidence ou de domicile. Toutes références à des lois ou réglementations comprennent toutes modifications, réaffirmations ou toutes lois ou réglementations les remplaçant.

Les investisseurs potentiels résidant en Autriche, au Danemark, en Allemagne, à Hong Kong, en Irlande, en Suisse et au Royaume-Uni sont priés de noter que l'addendum s'appliquant à leur pays doit être lu conjointement avec le présent Prospectus, lequel comporte des informations supplémentaires quant aux investissements dans les Compartiments effectués dans ces pays. Il se peut que, dans certaines autres juridictions, votre intermédiaire financier doive vous fournir une documentation additionnelle avec le présent Prospectus. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour de plus amples informations.

Le présent Prospectus ne constitue ni une offre ni une sollicitation par qui que ce soit dans tout territoire où ce type d'offre ou de sollicitation est interdit ou dans lequel la personne effectuant cette offre ou sollicitation n'a pas qualité à cet effet, ou auprès de toute personne à qui il est illégal de faire une telle offre ou sollicitation.

- **Hong Kong** : la Société est agréée par la *Securities and Futures Commission* (« SFC ») en tant qu'organisme de placement collectif conformément à l'article 104 de l'ordonnance intitulée *Securities and Futures Ordinance* (Chapitre 571) de Hong Kong. En délivrant un tel agrément, la SFC n'assume pas la responsabilité de la santé financière de la Société ni de l'exactitude de toutes déclarations ou opinions formulées à cet égard. Plus particulièrement, la SFC n'assume aucune responsabilité quant au contenu du présent Prospectus ni quant aux Informations Importantes à l'attention des Résidents de Hong Kong, ni quant à la déclaration sur les Faits Essentiels Relatifs au Produit.
- **Taiwan** : la *Financial Supervisory Commission* de Taïwan exige que la valeur totale d'une position à découvert non compensée d'un Compartiment en instruments dérivés à des fins de couverture n'excède pas la valeur de marché totale des titres concernés détenus par ce Compartiment et que l'exposition au risque d'une position non compensée d'un Compartiment en instruments dérivés à des fins d'augmentation de l'efficacité des investissements ne dépasse pas quarante pour cent (40 %) de la valeur nette d'inventaire de ce Compartiment, sauf si cela est permis par les lois et la réglementation taïwanaises.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **États-Unis** : ni la Société ni aucun Compartiment n'ont été enregistrés en application de l'*US Investment Company Act* de 1940, tel qu'amendé. En outre, les Actions de la Société n'ont pas été enregistrées en application de l'*U.S. Securities Act* de 1933, tel qu'amendé, et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, dans ses territoires ou possessions, ou à une Personne des États-Unis (voir « Investisseurs Éligibles » dans la section « Informations pratiques »). Les statuts de la Société (les « Statuts ») interdisent de manière générale la cession et le transfert d'Actions aux Personnes des États-Unis.

La Société et les Compartiments

La Société est un fonds à compartiments établi au Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable ou « SICAV » et est enregistrée conformément à la partie Ière de la Loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle qu'amendée (la « Loi »). La Société a la qualité d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (un « OPCVM ») en application de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009, telle qu'amendée par la Directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014, sur la coordination des lois, règlements et dispositions administratives relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (la « Directive 2009/65/CE »). La Société est composée de compartiments distincts (chacun d'entre eux étant dénommé « Compartiment ») se rapportant chacun à un portefeuille distinct de titres doté d'objectifs d'investissement particuliers. Chaque Compartiment répondra de ses propres dettes et obligations. Chaque Compartiment est une entité distincte avec, mais sans limitation, ses propres contributions, dettes, plus-values, pertes, charges et frais. Chaque Compartiment est libellé dans une devise unique (la « Devise de Référence »), laquelle peut être le dollar US, l'euro ou la livre sterling, mais peut comporter des Catégories libellées dans des devises autres que la Devise de Référence. Le capital de la Société est libellé en euros. Le Conseil d'Administration peut décider, à tout moment, d'établir de nouveaux Compartiments composés d'actifs éligibles mentionnés à l'article 41(l) de la Loi. Le Prospectus et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur applicables seront modifiés en conséquence chaque fois qu'un nouveau Compartiment sera créé.

La Société a été constituée à l'initiative de MFS. La dénomination de chaque Compartiment est précédée de la mention « MFS Meridian Funds » :

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1. Absolute Return Fund | 20. Global Opportunistic Bond Fund |
| 2. Asia Pacific Ex-Japan Fund | 21. Global Research Focused Fund |
| 3. Blended Research® European Equity Fund | 22. Global Total Return Fund |
| 4. Continental European Equity Fund | 23. Inflation-Adjusted Bond Fund |
| 5. Diversified Income Fund | 24. Japan Equity Fund |
| 6. Emerging Markets Debt Fund | 25. Latin American Equity Fund |
| 7. Emerging Markets Debt Local Currency Fund | 26. Limited Maturity Fund |
| 8. Emerging Markets Equity Fund | 27. Managed Wealth Fund |
| 9. European Core Equity Fund | 28. Prudent Capital Fund |
| 10. European Research Fund | 29. Prudent Wealth Fund |
| 11. European Smaller Companies Fund | 30. U.K. Equity Fund |
| 12. European Value Fund | 31. U.S. Concentrated Growth Fund |
| 13. Global Concentrated Fund | 32. U.S. Corporate Bond Fund |
| 14. Global Credit Fund | 33. U.S. Equity Income Fund |
| 15. Global Energy Fund | 34. U.S. Equity Opportunities Fund |
| 16. Global Equity Fund | 35. U.S. Government Bond Fund |
| 17. Global Equity Income Fund | 36. U.S. Total Return Bond Fund |
| 18. Global High Yield Fund | 37. U.S. Value Fund |
| 19. Global Multi-Asset Fund | |

Vous trouverez, dans les pages qui suivent, des informations concernant chaque Compartiment, qui complètent les informations figurant dans les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur pour les Catégories respectives de chaque Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

ABSOLUTE RETURN FUND	
----------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 12 mars 1999

Fréquence des distributions : mensuelle

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : Valeur en Risque (« VaR ») absolue

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment est le rendement total, mesuré en dollars US. Le Compartiment cherche à enregistrer un rendement positif par 1) la sélection de valeurs et 2) la gestion de l'exposition aux classes d'actifs, aux marchés et aux devises indépendamment des conditions de marché, d'autre part.

Lors de la sélection de ses placements, le Compartiment investit principalement en titres de créance d'émetteurs situés sur les marchés développés et les marchés émergents, y compris les titres d'État, les titres adossés à des crédits immobiliers et les titres de créance de sociétés. Le Compartiment investit la quasi-totalité de ses actifs en titres de créance de la catégorie investissement. Le Compartiment peut investir en titres de créance de toute échéance, mais concentre généralement ses placements en titres de créance à court et à moyen terme. Lors de la sélection de ses placements, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt ou aux devises, ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solution de rechange aux investissements directs.

Le Compartiment gère son exposition aux classes d'actifs, aux marchés et aux devises principalement à l'aide d'instruments dérivés, auxquels il peut recourir dans une large mesure sur la base de ses modèles quantitatifs exclusifs. Le Compartiment peut augmenter ou diminuer son exposition aux classes d'actifs, aux marchés et/ou aux devises par le biais de sa sélection de valeurs, suivant son analyse du potentiel de risque/rendement de ces classes d'actifs, de ces marchés et/ou de ces devises. Le Compartiment peut être exposé à des classes d'actifs, à des marchés et/ou à des devises à l'égard desquels sa sélection de valeurs s'est soldée par une exposition limitée ou inexistante (p. ex. titres de participation, titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement, placements liés aux matières premières ou à l'immobilier). Les expositions du Compartiment se situent normalement dans les fourchettes suivantes : titres de créance corrigés de l'inflation : de -20 % à 20 % ; titres de participation mondiaux : de -30 % à 30 %, placements liés aux matières premières : de -20 % à 20 % et placements liés à l'immobilier mondial : de -15 % à 15 %. Les placements liés aux matières premières comprennent les instruments dérivés sur indices de matières premières, les parts d'organismes de placement collectif et les fonds cotés. Les placements liés à l'immobilier comprennent les sociétés de placement immobilier, les instruments dérivés sur indices immobiliers et autres placements apportant une exposition au secteur immobilier. Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments dérivés pour limiter son exposition à certains événements de marché extrêmes. Une certaine part de l'actif du Compartiment sera détenue sous forme de trésorerie en raison des exigences en matière de sûretés des placements du Compartiment en instruments dérivés, de l'activité d'achat et de rachat des Actions, et d'autres besoins de trésorerie à court terme.

Dans le cadre du processus de gestion des risques de la Société de Gestion applicable au Compartiment, l'exposition globale du Compartiment est mesurée au moyen d'une méthode de VaR absolue, qui limite la VaR maximum que le Compartiment peut atteindre par rapport à sa valeur nette d'inventaire, comme déterminé par la Société de Gestion en tenant compte de la politique d'investissement du Compartiment et de son profil de risque. Veuillez vous reporter au Rapport Annuel de la Société pour connaître les limites de la VaR calculées pour l'exercice applicable. Le niveau d'effet de levier attendu peut varier entre 0 % et 400 % (mesuré grâce à la somme de la valeur notionnelle des produits dérivés utilisés par le Compartiment) sur la base de la valeur nette d'inventaire du Compartiment. En outre, la Société de Gestion suit également le niveau d'effet de levier attendu, mesuré au moyen de l'approche par les engagements, qui peut varier entre 0 % et 200 % sur la base de la valeur nette d'inventaire du Compartiment. Dans certaines circonstances, le niveau d'effet de levier pourrait dépasser les fourchettes indiquées ci-dessus.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un investissement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Il se peut que la stratégie du Compartiment en matière de gestion de l'exposition aux classes d'actifs, aux marchés et aux devises ne soit pas efficace. En outre, il se peut que les stratégies pouvant être mises en œuvre par le Compartiment pour limiter son exposition à certains événements de marché extrêmes n'atteignent pas les résultats escomptés. Les coûts associés à ces stratégies ont pour effet de réduire les rendements du Compartiment.
- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du remboursement, ou des sûretés sous-jacentes et peut fléchir en réaction aux évolutions de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité ou des sûretés sous-jacentes, ou encore aux évolutions des conditions spécifiques ou générales de marché et des conditions spécifiques ou générales économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Dans la mesure où un titre de créance de la catégorie investissement est dégradé, cet instrument peut comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peut déjà être en défaut, auquel cas la valeur de ce titre peut sensiblement diminuer et entraîner des pertes pour le Compartiment.
- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis d'une durée de vie plus longue ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.
- Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement peuvent comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peuvent déjà être en défaut, et leur valeur peut subir des baisses importantes. Ces titres sont considérés comme possédant des caractéristiques essentiellement spéculatives et ont tendance à être plus sensibles aux évolutions défavorables liées à l'émetteur, au marché ou à l'économie en général que les titres de créance de qualité supérieure ou de la catégorie investissement.
- Les titres adossés à des crédits immobiliers ou à des actifs peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé et/ou d'une prorogation de leur échéance, ce qui peut réduire le potentiel de plus-values pour leurs titulaires s'ils sont remboursés par anticipation et augmenter le potentiel de moins-values si leur échéance est prorogée. Veuillez vous reporter aux sections « Risque des titres adossés à des actifs » et « Risques des titres adossés à des crédits immobiliers » sous « Politiques et risques d'investissement – Facteurs de risque » pour de plus amples informations.
- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- L'exposition aux marchés émergents peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Le Compartiment est susceptible d'avoir des expositions à effet de levier nettes dépassant 100 % de sa valeur nette d'inventaire. L'effet de levier implique une exposition à des positions d'un montant dépassant l'investissement initial. Dans le cadre d'opérations comportant un effet de levier, toute modification relativement faible apportée à un indicateur sous-jacent peut se traduire par des moins-values considérables pour le Compartiment. Cet effet de levier peut entraîner une volatilité accrue en amplifiant les plus-values et les moins-values.
- La valeur des placements liés aux matières premières peut être plus volatile que celle des titres de participation ou des titres de créance, et leur valeur peut subir l'impact des évolutions des mouvements d'ensemble du marché, de la volatilité des indices de matières premières, des évolutions des taux d'intérêt, ou encore de facteurs affectant un secteur d'activité ou une matière première particuliers. Le cours d'un placement lié à une matière première peut subir

PROFIL DES COMPARTIMENTS

l'impact de déséquilibres de l'offre et de la demande sur le marché de la matière première.

- Les risques de l'investissement en placements liés à l'immobilier comprennent certains risques associés à la propriété directe de biens immobiliers et au secteur immobilier en général. Parmi ces risques figurent les risques liés aux conditions économiques générales, régionales et locales, les difficultés inhérentes à l'évaluation et à la cession des biens immobiliers, les fluctuations des taux d'intérêt, les taux des taxes foncières, les lois sur l'occupation des sols, les réglementations environnementales et autres mesures des administrations publiques, la dépendance à l'égard de la trésorerie, l'accroissement des charges d'exploitation, la non-disponibilité de fonds obtenus par le biais de crédits immobiliers, les pertes attribuables aux catastrophes naturelles, les évolutions de la valeur des biens immobiliers et des loyers ainsi que d'autres facteurs.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les opérations comportant une contrepartie ou un tiers autre que l'émetteur de l'instrument sont soumises au risque de crédit de la contrepartie ou du tiers et dépendent de la capacité de la contrepartie ou du tiers à remplir ses obligations conformément aux conditions de l'opération.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement menée par le Gestionnaire Financier, les modèles quantitatifs qu'il élabore et utilise et la sélection de placements qu'il effectue peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit. Les investissements sélectionnés à l'aide de modèles quantitatifs peuvent ne pas offrir les résultats escomptés en raison des facteurs pris en considération par les modèles, de la pondération de chacun de ces facteurs, de la variabilité des sources de rendement et de problèmes techniques liés à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la maintenance des modèles (p. ex. données incomplètes ou inexactes, problèmes de programmation ou autres problèmes logiciels et pannes technologiques).
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

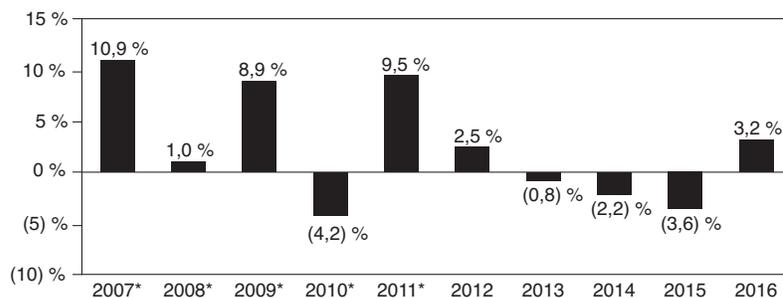
- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent le rendement total par le biais de placements en titres de créance émis en dollar US, associés à une exposition à des catégories d'actifs, à des marchés et/ou à des devises (y compris celles auxquelles le portefeuille du Compartiment n'est que peu, voire pas, exposé) gérée de manière active à l'aide d'instruments dérivés, et qui comprennent et ont assimilé les risques et rendements associés à une stratégie ayant recours aux instruments dérivés pour corriger le profil de risque du Compartiment.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à moyen ou à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



* La stratégie d'investissement, la Devise de Référence et le nom du Compartiment ont été modifiés le 22 août 2011 ; les performances indiquées avant cette date correspondent à l'ancienne stratégie d'investissement du Compartiment.

Indice de référence du Compartiment

BofAMerrill Lynch 0-3 Month US Treasury Bill (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,70 %	0,65 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,30 % ³	0,32 % ³	0,30 % ³	0,30 % ³	0,25 % ³	0,22 % ³	0,22 % ³
Total des frais sur encours	1,55 %	2,57 %	2,55 %	2,05 %	0,95 %	0,87 %	0,22 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commission à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Fonds, dont les intérêts, et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- ³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment tels que les intérêts, de sorte que lesdites charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W du Compartiment et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.
- ⁴ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

ASIA PACIFIC EX-JAPAN FUND	
----------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 26 septembre 2005

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de capital de la région Asie-Pacifique, à l'exclusion des titres de participation japonais. La région Asie-Pacifique comprend l'Australie, Hong Kong, la Chine continentale, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, Singapour, la Corée du Sud, Taïwan et la Thaïlande. De nombreux pays de la région Asie-Pacifique sont actuellement considérés comme des économies de marchés émergents. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement important de ses actifs dans un petit nombre de pays et/ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer son exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un large secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres dans la région Asie-Pacifique et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.
- L'exposition aux marchés émergents, y compris à de nombreux pays de la région Asie-Pacifique, peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.

- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

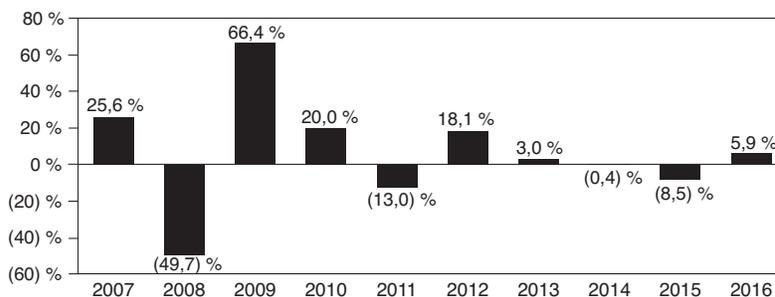
- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation de la région Asie-Pacifique, à l'exclusion des titres de participation japonais.

- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indice de référence du Compartiment

MSCI All Country Asia Pacific (ex-Japan) (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour une période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur

PROFIL DES COMPARTIMENTS

l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	S	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,80 %	0,75 %	1,05 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,00 %	0,15 % ³
Total des frais sur encours	2,05 %	2,80 %	2,80 %	2,55 %	1,00 %	0,90 %	1,00 %⁴	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts, et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W du Compartiment et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

⁴ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter les charges directes des Actions de Catégorie S, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que le « Total des frais sur encours » ne dépasse pas 1,00 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de la Catégorie S. Si le « Total des frais sur encours » dépasse le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

BLENDÉD RESEARCH® EUROPEAN EQUITY FUND (anciennement European Concentrated Fund)

Devise de Référence : euro (€)

Date de lancement : 22 août 2011

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en euros. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de participation européens. Certains des pays d'Europe, principalement ceux d'Europe de l'Est, sont actuellement considérés comme des économies de marchés émergents. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment concentre généralement ses placements sur les grandes entreprises, mais peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un nombre limité de pays et/ou une région géographique spécifique. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer son exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux placements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Le Gestionnaire Financier a recours à une approche ascendante pour l'achat et la vente de placements pour le Compartiment. Les placements sont sélectionnés principalement en fonction d'une combinaison de recherche fondamentale et de recherche quantitative. Le Gestionnaire Financier effectue une analyse fondamentale de chaque émetteur et de son potentiel au regard de sa situation financière, ainsi que des conditions de marché, économiques, politiques et réglementaires, afin de lui attribuer une note fondamentale. Les facteurs considérés peuvent comprendre l'analyse des bénéfices, des flux de trésorerie, de la position concurrentielle et de la capacité de gestion de l'émetteur. Le Gestionnaire Financier a recours à des modèles quantitatifs permettant d'évaluer systématiquement la valorisation, la dynamique des cours et des bénéfices, la qualité des bénéfices d'un émetteur et d'autres facteurs afin d'établir une note quantitative pour chaque émetteur. Lorsqu'il est en mesure d'effectuer une analyse quantitative, mais non une analyse fondamentale, le Gestionnaire Financier considère que la note fondamentale de l'émetteur est neutre. Il construit alors le portefeuille en prenant en considération la note résultant de la combinaison de la note fondamentale et de la note quantitative, ainsi que les pondérations de l'émetteur, du secteur d'activité et du secteur de marché, la capitalisation boursière, les mesures de la volatilité attendue des rendements du Compartiment et d'autres facteurs, cela dans le but de construire un portefeuille avec un écart de suivi cible prévu d'environ 2 % par rapport à l'indice MSCI Europe (l'« Indice »). Rien ne permet d'assurer que le Compartiment atteigne l'écart de suivi cible prévu à long terme ou au cours d'une ou de plusieurs années données, ni que l'écart de suivi prévu du Compartiment soit comparable à l'écart de suivi réel. L'écart de suivi mesure en général la variation de la différence entre les rendements mensuels du Compartiment et les rendements mensuels de l'Indice au cours d'une certaine période. Un écart de suivi élevé indique que la différence entre les rendements mensuels du Compartiment et les rendements de l'Indice a fortement varié sur la période tandis qu'un écart de suivi faible traduit une faible variation de la différence entre les rendements mensuels du Compartiment et les rendements de l'Indice sur la durée.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul

PROFIL DES COMPARTIMENTS

type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.

- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change, ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres en Europe et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique. Compte tenu de la situation budgétaire et des inquiétudes concernant les risques souverains de certains pays européens, qui pourraient empirer ou se propager, ou entraîner l'éclatement de la zone euro ou de l'euro comme devise, le Compartiment peut être soumis à un risque plus élevé de volatilité, de liquidités, de cours et de change. La performance du Compartiment pourrait se dégrader significativement si les mesures d'austérité prises par les gouvernements européens pour faire face à leurs problèmes économiques et financiers échouaient ou si des événements de crédit défavorables se produisaient dans la région européenne (p. ex. l'abaissement de la note de crédit d'un pays européen ou d'un établissement financier européen). Les pays européens peuvent être affectés significativement par les contrôles budgétaires et monétaires rigoureux que l'Union et économique et monétaire (UEM) européenne impose à ses membres, par les problèmes de déficit et de budgets de plusieurs membres de l'UEM et par l'incertitude concernant l'euro.
- L'exposition aux marchés émergents, y compris à certains des pays d'Europe, principalement d'Europe de l'Est, peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché, ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Les titres de participation de sociétés de grande capitalisation peuvent sous-performer par rapport au marché des actions en général.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (EUR) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- La stratégie du Compartiment, qui consiste à combiner des analyses fondamentale et quantitative et à maintenir un écart de suivi cible prévu sur la durée, peut ne pas produire les résultats escomptés. Rien ne permet d'assurer que le Compartiment atteigne l'écart de suivi cible prévu à long terme ou au cours d'une ou de plusieurs années données, ni que l'écart de suivi prévu du Compartiment soit comparable à l'écart de suivi réel. En outre, l'analyse fondamentale réalisée par le Gestionnaire Financier n'est pas disponible pour tous les émetteurs.
- L'analyse d'investissement menée par le Gestionnaire Financier, les modèles quantitatifs qu'il élabore et utilise et la sélection de placements qu'il effectue peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit. Les investissements sélectionnés à l'aide de modèles quantitatifs peuvent ne pas offrir les résultats escomptés en raison des facteurs pris en considération par les modèles, de la pondération de chacun de ces facteurs, de la variabilité des sources de rendement et de problèmes techniques liés à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la maintenance des modèles (p. ex. données incomplètes ou inexactes, problèmes de programmation ou autres problèmes logiciels et pannes technologiques).
- **Il ne peut y avoir aucune garantie que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la baisse comme à la hausse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

PROFIL DES COMPARTIMENTS

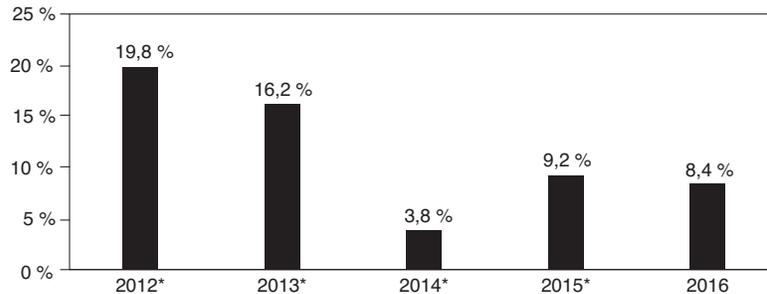
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation européens.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts et taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – € du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



** La stratégie d'investissement et le nom du Compartiment ont été modifiés le 29 juin 2016 ; la performance indiquée avant cette date reflète la stratégie d'investissement précédente du Compartiment.*

Indice de référence du Compartiment

MSCI Europe (EUR)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement reflétées dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Catégorie	A	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	0,65 %	0,65 %	0,65 %	0,60 %	0,50 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,27 % ³	0,27 % ³	0,27 % ³	0,22 % ³	0,17 % ³	0,17 % ³
Total des frais sur encours	1,67 %	2,42 %	2,17 %	0,82 %	0,67 %	0,17 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à son gré, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et partager tout ou partie de leurs frais et commissions avec des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres Charges » du Compartiment, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment tels que les intérêts, de sorte que lesdites charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, C et N, 0,20 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

[‡] Les frais de gestion financière des Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

CONTINENTAL EUROPEAN EQUITY FUND	
----------------------------------	--

Devise de Référence : euro (€)

Date de lancement : 27 février 2006

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en euros. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de participation de l'Europe continentale. Certains pays de l'Europe continentale, principalement ceux d'Europe de l'Est, sont actuellement considérés comme des économies de marchés émergents. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement important de ses actifs dans un petit nombre de pays et/ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, aux conditions de marché, économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres en Europe et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique. Compte tenu de la situation budgétaire et des inquiétudes concernant les risques souverains de certains pays européens, qui pourraient empirer ou se propager, ou entraîner l'éclatement de la zone euro ou de l'euro comme devise, le Compartiment peut être soumis à un risque plus élevé de volatilité, de liquidités, de cours et de change. La performance du Compartiment pourrait se dégrader significativement si les mesures d'austérité prises par les gouvernements européens pour faire face à leurs problèmes économiques et financiers échouaient ou si des événements de crédit défavorables se produisaient dans la région européenne (p. ex. l'abaissement de la note de crédit d'un pays européen ou d'un établissement financier européen). Les pays européens peuvent être affectés significativement par les contrôles budgétaires et monétaires rigoureux que l'Union et économique et monétaire (UEM) européenne impose à ses membres, par les problèmes de déficit et de budgets de plusieurs membres de l'UEM et par l'incertitude concernant l'euro.
- L'exposition aux marchés émergents, y compris à certains des pays d'Europe continentale et en particulier d'Europe de l'Est, peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et

PROFIL DES COMPARTIMENTS

comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.

- Dans la mesure où le Compartiment investit un pourcentage important de son actif dans un petit nombre d'émetteurs, sa performance peut être étroitement liée à ces émetteurs et risque d'être plus volatile que celle de Compartiments plus diversifiés.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (EUR) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

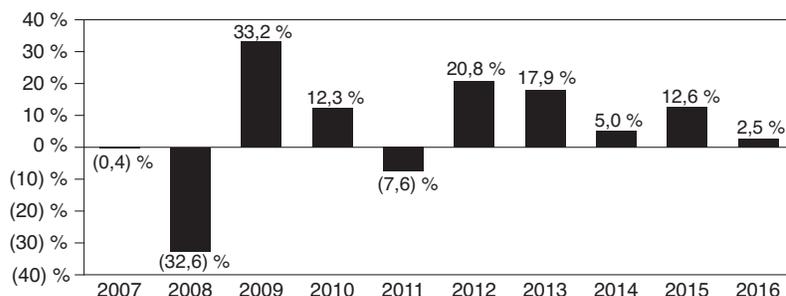
- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation d'Europe continentale.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts et taxes pouvant vous être imposées sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – € du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indice de référence du Compartiment

MSCI Europe (ex-UK) (EUR)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,80 %	0,75 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,26 % ³	0,26 % ³	0,27 % ³	0,22 % ³	0,17 % ³	0,17 % ³
Total des frais sur encours	2,06 %	2,81 %	2,57 %	1,02 %	0,92 %	0,17 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commission à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

DIVERSIFIED INCOME FUND	
-------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 31 octobre 2014

Fréquence des distributions : mensuelle ou annuelle, selon la catégorie d'actions sélectionnée

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment consiste à générer un rendement total, mesuré en dollars US, en mettant l'accent sur les revenus courants, tout en prenant en considération l'appréciation du capital. Le Compartiment investit principalement dans une large gamme de titres de créance et de titres de participation d'émetteurs de pays développés et émergents, y compris des titres convertibles et des investissements liés à l'immobilier. Le Compartiment procède à une allocation des actifs sur l'ensemble de ces catégories suivant l'analyse par le gestionnaire financier des conditions économiques et du marché monétaire, de la politique budgétaire et monétaire et des valeurs des classes d'actifs et/ou des titres. Ces allocations peuvent varier de temps à autre.

S'agissant de la composante obligataire, le Compartiment se concentre sur les titres de l'État fédéral américain (y compris les titres adossés à des crédits immobiliers), les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement et les titres de créance d'émetteurs de pays émergents. Le Compartiment peut également investir en titres de créance de la catégorie investissement provenant d'émetteurs de pays développés. Le Compartiment peut également investir jusqu'à 100 % de la composante obligataire en titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement.

S'agissant de la composante actions, le Compartiment concentre ses placements sur les titres de participation versant des dividendes de sociétés situées dans des pays développés et émergents. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui, à son avis, sont sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment concentre généralement ses placements en actions sur les sociétés de grande taille, mais peut investir dans des sociétés de toutes tailles.

S'agissant de la composante liée à l'immobilier, le Compartiment investit principalement dans des sociétés de placement immobilier (« REIT ») fermées et des titres de participation d'autres sociétés exerçant la majeure partie de leur activité dans le secteur de l'immobilier. Le Compartiment concentre généralement ses placements immobiliers dans des sociétés de placement immobilier, mais peut également investir dans des sociétés de placement immobilier hypothécaires et procéder à d'autres investissements immobiliers. Les émetteurs d'investissements immobiliers sont en règle générale des sociétés de petite taille ou de taille moyenne.

Le Compartiment n'a pas recours substantiellement ou principalement à des instruments dérivés pour atteindre son objectif d'investissement ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un investissement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- L'évaluation par le Compartiment du potentiel risque/rendement des classes d'actifs peut ne pas produire les résultats escomptés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies de placement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du remboursement, ou des sûretés sous-jacentes, et peut baisser en fonction

PROFIL DES COMPARTIMENTS

de l'évolution de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité, ou des sûretés sous-jacentes, ou de l'évolution des conditions de marché, économiques, du secteur d'activité, politiques, réglementaires, géopolitiques ou d'autres conditions générales ou particulières. Dans la mesure où la notation de crédit d'un titre de créance de la catégorie investissement est abaissée, ce titre peut présenter un risque de défaillance sensiblement plus élevé ou peut être déjà en défaut, ce qui peut se traduire par une forte baisse de la valeur dudit titre et entraîner des pertes pour le Compartiment.

- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis d'une durée de vie plus longue ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.
- Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement peuvent comporter un risque de défaillance sensiblement plus élevé ou peuvent être déjà en défaut, et leur valeur peut subir des baisses importantes. Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement sont considérés comme ayant des caractéristiques principalement spéculatives et ont tendance à être plus sensibles aux évolutions défavorables liées à l'émetteur, au marché ou à l'économie en général que les titres de créance de qualité supérieure ou de catégorie investissement.
- Les titres adossés à des crédits immobiliers ou à des actifs peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé et/ou d'une prorogation de leur échéance, ce qui peut réduire le potentiel de plus-values pour leurs titulaires s'ils sont remboursés par anticipation et augmenter le potentiel de moins-values si leur échéance est prorogée. Veuillez vous reporter aux sections « Risque des titres adossés à des actifs » et « Risque des titres adossés à des crédits immobiliers » sous « Politiques et risques d'investissement – Facteurs de risque » pour de plus amples informations.
- L'exposition aux marchés émergents peut impliquer des risques supplémentaires liés aux conditions de marché, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent rendre les placements sur les marchés émergents plus volatils et moins liquides que ceux effectués sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés moins développés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés et d'une instabilité politique, sociale et économique plus grande que les marchés développés.
- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des reculs importants en réaction aux conditions relatives aux émetteurs, aux marchés, à l'économie, aux secteurs d'activité, à la situation politique, à la réglementation, à la situation géopolitique et autres conditions, ainsi qu'en réaction à la perception par les investisseurs de ces conditions. Le cours d'un titre de capital peut subir une baisse importante en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent affecter un seul émetteur ou un seul type de titre, les émetteurs d'un large secteur du marché ou secteur d'activité ou région géographique, ou encore le marché en général.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans une seule région, ses performances peuvent être étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions prédominantes dans cette région et peuvent s'avérer plus volatiles que celles de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.
- Les risques d'investissement dans l'immobilier comprennent certains risques associés à la possession directe d'un bien immobilier et au secteur immobilier en général. Les placements liés à l'immobilier peuvent être affectés par les conditions économiques générales, régionales et locales, les difficultés inhérentes à l'évaluation et à la cession des biens immobiliers, les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de l'impôt foncier, les changements dans les lois sur l'occupation des sols, les règlements environnementaux et autres mesures gouvernementales, la dépendance vis-à-vis des flux de trésorerie, l'augmentation des charges d'exploitation, le manque de disponibilité de fonds hypothécaires, les pertes dues aux catastrophes naturelles, l'encombrement des zones de construction, les pertes dues aux accidents ou à l'expropriation, les changements de la valeur effective des propriétés et des taux de location ainsi que d'autres facteurs.
- Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour constituer tant des positions longues que des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine de ces instruments et peuvent comporter un effet de levier.
- Les opérations faisant intervenir une contrepartie ou un tiers autre que l'émetteur de l'instrument sont soumises au risque de crédit de la contrepartie ou du tiers ainsi qu'à la capacité de la contrepartie ou du tiers à remplir ses obligations conformément aux conditions de l'opération.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres conditions. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que sa Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur de ces instruments et celle du Compartiment. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

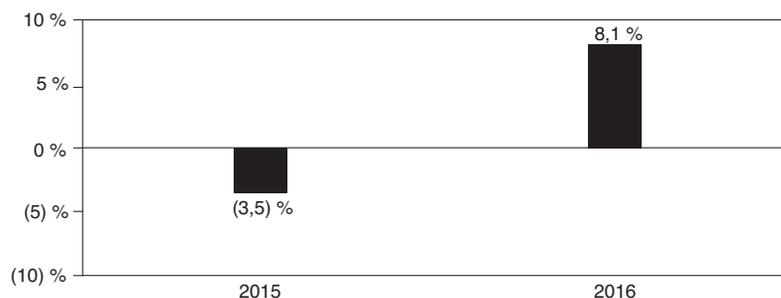
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment vise à générer un rendement total en mettant l'accent sur les revenus courants, tout en prenant également en considération l'appréciation du capital, au travers d'investissements dans une large gamme de titres de créance et titres de participation.
- Le Compartiment a vocation à constituer un placement à moyen ou long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-après comporte des informations relatives aux performances passées. Les résultats antérieurs du Compartiment ne préjugent pas nécessairement de ses résultats futurs. Le graphique ne reflète pas l'incidence des frais de vente que vous pouvez être amené à payer lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts auxquels vous pouvez être soumis sur ces opérations. Les frais de vente ou les impôts éventuels sont susceptibles de diminuer les rendements présentés.

Graphique à barres : Le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indices de référence du Compartiment

Indice principal : Standard & Poor's 500

Indice secondaire composite : Bloomberg Barclays U.S. High-Yield Corporate Bond 2% Issuer Capped : 25 % ; Bloomberg Barclays U.S. Government/Mortgage Bond : 20 % ; MSCI ACWI High Dividend Yield : 20 % ; MSCI U.S. REIT : 20 % ; JPMorgan EMBI Global : 15 %

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement reflétées dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles à la date de ce Prospectus pour chaque Catégorie (par ex. Actions de Distribution ou Actions de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé). Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf comme indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	0,90 %	0,90 %	0,90 %	0,85 %	0,80 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Total des frais sur encours	1,65 %	2,65 %	2,15 %	1,05 %	0,95 %	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges directes d'un Fonds sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de gestion, au Dépositaire et à l'Agent de transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est engagé volontairement à supporter certaines des « Autres charges » à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas 0,25 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, C et N, 0,20 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

EMERGING MARKETS DEBT FUND	
----------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 1^{er} octobre 2002

Fréquence des distributions : mensuelle

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est le rendement total, mesuré en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de créance des marchés émergents. Le Compartiment concentre généralement ses placements en titres de créance des marchés émergents libellés en dollars US mais peut également investir en titres de créance des marchés émergents émis dans d'autres devises. Ces marchés émergents sont situés en Amérique latine, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient ainsi que dans les pays en développement d'Europe, principalement l'Europe de l'Est. Le Compartiment concentre généralement ses placements en titres de créance d'États et de sociétés publiques mais peut également investir en titres de créance de sociétés. Le Compartiment peut investir l'ensemble de son actif en titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement important de ses actifs dans un petit nombre de pays et/ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt ou aux devises, ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du remboursement, ou des sûretés sous-jacentes et peut fléchir en réaction aux évolutions de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité ou des sûretés sous-jacentes, ou encore aux évolutions des conditions spécifiques ou générales de marché et des conditions spécifiques ou générales économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Dans la mesure où un titre de créance de la catégorie investissement est dégradé, cet instrument peut comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peut déjà être en défaut, auquel cas la valeur de ce titre peut sensiblement diminuer et entraîner des pertes pour le Compartiment.
- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêts diminuent. Les titres assortis d'une durée de vie plus longue ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.
- Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement peuvent comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peuvent déjà être en défaut, et leur valeur peut subir des baisses importantes. Ces titres sont considérés comme possédant des caractéristiques essentiellement spéculatives et ont tendance à être plus sensibles aux évolutions défavorables liées à l'émetteur, au marché ou à l'économie en général que les titres de créance de qualité supérieure ou de la catégorie investissement.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres dans les pays émergents et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- L'exposition aux marchés émergents peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les opérations comportant une contrepartie ou un tiers autre que l'émetteur de l'instrument sont soumises au risque de crédit de la contrepartie ou du tiers et dépendent de la capacité de la contrepartie ou du tiers à remplir ses obligations conformément aux conditions de l'opération.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

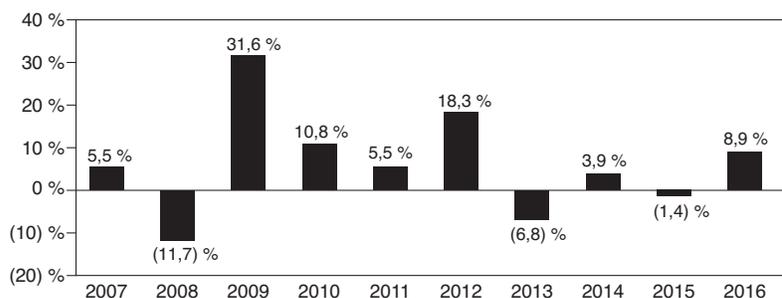
- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent le rendement total, principalement par le biais de placements en titres de créance des marchés émergents.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à moyen ou à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts et taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indice de référence du Compartiment

Indice JP Morgan Emerging Markets Bond Global (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	S	Z
Frais de gestion financière ¹	0,90 %	0,90 %	0,90 %	0,90 %	0,90 %	0,80 %	0,90 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,24 % ³	0,12 % ³	0,13 % ³	0,13 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,08 %	0,08 % ³
Total des frais sur encours	1,64 %	2,52 %	2,53 %	2,03 %	1,10 %	0,95 %	0,98 %⁴	0,08 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges » à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Fonds tels que les intérêts, de sorte que lesdites charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

⁴ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter les charges directes des Actions de Catégorie S, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que le « Total des frais sur encours » ne dépasse pas 1,00 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de la Catégorie S. Si le « Total des frais sur encours » dépasse le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

[‡] Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

EMERGING MARKETS DEBT LOCAL CURRENCY FUND	
---	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 26 mars 2009

Fréquence des distributions : mensuelle

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : Valeur en Risque (« VaR ») relative

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est le rendement total, mesuré en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de créance et autres titres émis dans les devises de pays émergents ou liés aux devises de pays émergents. Ces pays émergents sont situés en Amérique latine, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient ainsi que dans les pays en développement d'Europe, principalement l'Europe de l'Est. Le Compartiment peut également investir en titres de créance des marchés émergents libellés en dollars US. Le Compartiment peut également investir accessoirement en titres de créance ou autres instruments (tels que des swaps de taux d'intérêt et de devises) émis sur ou liés aux devises des marchés développés. Le Compartiment concentre généralement ses placements en titres de créance d'États et de sociétés publiques, mais peut également investir en titres de créance de sociétés. Le Compartiment peut investir l'ensemble de son actif en titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement important de son actif dans un petit nombre de pays ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment prévoit d'utiliser dans une large mesure les instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt ou aux devises, ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs.

Dans le cadre du processus de gestion des risques de la Société de Gestion applicable au Compartiment, l'exposition globale du Compartiment est mesurée au moyen d'une méthode de VaR relative, qui limite la VaR maximum que le Compartiment peut atteindre par rapport à son indice de référence, comme déterminé par la Société de Gestion en tenant compte de la politique d'investissement du Compartiment et de son profil de risque. Veuillez vous reporter au Rapport Annuel de la Société pour connaître les limites de la VaR calculées pour l'exercice applicable. Le niveau d'effet de levier attendu peut varier entre 0 % et 375 % (mesuré grâce à la somme de la valeur notionnelle des produits dérivés utilisés par le Compartiment) sur la base de la valeur nette d'inventaire du Compartiment. En outre, la Société de Gestion suit également le niveau d'effet de levier attendu, mesuré au moyen de l'approche par les engagements, qui peut varier entre 0 % et 125 % sur la base de la valeur nette d'inventaire du Compartiment. Dans certaines circonstances, le niveau d'effet de levier peut dépasser les fourchettes indiquées ci-dessus.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du remboursement, ou des sûretés sous-jacentes et peut fléchir en réaction aux évolutions de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité ou des sûretés sous-jacentes, ou encore aux évolutions des conditions spécifiques ou générales de marché et des conditions spécifiques ou générales économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Dans la mesure où un titre de créance de la catégorie investissement est dégradé, cet instrument peut comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peut déjà être en défaut, auquel cas la valeur de ce titre peut sensiblement diminuer et entraîner des pertes pour le Compartiment.
- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis d'une durée de vie plus longue ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement peuvent comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peuvent déjà être en défaut, et leur valeur peut subir des baisses importantes. Ces titres sont considérés comme possédant des caractéristiques essentiellement spéculatives et ont tendance à être plus sensibles aux évolutions défavorables liées à l'émetteur, au marché ou à l'économie en général que les titres de créance de qualité supérieure ou de la catégorie investissement.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- Dans la mesure où le Compartiment investit un pourcentage relativement important de son actif dans un petit nombre d'émetteurs, la performance du Compartiment peut être étroitement liée à ces émetteurs et être plus volatile que les performances de compartiments plus diversifiés.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres dans les pays émergents et peuvent être plus volatils que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.
- L'exposition aux marchés émergents peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché, et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Le Compartiment est susceptible d'avoir des expositions à effet de levier nettes dépassant 100 % de sa valeur nette d'inventaire. L'effet de levier implique une exposition à des positions d'un montant dépassant l'investissement initial. Dans le cadre d'opérations comportant un effet de levier, toute modification relativement faible apportée à un indicateur sous-jacent peut se traduire par des moins-values considérables pour le Compartiment. Cet effet de levier peut entraîner une volatilité accrue en amplifiant les plus-values et les moins-values.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les opérations comportant une contrepartie ou un tiers autre que l'émetteur de l'instrument sont soumises au risque de crédit de la contrepartie ou du tiers et dépendent de la capacité de la contrepartie ou du tiers à remplir ses obligations conformément aux conditions de l'opération.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent le rendement total, principalement par le biais de placements en titres de créance ou autres instruments émis dans des devises de pays émergents ou liés à des devises de pays émergents.

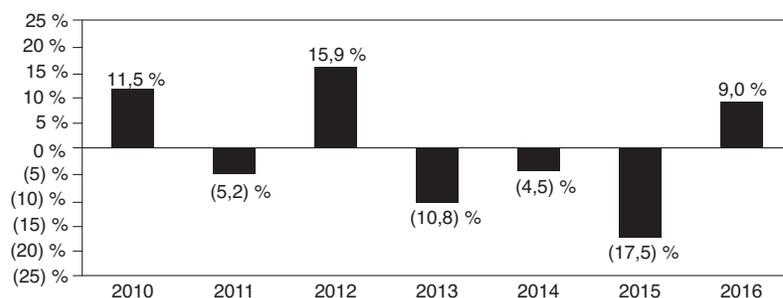
PROFIL DES COMPARTIMENTS

• Le Compartiment est destiné à constituer un placement à moyen ou à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées du Compartiment ne préjugent pas nécessairement de ses résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente peuvent vous être facturées lors de l'achat ou du rachat d'Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



* La stratégie d'investissement du Compartiment a été modifiée le 31 octobre 2014 ; les performances indiquées avant cette date correspondent à l'ancienne stratégie d'investissement du Compartiment.

Indice de référence du Compartiment

JP Morgan Government Bond Emerging Markets Global Diversified (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	0,90 %	0,90 %	0,90 %	0,90 %	0,85 %	0,80 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,35 % ³	0,35 % ³	0,35 % ³	0,35 % ³	0,30 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³
Total des frais sur encours	1,75 %	2,75 %	2,75 %	2,25 %	1,15 %	1,05 %	0,25 %

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- ¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.
- ² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.
- ³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement appliquée et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment tels que les intérêts, de sorte que lesdites charges ne dépassent pas annuellement 0,35 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,30 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.
- ⁴ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

EMERGING MARKETS EQUITY FUND	
------------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 1^{er} septembre 2006

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de participation des marchés émergents. Ces marchés émergents sont situés en Amérique latine, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient ainsi que dans les pays en développement d'Europe, principalement l'Europe de l'Est. Le Compartiment peut également investir en titres de participation des marchés développés. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement important de son actif dans un petit nombre de pays et/ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres dans les pays émergents et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique
- L'exposition aux marchés émergents peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché, ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans une seule région, ses performances peuvent être étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions prédominantes dans cette région et peuvent s'avérer plus volatiles que celles de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être

PROFIL DES COMPARTIMENTS

extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.

- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que sa Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.

- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

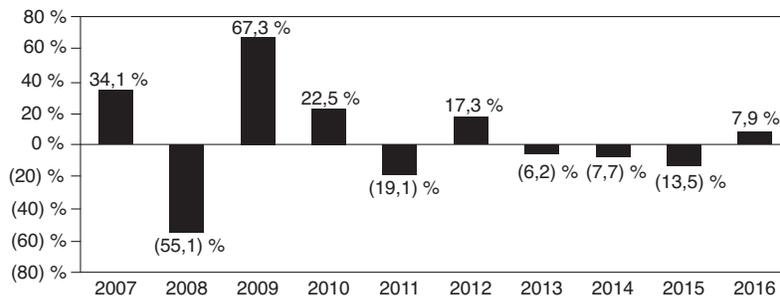
- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation des marchés émergents.

- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indice de référence du Compartiment

MSCI Emerging Markets (USD)

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	S	Z
Frais de gestion financière ¹	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,05 %	0,95 %	1,15 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,35 % ³	0,35 % ³	0,35 % ³	0,35 % ³	0,30 % ³	0,25 % ³	0,00 %	0,25 % ³
Total des frais sur encours	2,25 %	3,00 %	3,00 %	2,75 %	1,35 %	1,20 %	1,00 %⁴	0,25 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment tels que les intérêts, de sorte que lesdites charges ne dépassent pas annuellement 0,35 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,30 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

⁴ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter les charges directes des Actions de Catégorie S, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que le « Total des frais sur encours » ne dépasse pas 1,00 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de la Catégorie S. Si le « Total des frais sur encours » dépasse le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

[‡] Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

EUROPEAN CORE EQUITY FUND	
---------------------------	--

Devise de Référence : euro (€)

Date de lancement : 1^{er} octobre 2002

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en euros. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de participation européens. Certains des pays d'Europe, principalement ceux d'Europe de l'Est, sont actuellement considérés comme des économies de marchés émergents. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dont le potentiel de croissance des résultats est, à son avis, supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui, à son avis, sont sous-valorisées comparées à leur valeur considérée (sociétés de valeur), ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement important de son actif dans un petit nombre de pays et/ou une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations et pour connaître d'autres risques concernant les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change, ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres en Europe et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique. Compte tenu de la situation budgétaire et des inquiétudes concernant les risques souverains de certains pays européens, qui pourraient empirer ou se propager, ou entraîner l'éclatement de la zone euro ou de l'euro comme devise, le Compartiment peut être soumis à un risque plus élevé de volatilité, de liquidités, de cours et de change. La performance du Compartiment pourrait se dégrader significativement si les mesures d'austérité prises par les gouvernements européens pour faire face à leurs problèmes économiques et financiers échouaient ou si des événements de crédit défavorables se produisaient dans la région européenne (p. ex. l'abaissement de la note de crédit d'un pays européen ou d'un établissement financier européen). Les pays européens peuvent être affectés significativement par les contrôles budgétaires et monétaires rigoureux que l'Union et économique et monétaire (UEM) européenne impose à ses membres, par les problèmes de déficit et de budgets de plusieurs membres de l'UEM et par l'incertitude concernant l'euro.
- L'exposition aux marchés émergents, y compris à certains des pays d'Europe, principalement d'Europe de l'Est, peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils

PROFIL DES COMPARTIMENTS

et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.

- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (EUR) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

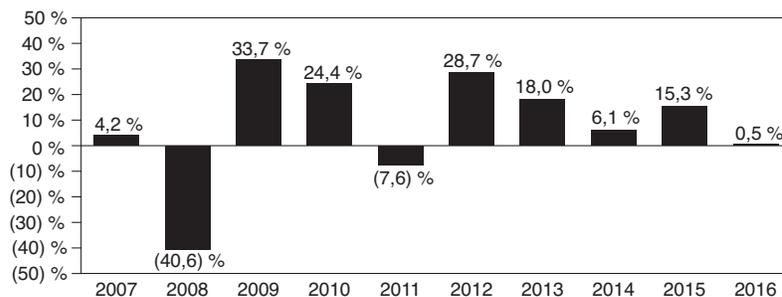
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation européens.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts et taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – € du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indice de référence du Compartiment

MSCI Europe (EUR)

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement représentées dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,80 %	0,75 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,26 % ³	0,26 % ³	0,26 % ³	0,26 % ³	0,21 % ³	0,16 % ³	0,16 % ³
Total des frais sur encours	2,06 %	2,81 %	2,81 %	2,56 %	1,01 %	0,91 %	0,16 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

EUROPEAN RESEARCH FUND	
------------------------	--

Devise de Référence : euro (€)

Date de lancement : 12 mars 1999

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en euros. Le Compartiment investit principalement (au moins 75 %) en titres de participation de l'Espace économique européen. On entend par « Espace économique européen », les pays de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Certains des pays de l'Espace économique européen, principalement ceux d'Europe de l'Est, sont actuellement considérés comme des économies de marchés émergents. Le Compartiment peut également investir dans d'autres pays européens. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement important de son actif dans un petit nombre de pays et/ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour connaître plus de détails à l'égard des divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change, ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres en Europe et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique. Compte tenu de la situation budgétaire et des inquiétudes concernant les risques souverains de certains pays européens, qui pourraient empirer ou se propager, ou entraîner l'éclatement de la zone euro ou de l'euro comme devise, le Compartiment peut être soumis à un risque plus élevé de volatilité, de liquidités, de cours et de change. La performance du Compartiment pourrait se dégrader significativement si les mesures d'austérité prises par les gouvernements européens pour faire face à leurs problèmes économiques et financiers échouaient ou si des événements de crédit défavorables se produisaient dans la région européenne (p. ex. l'abaissement de la note de crédit d'un pays européen ou d'un établissement financier européen). Les pays européens peuvent être affectés significativement par les contrôles budgétaires et monétaires rigoureux que l'Union et économique et monétaire (UEM) européenne impose à ses membres, par les problèmes de déficit et de budgets de plusieurs membres de l'UEM et par l'incertitude concernant l'euro.
- L'exposition aux marchés émergents, y compris à certains des pays de l'Espace économique européen, principalement d'Europe de l'Est, peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés

PROFIL DES COMPARTIMENTS

développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés moins développés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.

- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (EUR) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

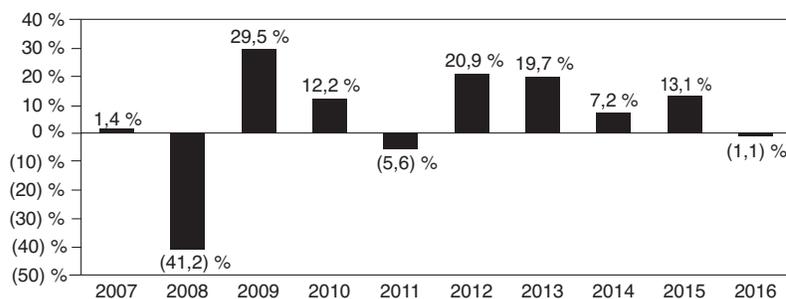
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation de l'Espace économique européen.
- Le Compartiment est destiné à constituer un investissement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performance

Le graphique ci-dessous présente les informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts et taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – € du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



PROFIL DES COMPARTIMENTS

Indice de référence du Compartiment

Indice MSCI Europe (EUR)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,80 %	0,75 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,24 % ³	0,14 % ³	0,16 % ³	0,15 % ³	0,21 % ³	0,16 % ³	0,10 % ³
Total des frais sur encours	2,04 %	2,69 %	2,71 %	2,45 %	1,01 %	0,91 %	0,10 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B C, et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND

Devise de Référence : euro (€)

Date de lancement : 5 novembre 2001

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

À partir du 16 novembre 2015, à la clôture du marché, le compartiment MFS Meridian Funds – European Smaller Companies Fund (le Compartiment) est fermé aux nouveaux comptes et/ou aux nouveaux investisseurs, sous réserve de certaines exceptions. Les investisseurs existants (c'est-à-dire ceux qui détenaient des Actions de manière directe ou par le biais d'un Intermédiaire Financier détenant un compte auprès du Compartiment) au 13 novembre 2015 à la fermeture des bureaux pourront continuer à souscrire d'autres Actions et à réinvestir leurs dividendes sur tout compte se rapportant à des Actions détenues à cette date auprès du Compartiment. Outre les investisseurs précités, les personnes mentionnées ci-après pourront continuer à souscrire des Actions du Compartiment.

- *Les Intermédiaires Financiers détenant au 13 novembre 2015 à la fermeture des bureaux des Actions du Compartiment dans un portefeuille modèle avec mandat de gestion totale (soit un portefeuille modèle géré par l'Intermédiaire Financier) pourront continuer à souscrire des Actions du Compartiment pour le compte de nouveaux clients et de clients existants ainsi qu'ajouter le Compartiment à de nouveaux portefeuilles modèles discrétionnaires. Les listes approuvées ou recommandées ne sont pas considérées comme des portefeuilles modèles.*
- *Les plans de retraite ou autres régimes de pension similaires. Au titre de cette exception, les participants à un plan ne pourront pas ouvrir un nouveau compte en dehors du plan auquel ils participent.*
- *Les fonds de fonds détenant des Actions du Compartiment en tant que portefeuille sous-jacent au 13 novembre 2015 à la fermeture des bureaux pourront continuer à souscrire des Actions, même si les investissements concernés se rapportent à de nouveaux investisseurs sous-jacents des fonds de fonds en question. De plus, les gestionnaires de fonds de fonds détenant le Compartiment comme fonds sous-jacent dans un portefeuille de fonds de fonds à la clôture le 13 novembre 2015 pourront ajouter le Fonds à de nouveaux portefeuilles de fonds de fonds.*

La Société de Gestion se réserve le droit de prévoir des exceptions supplémentaires, de refuser un investissement ou de restreindre les exceptions précitées, ou de clôturer ou rouvrir le Compartiment avec effet immédiat, à tout moment et sans avis préalable. La suspension des nouvelles souscriptions ne vous empêche pas de faire racheter les Actions que vous détenez déjà dans le Compartiment.

Il incombe aux Intermédiaires Financiers d'appliquer les restrictions susmentionnées. Pour vérifier que ces derniers les appliquent bien, la Société de Gestion ne peut compter que sur les systèmes opérationnels et sur la coopération des intermédiaires concernés. Pour ce qui est du contrôle de l'application des restrictions aux comptes omnibus (comptes détenus au nom des Intermédiaires Financiers pour le compte de plusieurs actionnaires sous-jacents), la capacité de surveillance de la Société de Gestion est également limitée par le manque d'informations sur les comptes des actionnaires sous-jacents.

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en euros. Le Compartiment investit principalement (au moins 75 %) en titres de participation de sociétés de petite taille de l'Espace économique européen (« EEE »). On entend par « Espace économique européen » les pays de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Le Gestionnaire Financier définit généralement les émetteurs de petite taille comme des émetteurs présentant au moment de l'achat une capitalisation boursière similaire à celle des émetteurs inclus dans l'indice MSCI Europe Small Mid au cours des 13 derniers mois. Certains des pays de l'Espace économique européen, principalement ceux d'Europe de l'Est, sont actuellement considérés comme des économies de marchés émergents. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement important de son actif dans un petit nombre de pays et/ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres en Europe et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique. Compte tenu de la situation budgétaire et des inquiétudes concernant les risques souverains de certains pays européens, qui pourraient empirer ou se propager, ou entraîner l'éclatement de la zone euro ou de l'euro comme devise, le Compartiment peut être soumis à un risque plus élevé de volatilité, de liquidités, de cours et de change. La performance du Compartiment pourrait se dégrader significativement si les mesures d'austérité prises par les gouvernements européens pour faire face à leurs problèmes économiques et financiers échouaient ou si des événements de crédit défavorables se produisaient dans la région européenne (p. ex. l'abaissement de la note de crédit d'un pays européen ou d'un établissement financier européen). Les pays européens peuvent être affectés significativement par les contrôles budgétaires et monétaires rigoureux que l'Union et économique et monétaire (UEM) européenne impose à ses membres, par les problèmes de déficit et de budgets de plusieurs membres de l'UEM et par l'incertitude concernant l'euro.
- Les titres de participation de sociétés de petite capitalisation peuvent être plus volatils que ceux de sociétés plus grandes.
- L'exposition aux marchés émergents, y compris à certains des pays de l'Espace économique européen, principalement d'Europe de l'Est, peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (EUR) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-

PROFIL DES COMPARTIMENTS

performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.

• **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

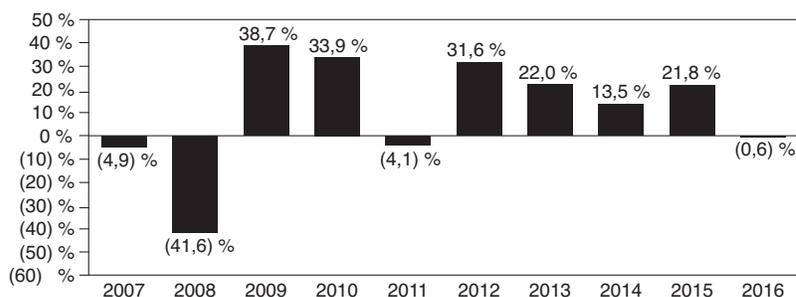
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation de sociétés de petite taille de l'Espace économique européen.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts et taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente, ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – € du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indice de référence du Compartiment

MSCI Europe Small Mid Cap (EUR)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Catégorie	A	B	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,17 % ³	0,17 % ³	0,18 % ³	0,18 % ³	0,19 % ³	0,14 % ³	0,13 % ³
Total des frais sur encours	1,97 %	2,72 %	2,73 %	2,48 %	1,24 %	0,99 %	0,13 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

EUROPEAN VALUE FUND	
---------------------	--

Devise de Référence : euro (€)

Date de lancement : 1^{er} octobre 2002

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

À partir du 20 avril 2015, à la clôture du marché, le compartiment MFS Meridian Funds – European Value Fund (le Compartiment) est fermé aux nouveaux comptes et/ou aux nouveaux investisseurs, sous réserve de certaines exceptions. Les investisseurs existants (c'est-à-dire ceux qui détenaient des Actions de manière directe ou par le biais d'un Intermédiaire Financier détenant un compte auprès du Compartiment) au 17 avril 2015 à la fermeture des bureaux pourront continuer à souscrire d'autres Actions et à réinvestir leurs dividendes sur tout compte se rapportant à des Actions détenues à cette date auprès du Compartiment. Outre les investisseurs précités, les personnes mentionnées ci-après pourront continuer à souscrire des Actions du Compartiment.

- *Les Intermédiaires Financiers détenant au 17 avril 2015 à la fermeture des bureaux des Actions du Compartiment dans un portefeuille modèle avec mandat de gestion totale (soit un portefeuille modèle géré par l'Intermédiaire Financier) pourront continuer à souscrire des Actions du Compartiment pour le compte de nouveaux clients et de clients existants. Les listes approuvées ou recommandées ne sont pas considérées comme des portefeuilles modèles.*
- *Les plans de retraite ou autres plans de pension similaires qui offraient des Actions du Compartiment au 17 avril 2015 à la fermeture des bureaux pourront ouvrir de nouveaux comptes de participants au sein de leur propre structure. Au titre de cette exception, les participants à un plan ne pourront pas ouvrir un nouveau compte en dehors du plan auquel ils participent.*
- *Les fonds de fonds détenant des Actions du Compartiment en tant que portefeuille sous-jacent au 17 avril 2015 à la fermeture des bureaux pourront continuer à souscrire des Actions, même si les investissements concernés se rapportent à de nouveaux investisseurs sous-jacents des fonds de fonds en question.*

La Société de Gestion se réserve le droit de prévoir des exceptions supplémentaires, de refuser un investissement ou de restreindre les exceptions précitées, ou de clôturer ou rouvrir le Compartiment avec effet immédiat, à tout moment et sans avis préalable. La suspension des nouvelles souscriptions ne vous empêche pas de faire racheter les Actions que vous détenez déjà dans le Compartiment.

Il incombe aux Intermédiaires Financiers d'appliquer les restrictions susmentionnées. Pour vérifier que ces derniers les appliquent bien, la Société de Gestion ne peut compter que sur les systèmes opérationnels et sur la coopération des intermédiaires concernés. Pour ce qui est du contrôle de l'application des restrictions aux comptes omnibus (comptes détenus au nom des Intermédiaires Financiers pour le compte de plusieurs actionnaires sous-jacents), la capacité de surveillance de la Société de Gestion est également limitée par le manque d'informations sur les comptes des actionnaires sous-jacents.

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en euros. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de participation européens. Certains pays européens, principalement ceux d'Europe de l'Est, sont actuellement considérés comme des économies de marchés émergents. Le Compartiment concentre généralement ses placements dans les sociétés qui, à son avis, sont sous-valorisées par rapport à leur valeur intrinsèque (sociétés de valeur). Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement important de son actif dans un petit nombre de pays et/ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours à des instruments dérivés de manière importante ou principale pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change, ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres en Europe et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique. Compte tenu de la situation budgétaire et des inquiétudes concernant les risques souverains de certains pays européens, qui pourraient empirer ou se propager, ou entraîner l'éclatement de la zone euro ou de l'euro comme devise, le Compartiment peut être soumis à un risque plus élevé de volatilité, de liquidités, de cours et de change. La performance du Compartiment pourrait se dégrader significativement si les mesures d'austérité prises par les gouvernements européens pour faire face à leurs problèmes économiques et financiers échouaient ou si des événements de crédit défavorables se produisaient dans la région européenne (p. ex. l'abaissement de la note de crédit d'un pays européen ou d'un établissement financier européen). Les pays européens peuvent être affectés significativement par les contrôles budgétaires et monétaires rigoureux que l'Union et économique et monétaire (UEM) européenne impose à ses membres, par les problèmes de déficit et de budgets de plusieurs membres de l'UEM et par l'incertitude concernant l'euro.
- Les titres de participation de sociétés de valeur peuvent demeurer sous-valorisés sur de longues périodes et ne pas atteindre leur valeur attendue. Ils peuvent également être plus volatils que le marché en général.
- L'exposition aux marchés émergents, y compris à certains pays européens, principalement d'Europe de l'Est, peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (EUR) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

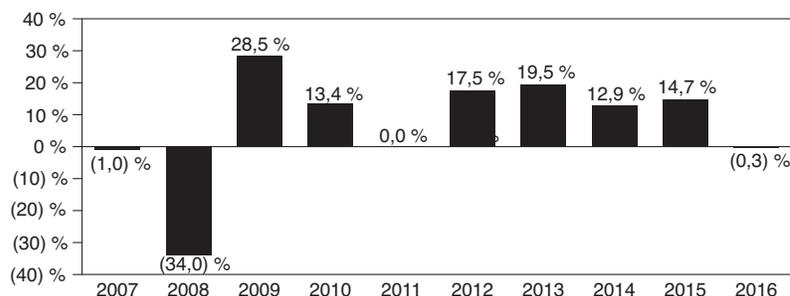
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation de sociétés européennes.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performance

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts et taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – € du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indices de référence du Compartiment

Indicateur principal : MSCI Europe (EUR)

Indicateur secondaire : MSCI Europe Value (EUR)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Catégorie	A	B	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,14 % ³	0,11 % ³	0,11 % ³	0,21 % ³	0,16 % ³	0,07 % ³
Ratio des charges totales	1,94 %	2,66 %	2,41 %	1,26 %	1,01 %	0,07 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

GLOBAL CONCENTRATED FUND	
--------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 26 septembre 2005

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de participation de sociétés situées dans les pays développés et les pays émergents. Le Compartiment concentre ses placements en titres de participation de sociétés situées dans les pays développés. Le Compartiment investit généralement dans 50 sociétés ou moins. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment concentre généralement ses investissements dans des sociétés de grande taille mais peut investir dans des sociétés de toute taille. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement important de son actif dans un petit nombre de pays et/ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Les titres de participation de sociétés de grande capitalisation peuvent sous-performer par rapport au marché d'actions en général.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans un petit nombre d'émetteurs, ses performances seront étroitement liées à ces émetteurs et peuvent s'avérer plus volatiles que celles de compartiments plus diversifiés.
- L'exposition aux marchés émergents peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans une seule région, ses performances peuvent être étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions prédominantes dans cette région.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques

PROFIL DES COMPARTIMENTS

courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus importants que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.

- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions politiques, économiques, réglementaires, géopolitiques. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis en devises autres que sa Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

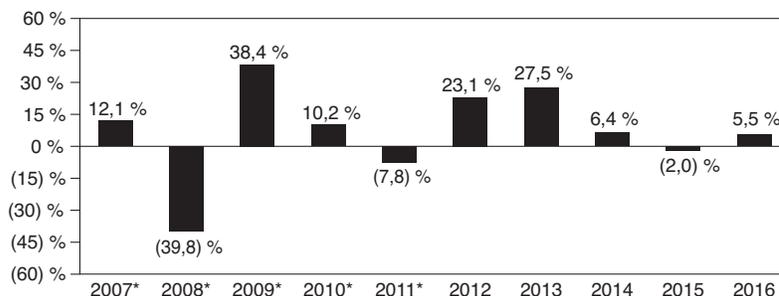
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation de sociétés situées dans les pays développés et émergents.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente et toutes ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



* La stratégie d'investissement et le nom du Compartiment ont été modifiés le 22 août 2011 ; les performances indiquées avant cette date correspondent à l'ancienne stratégie d'investissement du Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Indice de référence du Compartiment

MSCI World (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	S	Z
Frais de gestion financière ¹	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,15 %	0,95 %	1,15 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,14 % ³	0,14 % ³	0,13 % ³	0,13 % ³	0,20 % ³	0,10 % ³	0,00 %	0,10 % ³
Total des frais sur encours	2,04 %	2,79 %	2,78 %	2,53 %	1,35 %	1,05 %	1,00 %⁴	0,10 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

⁴ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter les charges directes des Actions de Catégorie S, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que le « Total des frais sur encours » ne dépasse pas 1,00 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de la Catégorie S. Si le « Total des frais sur encours » dépasse le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

[‡] Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

GLOBAL CREDIT FUND	
--------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 22 décembre 2009

Fréquence des distributions : mensuelle

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment est le rendement total, mesuré en dollars US, l'accent étant mis sur les revenus courants, tout en tenant compte de l'appréciation du capital. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de créance. Le Compartiment concentre généralement ses placements en obligations de sociétés de la catégorie investissement provenant d'émetteurs situés dans les pays développés, mais peut également investir en titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement, en titres de créance gouvernementaux ou liés à des gouvernements et en titres de créance d'émetteurs situés dans les marchés émergents. Le Compartiment peut investir un pourcentage important de son actif dans un petit nombre de pays ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, à un segment de marché ou à un titre particuliers, et ce, afin de gérer l'exposition de change ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solutions de rechange aux investissements directs. Le Compartiment ne recourt pas essentiellement ou dans une large mesure aux instruments dérivés pour atteindre ses objectifs d'investissement ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du remboursement, ou des sûretés sous-jacentes et peut fléchir en réaction aux évolutions de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité ou des sûretés sous-jacentes, ou encore aux évolutions des conditions spécifiques ou générales de marché et des conditions spécifiques ou générales économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Dans la mesure où un titre de créance de la catégorie investissement est dégradé, cet instrument peut comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peut déjà être en défaut et peut également accroître le risque de liquidité du Compartiment, auquel cas la valeur de ce titre peut sensiblement diminuer et entraîner des pertes pour le Compartiment.
- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis d'une durée de vie plus longue ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.
- Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement peuvent comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peuvent déjà être en défaut et leur valeur peut subir des baisses importantes. Ces titres sont considérés comme possédant des caractéristiques essentiellement spéculatives et ont tendance à être plus sensibles aux évolutions défavorables liées à l'émetteur, au marché ou à l'économie en général que les titres de créance de qualité supérieure ou de la catégorie investissement.
- L'exposition aux marchés émergents peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché, et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans une seule région, ses performances peuvent être étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions prédominantes dans cette région.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

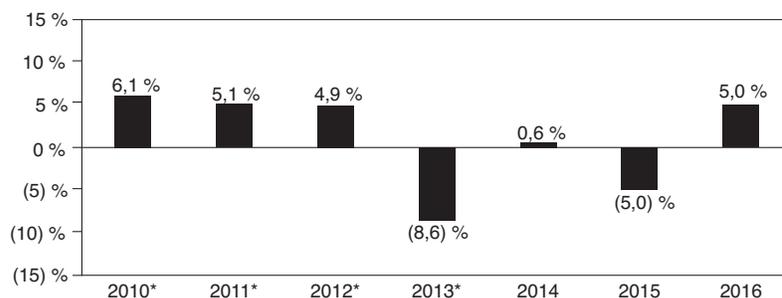
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent le rendement total, principalement par le biais de placements en titres de créance d'émetteurs situés dans les pays développés.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à moyen ou à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées du Compartiment ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat d'Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



PROFIL DES COMPARTIMENTS

* La stratégie d'investissement et le nom du Compartiment ont été modifiés le 31 octobre 2014 ; les performances indiquées antérieures à cette date correspondent à l'ancienne stratégie d'investissement du Compartiment.

Indice de référence du Compartiment

Bloomberg Barclays Global Aggregate Credit (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement représentées dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,55 %	0,50 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Total des frais sur encours	1,35 %	2,35 %	2,35 %	1,85 %	0,75 %	0,65 %	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

[‡] Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

GLOBAL ENERGY FUND	
--------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 26 mars 2009

Méthode de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de participation de sociétés du secteur énergétique situées dans les pays développés et émergents. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Compartiment peut investir une part relativement élevée de son actif dans un petit nombre d'entreprises, dans un petit nombre de pays et/ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Les performances du Compartiment peuvent être liées de près aux performances du secteur énergétique et peuvent, de ce fait, être plus volatiles que celles de compartiments plus diversifiés. Les cours des titres de participation du secteur énergétique peuvent être volatils en raison de l'offre et de la demande d'énergie, des coûts de financement, des efforts de conservation de l'énergie, de l'impact négatif de la réglementation et d'autres facteurs.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans un petit nombre d'émetteurs, les performances du Compartiment pourraient être liées de près à ces émetteurs et pourraient être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés.
- L'exposition aux marchés émergents peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans une seule région, ses performances peuvent être étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions prédominantes dans cette région.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

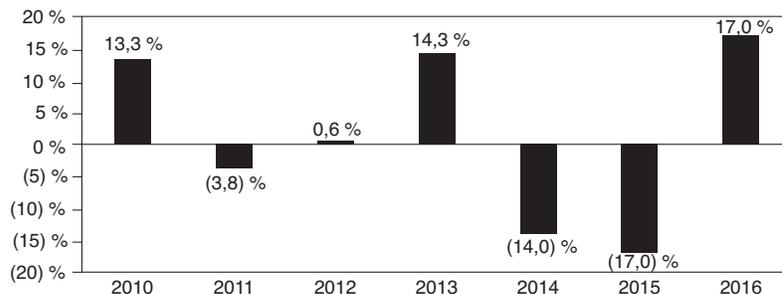
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation de sociétés du secteur énergétique situées dans les pays développés et émergents.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées du Compartiment ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat d'Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



PROFIL DES COMPARTIMENTS

Indice de référence du Compartiment

MSCI World – Energy (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,80 %	0,75 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Total des frais sur encours	2,05 %	2,80 %	2,80 %	2,55 %	1,00 %	0,90 %	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

[‡] Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

GLOBAL EQUITY FUND	
--------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 12 mars 1999

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de participation de sociétés situées dans les pays développés et émergents. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Si le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles, il se concentre généralement sur des sociétés à grande capitalisation. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement important de son actif dans un petit nombre de pays et/ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Les titres de participation de sociétés de grande capitalisation peuvent sous-performer par rapport au marché d'actions en général.
- L'exposition aux marchés émergents peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché, ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans une seule région, ses performances peuvent être étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions prédominantes dans cette région.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.

- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

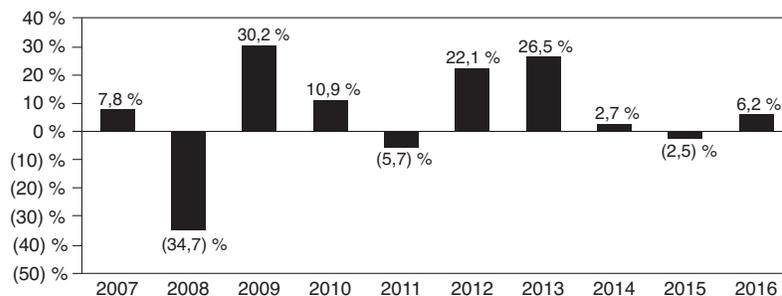
- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation de sociétés situées dans les pays développés et émergents.

- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du compartiment au 31 décembre de chaque année.



PROFIL DES COMPARTIMENTS

Indice de référence du Compartiment

MSCI World (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	S	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	1,05 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,10 % ³	0,10 % ³	0,10 % ³	0,10 % ³	0,20 % ³	0,06 % ³	0,00 %	0,06 % ³
Total des frais sur encours	1,90 %	2,65 %	2,65 %	2,40 %	1,25 %	0,91 %	1,00 %⁴	0,06 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

⁴ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter les charges directes des Actions de Catégorie S, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que le « Total des frais sur encours » ne dépasse pas 1,00 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de la Catégorie S. Si le « Total des frais sur encours » dépasse le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

[‡] Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

GLOBAL EQUITY INCOME FUND	
---------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 22 septembre 2015

Fréquence des distributions : trimestrielle

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à générer un rendement total en combinant des revenus courants et l'appréciation du capital, mesurés en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de participation de sociétés situées dans les pays développés et les pays émergents. Normalement, le Compartiment investit principalement en titres de participation produisant des revenus. Le Compartiment investit la majorité de ses actifs dans des actions ordinaires versant des dividendes, mais peut investir dans d'autres types de titres productifs de revenus, y compris les titres convertibles, les actions privilégiées et les sociétés de placement immobilier (« REIT ») fermées ou les titres de participation de sociétés exerçant la majeure partie de leur activité dans le secteur de l'immobilier. Le Compartiment peut également investir en titres de participation non productifs de revenus.

En sélectionnant des placements pour le Compartiment, Le Gestionnaire Financier n'est pas tenu de suivre un style d'investissement particulier. Le Compartiment peut investir son actif dans des titres de participation de sociétés présentant selon lui un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des titres de participation de sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment se concentre généralement sur les sociétés de grande taille, mais peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un nombre limité de pays et/ou une région géographique particulière.

Le Compartiment n'aura pas recours substantiellement ou principalement à des produits dérivés pour atteindre son objectif d'investissement ou à des fins d'investissement, bien qu'il puisse utiliser des instruments dérivés pour des besoins de couverture, afin d'accroître son exposition à des titres ou pour gérer le risque de change.

Le Gestionnaire Financier utilise une approche ascendante pour l'achat et la vente d'investissements pour le Compartiment. Les placements sont choisis principalement en fonction des résultats combinés d'analyses fondamentale et quantitative. Le Gestionnaire Financier soumet chaque émetteur à une analyse fondamentale et évalue son potentiel au regard de sa situation financière et des conditions de marché, économiques, politiques et réglementaires afin de lui attribuer une note fondamentale. Les facteurs considérés peuvent inclure l'analyse des bénéfices, des flux de trésorerie, de la position concurrentielle et de la capacité de gestion de l'émetteur. Par ailleurs, le Gestionnaire Financier utilise des modèles quantitatifs permettant d'évaluer systématiquement la valorisation, la dynamique des cours et des bénéfices, la qualité des bénéfices d'un émetteur et d'autres facteurs afin de déterminer une note quantitative pour chaque émetteur. Lorsqu'il dispose d'éléments d'analyse quantitative, mais non d'analyse fondamentale, le Gestionnaire Financier considère que la notation fondamentale de l'émetteur est neutre. Le Gestionnaire Financier construit alors le portefeuille en prenant en considération la note pondérée résultant de la combinaison de la notation fondamentale et de la notation quantitative, ainsi que la pondération de l'émetteur, du secteur d'activité et du secteur du marché, la capitalisation boursière, les mesures de la volatilité attendue des performances du Compartiment (par ex. le bêta et l'écart de suivi prévus) et d'autres facteurs.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un investissement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des reculs importants en réaction aux conditions relatives aux émetteurs, aux marchés, à l'économie, aux secteurs d'activité, à la situation politique, à la réglementation, à la situation géopolitique et autres conditions, ainsi qu'en réaction à la perception par les investisseurs de ces conditions. Le cours d'un titre de capital peut subir une baisse importante en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent affecter un seul émetteur ou un seul type de titre, les émetteurs d'un large secteur du marché ou secteur d'activité ou région géographique, ou encore le marché en général.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- Les titres de participation de sociétés de grande capitalisation peuvent avoir des rendements inférieurs à ceux de l'ensemble du marché des actions.
- L'exposition aux marchés émergents peut impliquer des risques supplémentaires liés aux conditions de marché, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent rendre les placements sur les marchés émergents plus volatils et moins liquides que ceux effectués sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés moins développés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés et d'une instabilité politique, sociale et économique plus grande que les marchés développés.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans une seule région, ses performances peuvent être étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions prédominantes dans cette région.
- Les titres convertibles sont soumis aux risques des titres de participation et des titres de créance. Le cours d'un titre convertible peut augmenter ou baisser en fonction du cours du titre de participation sous-jacent, de la qualité de crédit de l'émetteur et des taux d'intérêt. En règle générale, le cours d'un titre convertible diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres convertibles sont davantage soumis aux risques liés aux titres de participation lorsque le cours du titre de participation sous-jacent est proche ou supérieur au prix de conversion, et à ceux liés aux titres de créance lorsque le cours du titre de participation sous-jacent est inférieur au prix de conversion. Les titres convertibles sont généralement assortis d'un potentiel de gain ou de perte inférieur à celui des titres de participation sous-jacents.
- Les risques d'investissement dans les sociétés de placement immobilier (REIT) comprennent certains risques associés à la possession directe d'un bien immobilier et au secteur immobilier en général. Les sociétés de placement immobilier peuvent être affectées par les facteurs suivants : les conditions économiques générales, régionales et locales ; les difficultés inhérentes à l'évaluation et à la cession des biens immobiliers ; les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de l'impôt foncier ; les changements dans les règlements de zonage, les règlements environnementaux et toute autre mesure gouvernementale ; la dépendance vis-à-vis des flux de trésorerie ; l'augmentation des charges d'exploitation ; l'insuffisance de fonds hypothécaires ; les pertes dues aux catastrophes naturelles ; l'encombrement des zones de construction ; les pertes dues aux accidents ou à l'expropriation ; les changements de la valeur effective des propriétés et les variations des taux de location ; ainsi que d'autres facteurs. De nombreux émetteurs liés à l'immobilier, y compris les sociétés de placement immobilier, ont recours à l'effet de levier (celui-ci pouvant être très important chez certains), ce qui augmente le risque d'investissement et peut nuire aux opérations de l'émetteur concerné et à sa valeur de marché durant les périodes de hausse des taux d'intérêt. Il est possible que les petits émetteurs liés à l'immobilier émettent des titres plus volatils et moins liquides que ceux des grands émetteurs, et que leurs ressources financières soient plus limitées.
- Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour constituer tant des positions longues que des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine de ces instruments et peuvent comporter un effet de levier.
- La stratégie adoptée par le Compartiment consistant à combiner analyse fondamentale et quantitative peut ne pas produire les résultats escomptés. En outre, l'analyse fondamentale réalisée par le Gestionnaire Financier n'est pas disponible pour tous les émetteurs.
- L'analyse d'investissement menée par le Gestionnaire Financier, les modèles quantitatifs qu'il élabore et utilise et la sélection de placements qu'il effectue peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit. Les investissements sélectionnés à l'aide de modèles quantitatifs peuvent ne pas offrir les résultats escomptés en raison des facteurs pris en considération par les modèles, de la pondération de chacun de ces facteurs, de la variabilité des sources de rendement et de problèmes techniques liés à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la maintenance des modèles (p. ex. données incomplètes ou inexactes, problèmes de programmation ou autres problèmes logiciels et pannes technologiques).
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres conditions. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que sa Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur de cet instrument et celle de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie

PROFIL DES COMPARTIMENTS

concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.

• **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

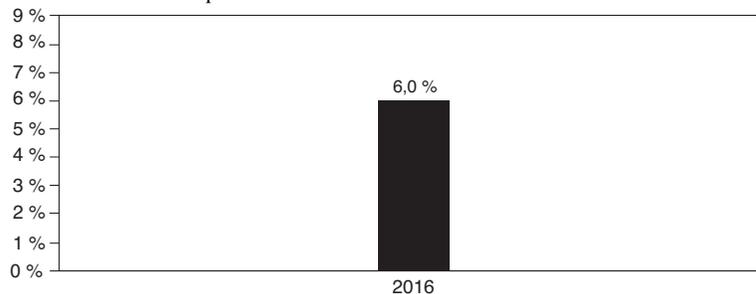
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui recherchent un rendement total combinant des revenus courants et l'appréciation du capital au travers principalement d'investissements dans des titres de participation de sociétés situées dans des pays développés et émergents.
- Le Compartiment a vocation à constituer un placement à moyen ou long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-après comporte des informations relatives aux performances passées. Les résultats antérieurs du Compartiment ne préjugent pas nécessairement de ses résultats futurs. Le graphique ne reflète pas l'incidence des frais de vente que vous pouvez être amené à payer lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts auxquels vous pouvez être soumis sur ces opérations. Les frais de vente ou les impôts éventuels sont susceptibles de diminuer les rendements présentés.

Graphique à barres : Le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indice de référence du Compartiment

MSCI All Country World High Dividend Yield (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement reflétées dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles à la date de ce Prospectus pour chaque Catégorie (par ex. Actions de Distribution ou Actions de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé). Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf comme indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Catégorie	A	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	0,90 %	0,90 %	0,90 %	0,75 %	0,70 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,22 % ³	0,22 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Total des frais sur encours	1,90 %	2,62 %	2,37 %	0,95 %	0,85 %	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges directes d'un Fonds sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de gestion, au Dépositaire et à l'Agent de transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est engagé volontairement à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas 0,25 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, C et N, 0,20 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

GLOBAL HIGH YIELD FUND	
------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 1^{er} juillet 1997

Fréquence des distributions : mensuelle

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment est le rendement total, mesuré en dollars US, l'accent étant mis sur un niveau élevé de revenus courants, tout en tenant compte de l'appréciation du capital. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement, d'émetteurs situés dans des pays développés et émergents. Le Compartiment concentre généralement ses placements en titres de créance de sociétés mais peut également investir en titres de créance d'États ou liés à des États, ou autres titres de créance qui ne sont pas émis par des sociétés. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement important de ses actifs dans un petit nombre de pays et/ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer son exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux placements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du remboursement, ou des sûretés sous-jacentes et peut fléchir en réaction aux évolutions de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité ou des sûretés sous-jacentes, ou encore aux évolutions des conditions spécifiques ou générales de marché et aux conditions spécifiques ou générales économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Dans la mesure où un titre de créance de la catégorie investissement est dégradé, cet instrument peut comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peut déjà être en défaut, auquel cas la valeur de ce titre peut sensiblement diminuer et entraîner des pertes pour le Compartiment.
- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis d'une durée de vie plus longue ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.
- Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement peuvent comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peuvent déjà être en défaut, et leur valeur peut subir des baisses importantes. Ces titres sont considérés comme possédant des caractéristiques essentiellement spéculatives et ont tendance à être plus sensibles aux évolutions défavorables liées à l'émetteur, au marché ou à l'économie en général que les titres de créance de qualité supérieure ou de la catégorie investissement.
- L'exposition aux marchés émergents peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans une seule région, ses performances peuvent être étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions prédominantes dans cette région.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- **Il ne peut y avoir aucune garantie que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la baisse comme à la hausse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

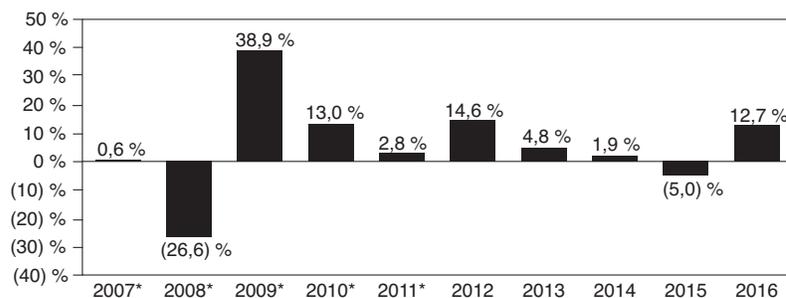
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent le rendement total, tout en tenant compte de l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement provenant d'émetteurs situés dans les pays développés et émergents.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à moyen ou à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées du Compartiment ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat d'Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



* La stratégie d'investissement et le nom du Compartiment ont été modifiés le 22 août 2011 ; les performances indiquées avant cette date correspondent à l'ancienne stratégie d'investissement du Compartiment. Le changement

PROFIL DES COMPARTIMENTS

de nom du Compartiment, prenant effet le 31 octobre 2014, ne constitue pas un changement important dans la stratégie d'investissement du Compartiment.

Indice de référence du Compartiment

BofA Merrill Lynch Global High Yield - Constrained (USD Hedged)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans les cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	S	Z
Frais de gestion financière ¹	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,70 %	0,65 %	0,75 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,19 % ³	0,21 % ³	0,21 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,15 %	0,15 % ³
Total des frais sur encours	1,50 %	2,44 %	2,46 %	1,96 %	0,90 %	0,80 %	0,90 %⁴	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à son gré, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et partager tout ou partie de leurs frais et commissions avec des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres Charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines « Autres charges » qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

⁴ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter les charges directes des Actions de Catégorie S, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que le « Total des frais sur encours » ne dépasse pas 1,00 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de la Catégorie S. Si le « Total des frais sur encours » dépasse le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière des Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

GLOBAL MULTI-ASSET FUND	
-------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 26 septembre 2005

Fréquence des distributions : trimestrielle

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : Valeur en Risque (« VaR ») absolue

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est le rendement total, mesuré en dollars US. Le Compartiment cherche à enregistrer des rendements 1) en procédant à l'allocation d'actifs sur un assortiment de classes d'actifs, 2) en sélectionnant des valeurs au sein de ces classes d'actifs et 3) en gérant l'exposition aux classes d'actifs, aux marchés et aux devises par le biais d'instruments dérivés. Les allocations cibles du Compartiment au sein des classes d'actifs s'établissent comme suit : 15 % en titres de créance corrigés de l'inflation, 35 % en titres de créance mondiaux divers, 30 % en titres de participation mondiaux, 15 % en titres liés aux matières premières et 5 % en placements liés à l'immobilier mondial. Ces allocations ne prennent pas en considération les soldes de trésorerie et peuvent être modifiées dans le temps.

Le Compartiment investit dans une combinaison de titres de participation, de titres de créance, de placements liés aux matières premières et de placements liés à l'immobilier. S'agissant des placements en titres de créance, le Compartiment investit principalement en titres de créance d'émetteurs situés dans les pays développés et émergents, y compris les titres de créance d'États, les titres adossés à des crédits immobiliers et les titres de sociétés. Le Compartiment concentre généralement ses placements en titres de créance de la catégorie investissement, mais peut également investir en titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement. S'agissant des placements en titres de participation, le Compartiment investit en titres de participation d'émetteurs situés dans les pays développés et émergents. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toute tailles dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment peut placer un pourcentage relativement élevé de ses investissements en capital dans un petit nombre d'entreprises. Les placements liés aux matières premières comprennent les instruments dérivés sur indices de matières premières, les parts d'organismes de placement collectifs et les fonds cotés. Les placements liés à l'immobilier comprennent les sociétés de placement immobilier, les instruments dérivés sur indices immobiliers et d'autres placements apportant une exposition au secteur immobilier. Dans la sélection de ses placements, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à diverses fins (couverture ou investissement), pour augmenter ou diminuer son exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt ou aux devises, ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux placements directs.

Le Compartiment gère son exposition aux classes d'actifs, aux marchés et aux devises principalement à l'aide d'instruments dérivés, auxquels il peut recourir dans une large mesure, sur la base de ses modèles quantitatifs exclusifs. Le Compartiment peut augmenter ou diminuer son exposition aux classes d'actifs, aux marchés et/ou aux devises découlant de sa sélection de valeurs, suivant son évaluation du potentiel de risque/rendement de ces classes d'actifs, de ces marchés et/ou de ces devises. Le Compartiment peut être exposé à des classes d'actifs, à des marchés et/ou à des devises à l'égard desquels sa sélection de valeurs s'est soldée par une exposition limitée ou inexistante (p. ex. titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement). Les expositions du Compartiment se situent normalement dans les fourchettes suivantes : titres de créance corrigés de l'inflation : de -5 % à 35 %, titres de créance mondiaux divers : de 0 % à 70 %, titres de participation mondiaux : de 0 % à 60 %, placements liés aux matières premières : de -5 % à 35 % et placements liés à l'immobilier mondial : de -10 % à 20 % Le Compartiment peut également avoir recours à des instruments dérivés pour limiter son exposition à certains événements de marché extrêmes. En tenant compte des investissements du Compartiment dans des instruments dérivés, celui-ci peut avoir une exposition importante à des émetteurs d'un nombre limité de pays et/ou d'une région géographique donnée. Une certaine part de l'actif du Compartiment sera détenue sous forme de trésorerie en raison des exigences en matière de sûretés des placements du Compartiment en instruments dérivés, de l'activité d'achat et de rachat des Actions, et d'autres besoins de trésorerie à court terme.

Dans le cadre du processus de gestion des risques de la Société de Gestion applicable au Compartiment, l'exposition globale du Compartiment est mesurée au moyen d'une méthode de VaR absolue, qui limite la VaR maximum que le Compartiment peut atteindre par rapport à sa valeur nette d'inventaire, comme déterminé par la Société de Gestion en tenant compte de la politique d'investissement du Compartiment et de son profil de risque. Veuillez vous reporter au Rapport Annuel de la Société pour connaître les limites de la VaR calculées pour l'exercice applicable. Le niveau d'effet de levier attendu peut varier entre 0 % et 400 % (mesuré grâce à la somme de la valeur notionnelle des

PROFIL DES COMPARTIMENTS

produits dérivés utilisés par le Compartiment) sur la base de la valeur nette d'inventaire du Compartiment. En outre, la Société de Gestion suit également le niveau d'effet de levier attendu, mesuré au moyen de l'approche par les engagements, qui peut varier entre 0 % et 200 % sur la base de la valeur nette d'inventaire du Compartiment. Dans certaines circonstances, le niveau d'effet de levier pourrait dépasser les fourchettes indiquées ci-dessus.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Il se peut que la stratégie du Compartiment en matière de gestion de l'exposition aux classes d'actifs, aux marchés et aux devises ne soit pas efficace. En outre, il se peut que les stratégies pouvant être mises en œuvre par le Compartiment pour limiter son exposition à certains événements de marché extrêmes n'atteignent pas les résultats escomptés. Les coûts associés à ces stratégies ont pour effet de réduire les rendements du Compartiment.
- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du remboursement, ou des sûretés sous-jacentes et peut fléchir en réaction aux évolutions de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité ou des sûretés sous-jacentes, ou encore aux évolutions des conditions spécifiques ou générales de marché et aux conditions spécifiques ou générales économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Dans la mesure où un titre de créance de la catégorie investissement est dégradé, cet instrument peut comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peut déjà être en défaut, auquel cas la valeur de ce titre peut sensiblement diminuer et entraîner des pertes pour le Compartiment.
- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis d'une durée de vie plus longue ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent un risque de taux d'intérêt accru.
- Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement peuvent comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peuvent déjà être en défaut, et leur valeur peut subir des baisses importantes. Ces titres sont considérés comme possédant des caractéristiques essentiellement spéculatives et ont tendance à être plus sensibles aux évolutions défavorables liées à l'émetteur, au marché ou à l'économie en général que les titres de créance de qualité supérieure ou de la catégorie investissement.
- Les titres soumis à un remboursement anticipé et/ou à une prorogation de leur échéance peuvent réduire le potentiel de plus-values pour leurs titulaires s'ils font l'objet d'un remboursement anticipé et peuvent augmenter le potentiel de moins-values si leur échéance est prorogée.
- L'exposition aux marchés émergents peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Le Compartiment est susceptible d'avoir des expositions à effet de levier nettes dépassant 100 % de sa valeur nette d'inventaire. L'effet de levier implique une exposition à des positions d'un montant dépassant l'investissement initial. Dans le cadre d'opérations comportant un effet de levier, toute modification relativement faible apportée à un indicateur sous-jacent peut se traduire par des moins-values considérables pour le Compartiment. Cet effet de levier peut entraîner

PROFIL DES COMPARTIMENTS

une volatilité accrue en amplifiant les plus-values et les moins-values.

- La valeur des placements liés aux matières premières peut être plus volatile que celle des titres de participation ou des titres de créance, et leur valeur peut subir l'impact des évolutions des mouvements d'ensemble du marché, de la volatilité des indices de matières premières, des évolutions des taux d'intérêt, ou encore de facteurs affectant un secteur d'activité ou une matière première particuliers. Le cours d'un placement lié à une matière première peut subir l'impact de déséquilibres de l'offre et de la demande sur le marché de la matière première.
- Les risques de l'investissement en placements liés à l'immobilier comprennent certains risques associés à la propriété directe de biens immobiliers et au secteur immobilier en général. Ces risques comprennent les risques liés aux conditions économiques générales, régionales et locales, les difficultés inhérentes à l'évaluation et à la cession des biens immobiliers, les fluctuations des taux d'intérêt, les taux des taxes foncières, les lois sur l'occupation des sols, les réglementations environnementales et autres mesures des administrations publiques, la dépendance à l'égard de la trésorerie, l'accroissement des charges d'exploitation, la non-disponibilité de fonds obtenus par le biais de crédits immobiliers, les pertes attribuables aux catastrophes naturelles, les évolutions de la valeur des biens immobiliers et des loyers, ainsi que d'autres facteurs.
- Dans la mesure où le Compartiment investit un pourcentage relativement élevé de son actif dans un petit nombre d'émetteurs, ses performances peuvent être étroitement liées à celles de ces émetteurs et peuvent s'avérer plus volatiles que celles de compartiments plus diversifiés.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans une seule région, ses performances peuvent être étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions prédominantes dans cette région.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les opérations comportant une contrepartie ou un tiers autre que l'émetteur de l'instrument sont soumises au risque de crédit de la contrepartie ou du tiers et dépendent de la capacité de la contrepartie ou du tiers à remplir ses obligations conformément aux conditions de l'opération.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions politiques, économiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que sa Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement menée par le Gestionnaire Financier, les modèles quantitatifs qu'il élabore et utilise et la sélection de placements qu'il effectue peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit. Les investissements sélectionnés à l'aide de modèles quantitatifs peuvent ne pas offrir les résultats escomptés en raison des facteurs pris en considération par les modèles, de la pondération de chacun de ces facteurs, de la variabilité des sources de rendement et de problèmes techniques liés à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la maintenance des modèles (p. ex. données incomplètes ou inexactes, problèmes de programmation ou autres problèmes logiciels et pannes technologiques).
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

PROFIL DES COMPARTIMENTS

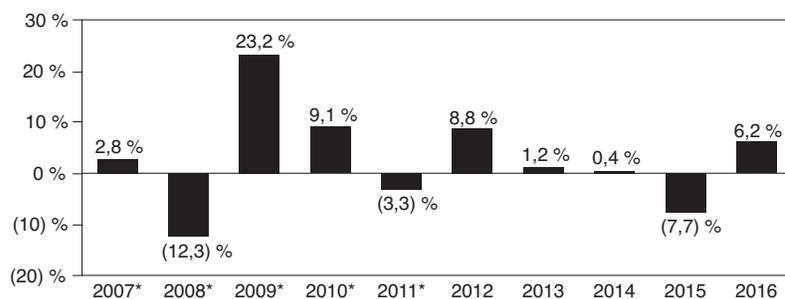
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent le rendement total, par le biais de placements dans une combinaison de titres de participation et de titres de créance d'émetteurs situés dans les pays développés et émergents, associés à une exposition à des catégories d'actifs, des marchés et/ou des devises (y compris celles auxquelles le portefeuille du Compartiment n'est que peu, voire pas, exposé) gérée de manière active à l'aide d'instruments dérivés, et qui comprennent et ont assimilé les risques et rendements associés à une stratégie ayant recours aux instruments dérivés pour corriger le profil de risque du Compartiment.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts et taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



* La stratégie d'investissement et le nom du Compartiment ont été modifiés le 22 août 2011 ; les performances indiquées avant cette date correspondent à l'ancienne stratégie d'investissement du Compartiment.

Indices de référence du Compartiment

Indice principal : MSCI All Country World (USD)

Indice secondaire composite : MSCI All Country World (USD) : 30 % ; Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (USD) : 35 % ; Bloomberg Commodity (USD) : 15 % ; Bloomberg Barclays U.S. Treasury Inflation Protected Securities (USD) : 15 % ; FTSE EPRA/NAREIT Developed Real Estate (USD) : 5 %.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	S	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,80 %	0,75 %	1,05 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,31 % ³	0,31 % ³	0,31 % ³	0,32 % ³	0,26 % ³	0,21 % ³	0,06 %	0,21 % ³
Total des frais sur encours	2,11 %	2,86 %	2,86 %	2,62 %	1,06 %	0,96 %	1,06 %⁴	0,21 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines « Autres charges » qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

⁴ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter les charges directes des Actions de Catégorie S, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que le « Total des frais sur encours » ne dépasse pas 1,00 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de la Catégorie S. Si le « Total des frais sur encours » dépasse le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

GLOBAL OPPORTUNISTIC BOND FUND	
--------------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 12 juillet 2016

Fréquence des distributions : mensuelle

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : Valeur en Risque (« VaR ») relative

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment est le rendement total, mesuré en dollars US. Le Compartiment investira principalement (au moins 70 %) en titres de créance. Il concentre généralement ses placements sur les émetteurs situés dans des pays développés, mais peut également investir dans des émetteurs de pays émergents. Le Compartiment investira dans des émetteurs privés et publics, des titres adossés à des crédits immobiliers et d'autres titres adossés à des actifs ainsi que des titres de créance de la catégorie investissement et de qualité inférieure à la catégorie investissement. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un petit nombre de pays ou dans une zone géographique particulière. Le Compartiment devrait avoir recours sur une grande échelle à des produits dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, à un secteur du marché ou à un titre particuliers, pour gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de crédit ou de change ou d'autres caractéristiques du Compartiment ou comme solution de rechange aux placements directs. Une certaine part de l'actif du Compartiment sera détenue sous forme de trésorerie en raison des exigences en matière de sûretés des placements du Compartiment en instruments dérivés, de l'activité d'achat et de rachat des Actions, et d'autres besoins de trésorerie à court terme.

Dans le cadre du processus de gestion des risques de la Société de Gestion s'appliquant au Compartiment, l'exposition globale du Compartiment est mesurée au moyen d'une méthode de VaR relative, qui limite la VaR maximum que le Compartiment peut atteindre par rapport à son indicateur de référence, comme déterminé par la Société de Gestion en tenant compte de la politique d'investissement et du profil de risque du Compartiment. Veuillez vous reporter au Rapport Annuel de la Société pour connaître les limites de la VaR calculées pour l'exercice considéré. Le niveau d'effet de levier attendu peut varier entre 0 % et 400 % (mesuré au moyen de la somme de la valeur notionnelle des instruments dérivés utilisés par le Compartiment), suivant la valeur d'inventaire du Compartiment. En outre, la Société de Gestion suit d'une manière complémentaire le niveau d'effet de levier attendu mesuré au moyen de l'approche par les engagements, lequel peut varier entre 0 % et 125 % suivant la valeur d'inventaire du Compartiment. Dans certaines circonstances, le niveau d'effet de levier pourrait dépasser la fourchette indiquée ci-dessus.

Vous êtes invité à consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un investissement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du paiement, ou des sûretés sous-jacentes, et peut baisser en fonction de l'évolution de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité, ou des sûretés sous-jacentes, ou de l'évolution des conditions de marché, économiques, du secteur d'activité, politiques, réglementaires, géopolitiques ou d'autres conditions générales ou particulières. Dans la mesure où la notation de crédit d'un titre de créance de la catégorie investissement a été abaissée, ce titre peut présenter un risque de défaillance sensiblement plus élevé ou peut être déjà en défaut, ce qui peut se traduire par une forte baisse de la valeur dudit titre et entraîner des pertes pour le Compartiment.
- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis de durées de vie plus longues ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.
- Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement peuvent comporter un risque de défaillance sensiblement plus élevé ou peuvent être déjà en défaut, et leur valeur peut subir des baisses importantes. Ils sont considérés comme ayant des caractéristiques principalement spéculatives et ont tendance à être plus sensibles aux évolutions défavorables liées à l'émetteur, au marché ou à l'économie en général que les titres de créance de qualité supérieure ou de catégorie investissement.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres conditions. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que sa Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur de cet instrument et celle de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans une seule région, ses performances peuvent être étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions prédominantes dans cette région.
- Les instruments pouvant faire l'objet d'un remboursement anticipé et/ou dont l'échéance peut être prolongée peuvent réduire le potentiel de gain pour leurs détenteurs si lesdits instruments sont remboursés par anticipation et augmentent le potentiel de perte si l'échéance des instruments est prolongée.
- L'exposition aux marchés émergents peut impliquer des risques supplémentaires liés aux conditions de marché, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent rendre les placements sur les marchés émergents plus volatils et moins liquides que ceux effectués sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés, ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Le Compartiment est susceptible d'avoir des expositions à effet de levier nettes dépassant 100 % de sa valeur nette d'inventaire. L'effet de levier implique une exposition à des positions d'un montant dépassant l'investissement initial. Dans le cadre d'opérations comportant un effet de levier, toute modification relativement faible apportée à un indicateur sous-jacent peut se traduire par des moins-values considérables pour le Compartiment. Cet effet de levier peut entraîner une volatilité accrue en amplifiant les plus-values et les moins-values.
- Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour constituer tant des positions longues que des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine de ces instruments et peuvent comporter un effet de levier.
- Les opérations faisant intervenir une contrepartie ou un tiers autre que l'émetteur de l'instrument sont soumises au risque de crédit de la contrepartie ou du tiers ainsi qu'à la capacité de la contrepartie ou du tiers à remplir ses obligations conformément aux conditions de l'opération.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance par rapport aux marchés sur lesquels le Compartiment investit.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui recherchent le rendement total en investissant dans des obligations d'État, des obligations de sociétés, des titres adossés à des crédits immobiliers et d'autres titres adossés à des actifs de la catégorie investissement et de qualité inférieure à la catégorie investissement, et qui comprennent bien et acceptent les implications en termes de risques et de rendements d'une stratégie recourant à des instruments dérivés pour ajuster le profil de risque du Compartiment.
- Le Compartiment a vocation à constituer un placement à moyen ou long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le Compartiment est de création récente. L'historique des résultats et les rendements moyens annuels pour une année civile complète ne sont pas disponibles pour le moment.

Indice de référence du Compartiment

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (USD Hedged)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges estimées à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement reflétées dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles à la date de ce Prospectus pour chaque Catégorie (par ex. Actions de Distribution ou Actions de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé). Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,55 %	0,50 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Total des frais sur encours	1,35 %	2,35 %	1,85 %	0,75 %	0,65 %	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges directes d'un Compartiment sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est engagé volontairement à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas 0,25 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, C et N, 0,20 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et sont versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

GLOBAL RESEARCH FOCUSED FUND

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 26 septembre 2005

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en dollars U.S. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de participation de sociétés situées dans les pays développés et émergents. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un petit nombre de sociétés. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un petit nombre de pays et/ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- L'exposition aux marchés émergents peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans un petit nombre d'émetteurs, ses performances peuvent être étroitement liées à ces émetteurs et peuvent s'avérer plus volatiles que les celles de compartiments plus diversifiés.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans une seule région, ses performances peuvent être étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions prédominantes dans cette région.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou

PROFIL DES COMPARTIMENTS

les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.

- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions politiques, économiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis en devises autres que sa Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.

- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

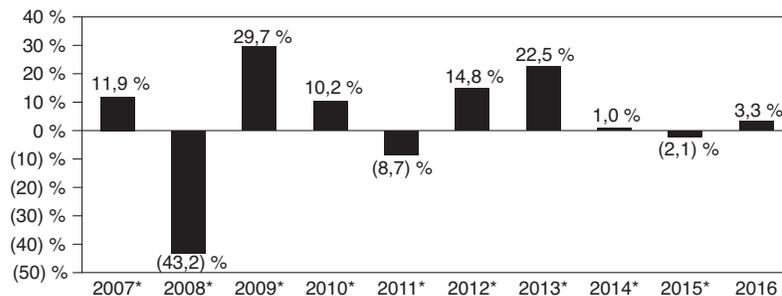
- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation de sociétés situées dans les pays développés et émergents.

- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts et taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



* La stratégie d'investissement et le nom du Compartiment ont été modifiés le 29 juin 2016 ; les performances indiquées avant cette date correspondent à l'ancienne stratégie d'investissement du Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Indice de référence du Compartiment

MSCI All Country World (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	S	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,80 %	0,75 %	1,05 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,19 % ³	0,18 % ³	0,19 % ³	0,19 % ³	0,19 % ³	0,15 % ³	0,00 %	0,15 % ³
Total des frais sur encours	1,99 %	2,73 %	2,74 %	2,49 %	0,99 %	0,90 %	1,00 %⁴	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

⁴ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter les charges directes des Actions de Catégorie S, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que le « Total des frais sur encours » ne dépasse pas 1,00 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de la Catégorie S. Si le « Total des frais sur encours » dépasse le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

GLOBAL TOTAL RETURN FUND	
--------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 26 septembre 2005

Fréquence des distributions : trimestrielle ou annuelle, selon la catégorie d'actions sélectionnée

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est le rendement total, mesuré en dollars US. Le Compartiment investit dans une combinaison de titres de participation et de titres de créance d'émetteurs situés dans les pays développés et émergents. Historiquement, le Compartiment investit environ 60 % de son actif en titres de participation et 40 % de son actif en titres de créance, mais ces allocations peuvent généralement varier entre 30 % et 75 % en titres de participation et entre 25 % et 70 % en titres de créance. Le Compartiment concentre généralement ses placements dans les grandes sociétés qui, à son avis, sont sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur). Il privilégie généralement les titres de créance de sociétés, d'États ainsi que les titres de créance adossés à des crédits immobiliers. Le Compartiment investit la quasi-totalité de ses actifs en titres de créance de la catégorie investissement. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un petit nombre de pays et/ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt ou aux devises, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du remboursement, ou des sûretés sous-jacentes et peut fléchir en réaction aux évolutions de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité ou des sûretés sous-jacentes, ou encore aux évolutions des conditions spécifiques ou générales de marché et des conditions spécifiques ou générales économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Dans la mesure où un titre de créance de la catégorie investissement est dégradé, cet instrument peut comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peut déjà être en défaut, auquel cas la valeur de ce titre peut sensiblement diminuer et entraîner des pertes pour le Compartiment.
- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis d'une durée de vie plus longue ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.
- Les titres soumis à un remboursement anticipé et/ou à une prorogation de leur échéance peuvent réduire le potentiel de plus-values pour leurs titulaires s'ils font l'objet d'un remboursement anticipé et peuvent augmenter le potentiel de moins-values si leur échéance est prorogée.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- Les titres de participation de sociétés de grande capitalisation peuvent sous-performer par rapport au marché d'actions en général.
- Les titres de participation de sociétés de valeur peuvent demeurer sous-valorisés sur de longues périodes et ne pas atteindre leur valeur attendue. Elles peuvent également être plus volatiles que le marché en général.
- L'exposition aux marchés émergents peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché, et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés moins développés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans une seule région, ses performances peuvent être étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions prédominantes dans cette région.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions politiques, économiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que sa Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de l'instrument ainsi que la valeur de votre investissement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

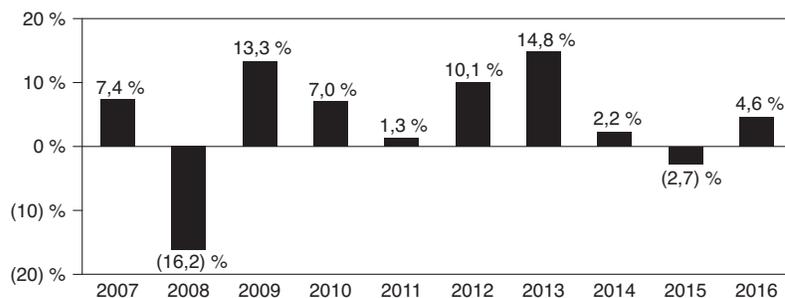
- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent le rendement total, principalement par le biais d'une combinaison de placements en titres de participation et en titres de créance d'émetteurs situés dans les pays développés et émergents.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indice de référence du Compartiment

MSCI World : 60 % ; Bloomberg Barclays Global Aggregate (USD) : 40 %

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	S	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,75 %	1,05 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,13 % ³	0,14 % ³	0,14 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,00 %	0,10 % ³
Total des frais sur encours	2,05 %	2,68 %	2,69 %	2,44 %	1,25 %	0,90 %	1,00 %⁴	0,10 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines « Autres charges » qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

⁴ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter les charges directes des Actions de Catégorie S, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que le « Total des frais sur encours » ne dépasse pas 1,00 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de la Catégorie S. Si le « Total des frais sur encours » dépasse le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

INFLATION-ADJUSTED BOND FUND	
------------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 26 septembre 2005

Fréquence des distributions : mensuelle

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est de dégager un rendement total, mesuré en dollars US, qui dépasse le taux d'inflation tel que mesuré aux États-Unis sur le long terme. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de créance ajustés à l'inflation. Si le Compartiment investit principalement en titres de créance ajustés à l'inflation émis par le Trésor américain, il peut également investir en (i) titres ajustés à l'inflation émis par d'autres sociétés publiques du gouvernement fédéral américain et par d'autres sociétés et (ii) titres de créance non ajustés à l'inflation, dont des obligations d'entreprises et des titres adossés à des actifs. Le Compartiment peut investir la quasi-totalité de son actif en titres de créance de la catégorie investissement et peut investir une part relativement élevée de son actif dans un petit nombre d'émetteurs. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt ou aux devises, ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du remboursement, ou des sûretés sous-jacentes et peut fléchir en réaction aux évolutions de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité ou des sûretés sous-jacentes, ou encore aux évolutions des conditions spécifiques ou générales de marché, et des conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Dans la mesure où un titre de créance de la catégorie investissement est dégradé, cet instrument peut comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peut déjà être en défaut, auquel cas la valeur de ce titre peut sensiblement diminuer et entraîner des pertes pour le Compartiment.
- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis d'une durée de vie plus longue ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres aux États-Unis et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.
- Étant donné que le Compartiment concentre ses placements dans les titres de créance du Trésor américain ajustés à l'inflation, les performances du Compartiment sont liées de près à ce seul émetteur et pourraient être plus volatils que les performances de compartiments plus diversifiés.
- Les versements d'intérêts sur les titres de créance ajustés à l'inflation peuvent être imprévisibles et varier suivant le niveau de l'inflation. Si l'inflation est négative, le principal et les revenus peuvent tous deux fléchir.
- Les instruments pouvant faire l'objet d'un remboursement anticipé et/ou dont l'échéance peut être prolongée peuvent réduire le potentiel de gain pour leurs détenteurs si lesdits instruments sont remboursés par anticipation et augmentent le

PROFIL DES COMPARTIMENTS

potentiel de perte si l'échéance des instruments est prolongée.

- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent donc comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

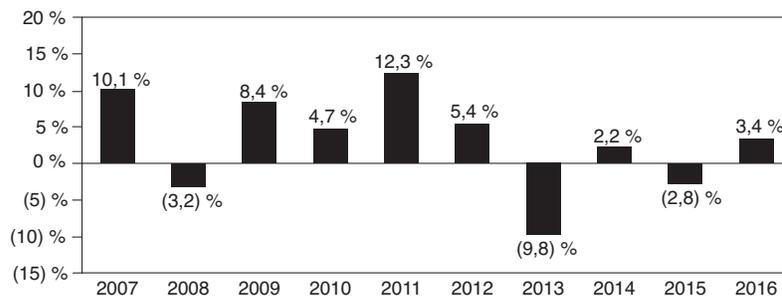
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent le rendement total, principalement par le biais de placements en titres de créance corrigés de l'inflation, mais aussi de titres de créance non corrigés de l'inflation, tels que des obligations d'entreprises et des titres adossés à des actifs.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



PROFIL DES COMPARTIMENTS

Indice de référence du Compartiment

Bloomberg Barclays U.S. Treasury Inflation Protected Securities (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	S	Z
Frais de gestion financière ¹	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,45 %	0,50 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,26 %	0,15 % ³
Total des frais sur encours	1,25 %	2,25 %	2,25 %	1,75 %	0,70 %	0,60 %	0,76 %⁴	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines « Autres charges » qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

⁴ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter les charges directes des Actions de Catégorie S, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que le « Total des frais sur encours » ne dépasse pas 1,00 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de la Catégorie S. Si le « Total des frais sur encours » dépasse le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

JAPAN EQUITY FUND	
-------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 1^{er} août 2007

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de participation japonais. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un petit nombre de sociétés. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change, ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres au Japon et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans un petit nombre d'émetteurs, la performance du Compartiment peut être liée de près à ces émetteurs et être plus volatile que les performances de compartiments plus diversifiés.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions politiques, économiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments libellés en devises autres que sa Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte

PROFIL DES COMPARTIMENTS

résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.

- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

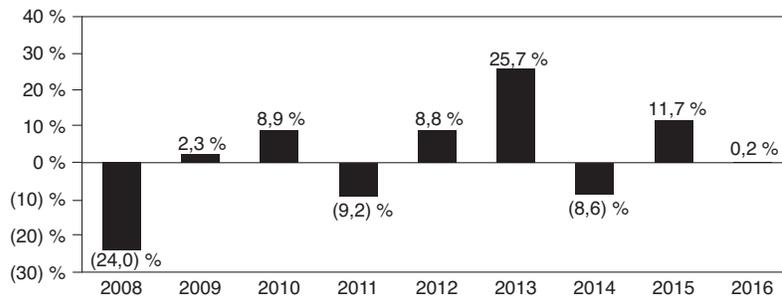
- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation japonais.

- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indice de référence du Compartiment

MSCI Japan (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Catégorie	A	B	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,80 %	0,75 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Total des frais sur encours	2,05 %	2,80 %	2,80 %	2,55 %	1,00 %	0,90 %	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

LATIN AMERICAN EQUITY FUND	
----------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 26 mars 2009

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de participation latino-américains. On entend par « Amérique latine » l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale, les Caraïbes et le Mexique. Tous les pays de la région Amérique latine sont actuellement considérés comme des économies de marchés émergents. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement important de son actif dans un petit nombre de pays et/ou dans une région géographique particulière. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres en Amérique latine et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.
- L'exposition aux marchés émergents, y compris aux pays d'Amérique latine, peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.

- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

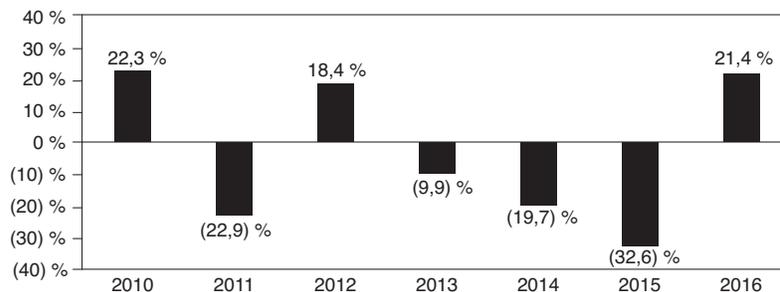
- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation latino-américains.

- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées du Compartiment ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat d'Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indice de référence du Compartiment

MSCI Emerging Markets Latin America 10-40 (USD)

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,05 %	0,95 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,35 % ³	0,35 % ³	0,35 % ³	0,35 % ³	0,30 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³
Total des frais sur encours	2,25 %	3,00 %	3,00 %	2,75 %	1,35 %	1,20 %	0,25 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,35 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,30 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines « Autres charges » qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

[‡] Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

LIMITED MATURITY FUND	
-----------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 26 septembre 2005

Fréquence des distributions : mensuelle

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est le rendement total, mesuré en dollars US, l'accent étant mis sur un niveau élevé de revenus courants, tout en tenant compte de la préservation du capital. Le Compartiment investit la quasi-totalité de ses actifs en titres créance américains libellés en dollars US, y compris les titres de créance américains et non américains de sociétés ou d'États, ainsi que des titres de créance adossés à des crédits immobiliers. Le Compartiment investit essentiellement en titres de créance de la catégorie investissement. La durée de vie moyenne des placements (compte tenu des caractéristiques des investissements, dont il est prévu qu'elles aient pour effet de réduire la durée de vie d'un placement, tels que les remboursements anticipés) ne dépassera généralement pas cinq ans. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Au cours de périodes de taux d'intérêt faibles ou négatifs, le Compartiment verra sa capacité à dégager des revenus sur ses placements réduite. Si les frais courants annuels d'une Catégorie s'avèrent alors supérieurs aux revenus, des pertes peuvent en résulter pour les investisseurs de cette Catégorie en raison d'une baisse de la valeur nette d'inventaire et aucune distribution ne sera versée aux investisseurs de la Catégorie. Des taux d'intérêt faibles ou négatifs peuvent persister pendant des périodes prolongées.
- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du remboursement, ou des sûretés sous-jacentes et peut fléchir en réaction aux évolutions de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité ou des sûretés sous-jacentes, ou encore aux évolutions des conditions spécifiques ou générales de marché, économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Dans la mesure où un titre de créance de la catégorie investissement est dégradé, cet instrument peut comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peut déjà être en défaut, auquel cas la valeur de ce titre peut sensiblement diminuer et entraîner des pertes pour le Compartiment.
- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis d'une durée de vie plus longue ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.
- Les titres adossés à des crédits immobiliers ou à des actifs peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé et/ou d'une prorogation de leur échéance, ce qui peut réduire le potentiel de plus-values pour leurs titulaires s'ils sont remboursés par anticipation et augmenter le potentiel de moins-values si leur échéance est prorogée. Veuillez vous reporter aux sections « Risque des titres adossés à des actifs » et « Risque des titres adossés à des crédits immobiliers » sous « Politiques et risques d'investissement – Facteurs de risque » pour de plus amples informations.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques

PROFIL DES COMPARTIMENTS

courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.

- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- **Le capital d'investissement n'est pas garanti. Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

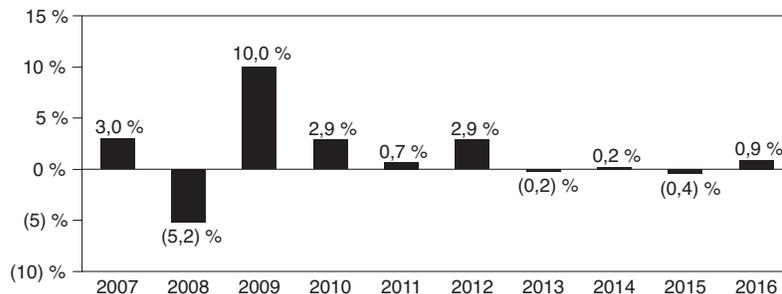
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent le rendement total, tout en tenant compte de la préservation du capital, principalement par le biais de placements en titres de créance américains et non américains de sociétés ou d'États ainsi que des titres de créance adossés à des crédits immobiliers.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à moyen ou à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



PROFIL DES COMPARTIMENTS

Indice de référence du Compartiment

Bloomberg Barclays 1-3 Year U.S. Government / Credit Bond (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	S	Z
Frais de gestion financière ¹	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,55 %	0,50 %	0,60 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,14 % ³	0,14 % ³	0,14 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,10 % ³	0,10 %	0,10 % ³
Total des frais sur encours	1,24 %	2,24 %	2,24 %	1,75 %	0,70 %	0,60 %	0,70 %⁴	0,10 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines « Autres charges » qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

⁴ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter les charges directes des Actions de Catégorie S, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que le « Total des frais sur encours » ne dépasse pas 1,00 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de la Catégorie S. Si le « Total des frais sur encours » dépasse le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

MANAGED WEALTH FUND	
---------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 22 septembre 2015

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : Valeur en Risque (« VaR ») absolue

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à générer un rendement total mesuré en dollars US. Le Compartiment vise à atteindre cet objectif en (i) investissant dans des titres individuels, normalement en se concentrant sur les titres de participation de sociétés situées dans des pays développés et émergents, et en (ii) adoptant une allocation tactique des actifs transversale en utilisant principalement des instruments dérivés pour tenter de réduire la volatilité des performances du Compartiment en réduisant son exposition aux marchés des actions et/ou de change associés aux placements détenus dans le portefeuille du Compartiment et également pour exposer potentiellement le Compartiment à des classes d'actifs et/ou marchés auxquels le Compartiment est peu ou pas exposé (par ex. les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement). En outre, le Compartiment peut chercher à limiter son exposition à certains événements de marché extrêmes.

Lors de la sélection de placements individuels, le Compartiment concentre normalement ses investissements dans des titres de participation d'émetteurs de pays développés et émergents. Le Compartiment concentre ses investissements en titres de participation dans des sociétés présentant selon lui un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles.

Le Gestionnaire Financier utilise une approche ascendante pour l'achat et la vente d'investissements individuels pour le Compartiment. Les placements sont choisis principalement en fonction des résultats combinés d'analyses fondamentale et quantitative. Le Gestionnaire Financier soumet chaque émetteur à une analyse fondamentale et évalue son potentiel au regard de sa situation financière et des conditions de marché, économiques, politiques et réglementaires afin de lui attribuer une note fondamentale. Les facteurs considérés peuvent inclure l'analyse des bénéfices, des flux de trésorerie, de la position concurrentielle et de la capacité de gestion de l'émetteur. Par ailleurs, le Gestionnaire Financier utilise des modèles quantitatifs permettant d'évaluer systématiquement la valorisation, la dynamique des cours et des bénéfices, la qualité des bénéfices d'un émetteur et d'autres facteurs afin de déterminer une note quantitative pour chaque émetteur. Lorsqu'il dispose d'éléments d'analyse quantitative, mais non d'analyse fondamentale, le Gestionnaire Financier considère généralement que la notation fondamentale de l'émetteur est neutre. Le Gestionnaire Financier construit alors le portefeuille en prenant en considération la note pondérée résultant de la combinaison de la notation fondamentale et de la notation quantitative, ainsi que la pondération de l'émetteur, du secteur d'activité et du secteur du marché, la capitalisation boursière, les mesures de la volatilité attendue des performances du Compartiment (par ex. le bêta et l'écart de suivi prévus) et d'autres facteurs.

Lors de la sélection de ses placements, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à diverses fins (couverture ou investissement), pour augmenter ou diminuer son exposition à un marché, à un secteur du marché ou à un titre particuliers, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt ou son exposition de change ou autres caractéristiques, ou comme alternative aux placements directs. Une certaine part de l'actif du Compartiment sera détenue sous forme de trésorerie en raison des exigences en matière de sûretés des placements du Compartiment en instruments dérivés, de l'activité d'achat et de rachat des Actions, et d'autres besoins de trésorerie à court terme. Il est prévu que le Compartiment aura généralement une volatilité plus faible que celle du marché global des actions et que ses performances seront généralement inférieures à celles des marchés des actions pendant les périodes de hausse des marchés des actions.

Après avoir pris en considération l'allocation tactique des actifs transversale, l'exposition totale du Compartiment au marché sera normalement comprise entre 10 % et 90 % de l'actif du Compartiment. (L'exposition totale du Compartiment au marché comprend l'exposition du Compartiment au marché des actions à travers son portefeuille d'investissements et l'exposition à d'autres marchés à travers l'allocation tactique transversale.) Lorsque l'évaluation par le Gestionnaire Financier de l'attractivité relative des classes d'actifs et des marchés est neutre, l'exposition du Compartiment au marché des actions devrait être environ de 50 % de l'actif du Compartiment. Généralement, le processus d'allocation tactique de l'actif du Compartiment aura largement recours aux produits dérivés.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Dans le cadre du processus de gestion des risques de la Société de Gestion s'appliquant au Compartiment, l'exposition globale du Compartiment est mesurée au moyen de la méthodologie de Valeur en Risque (« VaR ») absolue, qui limite la VaR maximum que le Compartiment peut atteindre par rapport à sa valeur nette d'inventaire, comme déterminé par la Société de Gestion en tenant compte de la politique d'investissement et du profil de risque du Compartiment. Veuillez vous reporter au Rapport Annuel de la Société pour connaître les limites de la VaR calculées pour l'exercice considéré. Le niveau d'effet de levier attendu peut varier entre 0 % et 200 % (mesuré au moyen de la somme de la valeur notionnelle des instruments dérivés utilisés par le Compartiment), sur la base de la valeur nette d'inventaire du Compartiment. En outre, la Société de Gestion suit d'une manière complémentaire le niveau d'effet de levier attendu mesuré au moyen de l'approche par les engagements, lequel peut varier entre 0 % et 150 % sur la base de la valeur nette d'inventaire du Compartiment. Dans certaines circonstances, le niveau d'effet de levier pourrait dépasser la fourchette indiquée ci-dessus.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un investissement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- La stratégie du Compartiment consistant à adopter une allocation tactique des actifs transversale pour réduire son exposition aux marchés des actions et/ou de change et s'exposer éventuellement aux catégories d'actifs et/ou marchés auxquels le portefeuille n'est que peu, voire pas exposé peut ne pas produire les résultats visés. Par ailleurs, les stratégies auxquelles le Gestionnaire Financier peut recourir pour limiter l'exposition du Compartiment à certains événements de marché extrêmes peuvent ne pas produire les résultats escomptés, et les coûts associés à ces stratégies viendront grever les rendements du Compartiment. Il est prévu que le Compartiment sous-performera de manière générale les marchés des actions en période de marchés des actions solides et haussiers.
- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des reculs importants en réaction aux conditions relatives aux émetteurs, aux marchés, à l'économie, aux secteurs d'activité, à la situation politique, à la réglementation, à la situation géopolitique et autres conditions, ainsi qu'en réaction à la perception par les investisseurs de ces conditions. Le cours d'un titre de capital peut subir une baisse importante en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent affecter un seul émetteur ou un seul type de titre, les émetteurs d'un large secteur du marché ou secteur d'activité ou région géographique, ou encore le marché en général.
- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du remboursement, ou des sûretés sous-jacentes, et peut baisser en fonction de l'évolution de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité, ou des sûretés sous-jacentes, ou de l'évolution des conditions de marché, économiques, du secteur d'activité, politiques, réglementaires, géopolitiques ou d'autres conditions générales ou particulières. Dans la mesure où la notation de crédit d'un titre de créance de la catégorie investissement est abaissée, ce titre peut présenter un risque de défaillance sensiblement plus élevé ou peut être déjà en défaut, ce qui peut se traduire par une forte baisse de la valeur dudit titre et entraîner des pertes pour le Compartiment.
- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis d'une durée de vie plus longue ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.
- Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement peuvent comporter un risque de défaillance sensiblement plus élevé ou peuvent être déjà en défaut, et leur valeur peut subir des baisses importantes. Ils sont considérés comme ayant des caractéristiques principalement spéculatives et ont tendance à être plus sensibles aux évolutions défavorables liées à l'émetteur, au marché ou à l'économie en général que les titres de créance de qualité supérieure ou de catégorie investissement.
- Les instruments pouvant faire l'objet d'un remboursement anticipé et/ou dont l'échéance peut être prolongée peuvent réduire le potentiel de gain pour leurs détenteurs si lesdits instruments sont remboursés par anticipation et augmenter le potentiel de perte si l'échéance des instruments est prolongée.
- L'exposition aux marchés émergents peut impliquer des risques supplémentaires liés aux conditions de marché,

PROFIL DES COMPARTIMENTS

économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent rendre les placements sur les marchés émergents plus volatils et moins liquides que ceux effectués sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés moins développés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés et d'une instabilité politique, sociale et économique plus grande que les marchés développés.

- Le Compartiment est susceptible d'avoir des expositions à effet de levier nettes dépassant 100 % de sa valeur nette d'inventaire. L'effet de levier implique une exposition à des positions d'un montant dépassant l'investissement initial. Dans le cadre d'opérations comportant un effet de levier, toute modification relativement faible apportée à un indicateur sous-jacent peut se traduire par des moins-values considérables pour le Compartiment. Cet effet de levier peut entraîner une volatilité accrue en amplifiant les plus-values et les moins-values.
- Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour constituer tant des positions longues que des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine de ces instruments et peuvent comporter un effet de levier.
- Les opérations faisant intervenir une contrepartie ou un tiers autre que l'émetteur de l'instrument sont soumises au risque de crédit de la contrepartie ou du tiers ainsi qu'à la capacité de la contrepartie ou du tiers à remplir ses obligations conformément aux conditions de l'opération.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres conditions. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que sa Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur de cet instrument et celle de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

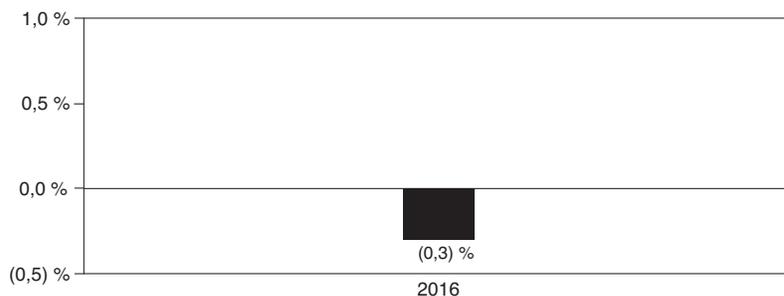
- Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui recherchent le rendement total en investissant dans des titres de participation d'émetteurs de pays développés et émergents et qui comprennent bien et acceptent les implications en termes de risques et de rendements d'une stratégie recourant à des instruments dérivés pour ajuster le profil de risque du Compartiment.
- Le Compartiment a vocation à constituer un placement à moyen ou long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-après comporte des informations relatives aux performances passées. Les résultats antérieurs du Compartiment ne préjugent pas nécessairement de ses résultats futurs. Le graphique ne reflète pas l'incidence des frais de vente que vous pouvez être amené à payer lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts auxquels vous pouvez être soumis sur ces opérations. Les frais de vente ou les impôts éventuels sont susceptibles de diminuer les rendements présentés.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Graphique à barres : Le graphique présente les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ au 31 décembre de chaque année.



Indices de référence du Compartiment

Indice principal : BofA Merrill Lynch 0-3 Month U.S. Treasury Bill (USD)

Indice secondaire : MSCI All Country World (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement reflétées dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles à la date de ce Prospectus pour chaque Catégorie (par ex. Actions de Distribution ou Actions de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé). Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf comme indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,80 %	0,75 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Total des frais sur encours	2,05 %	2,80 %	2,55 %	1,00 %	0,90 %	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges directes d'un Compartiment sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est engagé volontairement à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas 0,25 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, C et N, 0,20 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

PRUDENT CAPITAL FUND	
----------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Fréquence des distributions : annuelle

Date de lancement : 3 novembre 2016

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment est le rendement total, mesuré en dollars US. Le Compartiment investit principalement dans des titres de capital d'émetteurs basés dans des pays développés et émergents et investit également dans des titres de créance. Le Compartiment concentre généralement ses placements en actions sur les sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur). Le Compartiment concentre généralement ses placements en actions sur les sociétés de grande taille, mais peut investir dans des sociétés de toutes tailles.

Concernant ses placements obligataires, le Compartiment investit généralement dans des obligations d'entreprises, mais il peut également investir dans des titres de créance adossés à des actifs et des emprunts d'État d'émetteurs situés dans des pays développés et émergents. Le Compartiment peut investir sans aucune restriction dans des titres de créance classés en catégorie spéculative et peut également concentrer une proportion relativement importante de ses placements obligataires sur un nombre limité d'émetteurs.

Toutefois, le Compartiment peut investir sans aucune restriction dans des titres de créance et de capital d'entreprises et d'entités publiques et détenir des instruments de liquidités et assimilés, en fonction de l'évaluation par le Gestionnaire Financier de la valeur relative des différents types de titres et/ou autres conditions de marché.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, à un secteur du marché ou à un titre particulier, pour gérer les taux d'intérêt, l'exposition de change ou d'autres caractéristiques du compartiment, ou comme solution de rechange aux placements directs. Le Compartiment n'a pas recours, substantiellement ou principalement, à des instruments dérivés pour atteindre son objectif d'investissement ou à des fins d'investissement.

Vous êtes invité à consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un investissement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des reculs importants en réaction aux conditions relatives aux émetteurs, aux marchés, à l'économie, aux secteurs d'activité, à la situation politique, à la réglementation, à la situation géopolitique et autres conditions, ainsi qu'en réaction aux perceptions des investisseurs face à ces conditions. Le cours d'un titre de capital peut subir une baisse importante en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent affecter un seul émetteur ou un seul type de titre, les émetteurs d'un large secteur du marché ou secteur d'activité ou d'une grande région géographique, ou encore le marché en général.
- Les titres de participation de sociétés de grande capitalisation peuvent avoir des rendements inférieurs à ceux de l'ensemble du marché des actions.
- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du paiement, ou des sûretés sous-jacentes, et peut baisser en fonction de l'évolution de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité, ou des sûretés sous-jacentes, ou de l'évolution des conditions de marché, économiques, du secteur d'activité, politiques, réglementaires, géopolitiques ou d'autres conditions générales ou particulières. Dans la mesure où la notation de crédit d'un titre de créance de la catégorie investissement a été abaissée, ce titre peut présenter un risque de défaillance sensiblement plus élevé ou peut être déjà en défaut, ce qui peut se traduire par une forte baisse de la valeur dudit titre et entraîner des pertes pour le Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis d'une durée de vie plus longue ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.
- Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement peuvent comporter un risque de défaillance sensiblement plus élevé ou peuvent être déjà en défaut, et leur valeur peut subir des baisses importantes. Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement sont considérés comme ayant des caractéristiques principalement spéculatives et ont tendance à être plus sensibles aux évolutions défavorables liées à l'émetteur, au marché ou à l'économie en général que les titres de créance de qualité supérieure ou de catégorie investissement.
- Dans la mesure où le Compartiment investit un pourcentage relativement élevé de son actif dans un petit nombre d'émetteurs, les performances du Compartiment pourraient être liées de près à celles de ces émetteurs et pourraient être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés.
- Les titres de participation de sociétés de valeur peuvent continuer à être sous-valorisées sur de longues périodes et ne pas atteindre leur valeur attendue et peuvent être plus volatiles que le marché en général.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans une seule région, ses performances peuvent être étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions prédominantes dans cette région et peuvent s'avérer plus volatiles que celles de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.
- L'exposition aux marchés émergents peut impliquer des risques supplémentaires liés aux conditions de marché, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent rendre les placements sur les marchés émergents plus volatils et moins liquides que ceux effectués sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés moins développés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés et d'une instabilité politique, sociale et économique plus grande que les marchés développés.
- Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour établir tant des positions longues que des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine de ces instruments et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres conditions. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que sa Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'actions concernée, les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur de cet instrument et celle de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la catégorie de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance par rapport aux marchés sur lesquels le Compartiment investit.

• Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.

Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui cherchent à obtenir un rendement absolu en investissant principalement dans des titres de capital d'émetteurs situés dans des pays développés et émergents, mais aussi dans des titres de créance.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Performances

Le Compartiment est de création récente. L'historique des résultats et les rendements moyens annuels pour une année civile complète ne sont pas disponibles pour le moment.

Indices de référence du Compartiment

Indice principal : Indice MSCI World (USD)

Indice secondaire : BofA Merrill Lynch U.S. Dollar LIBOR (3 mois à maturité constante) (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges estimées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie dont les données disponibles se rapportent à une période inférieure à la période complète, ou si un ajustement est nécessaire pour refléter les frais actuels, le montant des frais courants constitue une estimation à la date de ce Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement reflétées dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les Catégories d'Actions disponibles à la date de ce Prospectus pour chaque Catégorie (par ex. Actions de Distribution ou Actions de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé). Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,80 %	0,75 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Total des frais sur encours	2,05 %	2,80 %	2,55%	1,00 %	0,90 %	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commission à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges directes d'un Compartiment sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

PRUDENT WEALTH FUND	
---------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 4 mars 2008

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

À partir du 1^{er} août 2016, le compartiment MFS Meridian Funds – Prudent Wealth Fund (le Compartiment) est fermé aux nouveaux investisseurs, sous réserve de certaines exceptions. Les investisseurs existants (c'est-à-dire ceux qui détenaient des Actions de manière directe ou par le biais d'un Intermédiaire Financier détenant un compte auprès du Compartiment) au 29 juillet 2016 à la fermeture des bureaux pourront continuer à souscrire d'autres Actions et à réinvestir leurs dividendes dans le Compartiment. Outre les investisseurs précités, les personnes mentionnées ci-après peuvent continuer à souscrire des Actions du Compartiment.

- *Les Intermédiaires Financiers détenant au 29 juillet 2016 à la fermeture des bureaux des Actions du Compartiment dans un portefeuille modèle avec mandat de gestion totale (soit un portefeuille modèle géré par l'Intermédiaire Financier) pourront continuer à souscrire des Actions du Compartiment pour le compte de nouveaux clients et de clients existants. Les listes approuvées ou recommandées ne sont pas considérées comme des portefeuilles modèles.*
- *Les plans de retraite ou autres plans de pension similaires qui offriraient des Actions du Compartiment au 29 juillet 2016 à la fermeture des bureaux pourront ouvrir de nouveaux comptes de participants au sein de leur propre structure. Au titre de cette exception, les participants à un plan ne pourront pas ouvrir un nouveau compte en dehors du plan auquel ils participent.*
- *Les fonds de fonds détenant des Actions du Compartiment en tant que portefeuille sous-jacent au 29 juillet 2016 à la fermeture des bureaux pourront continuer à souscrire des Actions, même si les investissements concernés se rapportent à de nouveaux investisseurs sous-jacents des fonds de fonds en question.*

La Société de Gestion se réserve le droit de prévoir des exceptions supplémentaires, de refuser un investissement ou de restreindre les exceptions précitées, ou de clôturer ou rouvrir le Compartiment avec effet immédiat, à tout moment et sans avis préalable. La suspension des nouvelles souscriptions ne vous empêche pas de faire racheter les Actions que vous détenez déjà dans le Compartiment.

Il incombe aux Intermédiaires Financiers d'appliquer les restrictions susmentionnées. Pour vérifier que ces derniers les appliquent bien, la Société de Gestion ne peut compter que sur les systèmes opérationnels et sur la coopération des intermédiaires concernés. Pour ce qui est du contrôle de l'application des restrictions aux comptes omnibus (comptes détenus au nom des Intermédiaires Financiers pour le compte de plusieurs actionnaires sous-jacents), la capacité de surveillance de la Société de Gestion est également limitée par le manque d'informations sur les comptes des actionnaires sous-jacents.

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Compartiment concentre généralement ses placements en titres de participation d'émetteurs situés dans les pays développés et émergents, mais peut cependant investir sans limitation en titres de créance d'émetteurs du secteur privé et du secteur public, ainsi que dans des liquidités et des instruments équivalents, selon sa perception de la valeur relative des différents types de titres et/ou selon d'autres conditions de marché. Le Compartiment concentre généralement ses placements en titres de participation de sociétés qui, à son avis, sont sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur). Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles et peut investir en titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement. Il peut investir une part relativement élevée de son actif dans un petit nombre d'émetteurs. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt ou aux devises, ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de remplacement aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Le cours d'un titre dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du remboursement, ou des sûretés sous-jacentes et peut fléchir en réaction aux évolutions de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité ou des sûretés sous-jacentes, ou encore aux évolutions des conditions spécifiques ou générales de marché et aux conditions spécifiques ou générales économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Dans la mesure où un titre de créance de la catégorie investissement est dégradé, cet instrument peut comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peut déjà être en défaut, auquel cas la valeur de ce titre peut sensiblement diminuer et entraîner des pertes pour le Compartiment.
- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis d'une durée de vie plus longue ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.
- Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement peuvent comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peuvent déjà être en défaut, et leur valeur peut subir des baisses importantes. Ces titres sont considérés comme possédant des caractéristiques essentiellement spéculatives et ont tendance à être plus sensibles aux évolutions défavorables liées à l'émetteur, au marché ou à l'économie en général que les titres de créance de qualité supérieure ou de la catégorie investissement.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans un petit nombre d'émetteurs, il se peut que les performances du Compartiment soient liées de près à ces émetteurs, et pourraient être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés.
- Les titres de participation de sociétés de valeur peuvent demeurer sous-valorisés sur de longues périodes et ne pas atteindre leur valeur attendue. Elles peuvent également être plus volatiles que le marché en général.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans une seule région, ses performances peuvent être étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions prédominantes dans cette région et peuvent s'avérer plus volatiles que celles de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.
- L'exposition aux marchés émergents peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions politiques, économiques,

PROFIL DES COMPARTIMENTS

réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.

- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

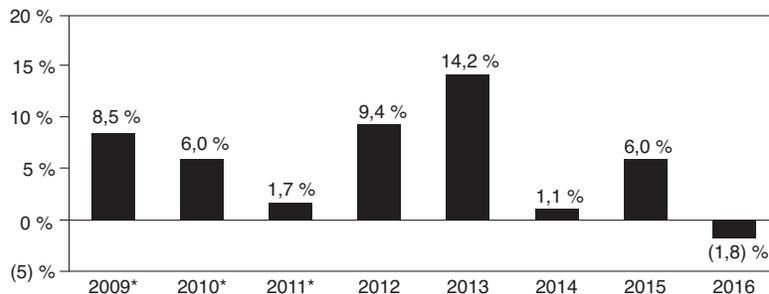
- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital par le biais de placements dans une combinaison de titres de participation et de titres de créance, l'accent étant normalement mis sur les titres de participation.

- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées du Compartiment ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat d'Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



* La stratégie d'investissement et le nom du Compartiment ont été modifiés le 31 janvier 2011 ; les performances indiquées avant cette date correspondent à l'ancienne stratégie d'investissement du Compartiment.

Indices de référence du Compartiment

Indice principal : MSCI World (USD)

Indice secondaire : BofA Merrill Lynch U.S. Dollar LIBOR (3 M Constant Maturity) (USD)

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,15 %	0,95 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,14 % ³	0,11 % ³	0,12 % ³	0,12 % ³	0,19 % ³	0,08 % ³	0,08 % ³
Total des frais sur encours	2,04 %	2,76 %	2,77 %	2,52 %	1,34 %	1,03 %	0,08 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges directes d'un Compartiment sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est engagé volontairement à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas 0,25 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

U.K. EQUITY FUND	
------------------	--

Devise de Référence : livre sterling (£)

Date de lancement : 27 février 2006

Fréquence des distributions : semestrielle

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en livres sterling. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de participation britanniques. Le Compartiment peut également investir dans d'autres titres de participation, y compris d'Europe. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles et peut investir une part relativement élevée de son actif dans un petit nombre de sociétés. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre son objectif d'investissement ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, aux conditions de marché, économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres au Royaume-Uni et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.
- Dans la mesure où le Compartiment investit un montant relativement élevé de son actif dans un petit nombre d'émetteurs, ses performances pourraient être liées de près à ces émetteurs, et pourraient être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises

PROFIL DES COMPARTIMENTS

autres que la Devise de Référence du Compartiment (GBP) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.

- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

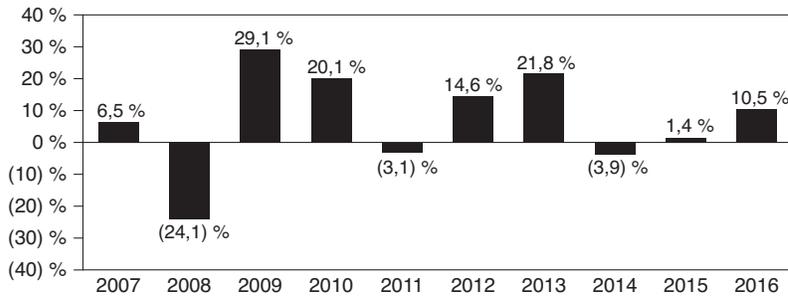
- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation britanniques.

- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts et taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique montre les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – £* du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



* La dénomination des Actions de Catégorie A2 – £ (Distribution) du Compartiment a été changée en Actions de Catégorie A1 – £ (Capitalisation) le 2 février 2011 ; les performances indiquées avant cette date reflètent les performances des Actions de Catégorie A2 – £ (Distribution).

Indice de référence du Compartiment

FTSE All-Share 5 % Capped (GBP)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les Catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,80 %	0,75 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Total des frais sur encours	2,05 %	2,80 %	2,55 %	1,00 %	0,90 %	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas 0,25 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, C et N, 0,20 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

U.S. CONCENTRATED GROWTH FUND	
-------------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 12 mars 1999

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 % de son actif) en titres de participation américains. Le Compartiment peut également investir en titres de participation non américains. Le Compartiment investit généralement dans 50 sociétés ou moins. Le Compartiment concentre généralement ses placements sur des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance). Le Compartiment concentre généralement ses placements sur les sociétés de grande taille, mais peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Il peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, à un secteur de marché ou à un titre particulier, pour gérer l'exposition de change ou autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux placements directs. Le Compartiment n'a pas recours, substantiellement ou principalement, à des instruments dérivés pour atteindre son objectif d'investissement ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres aux États-Unis et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans un petit nombre d'émetteurs, ses performances pourraient être liées de près à ces émetteurs, et pourraient être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés.
- Les titres de participation de sociétés de grande capitalisation peuvent sous-performer par rapport au marché des actions en général.
- Les titres de participation de sociétés de croissance peuvent être plus sensibles aux bénéfices des sociétés et plus volatiles que le marché en général.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux

PROFIL DES COMPARTIMENTS

investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.

- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.

- **Il ne peut y avoir aucune garantie que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la baisse comme à la hausse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

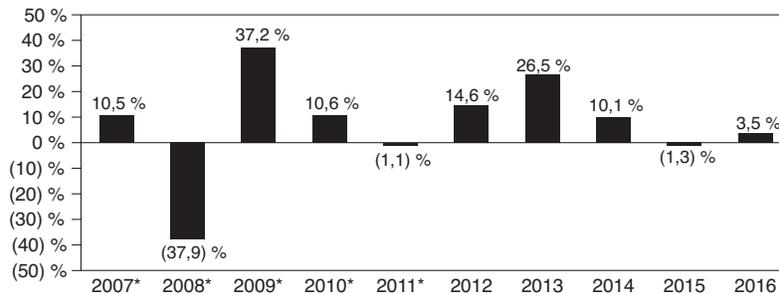
- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation américains.

- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente les informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



* La stratégie d'investissement et le nom du Compartiment ont été modifiés le 22 août 2011 ; les performances indiquées avant cette date correspondent à l'ancienne stratégie d'investissement du Compartiment

Indices de référence du Compartiment

Indice principal : Russell 1000® Growth (USD)

Indice secondaire : Standard & Poor's 500 (USD)

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés en taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans les cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	S	Z
Frais de gestion financière ¹	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,00 %	0,95 %	1,15 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,17 % ³	0,17 % ³	0,17 % ³	0,17 % ³	0,20 % ³	0,13 % ³	0,00 %	0,13 % ³
Total des frais sur encours	2,07 %	2,82 %	2,82 %	2,57 %	1,20 %	1,08 %	1,00 %⁴	0,13 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à son gré, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais respectifs et partager tout ou partie de leurs frais et commission avec des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

⁴ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter les charges directes des Actions de Catégorie S, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que le « Total des frais sur encours » ne dépasse pas 1,00 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de la Catégorie S. Si le « Total des frais sur encours » dépasse le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

U.S. CORPORATE BOND FUND (anciennement Bond Fund)	
--	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 19 février 2013.

Fréquence des distributions : mensuelle

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment consiste à générer un rendement total en mettant l'accent sur les revenus courants, tout en prenant en considération l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 % de son actif) en titres de créance de sociétés américaines. Le Compartiment concentre généralement ses placements sur des titres de créance d'entreprises de la catégorie investissement provenant d'émetteurs américains, mais peut également investir en titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement, en titres de créance d'État ou liés à des États et en titres de créance d'émetteurs non américains, y compris d'émetteurs des marchés émergents. Il peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, à un secteur du marché ou à un titre particuliers, pour gérer l'exposition de change ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux placements directs. Le Compartiment n'a pas recours, substantiellement ou principalement, à des instruments dérivés pour atteindre son objectif d'investissement ou à des fins d'investissement.

Vous êtes invité à consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un investissement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du paiement, ou des sûretés sous-jacentes, et peut baisser en fonction de l'évolution de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité, ou des sûretés sous-jacentes, ou de l'évolution des conditions de marché, économiques, du secteur d'activité, politiques, réglementaires, géopolitiques ou d'autres conditions générales ou particulières. Dans la mesure où la notation de crédit d'un titre de créance de la catégorie investissement a été abaissée, ce titre peut présenter un risque de défaillance sensiblement plus élevé ou peut être déjà en défaut, ce qui peut se traduire par une forte baisse de la valeur dudit titre et entraîner des pertes pour le Compartiment.
- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis de durées de vie plus longues ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.
- Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement peuvent comporter un risque de défaillance sensiblement plus élevé ou peuvent être déjà en défaut, et leur valeur peut subir des baisses importantes. Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement sont considérés comme ayant des caractéristiques principalement spéculatives et ont tendance à être plus sensibles aux évolutions défavorables liées à l'émetteur, au marché ou à l'économie en général que les titres de créance de qualité supérieure ou de catégorie investissement.
- Les performances du Compartiment seront étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions aux États-Unis et peuvent s'avérer plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.
- L'exposition aux marchés émergents peut impliquer des risques supplémentaires liés aux conditions de marché, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent rendre les placements sur les marchés émergents plus volatils et moins liquides que ceux effectués sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés, ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus grande que les marchés développés.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour constituer tant des positions longues que des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine de ces instruments et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres conditions. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que sa Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur de cet instrument et celle de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance par rapport aux marchés sur lesquels le Compartiment investit.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

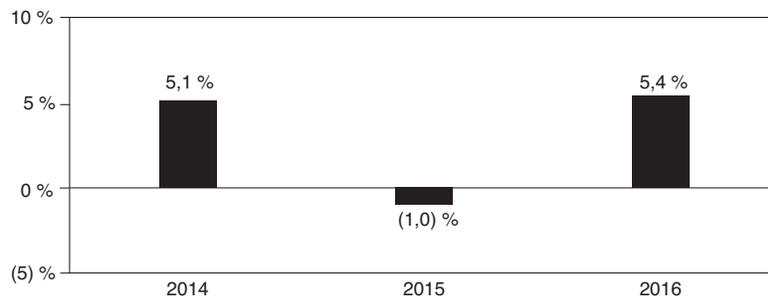
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui recherchent un rendement total mettant l'accent sur les revenus courants, mais prenant également en considération l'appréciation du capital, en investissant principalement en titres de créance américains.
- Le Compartiment a vocation à constituer un placement à moyen ou long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-après comporte des informations relatives aux performances passées. Les résultats antérieurs du Compartiment ne préjugent pas nécessairement de ses résultats futurs. Le graphique ne reflète pas l'incidence des commissions de vente que vous pouvez être amené à payer lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts ou taxes auxquels vous pouvez être soumis sur ces opérations. Les frais de vente ou les impôts éventuels sont susceptibles de diminuer les rendements présentés.

Graphique à barres : Le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indice de référence du Compartiment

Bloomberg Barclays U.S. Credit Bond (USD)

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie dont les données disponibles se rapportent à une période inférieure à la période complète, ou si un ajustement est nécessaire pour refléter les frais actuels, le montant des frais courants constitue une estimation à la date de ce Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement reflétées dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles à la date de ce Prospectus pour chaque Catégorie (par ex. Actions de Distribution ou Actions de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé). Veuillez consulter le DIC1 de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,55 %	0,50 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Total des frais sur encours	1,35 %	2,35 %	1,85 %	0,75 %	0,65 %	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges directes d'un Compartiment sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est engagé volontairement à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas 0,25 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, C et N, 0,20 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et sont versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

U.S. EQUITY INCOME FUND	
-------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 22 septembre 2015

Fréquence des distributions : trimestrielle

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à générer un rendement total, mesuré en dollars US, en combinant des revenus courants et l'appréciation du capital. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de participation américains. Normalement, le Compartiment investit principalement en titres de participation produisant des revenus. Le Compartiment investit la majorité de ses actifs dans des actions ordinaires versant des dividendes, mais peut investir dans d'autres types de titres productifs de revenus, y compris les titres convertibles, les actions privilégiées et les sociétés de placement immobilier (« REIT ») fermées ou les titres de participation de sociétés exerçant la majeure partie de leur activité dans le secteur de l'immobilier. Le Compartiment peut également investir en titres de participation non productifs de revenus.

En sélectionnant des placements pour le Compartiment, le Gestionnaire Financier n'est pas tenu de suivre un style particulier. Le Compartiment peut investir son actif dans des titres de participation de sociétés présentant selon lui un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des titres de participation de sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment se concentre généralement sur les sociétés de grande taille, mais peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Compartiment peut investir en titres non américains.

Le Compartiment n'aura pas recours substantiellement ou principalement à des produits dérivés pour atteindre son objectif d'investissement ou à des fins d'investissement, bien qu'il puisse utiliser des instruments dérivés pour des besoins de couverture, afin d'accroître son exposition à des titres ou pour gérer le risque de change.

Le Gestionnaire Financier utilise une approche ascendante pour l'achat et la vente d'investissements pour le Compartiment. Les placements sont choisis principalement en fonction des résultats combinés d'analyses fondamentale et quantitative. Le Gestionnaire Financier soumet chaque émetteur à une analyse fondamentale et évalue son potentiel au regard de sa situation financière et des conditions de marché, économiques, politiques et réglementaires afin de lui attribuer une note fondamentale. Les facteurs considérés peuvent inclure l'analyse des bénéfices, des flux de trésorerie, de la position concurrentielle et de la capacité de gestion de l'émetteur. Par ailleurs, le Gestionnaire Financier utilise des modèles quantitatifs permettant d'évaluer systématiquement la valorisation, la dynamique des cours et des bénéfices, la qualité des bénéfices d'un émetteur et d'autres facteurs afin de déterminer une note quantitative pour chaque émetteur. Lorsqu'il dispose d'éléments d'analyse quantitative, mais non d'analyse fondamentale, le Gestionnaire Financier considère que la notation fondamentale de l'émetteur est neutre. Le Gestionnaire Financier construit alors le portefeuille en prenant en considération la note pondérée résultant de la combinaison de la notation fondamentale et de la notation quantitative, ainsi que la pondération de l'émetteur, du secteur d'activité et du secteur du marché, la capitalisation boursière, les mesures de la volatilité attendue des performances du Compartiment (par ex. le bêta et l'écart de suivi prévus) et d'autres facteurs.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un investissement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des reculs importants en réaction aux conditions relatives aux émetteurs, aux marchés, à l'économie, aux secteurs d'activité, à la situation politique, à la réglementation, à la situation géopolitique et autres conditions, ainsi qu'en réaction à la perception par les investisseurs de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir une baisse importante en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent affecter un seul émetteur ou un seul type de titre, les émetteurs d'un large secteur du marché ou secteur d'activité ou région géographique, ou

PROFIL DES COMPARTIMENTS

encore le marché en général. Par exemple, les titres de participation de sociétés de croissance peuvent réagir différemment des titres de participation de sociétés de valeur, et les titres de participation de sociétés de grande capitalisation peuvent réagir différemment des titres de participation de sociétés de petite capitalisation. Certains événements tels que les catastrophes naturelles, les attentats terroristes, les guerres et autres événements géopolitiques peuvent avoir un effet défavorable considérable sur les marchés des actions.

- Les performances du Compartiment seront étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions aux États-Unis et peuvent s'avérer plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.
- Les titres de participation de sociétés de grande capitalisation peuvent avoir des rendements inférieurs à ceux de l'ensemble du marché des actions.
- Les titres convertibles sont soumis aux risques des titres de participation et des titres de créance. Le cours d'un titre convertible peut augmenter ou baisser en fonction du cours du titre de participation sous-jacent, de la qualité de crédit de l'émetteur et des taux d'intérêt. En règle générale, le cours d'un titre convertible diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres convertibles sont davantage soumis aux risques liés aux titres de participation lorsque le cours du titre de participation sous-jacent est proche ou supérieur au prix de conversion, et à ceux liés aux titres de créance lorsque le cours du titre de participation sous-jacent est inférieur au prix de conversion. Les titres convertibles sont généralement assortis d'un potentiel de gain ou de perte inférieur à celui des titres de participation sous-jacents.
- Les risques d'investissement dans les sociétés de placement immobilier (REIT) comprennent certains risques associés à la possession directe d'un bien immobilier et au secteur immobilier en général. Les sociétés de placement immobilier peuvent être affectées par les facteurs suivants : les conditions économiques générales, régionales et locales ; les difficultés inhérentes à l'évaluation et à la cession des biens immobiliers ; les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de l'impôt foncier ; les changements dans les règlements de zonage, les règlements environnementaux et toute autre mesure gouvernementale ; la dépendance vis-à-vis des flux de trésorerie ; l'augmentation des charges d'exploitation ; l'insuffisance de fonds hypothécaires ; les pertes dues aux catastrophes naturelles ; l'encombrement des zones de construction ; les pertes dues aux accidents ou à l'expropriation ; les changements de la valeur effective des propriétés et les variations des taux de location ; ainsi que d'autres facteurs. De nombreux émetteurs liés à l'immobilier, y compris les sociétés de placement immobilier, ont recours à l'effet de levier (celui-ci pouvant être très important chez certains), ce qui augmente le risque d'investissement et peut nuire aux opérations de l'émetteur concerné et à sa valeur de marché durant les périodes de hausse des taux d'intérêt. Il est possible que les petits émetteurs liés à l'immobilier émettent des titres plus volatils et moins liquides que ceux des grands émetteurs, et que leurs ressources financières soient plus limitées.
- Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour constituer tant des positions longues que des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine de ces instruments et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres conditions. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que sa Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur de cet instrument et celle de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- La stratégie adoptée par le Compartiment consistant à combiner analyses fondamentale et quantitative peut ne pas produire les résultats escomptés. En outre, l'analyse fondamentale réalisée par le Gestionnaire Financier n'est pas disponible pour tous les émetteurs.
- L'analyse d'investissement menée par le Gestionnaire Financier, les modèles quantitatifs qu'il élabore et utilise et la sélection de placements qu'il effectue peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit. Les investissements sélectionnés à l'aide de modèles quantitatifs peuvent ne pas offrir les résultats escomptés en raison des facteurs pris en considération par les modèles, de la pondération de chacun de ces facteurs, de la variabilité des

PROFIL DES COMPARTIMENTS

sources de rendement et de problèmes techniques liés à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la maintenance des modèles (p. ex. données incomplètes ou inexactes, problèmes de programmation ou autres problèmes logiciels et pannes technologiques).

• **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

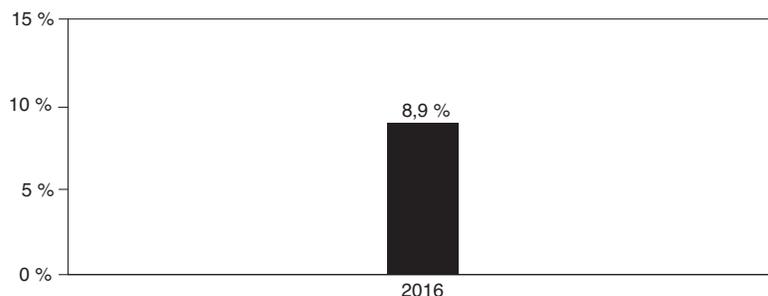
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui recherchent un rendement total combinant des revenus courants et l'appréciation du capital, principalement au travers d'investissements en titres de participation américains.
- Le Compartiment a vocation à constituer un placement à moyen ou long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-après comporte des informations relatives aux performances passées. Les résultats antérieurs du Compartiment ne préjugent pas nécessairement de ses résultats futurs. Le graphique ne reflète pas l'incidence des frais de vente que vous pouvez être amené à payer lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts auxquels vous pouvez être soumis sur ces opérations. Les frais de vente ou les impôts éventuels sont susceptibles de diminuer les rendements présentés.

Graphique à barres : Le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indice de référence du Compartiment

Standard & Poor's 500 (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement reflétées dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles à la date de ce Prospectus pour chaque Catégorie (par ex. Actions de Distribution ou Actions de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé). Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf comme indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Catégorie	A	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	0,90 %	0,90 %	0,90 %	0,75 %	0,70 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Total des frais sur encours	1,90 %	2,65 %	2,40 %	0,95 %	0,85 %	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges directes d'un Compartiment sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est engagé volontairement à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas 0,25 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, C et N, 0,20 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

U.S. EQUITY OPPORTUNITIES FUND	
--------------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 19 février 2015

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de participation américains. Les investissements du Compartiment dans des titres de participation peuvent inclure des sociétés de placement immobilier (*real estate investment trust* ou REIT) fermées. Le Compartiment peut également investir dans des titres de participation de sociétés non américaines. En sélectionnant des investissements pour le Compartiment, MFS n'est pas tenue de suivre un style d'investissement particulier. Le Compartiment peut investir dans des sociétés dotées, à son avis, d'un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des sociétés qui sont, à son avis, sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Compartiment peut investir un pourcentage relativement élevé de son actif dans un petit nombre d'émetteurs, et/ou dans des émetteurs d'un seul secteur ou d'un petit nombre de secteurs. Il peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer son exposition à un marché, à un secteur du marché ou à un titre particuliers, pour gérer son exposition de change ou d'autres caractéristiques ou comme alternative aux placements directs. Le Compartiment n'aura pas recours substantiellement ou principalement à des produits dérivés pour atteindre son objectif d'investissement ou à des fins d'investissement.

MFS utilise une approche ascendante pour l'achat et la vente d'investissements pour le compartiment. Les placements sont choisis principalement sur la base d'analyses fondamentale et quantitative. Le Gestionnaire Financier soumet chaque émetteur à une analyse fondamentale et évalue son potentiel au regard de sa situation financière et des conditions de marché, économiques, politiques et réglementaires afin de lui attribuer une note fondamentale. Les facteurs considérés peuvent inclure l'analyse des bénéfices, des flux de trésorerie, de la position concurrentielle et de la capacité de gestion de l'émetteur. Par ailleurs, le Gestionnaire Financier utilise des modèles quantitatifs permettant d'évaluer systématiquement la valorisation, la dynamique des cours et des bénéfices, la qualité des bénéfices d'un émetteur et d'autres facteurs afin de déterminer une note quantitative pour chaque émetteur. Le Gestionnaire Financier construit alors le portefeuille en retenant généralement les titres ayant obtenu la notation « Acheter » au terme des analyses fondamentale et quantitative, ainsi qu'au regard de la pondération de l'émetteur, du secteur d'activité, du secteur du marché et d'autres facteurs. Le Gestionnaire Financier peut continuer à détenir et à considérer en vue d'un placement ultérieur les valeurs mobilières qui ne bénéficient plus de la notation « Acheter » après l'achat.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un investissement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des reculs importants en réaction aux conditions relatives aux émetteurs, aux marchés, à l'économie, aux secteurs d'activité, à la situation politique, à la réglementation, à la situation géopolitique et autres conditions, ainsi qu'en réaction à la perception par les investisseurs de ces conditions. Le cours d'un titre de participation peut subir une baisse importante en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent affecter un seul émetteur ou un seul type de titre, les émetteurs d'un large secteur du marché ou secteur d'activité ou région géographique, ou encore le marché en général.
- Dans la mesure où le Compartiment investit une part relativement élevée de son actif dans une seule région, ses performances peuvent être étroitement liées aux conditions de marché, de change, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou à d'autres conditions prédominantes dans cette région et peuvent s'avérer plus volatiles que celles de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

- Dans la mesure où le Compartiment investit un pourcentage relativement élevé de son actif dans un petit nombre d'émetteurs, ses performances peuvent être étroitement liées à celles de ces émetteurs et peuvent s'avérer plus volatiles que celles de compartiments plus diversifiés.
- Les risques d'investissement dans les sociétés de placement immobilier (REIT) comprennent certains risques associés à la possession directe d'un bien immobilier et au secteur immobilier en général. Les sociétés de placement immobilier peuvent être affectées par les facteurs suivants : les conditions économiques générales, régionales et locales ; les difficultés inhérentes à l'évaluation et à la cession des biens immobiliers ; les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de l'impôt foncier ; les changements dans les règlements de zonage, les règlements environnementaux et toute autre mesure gouvernementale ; la dépendance vis-à-vis des flux de trésorerie ; l'augmentation des charges d'exploitation ; l'insuffisance de fonds hypothécaires ; les pertes dues aux catastrophes naturelles ; l'encombrement des zones de construction ; les pertes dues aux accidents ou à l'expropriation ; les changements de la valeur effective des propriétés et les variations des taux de location ; ainsi que d'autres facteurs. De nombreux émetteurs liés à l'immobilier, y compris les sociétés de placement immobilier, ont recours à l'effet de levier (celui-ci pouvant être très important chez certains), ce qui augmente le risque d'investissement et peut nuire aux opérations de l'émetteur concerné et à sa valeur de marché durant les périodes de hausse des taux d'intérêt. Il est possible que les petits émetteurs liés à l'immobilier émettent des titres plus volatils et moins liquides que ceux des grands émetteurs, et que leurs ressources financières soient plus limitées.
- Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour constituer tant des positions longues que des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine de ces instruments et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres conditions. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que sa Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur de cet instrument et celle de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- La stratégie du Compartiment consistant à combiner des analyses fondamentale et quantitative peut ne pas produire les résultats escomptés.
- L'analyse d'investissement menée par le Gestionnaire Financier, les modèles quantitatifs qu'il élabore et utilise et la sélection de placements qu'il effectue peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit. Les investissements sélectionnés à l'aide de modèles quantitatifs peuvent ne pas offrir les résultats escomptés en raison des facteurs pris en considération par les modèles, de la pondération de chacun de ces facteurs, de la variabilité des sources de rendement et de problèmes techniques liés à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la maintenance des modèles (p. ex. données incomplètes ou inexactes, problèmes de programmation ou autres problèmes logiciels et pannes technologiques).
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

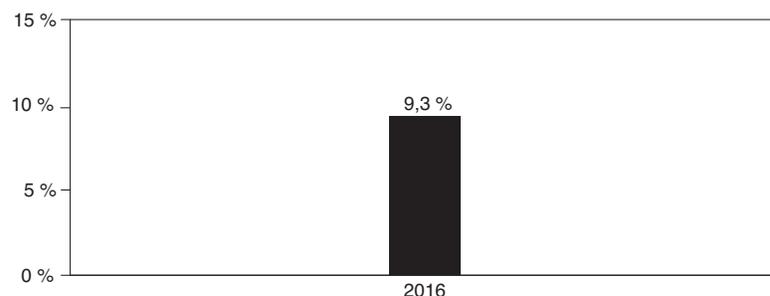
- Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de participation américains.
- Le Compartiment a vocation à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Le graphique ci-après comporte des informations relatives aux performances passées. Les résultats antérieurs du Compartiment ne préjugent pas nécessairement de ses résultats futurs. Le graphique ne reflète pas l'incidence des frais de vente que vous pouvez être amené à payer lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts auxquels vous pouvez être soumis sur ces opérations. Les frais de vente ou les impôts éventuels sont susceptibles de diminuer les rendements présentés.

Graphique à barres : Le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indices de référence du Compartiment

Indice principal : Russell 1000® (USD)

Indice secondaire : Standard & Poor's 500 (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie dont les données disponibles se rapportent à une période inférieure à la période complète, ou si un ajustement est nécessaire pour refléter les frais actuels, le montant des frais courants constitue une estimation à la date de ce Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement reflétées dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les catégories d'Actions disponibles à la date de ce Prospectus pour chaque Catégorie (par ex. Actions de Distribution ou Actions de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé). Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf comme indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	C	N	W	I	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,80 %	0,75 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Total des frais sur encours	2,05 %	2,80 %	2,55 %	1,00 %	0,90 %	0,15 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges directes d'un Compartiment sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg, entre autres. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est engagé volontairement à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas 0,25 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, C et N, 0,20 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

U.S. GOVERNMENT BOND FUND	
---------------------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 26 septembre 2005

Fréquence des distributions : mensuelle

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment est le rendement total, mesuré en dollars US, l'accent étant mis sur les revenus courants, tout en tenant compte de l'appréciation du capital. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de l'État fédéral américain, y compris les titres adossés à des crédits immobiliers. Le Compartiment investit la quasi-totalité de son actif en titres de créance de la catégorie investissement, ainsi qu'une part relativement élevée de son actif dans un petit nombre d'émetteurs. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux placements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Au cours de périodes de taux d'intérêt faibles ou négatifs, le Compartiment verra sa capacité à dégager des revenus sur ses placements réduite. Si les frais courants annuels d'une Catégorie s'avèrent alors supérieurs aux revenus, des pertes peuvent en résulter pour les investisseurs de cette Catégorie en raison d'une baisse de la valeur nette d'inventaire et aucune distribution ne sera versée aux investisseurs de la Catégorie. Des taux d'intérêt faibles ou négatifs peuvent persister pendant des périodes prolongées.
- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du remboursement, ou des sûretés sous-jacentes et peut fléchir en réaction aux évolutions de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité ou des sûretés sous-jacentes, ou encore aux évolutions des conditions spécifiques ou générales de marché et aux conditions spécifiques ou générales économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Dans la mesure où un titre de créance de la catégorie investissement est dégradé, cet instrument peut comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peut déjà être en défaut, auquel cas la valeur de ce titre peut sensiblement diminuer et entraîner des pertes pour le Compartiment.
- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis d'une durée de vie plus longue ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.
- Les titres adossés à des crédits immobiliers ou à des actifs peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé et/ou d'une prorogation de leur échéance, ce qui peut réduire le potentiel de plus-values pour leurs titulaires s'ils sont remboursés par anticipation et augmenter le potentiel de moins-values si leur échéance est prorogée. Veuillez vous reporter aux sections « Risque des titres adossés à des actifs » et « Risque des titres adossés à des crédits immobiliers » sous « Politiques et risques d'investissement – Facteurs de risque » pour de plus amples informations.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres aux États-Unis et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.
- Étant donné que le Compartiment concentre ses placements dans les titres de l'État fédéral américain, ses performances

PROFIL DES COMPARTIMENTS

sont liées de près à cet émetteur unique et pourraient être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés.

- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la devise d'une Catégorie d'Actions d'un Compartiment, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.
- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.
- **Il ne peut y avoir aucune garantie que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la baisse comme à la hausse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

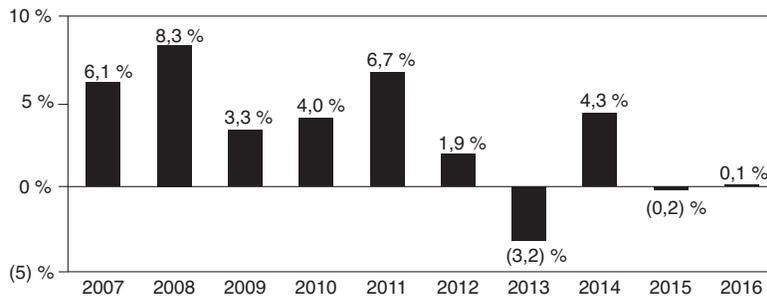
Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent un rendement total, tout en tenant compte de l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de l'État fédéral américain, y compris les titres adossés à des crédits immobiliers.
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à moyen ou à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat d'Actions, ni des impôts et taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indice de référence du Compartiment

PROFIL DES COMPARTIMENTS

Bloomberg Barclays U.S. Government/Mortgage Bond (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les Catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	S	Z
Frais de gestion financière ¹	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,55 %	0,50 %	0,60 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,16 % ³	0,15 % ³	0,16 % ³	0,19 % ³	0,15 % ³	0,11 % ³	0,11 %	0,11 % ³
Total des frais sur encours	1,26 %	2,25 %	2,26 %	1,79 %	0,70 %	0,61 %	0,71 %⁴	0,11 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à son gré, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et partager tout ou partie de leurs frais et commissions avec des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas 0,25 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N du Compartiment, 0,20 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

⁴ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter les charges directes des Actions de Catégorie S, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que le « Total des frais sur encours » ne dépasse pas 1,00 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de la Catégorie S. Si le « Total des frais sur encours » dépasse le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière des Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

U.S. TOTAL RETURN BOND FUND (anciennement Research Bond Fund)	
--	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 26 septembre 2005

Fréquence des distributions : mensuelle

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est le rendement total, mesuré en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de créance américains de la catégorie investissement, y compris les titres de l'État fédéral américain, les titres de créance adossés à des crédits immobiliers et les titres de créance de sociétés. Le Compartiment peut également investir en titres de créance d'émetteurs non américains situés dans les pays développés et émergents, ainsi qu'en titres de qualité inférieure à la catégorie investissement. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt ou aux devises, ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux investissements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Le cours d'un titre de créance dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité responsable du remboursement, ou des sûretés sous-jacentes et peut fléchir en réaction aux évolutions de la situation financière de l'émetteur, de l'emprunteur, de la contrepartie ou d'une autre entité ou des sûretés sous-jacentes, ou encore aux évolutions des conditions spécifiques ou générales de marché et aux conditions spécifiques ou générales économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Dans la mesure où un titre de créance de la catégorie investissement est dégradé, cet instrument peut comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peut déjà être en défaut, auquel cas la valeur de ce titre peut sensiblement diminuer et entraîner des pertes pour le Compartiment.
- En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis d'une durée de vie plus longue ou qui ne versent pas d'intérêts courants comportent généralement un risque de taux d'intérêt accru.
- Les titres de créance de catégorie inférieure à la catégorie investissement peuvent comporter un risque de défaut sensiblement plus élevé ou peuvent déjà être en défaut, et leur valeur peut subir des baisses importantes. Ces titres sont considérés comme possédant des caractéristiques essentiellement spéculatives et ont tendance à être plus sensibles aux évolutions défavorables liées à l'émetteur, au marché ou à l'économie en général que les titres de créance de qualité supérieure ou de la catégorie investissement.
- Les titres adossés à des crédits immobiliers ou à des actifs peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé et/ou d'une prorogation de leur échéance, ce qui peut réduire le potentiel de plus-values pour leurs titulaires s'ils sont remboursés par anticipation et augmenter le potentiel de moins-values si leur échéance est prorogée. Veuillez vous reporter aux sections « Risque des titres adossés à des actifs » et « Risque des titres adossés à des crédits immobiliers » sous « Politiques et risques d'investissement – Facteurs de risque » pour de plus amples informations.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change ainsi qu'aux

PROFIL DES COMPARTIMENTS

conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres aux États-Unis et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.

- L'exposition aux marchés émergents peut comporter des risques supplémentaires liés aux conditions de marché et aux conditions politiques, économiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Ces facteurs peuvent avoir pour conséquence le fait que les placements sur les marchés émergents sont plus volatils et moins liquides que les placements sur les marchés développés. Les marchés émergents peuvent être dotés de marchés et de systèmes juridiques, réglementaires et comptables moins développés ainsi que d'une instabilité politique, sociale et économique plus élevée que les marchés développés.

- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.

- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des fluctuations du taux de change entre ces devises.

- L'analyse d'investissement du Gestionnaire Financier et sa sélection de placements pourraient ne pas produire les résultats visés et/ou peuvent conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés dans lesquels il investit.

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent le rendement total, principalement par le biais de placements en titres de créance américains de la catégorie investissement, y compris les titres de créance de l'État fédéral américain, les titres de créance adossés à des crédits immobiliers et les titres de créance de sociétés.

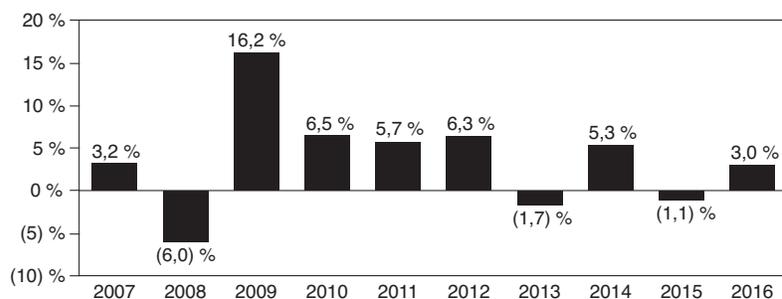
- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à moyen ou à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat des Actions, ni des impôts et taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.

PROFIL DES COMPARTIMENTS



Indice de référence du Compartiment

Bloomberg Barclays U.S. Aggregate Bond (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les Catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	S	Z
Frais de gestion financière ¹	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,55 %	0,50 %	0,60 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,23 % ³	0,14 % ³	0,14 % ³	0,15 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,10 %	0,10 % ³
Total des frais sur encours	1,33 %	2,24 %	2,24 %	1,75 %	0,75 %	0,65 %	0,70 %⁴	0,10 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et remettre tout ou partie de leurs frais et commissions à des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

⁴ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter les charges directes des Actions de Catégorie S, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que le « Total des frais sur encours » ne dépasse pas 1,00 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de la Catégorie S. Si le « Total des frais sur encours » dépasse le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière pour les Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

PROFIL DES COMPARTIMENTS

U.S. VALUE FUND	
-----------------	--

Devise de Référence : dollar US (\$)

Date de lancement : 1^{er} février 2002

Méthodologie de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment est l'appréciation du capital mesurée en dollars US. Le Compartiment investit principalement (au moins 70 %) en titres de capital américains. Le Compartiment peut également investir en titres de capital non américains. Le Compartiment concentre généralement ses placements dans les sociétés qui, à son avis, sont sous-valorisées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur). Le Compartiment concentre généralement ses placements dans de grandes sociétés, mais peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer son exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux devises ou d'autres caractéristiques du Compartiment, ou comme solution de rechange aux placements directs. Le Compartiment n'a pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ou à des fins d'investissement.

Il vous est recommandé de consulter les sections intitulées « Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement », « Techniques et instruments » et « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur les divers instruments d'investissement dans lesquels le Compartiment peut investir.

Risques clés

Vous trouverez ci-après un résumé des risques clés associés à un placement dans le Compartiment. Il vous est recommandé de consulter la section intitulée « Facteurs de risques » pour de plus amples informations sur ces risques et sur d'autres risques.

- Les marchés des actions sont volatils et peuvent subir des baisses importantes en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, aux conditions économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs à l'égard de ces conditions. Le cours d'un titre de capital peut subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur ou un seul type de titre, sur les émetteurs d'un secteur de marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général.
- Les performances du Compartiment sont liées de près aux conditions de marché et de change ainsi qu'aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres aux États-Unis et peuvent être plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.
- Les titres de participation de sociétés de grande capitalisation peuvent sous-performer par rapport au marché des actions en général.
- Les titres de participation de sociétés de valeur peuvent demeurer sous-valorisés sur de longues périodes et ne pas atteindre leur valeur attendue. Elles peuvent également être plus volatiles que le marché en général.
- Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (c'est-à-dire que la valeur d'un instrument dérivé peut être liée positivement ou négativement à la valeur du ou des indicateurs sous-jacents sur lesquels l'instrument dérivé est basé). Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des instruments dérivés et peuvent comporter un effet de levier.
- Les taux de change fluctuent en réaction aux conditions de marché et aux conditions économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Étant donné qu'un Compartiment peut investir en instruments émis dans des devises autres que sa Devise de Référence ou que la devise de la Catégorie d'Actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de l'instrument et sur la valeur de votre placement. Il est recommandé aux investisseurs dont les opérations sont principalement effectuées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment (USD) ou que la devise de la Catégorie concernée de tenir compte du risque de perte résultant des

PROFIL DES COMPARTIMENTS

fluctuations du taux de change entre ces devises.

- L'analyse d'investissement et la sélection de placements effectuées par le Gestionnaire Financier peuvent ne pas produire les résultats visés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.

- **Il ne peut y avoir aucune garantie que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la baisse comme à la hausse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil de l'investisseur type

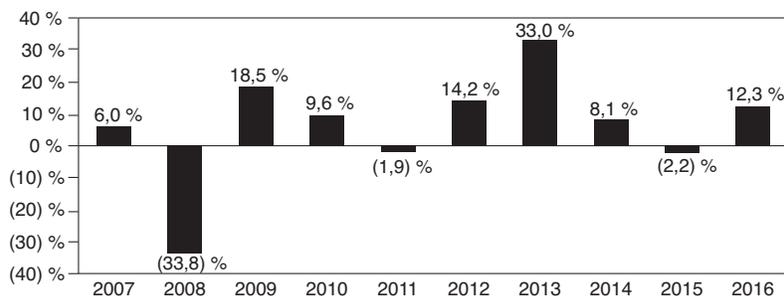
- Le Compartiment est destiné aux investisseurs qui recherchent l'appréciation du capital, principalement par le biais de placements en titres de capital américains.

- Le Compartiment est destiné à constituer un placement à long terme. Le niveau de tolérance au risque et l'horizon d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation personnelle. Il vous est recommandé, avant d'investir dans le Compartiment, de consulter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et votre horizon d'investissement.

Performances

Le graphique ci-dessous présente des informations sur les performances passées. Les performances passées du Compartiment ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique ne prend pas en considération l'incidence des commissions de vente pouvant vous être facturées lors de l'achat ou du rachat d'Actions, ni des impôts ou taxes pouvant vous être imposés sur ces opérations. Les commissions de vente ainsi que les impôts et taxes sont susceptibles de réduire les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique indique les rendements totaux annuels des Actions de Catégorie A1 – \$ du Compartiment au 31 décembre de chaque année.



Indices de référence du Compartiment

Indice principal : Russell 1000® Value (USD)

Indice secondaire : Standard & Poor's 500 (USD)

Frais courants du Compartiment

Les frais courants suivants sont exprimés à un taux annuel correspondant au pourcentage de l'actif net. Ils sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2016. Pour une Catégorie pour laquelle des données ne sont pas disponibles pour la période complète ou pour laquelle un ajustement est nécessaire pour établir les frais courants, le montant de ces frais courants est une estimation à la date du présent Prospectus. Ces charges sont prélevées sur l'actif de chaque Catégorie et sont intégralement incluses dans le cours de l'Action concernée. Le tableau ci-dessous représente les frais sur encours les plus élevés parmi les Catégories d'Actions disponibles pour chaque Catégorie (p. ex. Actions de Distribution, Action de Distribution brute, Actions de Capitalisation, Catégories d'Actions Couvertes et diverses devises de libellé) à la date du présent Prospectus. Veuillez consulter le DICI de la Catégorie concernée pour obtenir les informations relatives aux charges les plus récentes. Sauf ce qui est indiqué pour les Actions de Catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées

PROFIL DES COMPARTIMENTS

directement aux Actionnaires.

Catégorie	A	B	C	N	W	I	S	Z
Frais de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,80 %	0,75 %	1,05 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Frais de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,16 % ³	0,12 % ³	0,13 % ³	0,13 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,00 %	0,09 % ³
Total des frais sur encours	1,96 %	2,67 %	2,68 %	2,43 %	1,00 %	0,90 %	1,00 %⁴	0,09 %

¹ Le Gestionnaire Financier et le Distributeur, chacun à son gré, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs frais et commissions respectifs et partager tout ou partie de leurs frais et commissions avec des Intermédiaires Financiers.

² Les « Autres charges » comprennent, de manière générale, l'ensemble des charges directes d'un Compartiment, sauf les frais de gestion financière, les commissions de distribution et les frais de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, les commissions payées à la Société de Gestion, au Dépositaire et à l'Agent de Transfert, les honoraires d'avocat et de révision, certaines charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, dont les intérêts et les charges liées au fonctionnement et à l'administration centrale du Compartiment à Luxembourg. Les « Autres charges » ne comprennent pas les commissions de courtage et les coûts de transaction ou de conversion de devises.

³ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter certaines des « Autres charges », à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que ces charges ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories A, B, C et N, 0,20 % annuellement de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégorie W et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des Actions de Catégories I et Z du Compartiment. Si les « Autres charges estimées » dépassent le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

⁴ Le Gestionnaire Financier s'est volontairement engagé à supporter les charges directes des Actions de Catégorie S, à l'exception des autres taxes que la taxe d'abonnement luxembourgeoise et des charges associées aux activités d'investissement du Compartiment, tels que les intérêts, de sorte que le « Total des frais sur encours » ne dépasse pas 1,00 % par an de l'actif net quotidien moyen des Actions de la Catégorie S. Si le « Total des frais sur encours » dépasse le taux maximal des frais, la différence est imputable à certaines Autres charges qui sont exclues de l'accord de plafonnement des charges, tels que les intérêts payés dans le cadre des activités d'investissement du Compartiment.

‡ Les frais de gestion financière des Actions de Catégorie Z sont administrativement prélevés et versés directement par les Actionnaires à la Société de Gestion (une société apparentée à MFS) ou à une société apparentée, au titre des services de gestion financière fournis par MFS au Compartiment.

Informations générales concernant les politiques et instruments d'investissement

Il vous est possible d'investir dans une gamme de Compartiments différents, chacun ayant son propre objectif d'investissement qu'il poursuit par le biais de politiques d'investissement distinctes. L'objectif et les politiques essentielles de chaque Compartiment sont présentés dans le Document d'Information Clés pour l'Investisseur de chaque Compartiment, certains détails supplémentaires étant présentés ci-dessus dans la section « Profil du Compartiment » des Compartiments respectifs. Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations sur certaines politiques d'investissement et certains instruments d'investissement dans lesquels les Compartiments peuvent investir, y compris les définitions de certains termes d'investissement clés. Le profil de risque de chaque Compartiment dépend des titres et instruments dans lesquels il investit. Il vous est recommandé de lire attentivement le profil de risque dans la section « Profil du Compartiment » de chaque Compartiment ainsi que la description des divers risques dans la section « Facteurs de risque » ci-dessous avant de procéder à un placement dans un Compartiment.

Sauf indication contraire, tous les tests d'investissement sont basés sur l'actif net des Compartiments. Chaque Compartiment peut avoir recours à certains instruments dérivés dans le cadre de sa principale politique d'investissement, laquelle est décrite pour chaque Compartiment dans la section les « Profil des Compartiments ».

Les *titres de participation* représentent une participation, ou le droit d'acquérir une participation, dans une société ou un autre émetteur. Divers types de titres de participation sont assortis de droits de vote différents, de droits de dividendes différents et de priorités différentes en cas de faillite de l'émetteur. Un Compartiment qui investit en titres de participation ou liés au capital peut investir dans tous les types de titres de participation, y compris, sauf indication contraire, les Actions ordinaires, les Actions à S et les Actions de préférence, les warrants ou droits et les certificats de dépôts pour ces titres, les Actions gratuites, les Actions d'autres sociétés d'investissement et autres participations similaires dans un émetteur.

Les *titres de créance* représentent les obligations de sociétés anonymes, d'États et d'autres entités de rembourser l'argent qu'ils ont emprunté, ou d'autres instruments dont les caractéristiques sont jugées similaires à celles des titres de créance. L'émetteur ou emprunteur verse habituellement un taux d'intérêt fixe, variable ou flottant et doit rembourser le montant emprunté, habituellement à l'échéance du titre. Les titres de créance sont généralement négociés de gré à gré et peuvent être moins liquides que d'autres types d'investissements, notamment lorsque les conditions de marché et le contexte économique sont défavorables. Dans certaines conditions de marché, les titres de créance de certains ou de nombreux segments du marché obligataire peuvent se négocier à un taux d'intérêt négatif, c'est-à-dire que le prix d'achat du titre est supérieur à la valeur actualisée des intérêts attendus et du principal dû à l'échéance de l'instrument. Certains titres de créance tels que les obligations à coupon zéro ou les obligations assorties d'un versement en nature ne versent pas d'intérêts courants. D'autres titres de créance tels que certains titres adossés à des crédits immobiliers et titres adossés à des actifs effectuent des versements périodiques d'intérêts et/ou de principal. Certains titres de créance sont partiellement ou intégralement garantis par des sûretés soutenant le versement des intérêts et du principal.

Les instruments de créance éligibles à l'achat par le Compartiment comprennent également des sukus, qui sont des certificats spécialement structurés pour être conformes à la charia et à ses principes en matière d'investissement. À l'instar des obligations, les sukus sont émis pour un paiement initial et donnent droit au détenteur à un flux de revenus et un rachat à la valeur nominale par l'émetteur à une date ultérieure. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section « Facteurs de risque – Risque lié aux sukus ».

Le Diversified Income Fund, le Limited Maturity Fund, le U.S. Total Return Bond Fund, l'Absolute Return Fund et le U.S. Government Bond Fund peuvent investir 20 % ou plus de leur actif net respectif en titres adossés à des crédits immobiliers et/ou en titres adossés à des actifs. Aucun des autres Compartiments n'investira plus de 20 % de son actif net dans ces titres.

Certains Compartiments qui investissent dans des titres de créance peuvent investir uniquement leurs placements, peuvent les concentrer ou sont tenus de les limiter, dans les titres de créance assortis de certaines caractéristiques de crédit, tels que ceux considérés comme étant « de grande qualité », « de la catégorie investissement » ou « de qualité inférieure à la catégorie investissement ». Les titres de créance de grande qualité sont des titres de créance bénéficiant de l'une des deux meilleures notations attribuées par une *Nationally Recognized Securities Rating Organization* (« NRSRO »), telle que Moody's Investors Service (« Moody's »), Standard & Poor's (« S&P ») ou Fitch Ratings (« Fitch »), selon la méthodologie décrite ci-dessous. Les titres de créance de la catégorie investissement

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

sont les titres de créance bénéficiant de l'une des quatre meilleures notations attribuées par une NRSRO. Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement (également dénommés *junk bonds*) sont des titres de créance bénéficiant de notations inférieures aux quatre meilleures notations, selon la méthodologie décrite ci-dessous. MFS utilise la méthodologie suivante pour déterminer la qualité de crédit d'un titre de créance : si trois NRSRO ont attribué une notation à un titre de créance, MFS a recours à la notation médiane ; si deux NRSRO ont attribué une notation à un titre de créance, MFS a recours à la notation inférieure ; si une seule NRSRO a attribué une notation à un titre de créance, MFS a recours à cette notation et, enfin, un titre de créance est considéré comme non noté si aucune NRSRO ne lui a attribué une notation.

Pour les Compartiments qui investissent dans des titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement, ces investissements peuvent inclure des titres en difficulté, qui sont des titres d'émetteurs se trouvant dans une situation financière extrêmement difficile qui affectera considérablement leur capacité à respecter leurs obligations financières. Cependant, les Compartiments n'investiront que dans une mesure limitée dans des titres en difficulté. Pour de plus amples informations sur ces titres, veuillez consulter la section « Politiques et risques d'investissement – Risque des titres de créance de qualité inférieure (à la catégorie investissement) » ci-dessous.

Certains titres convertibles sont émis sous la forme d'obligations « CoCo » (*contingent convertibles bonds*, obligations convertibles en actions en cas de dégradation de la solvabilité de la société), dont la conversion en actions s'effectue à un taux déterminé en cas de survenance d'un événement déclencheur défini au préalable. Veuillez consulter la section « Politiques et risques d'investissement – Risque des titres convertibles » ci-dessous pour de plus amples informations. Chaque Compartiment peut investir dans une mesure limitée en obligations CoCo. Si un Compartiment investit en obligations CoCo, ces investissements ne peuvent excéder 5 % de son actif net.

Dans la détermination de l'échéance réelle d'un titre, MFS a recours à l'échéance spécifiée du titre ou, le cas échéant, à une date antérieure à laquelle il est probable, selon MFS, qu'un mécanisme de réduction de la durée de vie (tel qu'une option d'achat, une option de vente, un préremboursement, un prépaiement ou une disposition de rachat, ou encore un coupon révisable) fasse en sorte que le titre soit remboursé. Une telle date antérieure peut être substantiellement antérieure à l'échéance spécifiée.

S'agissant des Compartiments qui investissent dans des titres de l'État fédéral américain, ces titres comprennent les titres émis ou garantis par le Trésor américain, par un organisme ou une subdivision de l'État fédéral américain ou par une entité commanditée par l'État fédéral américain. Certains titres de l'État fédéral américain peuvent ne pas être appuyés, quant au paiement du principal et des intérêts, par la pleine confiance et le crédit du Trésor américain ou par la capacité d'emprunt du Trésor américain.

Le *secteur énergétique* comprend les sociétés qui possèdent, produisent, raffinent, traitent, transportent ou commercialisent l'énergie, les sociétés qui fournissent des services connexes ou les sociétés classées par un tiers dans une industrie ou un secteur d'activité conforme à ces activités. Le secteur énergétique comprend également les sociétés qui exercent une part importante de leur activité dans le secteur énergétique et les sociétés qui détiennent une part importante de leurs participations dans des sociétés qui exercent une part importante de leur activité dans le secteur énergétique.

Les *compartiments mondiaux* désignent des Compartiments qui investissent dans des émetteurs situés dans des pays du monde entier. De manière générale, un compartiment mondial peut correspondre à la concentration géographique de son indice de référence (étant entendu cependant que chaque Compartiment est géré activement) et des émetteurs de la catégorie d'actifs concernée. Par exemple, un compartiment mondial d'actions et son indice de référence auront généralement une position importante en titres américains.

Compartiments régionaux ou spécifiques à un pays : Aux fins des politiques d'investissement, les sociétés d'une région géographique ou d'un pays particuliers comprennent les sociétés basées dans cette région géographique ou ce pays ou qui exercent une part prépondérante de leur activité économique dans cette région géographique ou ce pays. Aux fins du Prospectus et des Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur et à l'égard des politiques d'investissement des Compartiments, les pays et les régions ci-dessous sont définis comme suit :

Par *Région Asie Pacifique Hors Japon*, on entend l'Australie, Hong Kong, la Chine continentale, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, Singapour, la Corée du Sud, Taïwan et la Thaïlande.

Par *Chine*, on entend la Chine continentale, Hong Kong et Taïwan. Un Compartiment peut obtenir une exposition aux actions de sociétés de Chine continentale en investissant dans des titres de participation indirects ou non locaux, y

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

compris dans les « Actions H », les « Actions B », les certificats de dépôt, les *participatory notes* et les titres connexes. Aucun Compartiment n'investit plus de 15 % de son actif net en « Actions B ». Un Compartiment peut également investir directement dans des titres de participation de certaines sociétés de Chine continentale en acquérant des « Actions A » par le biais des programmes Hong Kong-Shanghai Stock Connect ou Hong Kong-Shenzhen Stock Connect (chaque programme étant désigné sous le nom de « Programme Stock Connect »). Un Compartiment peut également investir directement dans des instruments obligataires émis par le gouvernement et des entreprises de Chine continentale à travers le marché obligataire interbancaire chinois (China Interbank Bond Market ou « CIBM »).

L'Asia Pacific Ex-Japan Fund et l'Emerging Markets Equity Fund peuvent investir jusqu'à 10 % de leur actif net dans des Titres Stock Connect (tels que définis à la section « Facteurs de risque – Risque de concentration géographique – Titres Stock Connect »). Tous les autres Compartiments peuvent investir jusqu'à 5 % de leur actif net dans des Titres Stock Connect.

L'Emerging Markets Debt Fund et l'Emerging Markets Debt Local Currency Fund peuvent investir jusqu'à 10 % de leur actif net dans des titres du CIBM (tels que définis à la rubrique « Facteurs de risques – Risque de concentration géographique – Chine – Titres du China Interbank Bond Market »). Tous les autres Compartiments peuvent investir jusqu'à 5 % de leur actif net dans des titres du CIBM.

Par *pays émergent*, on entend tout pays considéré par MFS comme possédant une économie de marché émergent, compte tenu d'un certain nombre de facteurs, lesquels peuvent comprendre le fait que le pays est doté d'une économie à faibles revenus ou à revenus moyens selon la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (la « Banque Mondiale »), la désignation du pays comme pays émergent par le Fonds Monétaire International, l'inclusion du pays dans un indice de pays émergents ou de marchés frontières et d'autres facteurs attestant que les marchés financiers et de capitaux du pays sont en phase de développement. MFS détermine si les activités principales d'un émetteur sont situées dans un pays émergent en tenant compte des facteurs tels que sont le pays de constitution, le principal marché financier de ses titres et la source de ses produits d'exploitation et de ses actifs. Ces marchés émergents sont situés en Amérique latine, en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et dans les pays en développement d'Europe, principalement d'Europe de l'Est.

Europe : pour les besoins de la présente politique, on entend généralement par « pays européens » les pays d'Europe continentale, de l'Espace économique européen et d'Europe de l'Est (y compris le Bélarusse, la Bulgarie, la Hongrie, la Moldavie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Russie, la Slovaquie, la Turquie et l'Ukraine).

Un État Membre désigne un État Membre de l'Union européenne. Les États qui sont parties contractantes à l'accord de l'Espace Économique Européen, autres que les États Membres de l'Union européenne, dans les limites prévues par la présente convention et les actes connexes, sont considérés comme équivalents aux États Membres de l'Union européenne.

L'Espace économique européen ou « EEE » comprend chacun des États Membres de l'Union européenne et les trois États de l'Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein et Norvège).

Amérique latine : on entend par « Amérique latine » les pays ou territoires d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale, des Caraïbes et le Mexique.

Les *Instruments dérivés* sont des instruments financiers dont la valeur est basée sur la valeur d'un ou plusieurs indicateurs sous-jacents ou sur la différence entre les indicateurs sous-jacents. Les indicateurs sous-jacents peuvent comprendre un titre ou autre instrument financier, actif, devise, taux d'intérêt, notation de crédit, mesure de volatilité ou indice. Les Compartiments peuvent avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture ou d'investissement (ce qui inclut la gestion efficace du portefeuille). Les instruments dérivés utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille sont utilisés dans le cas où le Gestionnaire Financier estime que ces techniques réduisent le risque global du portefeuille, afin de réduire l'impact fiscal ou les coûts d'investissement en titres éligibles, afin d'avoir accès de façon plus efficace ou effective à des actifs éligibles ou afin de générer du capital ou des revenus supplémentaires, sous réserve que les niveaux de risque du portefeuille restent cohérents. Les instruments dérivés peuvent comprendre les contrats à terme standardisés, les contrats à terme, les options, les titres structurés, les titres à taux flottant inversé, les swaps, (y compris les swaps sur défaillance de crédit), les contrats de garantie de taux plafond (*caps*), les contrats de garantie de taux plancher (*floors*), les contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (*collars*), les titres de participation et les instruments hybrides. Il peut être fait recours aux instruments dérivés pour prendre des positions longues et des positions synthétiques courtes (sous réserve des limitations prévues conformément au droit applicable). Chaque Compartiment peut investir en titres structurés (également dénommés « bons structurés » ou « certificats »), qui sont des titres de créance dérivés dont le taux

d'intérêt ou le principal est déterminé par un indicateur sous-jacent. Les titres structurés peuvent comprendre les titres adossés à des actifs et les titres adossés à des crédits immobiliers, les autres instruments dérivés liés aux crédits immobiliers, les obligations de dette, les bons liés au indices, les bons liés au crédit ou autres bons structurés. La valeur du principal des titres structurés et/ou des intérêts sur les titres structurés est déterminée par référence à la valeur d'un ou plusieurs indicateurs sous-jacents ou à la différence entre des indicateurs sous-jacents. S'agissant de certains « 1:1 Titres structurés » ou « 1:1 Certificats », dans le cas où la valeur du principal et/ou des intérêts du titre structuré est directement basée sur celle de l'indicateur sous-jacent (p. ex. sans effet de levier et, donc, sans incorporation à un instrument dérivé), les indicateurs sous-jacents peuvent comprendre les éléments énumérés ci-dessus ainsi que des matières premières, des indices de matières premières et des indices immobiliers. L'investissement en instruments dérivés entraîne des risques particuliers. Vous trouverez des informations supplémentaires concernant l'investissement en instruments dérivés dans la section « Facteurs de risques » ci-dessous. Dans des conditions de marché normales, les principaux types d'instruments dérivés qui devraient être utilisés comprennent, (i) dans le cas des Compartiments se focalisant sur les titres de participation, les contrats à terme et les options et, (ii) dans le cas des autres Compartiments, les contrats à terme, les options, les contrats à terme standardisés et les swaps.

Même si la Société de Gestion et le Gestionnaire Financier estiment que le Compartiment sera à même d'établir des relations d'affaires multiples avec des contreparties pour effectuer des transactions sur le marché de gré à gré et sur les autres marchés de contreparties (notamment les marchés de swaps sur défaillance de crédit, de swaps sur rendement total et d'autres marchés de swaps, le cas échéant), il n'y a aucune garantie qu'il sera en mesure de le faire. Les Compartiments ne s'engageront dans des transactions d'instruments dérivés de gré à gré qu'avec des contreparties qui sont des institutions financières spécialisées dans ce type de transactions, qui sont basées aux États-Unis, dans l'Union européenne, en Australie, en Suisse ou au Canada et qui présentent, de l'avis du Gestionnaire Financier, un risque acceptable. Lesdites contreparties peuvent comprendre (entre autres) JPMorgan Chase Bank N.A. et Goldman Sachs International. Pour évaluer le risque de contrepartie, le Gestionnaire Financier prend en considération différents facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, les notations de crédit à long et à court terme (publiées par une ou plusieurs agences de notation internationales), ainsi que les notations de solidité financière et bancaire de la contrepartie ou de la société mère de cette dernière et, le cas échéant, du garant. Pour sélectionner les contreparties, le Gestionnaire Financier ne retiendra que les entités qui présentent une note de crédit à court terme de A-1 ou de P-1 ou une note de crédit à long terme équivalente ou considérée par le Gestionnaire Financier comme présentant un risque de crédit acceptable. De manière générale, le Gestionnaire Financier ne s'engagera pas dans des transactions d'instruments dérivés selon lesquelles (i) la contrepartie exercerait un pouvoir discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'un Compartiment ou des actifs sous-jacents des instruments financiers dérivés (sauf si le sous-jacent du dérivé est un indice publié par la contrepartie ou une société affiliée) ou (ii) l'approbation de la contrepartie serait requise pour toute transaction du portefeuille du Compartiment.

La Société de Gestion doit avoir recours à un processus de gestion des risques lui permettant de suivre et de mesurer à tout moment le risque des positions de ses portefeuilles et leur contribution au profil de risque d'ensemble de ses portefeuilles. Le Programme de Gestion des Risques de la Société de Gestion assure que l'exposition globale des actifs sous-jacents ne dépasse pas le total de la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment. De manière générale, l'exposition globale est calculée en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, des mouvements de marché futurs et de la période disponible pour liquider les positions. L'exposition globale relative aux instruments financiers dérivés peut être calculée par le biais de l'« approche par les engagements » ou par la méthodologie Valeur en Risque (« VaR »). De manière générale, un Compartiment qui a recours à des instruments dérivés de manière plus importante ou dans le cadre de son objectif d'investissement adopte la méthodologie de la VaR, et un Compartiment qui a recours à des instruments dérivés de manière moins importante utilise l'approche par les engagements. Veuillez vous reporter à chaque « Profil du Compartiment » pour connaître la méthodologie utilisée par chaque Compartiment pour calculer son exposition globale. L'approche par les engagements est basée en partie sur le principe consistant à convertir l'exposition aux instruments dérivés en positions équivalentes des actifs sous-jacents et à quantifier l'exposition en valeur absolue du total des engagements (ce qui peut représenter la couverture et la compensation). La VaR permet d'établir une mesure de la perte potentielle pouvant découler sur un intervalle donné, dans des conditions de marché normales et à un niveau de confiance donné. La méthode de la VaR est mesurée quotidiennement par le biais d'un niveau de confiance unilatéral de 99 % et sur la base d'un horizon d'un mois. S'agissant des Compartiments ayant recours à la méthodologie de la VaR absolue, la VaR absolue ne peut être supérieure à 20 % de leur valeur nette d'inventaire. S'agissant des Compartiments ayant recours à la méthodologie de la VaR relative, la VaR relative ne peut dépasser 200 % de la VaR du portefeuille de référence concerné. La période de détention relative aux instruments financiers dérivés, pour les besoins du calcul de l'exposition globale selon la méthodologie de la VaR, est d'un mois.

Positions défensives temporaires et autres techniques et instruments. Chaque Compartiment peut s'écarter de ses principales stratégies d'investissement en investissant temporairement à des fins défensives lorsqu'il existe des

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

conditions de marché, économiques ou politiques défavorables. Conformément à son objectif d'investissement, chaque Compartiment peut également avoir recours à une gamme de techniques d'investissement, p. ex. les prêts de titres, les pensions livrées ou autres moyens de gestion de la trésorerie, en conformité avec les prescriptions de la réglementation luxembourgeoise.

Directives d'investissement

Les placements de la Société seront soumis aux directives suivantes, qui sont fondées sur la Loi. Chaque Compartiment sera considéré comme un OPCVM distinct aux fins de la présente section.

Instruments d'investissement

Les placements de la Société ne comprendront que l'une ou plusieurs des valeurs suivantes :

- 1) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote d'« un marché réglementé » tel que défini au paragraphe 14 de l'article 4 de la Directive 2004/39/CE, ou négociés sur ce marché ;
- 2) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un État Membre qui est réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ;
- 3) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une Bourse dans un pays d'Europe (autre qu'un État Membre), d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud, d'Asie, d'Australie, de Nouvelle-Zélande ou d'Afrique, ou négociés sur un autre marché réglementé d'un de ces pays ou régions qui est réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ;
- 4) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire récemment émis, sous réserve que :
 - les conditions d'émission comprennent un engagement de dépôt de demandes d'admission à la cote officielle d'une Bourse ou sur un autre marché réglementé qui est en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public dans un pays d'Europe (y compris un État Membre) d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud, d'Asie, d'Australie, de Nouvelle-Zélande ou d'Afrique ;
 - il soit prévu que cette admission sera obtenue dans l'année suivant l'émission.
- 5) parts d'OPCVM agréés en application de la Directive 2009/65/CE et/ou d'autres organismes de placement collectif au sens de l'article 1 paragraphe (2), points a) b) de la Directive 2009/65/CE, qu'ils soient situés ou non dans un État Membre, sous réserve que :
 - ces autres organismes de placement collectif soient agréés en application de lois prévoyant qu'ils soient soumis à une surveillance considérée par la CSSF comme équivalente à celle prévue par le droit de la Communauté européenne (« Droit Communautaire »), et que la collaboration entre les autorités soit suffisamment assurée,
 - le niveau de protection des porteurs de parts des autres organismes de placement collectif soit équivalent à celui assuré aux porteurs de parts d'un OPCVM, et en particulier que les règles de séparation des actifs, d'emprunt, de prêt et de ventes non couvertes de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux prescriptions de la Directive 2009/65/CE,
 - l'activité des autres organismes de placement collectif soit communiquée dans des rapports semestriels et annuels afin de permettre l'évaluation de l'actif et du passif, du résultat et de l'exploitation sur la période comptable, et que
 - 10 % au plus de l'actif des OPCVM ou des autres organismes de placement collectif dont l'acquisition est envisagée puisse, au titre de leurs règles ou documents constitutifs, être investi au total en parts d'autres OPCVM ou d'autres organismes de placement collectif ;

Un Compartiment peut, dans la plus large mesure permise par et suivant les conditions prévues dans les lois et réglementations luxembourgeoises, souscrire, acquérir et/ou détenir des actions devant être émises par un ou plusieurs des autres compartiments de la Société. Dans ce cas et suivant les conditions prévues dans les lois et réglementations luxembourgeoises applicables, les droits de vote, le cas échéant, attachés à ces actions sont suspendus tant qu'elles sont détenues par le Compartiment concerné. En outre et tant que ces actions sont

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

détenues par un Compartiment, leur valeur ne sera pas prise en considération aux fins du calcul de l'actif net de la Société en vue de vérifier le seuil minimum de l'actif net imposé par la Loi.

- 6) les dépôts auprès d'établissements de crédit qui sont remboursables à la demande ou sont en droit d'être retirés, et qui viennent à échéance dans 12 mois ou moins, sous réserve que l'établissement de crédit ait son siège social dans un État Membre ou, si son siège social est situé dans un pays tiers, sous réserve qu'il soit soumis aux règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par le Droit Communautaire ;
- 7) les instruments financiers dérivés, y compris les instruments réglés en équivalents de trésorerie, négociés sur un marché réglementé mentionné aux paragraphes 1), 2) et 3) ci-dessus, et/ou les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (« instruments dérivés de gré à gré »), sous réserve que :
 - le sous-jacent soit constitué d'instruments couverts par le présent paragraphe, d'indices financiers, de taux d'intérêt, de taux de change ou de devises, ou d'autres indicateurs sous-jacents permis en application de la réglementation s'appliquant à la Société, dans lesquels la Société peut investir suivant ses objectifs d'investissement,
 - les contreparties aux opérations dérivées de gré à gré soient des établissements soumis à la surveillance prudentielle et fassent partie des catégories approuvées par la CSSF, et que
 - les instruments dérivés de gré à gré soient soumis quotidiennement à une valorisation fiable et vérifiable et puissent être vendus, liquidés ou dénoués par une opération compensatoire à tout moment à leur juste valeur à l'initiative de la Société ;
- 8) instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé, si l'émission ou l'émetteur de ces instruments est lui-même réglementé aux fins de la protection des investisseurs et de l'épargne, et sous réserve qu'ils soient :
 - émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale ou par la banque centrale d'un État Membre, par la Banque Centrale Européenne, l'Union européenne ou la Banque Européenne d'Investissement, un État non Membre ou, dans le cas d'un État fédéral, par l'un des membres de la fédération, ou par un organisme public international dont un ou plusieurs États Membres sont membres, ou
 - émis par un organisme dont l'un quelconque des titres est négocié sur un marché réglementé mentionné aux paragraphes 1), 2) ou 3) ci-dessus, ou
 - émis ou garantis par un établissement soumis à la surveillance prudentielle, conformément aux critères définis par le Droit Communautaire, ou par un établissement qui est soumis et se conformant aux règles prudentielles considérées par la CSSF comme étant au moins aussi rigoureuses que celles prévues par le Droit communautaire, ou
 - émis par d'autres organismes faisant partie des catégories approuvées par la CSSF, sous réserve que les placements dans ces instruments soient soumis à une protection des investisseurs équivalente à celle prévue aux alinéas premier, deuxième et troisième du présent paragraphe 8), et sous réserve que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent à au moins 10 millions d'euros et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la Directive 78/660/CEE, soit une entité qui, dans un groupe de sociétés comprenant une ou plusieurs sociétés cotée, soit spécialisée dans le financement du groupe ou soit une entité spécialisée dans le financement de véhicules de titrisation qui bénéficient d'une ligne de liquidité bancaire, et
- 9) tout autre instrument permis en application du droit luxembourgeois jusqu'à concurrence des limitations d'investissement permises en application du droit luxembourgeois ; les limitations d'investissement pour les instruments identifiés ci-dessus doivent être celles permises en application du droit luxembourgeois.

Restrictions d'investissement et diversification des risques

- 1) La Société ne peut investir plus de 10 % de l'actif de chaque Compartiment en valeurs mobilières ou en instruments du marché monétaire autres que ceux mentionnés à la section « Instruments d'investissement ».
- 2) i) La Société n'investit pas plus de 10 % de l'actif net d'un quelconque Compartiment dans en valeurs mobilières ou en instruments du marché monétaire émis par un même organisme émetteur. En outre, lorsque la Société détient pour le compte d'un Compartiment des placements en valeurs mobilières ou en instruments du marché monétaire d'un quelconque organisme émetteur qui, individuellement, dépassent 5 % de l'actif net de ce

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

Compartiment, le total de tous ces placements ne doit pas représenter plus de 40 % du total de l'actif net de ce Compartiment, sous réserve que cette limitation ne s'applique pas aux dépôts et aux opérations dérivées de gré à gré conclues avec des établissements financiers soumis à la surveillance prudentielle ;

- ii) La Société ne peut investir plus de 20 % de l'actif d'un quelconque Compartiment en dépôts auprès du même organisme ;
- iii) L'exposition au risque d'une contrepartie de la Société dans une opération sur instruments dérivés de gré à gré ne peut dépasser 10 % de l'actif du Compartiment concerné dans le cas où la contrepartie est un établissement de crédit mentionné au paragraphe 6) de la section « Instruments d'investissement » ci-dessus ou 5 % de l'actif du Compartiment concerné dans les autres cas.
- iv) Nonobstant les limites individuelles prévues aux paragraphes i), ii) et iii), la Société ne peut, pour aucun des Compartiments, combiner
 - des placements en valeurs mobilières ou en instruments du marché monétaire émis par un même organisme,
 - des dépôts effectués auprès d'un même organisme, et/ou
 - des expositions résultant d'opérations dérivées de gré à gré conclues avec un même organisme et supérieures à 20 % de l'actif du Compartiment.
- v) La limite de 10 % prévue au sous-paragraphe 2 i) ci-dessus peut être portée à 35 % maximum à l'égard de valeurs mobilières ou d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État Membre, ses autorités locales ou par un État non Membre ou par des organismes internationaux publics dont un ou plusieurs États Membres sont membres.
- vi) La limite de 10 % mentionnée au paragraphe 2) i) peut être portée à 25 % maximum pour certains titres de créance s'ils sont émis par un établissement de crédit dont le siège social est situé dans un État Membre et qui est soumis par la loi à une surveillance publique particulière aux fins de la protection des titulaires de ces titres de créance. En particulier, les montants résultant de l'émission de ces titres de créance doivent être investis, conformément à la loi, en actifs qui couvrent suffisamment, durant l'ensemble de la période de validité de ces titres de créance, les passifs en résultant et qui sont affectés au remboursement préférentiel du capital et des intérêts courus en cas de défaillance de l'émetteur. Si un Compartiment investit plus de 5 % de son actif net dans ces titres de créance émis par le même émetteur, la valeur totale de ces placements ne peut dépasser 80 % de la valeur de l'actif net du Compartiment.
- vii) Les valeurs mobilières mentionnées aux paragraphes 2) v) et 2) vi) ci-dessus ne sont pas comprises dans le calcul de la limite de 40 % prévue au paragraphe 2) i).
- viii) Les limites prévues aux sous-paragraphes i), ii) iii), iv) v) et vi) ne peuvent être additionnées les unes aux autres et, en conséquence, les placements en valeurs mobilières et en instruments du marché monétaire émis par un même organisme émetteur, en dépôts ou en instruments monétaires effectués auprès de cet émetteur conformément aux sous-paragraphes i), ii) iii), iv) et v) ci-dessus, ne peuvent en aucun cas dépasser un total de 35 % de l'actif net d'un quelconque Compartiment. Un Compartiment peut investir au total jusqu'à 20 % de son actif en valeurs mobilières et en instruments du marché monétaire dans le même groupe. Les sociétés comprises dans le même groupe aux fins des comptes consolidés, suivant la définition prévue dans la Directive 83/349/CEE ou conformément aux règles comptables internationales reconnues, sont considérées comme un organisme unique aux fins du calcul des limites dans le même groupe.

Nonobstant les limites prévues au sous-paragraphe 2), en application de l'article 44 de la Loi, chaque Compartiment est autorisé à investir jusqu'à 20 % de son actif net en Actions et/ou en titres de créance émis par un même organisme lorsque la politique d'investissement du Compartiment consiste à reproduire la composition d'un certain indice d'Actions ou de titres de créance qui est reconnu par la CSSF suivant les critères suivants :

- sa composition est suffisamment diversifiée,
- l'indice représente un indice de référence adéquat pour le marché auquel il se réfère,
- il est publié d'une manière appropriée.

Nonobstant le sous-paragraphe 2) ci-dessus, en application de l'article 45 de la Loi, la Société est autorisée à investir jusqu'à 100 % de l'actif net de chaque Compartiment en valeurs mobilières et en instruments du marché monétaire émis ou garantis par (i) un État Membre ou l'une ou plusieurs de ses autorités locales, (ii) un État membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE ») ou du Groupe des Vingt (« G-20 ») ou la République de Singapour ou (iii) des organismes internationaux publics dont un ou plusieurs États Membres font partie, à condition, dans chaque cas, que l'actif net du Compartiment visé soit diversifié sur au moins six émissions distinctes et que chaque émission ne représente pas plus de 30 % du total de la valeur d'inventaire totale du Compartiment.

- 3) i) La Société ne peut acquérir des Actions assorties de droits de vote qui auraient pour effet de lui permettre d'exercer une influence significative sur la direction de l'organisme émetteur.
- ii) La Société ne peut acquérir plus de (a) 10 % d'Actions sans droit de vote d'un même émetteur, ou (b) 10 % de titres de créance du même émetteur, (c) 10 % d'instruments du marché monétaire d'un même émetteur, ou (d) 25 % des parts d'un même organisme de placement collectif sous réserve qu'il puisse être dérogé aux limites prévues aux sous-paragraphe (b), (c) et (d) au moment de l'acquisition si, à ce moment, le montant brut des titres de créance ou des instruments du marché monétaire ou le montant net des instruments émis ne peut être calculé.
- iii) Les limites prévues aux sous-paragraphe i) et ii) ci-dessus ne s'appliqueront pas aux titres et placements suivants :
- les titres mentionnés à l'article 48, paragraphe 3), sous-paragraphe a), b) et c) de la Loi, ou
 - les placements d'un Compartiment dans une ou plusieurs sociétés constituées dans un État non Membre qui investit son actif principalement en titres d'organismes émetteurs ayant leur siège social dans cet État où, en application de la législation de cet État, un tel placement représente la seule façon pour la Société d'investir dans les titres d'organismes émetteurs de cet État, sous réserve que dans sa politique d'investissement la société de l'État non Membre respecte les limites prévues par les politiques et restrictions d'investissement mentionnées dans le Prospectus en vigueur de la Société, tel que modifié ponctuellement, ou
 - les Actions détenues par la Société dans le capital de sociétés filiales qui, exclusivement pour son compte, n'exercent qu'une activité de gestion, de conseil ou de commercialisation dans le pays où la filiale est située, à l'égard du rachat des Actions à la demande des Actionnaires.
- 4) En outre, au titre de chaque Compartiment, la Société :
- i) ne fera pas de placements dans les métaux précieux et les certificats les représentant ni ne conclura d'opérations sur des métaux précieux et des certificats les représentant ;
- ii) n'achètera ni ne vendra de biens mobiliers ou immobiliers ni aucun droit, option ou intérêt dans ceux-ci sous réserve que la Société puisse investir en titres garantis par des biens immobiliers ou des intérêts dans ceux-ci, émis par des sociétés qui investissent dans des biens immobiliers ou les intérêts dans ceux-ci ou dans des certificats ou autres titres représentant des biens immobiliers ou dans un indice connexe permis en application du droit applicable et sous réserve que la Société puisse acquérir les biens immobiliers essentiels à l'exercice direct de son activité ;
- iii) n'investira pas plus de 5 % au total de l'actif net attribuable à un quelconque Compartiment en titres d'OPCVM ou autres OPC mentionnés au paragraphe 5) de la section « Instruments d'investissement » ci-dessus, sous réserve que
- le Gestionnaire Financier ne puisse pas prélever des frais de gestion ou des commissions d'émission ou de rachat s'il achète des compartiments cibles (a) qui sont gérés directement ou indirectement par le Gestionnaire Financier ou (b) qui sont gérés par une société liée au Gestionnaire Financier par (i) une direction commune, (ii) un contrôle commun ou (iii) une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital social ou des droits de vote ;
- iv) n'achètera pas de titres sur marge (sauf que la Société pourra obtenir des crédits à court terme nécessaires pour la compensation d'achats ou la vente de titres) ni ne fera de ventes non couvertes de valeurs mobilières,

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

d'instruments du marché monétaire ou d'autres instruments financiers mentionnés aux paragraphes 5), 7) et 8) de la section « Instruments d'investissement » ci-dessus ; les dépôts ou autres comptes relatifs à des contrats sur option, des contrats à terme ou des contrats à terme standardisés sur instruments financiers, permis dans les limites susmentionnées, ne sont pas considérés comme des opérations sur marges à cette fin ;

- v) ne consentira pas de prêts ni n'agira pas comme caution pour le compte de tiers, sous réserve que, aux fins de la présente restriction, i) l'acquisition de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire ou autres actifs financiers mentionnés à la section « Instruments d'investissement » ci-dessus sous forme partiellement libérée et ii) les prêts permis de titres de portefeuille ne soient pas réputés constituer l'octroi d'un prêt ;
 - vi) n'empruntera pas pour le compte d'un quelconque Compartiment des montants dépassant 10 % de la valeur de marché de l'actif net total de ce Compartiment, et un tel emprunt ne sera contracté qu'à titre temporaire. Les prêts face à face ne seront pas visés par la présente restriction, sous réserve qu'il ne soit fait recours à ces prêts que pour acquérir des devises et, en outre, l'acquisition de titres sous une forme partiellement libérée ne sera pas visée par la présente restriction ;
 - vii) ne gagera, ne nantira, n'hypothéquera ni ne grèvera d'aucune manière aucun actif d'un Compartiment, sauf dans la mesure nécessaire dans le cadre des emprunts autorisés (dans la limite de 10 % susmentionnée) (ce qui n'empêchera pas le Compartiment de déposer des titres ou d'autres actifs sur un compte distinct si cela s'avère nécessaire aux fins de la constitution de marges dans le cadre d'opérations sur options, de contrats à terme standardisés sur instruments financiers ou d'opérations de swap) ;
 - viii) ne fera pas de placements dans un quelconque actif comportant la prise en charge d'une responsabilité illimitée ;
- 5) i) La Société aura recours à un processus de gestion des risques lui permettant de suivre et de mesurer à tout moment le risque des positions de ses portefeuilles et leur contribution au profil de risque global de ceux-ci ; elle aura recours à un processus de valorisation précise et indépendante des instruments dérivés de gré à gré et s'assurera que l'exposition au risque global de chaque portefeuille au titre des instruments financiers dérivés ne dépasse pas les limites prévues dans le Prospectus, la Loi ou les autres lois applicables.
- ii) La Société s'assurera que l'exposition globale de chaque Compartiment au titre des instruments dérivés ne dépasse pas la valeur nette totale de son portefeuille. L'exposition est calculée en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, le risque de contrepartie, les mouvements de marché prévisibles et le temps disponible pour liquider les positions. Un Compartiment peut investir, dans le cadre de sa politique d'investissement et dans les limites prévues au sous-paragraph 2) viii) ci-dessus, en instruments financiers dérivés sous réserve que l'exposition aux actifs sous-jacents ne dépasse pas au total les limites d'investissement prévues au paragraphe 2) ci-dessus. Lorsqu'un Compartiment investit dans des instruments financiers dérivés basés sur un indice, il n'est pas tenu de combiner ces placements avec les limites prévues au paragraphe 2) ci-dessus. Lorsqu'une valeur mobilière ou un instrument du marché monétaire incorpore un instrument dérivé, ce dernier doit être pris en considération lorsqu'il s'agit d'observer les prescriptions du présent paragraphe 5.

La Société n'est pas tenue de respecter les limites prévues à la présente section lorsqu'elle exerce les droits de souscription attachés aux valeurs mobilières ou aux instruments du marché monétaire faisant partie de son actif. Si les limites prévues aux paragraphes 2), 3), 4) ou 5) sont dépassées pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société ou par suite de l'exercice de droits de souscription, la Société doit, comme objectif prioritaire, corriger cette situation en tenant compte des intérêts de ses Actionnaires.

Techniques et instruments

En application des dispositions de l'article 42(2) de la Loi et, plus particulièrement, en application des dispositions de la Circulaire CSSF 08/356 (telle que modifiée, y compris par la Circulaire CSSF 13/559) et des autres lois et réglementations en vigueur, ainsi que selon la pratique administrative de la CSSF (y compris les règles relatives à la gestion du risque, à l'exposition à une contrepartie et aux exigences en matière de sûretés), le Compartiment peut, à des fins de gestion de portefeuille efficace (p. ex. pour réduire le risque, diminuer les coûts, produire un revenu supplémentaire avec un risque approprié, etc.), conclure des opérations de prêt de titres, des opérations de vente ou d'achat assorties d'opérations d'options de rachat et d'opérations mises en pension/prises en pension. Ces techniques et instruments n'amèneront en aucun cas un Compartiment à s'écarter de son objectif d'investissement ni ne l'exposeront à un risque considérablement supérieur à ce qui est prévu dans son profil de risque. Tous les revenus découlant des techniques de gestion efficace du portefeuille, déduction faite des coûts d'exploitation directs et indirects, sont reversés aux Compartiments.

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

Chaque Compartiment peut conclure ces opérations avec les contreparties qui sont des institutions financières spécialisées dans ce type de transaction, soumises à des règles de surveillance prudentielle, basées dans un État membre de l'OCDE ou du G20 à la date du présent Prospectus et présentant, de l'avis du Gestionnaire Financier, un risque acceptable dans le cadre de limitations quant à l'exposition à chaque contrepartie conformément à la réglementation luxembourgeoise. Pour évaluer une contrepartie, le Gestionnaire Financier prend en considération différents facteurs y compris, sans s'y limiter, les notations de crédit à long et à court termes (telles que publiées par une ou plusieurs agences de notation internationales) et les notations de solidité financière et bancaire de la contrepartie ou de sa société mère et, le cas échéant, du garant. Pour sélectionner les contreparties pour les opérations de prise en pension et de prêt de titres, le Gestionnaire Financier ne retiendra que les entités qui présentent une note de crédit à court terme de A-1 ou de P-1 ou une note de crédit à long terme équivalente ou considérée par le Gestionnaire Financier comme présentant un risque de crédit acceptable.

Le volume de ces techniques et instruments sera maintenu à un niveau tel que chaque Compartiment puisse, en tout temps, remplir ses obligations de rachat.

Facteurs spécifiques aux prêts de titres. Les opérations de prêt de titres impliquent le prêt de titres du portefeuille du Compartiment à une autre partie en échange d'une rétribution. Chaque Compartiment peut prêter des titres sous réserve d'un plafond maximal de 50 % de la valeur totale de son portefeuille de titres. Néanmoins, dans des conditions normales, ces opérations représenteront en moyenne moins de 5 % de la valeur globale du portefeuille de chaque Compartiment. En vertu du contrat de prêt de titres en vigueur conclu par la Société, les Compartiments ne prêteront que des titres du portefeuille qui sont classés comme des titres de participation non américains. Lorsqu'une partie prête des titres de portefeuille à une autre partie, le prêteur a le droit de résilier le prêt et d'obtenir les titres prêtés à tout moment moyennant un préavis de règlement d'usage dans le secteur (qui ne dépasse pas habituellement cinq jours ouvrés). Pendant la durée d'un prêt, l'emprunteur paie au prêteur un montant égal à tout intérêt ou dividendes reçus sur les titres prêtés. Dans la mesure où le nantissement est réinvesti par l'emprunteur, le prêteur peut également recevoir une commission de l'emprunteur ou une compensation sur l'investissement des sûretés, minorée d'une commission à verser à l'emprunteur (si la garantie est sous forme de numéraire). Les revenus reçus en application des transactions de titres prêtés sont perçus par le Compartiment concerné conformément aux contrats de prêts de titres concernés, en application desquels une partie de ces revenus peut être versée à l'agent de prêt du Compartiment (qui n'est pas une partie liée au Compartiment, à la Société de Gestion, au Gestionnaire Financier ni au Dépositaire). En vertu du contrat de prêt de titres en vigueur, la Société s'engage à verser à l'agent payeur un certain pourcentage sur les revenus générés par les opérations de prêt de titres : 15 % pour les montants allant jusqu'à 4 millions USD et 12,5 % pour les montants dépassant ce plafond. Les opérations de prêt de titres de la Société ne comportent aucuns frais importants.

Lorsque les titres sont prêtés, le prêteur n'a pas le droit, pendant la durée du prêt, d'exercer les droits de vote attachés aux titres, mais il peut essayer de résilier le prêt avant un vote important pris parmi les porteurs de titres ou avant l'attribution ou le retrait de leur accord quant à une question importante à traiter affectant l'investissement ; toutefois, il n'est parfois pas possible, notamment dans le cas de titres étrangers, de récupérer les titres à temps pour pouvoir prendre part au vote. La performance d'un Compartiment continuera à refléter les évolutions de la valeur des titres prêtés et reflétera également la réception d'intérêts, par le biais de l'investissement de sûretés en numéraire par le Compartiment, le cas échéant, ou d'une commission. Si l'emprunteur ne remplit pas son obligation de rendre les titres prêtés en raison de son insolvabilité ou d'autres raisons, il se peut que le prêteur ne soit pas en mesure de récupérer les titres prêtés ou d'avoir accès aux sûretés. Ces retards et frais peuvent être plus élevés dans le cas des titres étrangers. Si le prêteur n'est pas en mesure de récupérer les titres prêtés, il peut vendre les sûretés et acheter un investissement de remplacement sur le marché. La valeur des sûretés peut baisser à un niveau inférieur à la valeur de l'investissement de remplacement et des frais de transaction y afférents au moment où l'investissement de remplacement est acheté. Certains risques sont atténués par l'engagement de l'agent prêteur envers les Compartiments de rembourser certaines pertes encourues par un Compartiment si une contrepartie manque à son obligation de retourner les titres prêtés.

Facteurs spécifiques aux contrats de mise en pension. Un contrat de mise en pension est un contrat aux termes duquel un acheteur acquiert un titre pour une durée relativement courte (ne dépassant généralement pas une semaine) sous réserve de l'obligation du vendeur de racheter ce titre et de l'acheteur de le revendre, à un moment et à un prix fixés (représentant le coût engagé par le vendeur majoré des intérêts). Du point de vue du vendeur, une telle transaction s'appelle une « transaction de mise en pension » et du point de vue de l'acheteur, une « transaction de prise en pension ». Le revenu perçu en vertu d'un contrat de mise en pension (le prix de rachat convenu) revient à l'acheteur. Généralement, les Compartiments ne réaliseront que des opérations de prise en pension et, de ce fait, ne remettront que des liquidités dans le cadre de ces opérations. Chaque Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des opérations de prise en pension. Il est prévu toutefois qu'aucun Compartiment, à l'exception du Global Multi-Asset Fund

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

et du Prudent Wealth Fund, n'investisse plus de 5 % de son actif net dans ces opérations. Pour le Global Multi-Asset Fund et le Prudent Wealth Fund, les investissements dans des opérations de prise en pension devraient représenter entre 5 % et 10 % de leur actif net respectif.

L'acheteur supporte le risque de perte au cas où le vendeur manquerait à ses obligations et où l'acheteur exercerait ses droits de disposition des sûretés en retard ou serait empêché de les exercer. Ce risque comprend le risque de frais de procédure ou le risque de retard. En outre, l'acheteur serait exposé à un risque de perte sur nantissement si la valeur du titre concerné tombe en dessous de son prix de rachat (que ce soit en raison d'une imprécision dans la fixation du prix du nantissement, de fluctuations défavorables du marché, d'une détérioration de la notation des émetteurs du nantissement ou encore de l'illiquidité du marché sur lequel le nantissement est négocié). Si des sûretés sont conservées par un tiers dépositaire, l'acheteur est également soumis au risque de crédit du tiers dépositaire. Le vendeur s'expose au risque que l'acheteur ne soit pas en mesure ou désireux de finaliser la transaction dans les délais convenus, ce qui peut entraîner des pertes pour le vendeur.

Tous les revenus obtenus sur les opérations de prise en pension sont reversés au Compartiment concerné. Le Dépositaire impose une commission de transaction payée par le Compartiment concerné pour chaque transaction de prise en pension utilisant un contrat de dépôt tripartite conclu par le Compartiment. Veuillez vous référer au rapport annuel pour des détails sur le montant de cette commission payée pour l'exercice précédent. Par ailleurs, une commission de gestion du nantissement peut s'appliquer aux services liés aux accords tripartites de dépôt requis pour assurer un transfert optimal du nantissement entre un Compartiment et sa contrepartie à la transaction. Cette commission de gestion du nantissement est payée au dépositaire tripartite (qui ne peut être apparenté au Compartiment, à la Société de Gestion, au Gestionnaire Financier ou au Dépositaire) par la contrepartie du Compartiment et non par le Compartiment.

Gestion du nantissement pour les Compartiments

Les actifs reçus des contreparties aux transactions de prêt de titres, de prise en pension et de dérivés négociés de gré à gré, dont les swaps sur rendement total, constituent un nantissement. Le nantissement peut compenser l'exposition de la contrepartie pour les besoins de conformité aux limites réglementaires en vigueur, pour autant qu'il respecte à tout moment les critères réglementaires suivants :

- a) Liquidité – tout nantissement reçu autrement qu'en espèces doit être très liquide et se négocier sur un marché réglementé ou un système de négociation multilatéral dont la méthode de fixation des prix est transparente, afin qu'il puisse être vendu rapidement à un prix proche de son évaluation préalable. Le nantissement reçu doit également respecter les dispositions de l'article 48 de la Loi de 2010 concernant les limites de concentration en termes d'émetteurs.
- b) Valorisation – le nantissement reçu doit être évalué au moins une fois par jour, et les actifs qui présentent une forte volatilité de prix ne sauraient être acceptés comme nantissement, à moins qu'une décote suffisamment prudente ne soit appliquée.
- c) Qualité de crédit de l'émetteur – le nantissement reçu doit être de qualité supérieure.
- d) Corrélation – le nantissement que reçoit un Compartiment doit être émis par une entité indépendante de la contrepartie et ne devrait pas présenter une corrélation étroite avec la contrepartie.
- e) Diversification du nantissement (concentration des actifs) – le nantissement doit être suffisamment diversifié en termes de pays, de marchés et d'émetteurs. Le critère de diversification suffisante en termes d'émetteurs est considéré être respecté si un Compartiment reçoit d'une contrepartie aux opérations appliquant des techniques de gestion efficace de portefeuille et aux opérations sur instruments financiers dérivés un panier de nantissement dont l'exposition maximale à un émetteur donné s'élève à 20 % de sa valeur nette d'inventaire. Lorsque les Compartiments sont exposés à plusieurs contreparties, les différents paniers de nantissement doivent être additionnés pour calculer la limite de 20 % d'exposition à un seul émetteur. Par dérogation à ce qui précède, un Compartiment peut avoir recours à des sûretés constituées de différentes valeurs mobilières et de différents instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État Membre ou une ou plusieurs de ses autorités locales, par un État membre de l'OCDE ou du G-20 ou la République de Singapour, ou par un organisme international public dont un ou plusieurs États Membres font partie, étant entendu que le Compartiment doit recevoir des titres provenant d'au moins six émissions différentes et que les titres provenant d'une même émission ne doivent pas représenter plus de 30 % de la valeur nette d'inventaire de l'OPCVM.
- f) Les risques liés à la gestion du nantissement, tels que les risques opérationnels et juridiques, doivent être identifiés, gérés et atténués par le processus de gestion des risques.
- g) Lorsqu'il y a transfert de propriété, le nantissement reçu doit être détenu par le dépositaire du Compartiment

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

concerné. Pour les autres types de contrats de nantissement, le nantissement peut être détenu par un conservateur tiers qui est soumis à un contrôle prudentiel et qui est indépendant du fournisseur du nantissement.

- h) Le nantissement reçu doit pouvoir être pleinement réalisé par les Compartiments à tout moment, sans mention ni approbation de la contrepartie.

La compensation de l'exposition réduit la valeur du nantissement d'un pourcentage (la « décote ») qui couvre notamment les fluctuations à court terme de la valeur de l'exposition et du nantissement, en tenant compte de la nature du nantissement reçu, à savoir notamment la solvabilité de l'émetteur, l'échéance, la devise et la volatilité du prix. Le pourcentage est spécifique à chaque catégorie d'actifs et est généralement de 0 % pour les espèces et d'au moins 1 % pour les titres du gouvernement américain à court terme, de 2 % pour les titres du gouvernement américain à plus long terme et de 5 % pour les titres américains non gouvernementaux et autres titres constituant un nantissement admissible tel que décrit ci-dessous. Les niveaux de nantissement sont maintenus de façon à assurer que le risque net de contrepartie n'excède pas les limites par contrepartie, tel que décrit à la section 2 (iii) du paragraphe « Restrictions d'investissement et diversification des risques » du présent Prospectus. Si un Compartiment détient un nantissement excédant 30 % de ses actifs, des tests de résistance (*stress test*) supplémentaires prévoyant des scénarios de liquidité normaux et exceptionnels seront effectués afin de permettre au Compartiment d'évaluer le risque de liquidité associé au nantissement. Les tests de résistance portant sur le risque de liquidité comprendront au moins les trois points suivants : (a) la conception de l'analyse du scénario prévu par le test de résistance, comprenant le calibrage, la certification et l'analyse de sensibilité ; (b) l'approche empirique de l'évaluation d'impact, dont les tests à posteriori des estimations du risque de liquidité ; (c) la fréquence du reporting et les seuil(s) de tolérance des limites/pertes ; et (d) les mesures destinées à réduire les pertes, dont la politique de décote et la protection contre le risque d'écart.

Le nantissement reçu par chaque Compartiment pour les transactions d'instruments dérivés négociés de gré à gré, dont les swaps sur rendement total, consiste essentiellement en des titres de créance d'une maturité maximum de 10 ans émis par le gouvernement fédéral et des organismes de l'État américain et peut être soumis à une annexe de soutien au crédit aux contrats d'instruments dérivés (par exemple, le contrat cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA)) qui obligent la contrepartie à constituer des garanties pour chaque Compartiment afin de couvrir tout risque lié à la valeur de marché pour la transaction aussi longtemps que le risque est supérieur à un montant de transfert minimum. Ces garanties feront l'objet de décotes déterminées à l'avance, seront valorisées quotidiennement par le Gestionnaire Financier suivant la méthode appliquée aux titres du portefeuille (voir « Valorisation ») et feront l'objet d'exigences de marge de variation quotidiennes. Toutes les garanties reçues par les Compartiments dans le cadre de ces opérations seront conservées par le Dépositaire. Pour les garanties reçues dans le cadre de ces opérations, lorsque les Compartiments ont signé un contrat ISDA qui comprend un accord tripartite avec le Dépositaire, les garanties en question seront confiées à ce dernier. Pour les opérations dans lesquelles l'ISDA ne comprend pas d'accord tripartite avec le Dépositaire, les Compartiments ne fourniront que des espèces en garantie, lesquelles seront conservées par la contrepartie.

Le nantissement reçu par le Compartiment pour les transactions de prêts de titres ou de prise en pension doit être au minimum égal à la valeur de marché des titres prêtés ou des espèces placées et doit normalement avoir la forme de (i) liquidités (espèces (avec restrictions de réinvestissement)), certificats bancaires à court terme, instruments du marché monétaire, lettre de crédit irrévocable émise par une institution de premier ordre, par exemple) ; (ii) obligations émises ou garanties par un État membre de l'OCDE ou par ses autorités locales, ou par des institutions et entreprises supranationales de portée européenne, régionale ou mondiale ; (iii) actions ou parts émises par des fonds du marché monétaire calculant une valeur nette d'inventaire quotidienne et notés AAA ou son équivalent ; (iv) actions ou parts émises par d'autres OPCVM investissant essentiellement dans des actions et/ou obligations mentionnées sous (v) et (vi) ci-dessous ; (v) obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier rang offrant des liquidités adéquates ; (vi) titres admis ou négociés sur un marché réglementé d'un État membre de l'UE ou sur une Bourse d'un État membre de l'OCDE, pour autant que ces titres soient inclus dans un indice de référence majeur ; ou (vii) tout autre type de nantissement admis conformément aux réglementations luxembourgeoises applicables aux Compartiments. Aucune limite n'est imposée sur la maturité du nantissement reçu dans le cadre des opérations de prise en pension ou de prêt de titres.

Le nantissement reçu par les Compartiments dans le cadre des opérations de prêt de titres est valorisé par l'agent de prêt de titres conformément à la méthode stipulée dans le contrat de prêt de titres en vigueur conclu par la Société. En vertu de ce contrat, l'agent de prêt de titres valorise quotidiennement le nantissement en utilisant les flux électroniques de services d'évaluation de tiers dont le caractère raisonnable est vérifié quotidiennement également et qui sont comparés aux prix estimés périodiquement par le Gestionnaire Financier pour des instruments équivalents. Le montant de ce nantissement fait l'objet d'un ajustement quotidien sur la base du calcul effectué par l'agent de prêt de titres afin que ces opérations restent garanties à hauteur de 105 % de la valeur des titres prêtés par les Compartiments. Les garanties reçues

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

par les Compartiments et les titres du portefeuille qui sont prêtés par les Compartiments dans le cadre des opérations de prêt de titres seront conservés par le Dépositaire. Le nantissement reçu par les Compartiments dans le cadre des opérations de prise en pension est valorisé quotidiennement par le Gestionnaire Financier conformément à la méthode appliquée aux titres du portefeuille (voir « Valorisation ») et font l'objet d'exigences de marge de variation quotidiennes. L'ensemble du nantissement reçu par les Compartiments dans le cadre des opérations de prise en pension sera conservé par le Dépositaire.

Les Compartiments peuvent être exposés à certains risques qui sont inhérents à la gestion du nantissement, tels que les risques opérationnel, juridique, de liquidité, de crédit, de contrepartie et de conservation. Le risque opérationnel désigne généralement le risque que des failles des systèmes informatiques utilisés par la Société, le Gestionnaire Financier ou des tiers concernés ou des contrôles internes utilisés dans le cadre de la gestion du nantissement entraînent des pertes importantes. Le risque juridique inhérent à la gestion du nantissement désigne généralement le risque que la Société n'ait pas conclu des contrats suffisants pour identifier et protéger ses droits légaux sur certaines garanties et qu'elle ne puisse faire valoir ces droits en cas de défaut de la contrepartie et subisse une perte en conséquence. Les investisseurs sont invités à consulter les sections suivantes : les chapitres « Risque de crédit », « Risque de contrepartie et de tiers » et « Risque de liquidité » de la section Facteurs de risque du présent Prospectus pour de plus amples informations sur ces risques particuliers. La Société applique un processus de gestion des risques qui identifie les processus particuliers qu'elle a mis en place pour atténuer les effets des risques susmentionnés. Le nantissement reçu sous la forme de titres ne peut être vendu, réinvesti ou mis en gage. Dans la mesure où un Compartiment reçoit des espèces en nantissement, ce nantissement en espèces ne peut être placé en dépôt qu'auprès d'institutions de crédit autorisées en vertu de la loi luxembourgeoise et, le cas échéant, ne peut être réinvesti que dans des obligations gouvernementales de premier ordre, dans des transactions de prise en pension (pour autant que les transactions soient effectuées d'établissements de crédit soumis à un contrôle prudentiel et que le Compartiment soit en mesure de récupérer à tout moment la totalité des liquidités selon la comptabilité d'exercice) ou dans des fonds du marché monétaire à court terme autorisés par la loi luxembourgeoise afin de limiter le risque de pertes sur réinvestissement. Le réinvestissement éventuel des garanties en espèces comporte un risque que la valeur reçue en échange des garanties réinvesties ne soit pas suffisante pour couvrir le montant qui doit être remboursé à la contrepartie et, le cas échéant, le Compartiment concerné serait tenu de verser la différence en la prélevant sur ses actifs.

Facteurs de risques

Outre les risques décrits dans les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur et dans le « Profil du Compartiment », votre Compartiment peut être soumis aux autres risques décrits ci-dessous. Étant donné que ces derniers constituent une description des risques de l'ensemble des Compartiments, il se peut que certains points abordés ci-dessous ne s'appliquent pas à votre compartiment.

Le cours des Actions de la Sociétés et tous revenus produits par les Actions peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse. Les résultats et les performances d'investissement futurs pourraient être affectés par de nombreux facteurs que ne maîtrisent pas nécessairement la Société, ses Administrateurs ou ses dirigeants. Aucune garantie quant aux performances futures ou aux rendements futurs de la Société ne peut être donnée par la Société elle-même, ou par un quelconque Administrateur ou dirigeant de la Société, la Société de Gestion, le Gestionnaire Financier ou l'une quelconque de ses sociétés apparentées, ou par l'un quelconque de leurs administrateurs ou dirigeants, ou par un quelconque Intermédiaire Financier.

Risque d'allocation

L'évaluation du potentiel de risque/rendement des catégories d'actifs, marchés et devises et l'allocation entre les différentes catégories d'actifs effectuée sur cette base par le Gestionnaire Financier ou son délégué peuvent ne pas produire les résultats escomptés et/ou conduire à une orientation des investissements de nature à causer une sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies de placement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.

Risque des titres adossés à des actifs

Les titres adossés à des actifs sont des titres représentant une participation dans ou des paiement prélevés sur des pools d'actifs tels que des crédits immobiliers, des titres de créance, des prêts bancaires, des contrats de vente à tempérament de véhicules automobiles, des contrats de prêt à tempérament, des baux de divers types de biens immobiliers et mobiliers, des créances découlant de contrats de crédit permanent (c.-à-d. de cartes bancaires) et d'autres créances. Les actifs peuvent être constitués d'un pool d'actifs ou d'un actif unique. Les titres adossés à des actifs représentant

une participation dans un pool d'actifs comportent une diversification de crédit supérieure aux titres adossés à des actifs représentant une participation dans un actif unique. Les actifs sous-jacents sont titrisés par le biais de trusts et d'entités ad hoc. Le versement des intérêts et le remboursement du principal sur les titres adossés à des actifs peuvent dépendre en grande partie des flux de trésorerie produits par les actifs sous-jacents et, dans certains cas, s'appuyer sur des lettres de crédit, des cautionnements ou autres rehaussements de crédit.

La qualité de crédit des titres adossés à des actifs dépend principalement de la qualité des actifs sous-jacents, des droits de recours disponibles contre les actifs sous-jacents, du niveau de rehaussement de crédit, le cas échéant, dont bénéficient les titres et de la qualité de crédit de l'entité soutenant le crédit, le cas échéant. La valeur des titres adossés à des actifs peut être affectée par les divers facteurs décrits ci-dessus et par d'autres facteurs tels que l'évolution des taux d'intérêt, la disponibilité d'informations concernant le pool et sa structure, la solvabilité de l'agent de service du pool, l'émetteur des actifs sous-jacents ou encore les entités assurant le rehaussement de crédit. Les titres adossés à des actifs ne bénéficiant pas d'une sûreté sur les actifs sous-jacents comportent certains risques supplémentaires par rapport aux titres adossés à des actifs bénéficiant d'une sûreté sur les actifs sous-jacents.

Certains types de titres adossés à des actifs sont souvent soumis à des remboursements plus rapides que leur date d'échéance spécifiée ne l'indique, en raison du remboursement anticipé du principal sur les actifs sous-jacents. Le taux des versements de principal sur les titres adossés à des actifs est lié au taux des versements de principal sur le pool d'actifs sous-jacents et lié au paiement prioritaire du titre à l'égard du pool d'actifs. La probabilité de remboursements anticipés est liée à plusieurs facteurs, tels que le niveau des taux d'intérêt, la conjoncture économique générale, la localisation et l'âge des obligations sous-jacentes, les taux de défaut et de recouvrement des actifs et d'autres conditions sociales et démographiques. Étant donné que les remboursements anticipés du principal se produisent généralement en période de baisse des taux d'intérêt, un investisseur est généralement obligé de réinvestir le produit des remboursements anticipés à des taux d'intérêt plus bas que ceux auxquels ses actifs avaient été investis antérieurement. Les titres adossés à des actifs peuvent donc présenter un potentiel d'appréciation du capital inférieur en période de baisse des taux d'intérêt que d'autres titres porteurs d'intérêts dont la durée de vie est comparable. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, les titres adossés à des actifs peuvent être remboursés plus lentement que prévu. Il s'ensuit que la durée de vie du titre adossé à des actifs est prolongée, ce qui a pour effet d'augmenter le potentiel de perte.

Risque d'emprunt

Si le Compartiment emprunte de l'argent, le cours de ses Actions peut être soumis à des fluctuations plus importantes jusqu'à ce que l'emprunt soit remboursé. Si le Compartiment procède à des placements supplémentaires pendant la durée des emprunts, ces placements pourraient être considérés comme une forme d'effet de levier et obliger le Compartiment à liquider des placements à un moment où il ne le ferait pas normalement. L'argent emprunté est soumis à des frais financiers et peut être soumis à d'autres commissions ou conditions de nature à renchérir le coût des emprunts au-delà du taux d'intérêt spécifié.

Risque de sociétés

Les évolutions de la situation financière d'une société ou d'un autre émetteur, les évolutions des conditions de marché, économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres ayant un impact sur un type particulier de placement ou d'émetteur et les évolutions des conditions de marché, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques générales et autres peuvent avoir un impact défavorable sur le cours d'un placement.

Risque des titres convertibles

Les titres convertibles sont des obligations, des obligations non garanties, des bons ou d'autres titres qui peuvent être convertis ou échangés (par le titulaire ou par l'émetteur) en Actions (ou en espèces ou titres de valeur équivalente) du même émetteur ou d'un émetteur différent à un taux d'échange spécifié. Les titres convertibles ont un rang plus élevé que les actions de la structure de capital d'une société anonyme, mais sont généralement subordonnés aux créances prioritaires de l'émetteur. Les titres convertibles offrent à leurs porteurs, grâce à leur faculté de conversion, la possibilité de profiter des hausses du cours de marché de leurs titres sous-jacents. Un émetteur peut également demander le remboursement anticipé ou la conversion d'un titre convertible après une date particulière et dans certaines circonstances (y compris un cours spécifié) établies lors de l'émission.

Les titres convertibles sont généralement assortis d'un potentiel de gain ou de perte inférieur à celui des Actions ordinaires. Ils offrent généralement des rendements supérieurs à ceux des Actions ordinaires sous-jacentes, mais inférieurs à ceux de titres non convertibles comparables. En raison de ce rendement plus élevé, les titres convertibles se vendent généralement à des cours supérieurs à leur « valeur de conversion », c'est-à-dire la valeur de marché

courante de l'Action à recevoir lors de la conversion. La différence entre cette valeur de conversion et le cours des titres convertibles évolue dans le temps, généralement suivant les évolutions de la valeur des Actions ordinaires sous-jacentes et des taux d'intérêt. Lorsque la valeur des Actions ordinaires sous-jacentes diminue, la valeur des titres convertibles a tendance à ne pas diminuer dans la même mesure en raison des versements d'intérêts et de dividendes et du remboursement du principal à l'échéance pour certains types de titres convertibles. De manière générale, un titre convertible se comporte davantage comme une action lorsque la valeur de conversion dépasse la valeur du titre convertible sans la composante de conversion et davantage comme un titre de créance lorsque sa valeur de conversion est inférieure à la valeur du titre convertible sans la composante de conversion. Cependant, les titres convertibles autrement qu'au choix de leur titulaire ne limitent généralement pas le potentiel de perte dans la même mesure que les titres convertibles au choix du titulaire. Lorsque la valeur des Actions ordinaires sous-jacentes augmente, la valeur des titres convertibles est susceptible d'augmenter elle aussi. Dans le même temps toutefois, la différence entre la valeur de marché des titres convertibles et leur valeur de conversion diminue, ce qui signifie que la valeur des titres convertibles n'augmente généralement pas autant que la valeur des Actions ordinaires sous-jacentes. Étant donné que les titres convertibles peuvent également être sensibles aux taux d'intérêt, leur valeur peut augmenter lorsque les taux d'intérêt diminuent et diminuer lorsque les taux d'intérêt augmentent. Les titres convertibles sont également soumis au risque de crédit et sont souvent des titres de qualité inférieure.

Certains titres convertibles sont émis sous la forme d'obligations « CoCo » (*contingent convertibles bonds*, obligations convertibles en actions en cas de dégradation de la solvabilité de la société), dont la conversion en actions s'effectue à un taux déterminé en cas de survenance d'un événement déclencheur défini au préalable. L'émission de ce type de titres a pris son essor à la suite de la crise financière de 2008, en tant que moyen de convertir des dettes en capitaux propres, avec pour effet principal d'accroître le capital permanent de l'émetteur si sa situation financière se détériore, afin d'éviter une faillite. De ce fait, les émetteurs d'obligations CoCo peuvent être ceux dont la santé financière est vulnérable à la volatilité des marchés financiers. L'investisseur ne contrôle pas si et quand la conversion s'effectue, et la conversion peut entraîner une perte en capital pour l'investisseur.

Risque de contrepartie et de tiers

Les opérations comportant une contrepartie autre que l'émetteur de l'instrument, y compris les organismes de compensation, ou un tiers chargé d'assurer le service de l'instrument ou d'effectuer l'opération sont soumises au risque de crédit de la contrepartie ou du tiers et dépendent de la capacité et de la volonté de la contrepartie ou du tiers à remplir ses obligations conformément aux conditions de l'opération.

Risque de contrepartie pour le Dépositaire. Les actifs de la Société sont détenus par le Dépositaire. Les actifs de la Société doivent être comptabilisés dans les livres du Dépositaire comme appartenant à la Société. Les titres détenus par le Dépositaire doivent être séparés des autres actifs du Dépositaire, ce qui atténue, mais n'exclut pas le risque de non-restitution en cas de faillite du Dépositaire. Les investisseurs sont donc exposés au risque que le Dépositaire ne soit pas en mesure de satisfaire intégralement à son obligation de remettre les actifs à la Société en cas de faillite du Dépositaire.

Le Dépositaire ne conserve pas lui-même l'ensemble des actifs de la Société mais a recours à un réseau de dépositaires par délégation qui ne font pas nécessairement partie du même groupe de sociétés que le Dépositaire.

Un Compartiment peut investir sur des marchés dont les systèmes de dépôt et/ou de règlement ne sont pas complètement développés. Les actifs du Compartiment négociés sur ces marchés et confiés à ces dépositaires par délégation peuvent être exposés au risque de dépôt. Le Dépositaire est strictement responsable des pertes subies par un Compartiment au niveau d'un dépositaire par délégation. Le Dépositaire est également strictement responsable des pertes subies au niveau d'un dépositaire par délégation par certains de ses autres clients, y compris d'autres véhicules commun enregistrés en vertu de la Loi et d'autres véhicules commun gérés par des gestionnaires réglementés en vertu de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013. En conséquence, le Dépositaire peut subir, en raison de cette responsabilité, des pertes qui peuvent entraîner sa faillite et le risque de non-restitution de l'actif comme indiqué ci-dessus.

Risque de crédit

Le cours d'un titre de créance dépend en partie de la qualité de crédit de l'émetteur, de l'emprunteur ou d'une autre entité responsable du paiement et de sa capacité à rembourser le principal et à verser les intérêts à l'échéance. Le cours d'un titre de créance est susceptible de baisser si l'émetteur, l'emprunteur ou l'autre entité ne satisfait pas à son obligation de rembourser le principal ou de verser les intérêts ou si la notation de crédit de l'instrument est dégradée par une agence de notation. Le cours d'un titre de créance peut également reculer en réaction aux évolutions de la situation financière de l'émetteur ou de l'emprunteur, aux évolutions des conditions de marché, économiques, sectorielles, politiques, réglementaires et géopolitiques spécifiques et à d'autres conditions spécifiques ayant un impact

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

sur un type d'instrument, un émetteur ou un emprunteur, et aux variations des conditions de marché, économiques, sectorielles, politiques, réglementaires et géopolitiques et autres conditions générales. Certains événements imprévus tels que les catastrophes naturelles, les attentats terroristes, les guerres et autres événements géopolitiques peuvent avoir un effet défavorable considérable sur le cours d'un titre de créance. S'agissant de certains types d'instruments, y compris les instruments dérivés, le cours de l'instrument dépend en partie de la qualité de crédit de la contrepartie à l'opération. S'agissant d'autres types de titres de créance, y compris les titres adossés à des actifs, le cours du titre de créance dépend également de la qualité de crédit et de l'adéquation des actifs sous-jacents ou des sûretés ainsi que de l'existence ou non d'une garantie sur les actifs sous-jacents ou sûretés. L'exécution forcée de droits, le cas échéant, à l'égard des actifs sous-jacents ou des sûretés peut être difficile, ou encore les actifs sous-jacents ou les sûretés peuvent être insuffisants, si l'émetteur manque à ses obligations.

Titres de l'État fédéral américain. Les titres de l'État fédéral américain sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain, par un organisme ou une subdivision de l'État fédéral américain, ou par une entité commanditée par l'État fédéral américain. Certains titres de l'État fédéral américain peuvent ne pas être soutenus, quant au paiement du principal et des intérêts, par la pleine confiance et le crédit du Trésor américain ou par la capacité d'emprunt du Trésor américain. Certains titres de l'État fédéral américain peuvent être soutenus, quant au paiement du principal et des intérêts, par le seul crédit de l'entité émettant ou garantissant le titre. Les titres de l'État fédéral américain comprennent les titres adossés à des crédits immobiliers et autres types de titres adossés émis ou garantis par le Trésor américain, par un organisme ou une subdivision de l'État fédéral américain, ou par une entité commanditée par l'État fédéral américain.

Obligations souveraines. Les obligations souveraines sont émises ou garanties par les États étrangers ou leurs organismes, y compris la dette des pays développés et émergents. La dette souveraine peut prendre la forme de titres classiques ou d'autres types de titres de créance tels que des prêts ou des prêts participatifs. La dette souveraine des pays émergents peut comporter un niveau de risque élevé, être en défaut ou présenter un risque de défaut. Les entités publiques responsables du remboursement de la dette peuvent être dans l'impossibilité ou refuser de rembourser le principal ou de verser les intérêts à l'échéance et peuvent demander la renégociation ou le rééchelonnement des versements de la dette. En cas de restructuration d'obligations souveraines, il est probable que leur valeur s'en trouve considérablement diminuée. Il n'y a que peu de recours juridiques contre les émetteurs souverains, hormis ce qu'un émetteur peut décider d'accorder. En outre, les perspectives de remboursement du principal et du versement des intérêts peuvent dépendre de facteurs politiques et économiques, y compris l'état de la trésorerie de l'émetteur, la taille de ses réserves, son accès aux marchés des devises et le poids du service de sa dette par rapport à son économie dans son ensemble. Bien que certains titres de dette souveraine, tels les Brady Bonds, soient adossés à des titres de l'État fédéral américain, le remboursement du principal et le versement des intérêts ne sont pas garantis par l'État fédéral américain.

Risque de change

Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques internationales et régionales et l'imposition éventuelle de contrôles des changes ou l'entrée en vigueur d'autres lois ou restrictions des autorités locales applicables à ces placements. Etant donné qu'un Compartiment peut investir dans un portefeuille de titres et instruments libellés en devises autres que sa Devise de Référence ou que les devises de ses Catégories, les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact sur la valeur de ces titres et instruments et sur la valeur de votre placement.

Les opérations de change peuvent être faites au comptant ou à terme (c.-à-d. en concluant des contrats de change à terme portant achat ou vente de devises). Bien que les négociateurs de change ne facturent généralement pas de frais pour ces conversions, ils réalisent un profit sur la base de la différence entre les cours auxquels ils achètent et vendent diverses devises. Ainsi, un négociateur peut offrir à la vente une devise à un taux, tout en offrant un taux de change inférieur dans le cas où la contrepartie souhaiterait revendre cette devise au négociateur.

En concluant des contrats de change à terme, un Compartiment peut être tenu de renoncer aux avantages des évolutions favorables des taux de change et, dans le cas de contrats de change à terme conclus dans le but d'accroître le rendement, il se peut qu'un Compartiment subisse des pertes ayant pour effet de réduire ses revenus bruts. Les contrats de change à terme comportent le risque que la partie avec laquelle un Compartiment conclut le contrat ne remplisse pas ses obligations envers le Compartiment.

Dans le cas de flux d'actifs nets vers ou depuis une Catégorie d'Actions Couvertes ou de fluctuation de la valeur d'Inventaire de cette Catégorie, il se peut qu'il ne soit pas possible de corriger ou de corriger immédiatement la stratégie de couverture, à moins que les flux ou la fluctuation ne soient importants. La stratégie de couverture mise en

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

place pour les Catégories d'Actions Couvertes n'élimine pas complètement l'exposition aux fluctuations de change. Il ne peut y avoir aucune garantie que les rendements de ces Catégories seront supérieurs à ceux des Catégories Non Couvertes. Les titulaires d'Actions de Catégories Couvertes sont priés de noter que la stratégie de couverture utilisée pour ces Catégories peut limiter la capacité à tirer parti de la diversification des devises mise en place au sein du portefeuille (et notamment compenser en partie la couverture de change mise en place au niveau du portefeuille du Compartiment).

Les gains/pertes résultant des opérations de couverture sont imputés exclusivement à la ou les Catégorie(s) d'Actions Couvertes concernée(s). Il existe toutefois un risque que, dans certaines circonstances, les opérations de couverture de change à l'égard d'une Catégorie couverte aient une incidence négative sur la valeur nette d'inventaire des autres Catégories (dont des Catégories non couvertes) du même Compartiment. Par exemple, compte tenu de l'absence de ségrégation des engagements entre les Catégories d'Actions des Compartiments, si une transaction couverte en devise concernant une Catégorie couverte venait entraîner des engagements que cette Catégorie ne serait pas en mesure de couvrir en raison d'actifs insuffisants, les actifs des autres Catégories du Compartiment pourraient être utilisés pour couvrir ces engagements. De plus, les exigences en matière de garanties, susceptibles de devenir plus astreignantes vu la récente évolution de la réglementation, pourraient contraindre le Compartiment à affecter des sommes plus importantes aux liquidités et instruments assimilés que celles que le Gestionnaire Financier aurait décidé d'allouer en temps normal. Cette situation pourrait nuire à la performance de l'ensemble du Compartiment, même si les opérations sur instruments dérivés correspondantes concernent uniquement les Catégories d'Actions couvertes. La liste en vigueur des Compartiments comptant au moins une Catégorie d'Actions couverte et donc susceptibles d'exposer les détenteurs d'Actions non couvertes aux risques susmentionnés est disponible sur le site *meridian.mfs.com*.

Aucun effet de levier intentionnel ne doit découler des opérations de couverture de change pour une Catégorie d'Actions Couvertes, bien que la couverture puisse dépasser 100 % pendant de courtes périodes, entre les instructions de rachat et l'exécution de couverture. Le taux de change utilisé dans le cadre de la stratégie de couverture des Catégories d'Actions Couvertes peut être différent du taux au comptant utilisé pour déterminer la valeur nette d'inventaire des Catégories libellées en une devise autre que la Devise de Référence, ce qui pourrait entraîner des gains ou des pertes pour les Catégories d'Actions Couvertes suivant les fluctuations de change entre les taux au comptant respectifs.

Risque de cybersécurité

La Société est exposée, au travers de ses prestataires de services (y compris la Société de Gestion, MFS, le Dépositaire, l'Agent de Transfert, le Réviseur d'Entreprises et les Intermédiaires Financiers), à des risques de cybersécurité. Dans la mesure où ils s'appuient sur des technologies telles qu'Internet et où ils recourent à des systèmes informatiques pour mener à bien les tâches requises, les prestataires de services de la Société sont soumis à des risques opérationnels et liés à la sécurité des informations qui peuvent entraîner des pertes pour la Société et ses Actionnaires. Les incidents de cybersécurité peuvent résulter d'attaques délibérées ou d'événements fortuits. Les cyberattaques incluent notamment l'infection par des virus informatiques ou d'autres logiciels malveillants et l'accès non autorisé aux systèmes numériques des prestataires de services dans le cadre d'actions de piratage à l'échelle du système ou par d'autres moyens afin de détourner des actifs ou des informations sensibles, de corrompre des données ou d'interrompre l'activité. Les cyberattaques peuvent également s'opérer d'une manière ne nécessitant pas un accès non autorisé, à l'instar des attaques de déni de service dont les systèmes ou les sites Internet des prestataires de services peuvent faire l'objet, dans le but de les rendre indisponibles. En outre, des personnes autorisées peuvent divulguer par inadvertance ou intentionnellement des informations confidentielles ou exclusives stockées dans les systèmes des prestataires de services.

Les failles et les incidents de cybersécurité auxquels sont exposés les prestataires de services ou les émetteurs des titres dans lesquels la Société investit peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des investissements de la Société, causer des perturbations et se répercuter sur les activités des prestataires de services et de la Société, ce qui peut entraîner des pertes financières, empêcher les Actionnaires d'effectuer des transactions et la Société de les traiter, faire obstacle au calcul de la valeur nette d'inventaire des Compartiments, entraîner des infractions à la législation applicable en matière de confidentialité ou à d'autres lois, donner lieu à des amendes et à des pénalités de la part des autorités, engendrer des atteintes à la réputation, impliquer des remboursements ou le paiement d'autres frais compensatoires et/ou occasionner des frais de mise en conformité supplémentaires. La Société peut encourir des frais supplémentaires afin de prévenir les incidents de cybersécurité que la Société et ses Actionnaires pourraient subir à l'avenir. Bien que MFS et la Société de Gestion aient mis en place des plans de continuité des activités et des systèmes de gestion des risques destinés à prévenir ou à réduire l'impact de tels incidents de cybersécurité, ces plans et systèmes comportent des limites intrinsèques, liées notamment à la possibilité que certains risques n'aient pas été correctement identifiés. En outre, la Société n'exerce aucun contrôle direct sur les plans et les systèmes de cybersécurité mis en place par les prestataires de services ou les émetteurs dans lesquels la Société investit.

Risque du marché de la dette

Les marchés de la dette peuvent s'avérer volatils et peuvent baisser fortement en réponse à l'évolution ou à la perception qu'ont les investisseurs de l'évolution des marchés, de l'environnement économique, sectoriel, politique, réglementaire, géopolitique et d'autres facteurs influant sur une catégorie particulière d'instruments, d'émetteurs ou d'emprunteurs, ou sur le marché de la dette en général. Certains événements, tels que les développements économiques, comme la hausse des taux d'intérêt ou les taux négatifs, ou propres aux marchés, les actions des autorités de réglementation ou gouvernementales, les catastrophes naturelles, les attaques terroristes, les guerres et autres événements géopolitiques peuvent avoir un impact négatif important sur les marchés de la dette ou certains de leurs segments et entraîner des périodes de forte volatilité et de liquidité réduite sur ces derniers. Ces marchés peuvent en outre être sensibles aux manipulations de marché et aux autres pratiques frauduleuses susceptibles d'entraver leur bon fonctionnement ou de grever la valeur des instruments qui y sont négociés.

Risque des certificats de dépôt

Les certificats de dépôts sont des titres attestant la propriété d'un titre ou d'un pool de titres déposés auprès d'un « dépositaire ». Les certificats de dépôt peuvent être commandités ou non commandités et comprennent des certificats de dépôt américains, des certificats de dépôt européens et des certificats de dépôt mondiaux. Dans les programmes commandités, l'émetteur a pris des mesures pour que ses titres se négocient sous forme de certificats de dépôt américains, de certificats de dépôt européens ou de certificats de dépôt mondiaux. Dans les programmes non commandités, l'émetteur peut ne pas être impliqué directement dans la création du programme. S'agissant des certificats de dépôt américains, le dépositaire est habituellement un établissement financier américain et les titres sous-jacents sont émis par un émetteur étranger. S'agissant des autres certificats de dépôt, le dépositaire peut être une entité étrangère ou américaine, et les titres sous-jacents peuvent avoir été émis par un émetteur étranger ou américain. Les certificats de dépôt ne sont pas nécessairement libellés dans la même devise que leurs titres sous-jacents. De manière générale, les certificats de dépôt américains sont émis sous forme nominative, libellés en dollars US et destinés à être utilisés sur les marchés financiers américains. D'autres certificats de dépôt tels que les certificats de dépôt mondiaux et certificats de dépôt européens peuvent être émis au porteur et libellés dans d'autres devises et peuvent être offerts sur le marché privé aux États-Unis et sont généralement destinés à être utilisés sur les marchés financiers hors États-Unis. Le contrat de dépôt définit les droits et responsabilités de l'émetteur sous-jacent, du dépositaire et des titulaires des certificats de dépôt. Les certificats de dépôt libellés dans une autre devise que celle des titres sous-jacents exposent les investisseurs au risque de change des certificats et des titres sous-jacents.

Dans le cas des facilités commanditées, l'émetteur sous-jacent supporte habituellement certains des coûts des certificats de dépôt (tels que les commissions du dépositaire sur les versements de dividendes), bien que la plupart des titulaires de certificats de dépôt puissent avoir à supporter des coûts tels que les commissions de dépôt et de retrait. Les dépositaires de la plupart des certificats de dépôt commandités s'engagent à distribuer aux titulaires de certificats de dépôt les convocations aux assemblées générales, les instructions de vote et autres communications aux Actionnaires et informations financières, à la demande de l'émetteur sous-jacent.

Les titulaires de certificats de dépôt non commandités supportent généralement les coûts de la facilité. Le dépositaire prélève habituellement des commissions sur le dépôt et le retrait des titres sous-jacents, la conversion des dividendes en dollars US ou dans une autre devise, la cession des distributions non monétaires et autres prestations de services. Il est fréquent que le dépositaire d'une facilité non commanditée ne soit pas tenu de distribuer les communications aux Actionnaires reçues de l'émetteur sous-jacent ou de transférer des droits de vote aux titulaires de certificats de dépôt relativement aux titres sous-jacents. Les investissements dans des marchés des titres locaux par le biais de certificats de dépôt américains, de certificats de dépôt européens et de certificats de dépôt mondiaux, et d'autres types de certificat de dépôt, comportent généralement des risques applicables à d'autres types d'investissements sur ces marchés. Les investissements dans des certificats de dépôt peuvent être moins liquides et plus volatils que les titres sous-jacents sur leur marché de négociation primaire.

Risques liés aux instruments dérivés

Les opérations portant sur des instruments dérivés font souvent intervenir une contrepartie. Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comportent des risques en sus des risques du ou des indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine des produits dérivés, et parfois illimités, et peuvent par conséquent comporter un effet de levier. Les produits dérivés peuvent être complexes et peuvent nécessiter une analyse et un traitement différents de ceux nécessaires pour d'autres types de placement utilisés par le Compartiment concerné. Si la valeur d'un instrument dérivé n'est pas en bonne corrélation avec le marché particulier ou l'autre classe d'actifs particulière auquel l'instrument dérivé est censé

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

permettre une exposition, il se peut que l'instrument dérivé n'ait pas l'effet prévu. Les produits dérivés peuvent également avoir pour effet de réduire une opportunité de gain ou d'entraîner des pertes en compensant des rendements positifs dans d'autres placements. Les instruments dérivés peuvent être moins liquides que d'autres types d'investissements. La législation et la réglementation aux États-Unis et dans d'autres pays, notamment en matière de marges, de compensation, de négociation et de reporting, d'effet de levier, ainsi que de limitation des positions, peut rendre les instruments dérivés plus chers et/ou moins liquides, limiter la disponibilité de certains types d'instruments dérivés, contraindre un Compartiment à modifier ses pratiques en ce qui concerne l'utilisation d'instruments dérivés ou affecter d'une quelconque autre manière l'utilisation d'instruments dérivés par un Compartiment. Vous trouverez ci-dessous une explication des facteurs de risque et problèmes importants concernant l'utilisation des produits dérivés.

Risque de couverture : lorsqu'un instrument dérivé est utilisé comme couverture contre une position opposée également détenue par un Compartiment ou contre une exposition du portefeuille, toute perte générée par le produit dérivé doit être substantiellement compensée par des gains sur le placement couvert ou l'exposition du portefeuille, et inversement. Si une couverture peut réduire ou éliminer les pertes, elle peut également réduire ou éliminer les gains et entraîner des pertes.

Risque de corrélation : lorsqu'un Compartiment a recours à des instruments dérivés à des fins de couverture ou pour accroître son exposition à un actif, il court le risque de voir l'évolution de la valeur du produit dérivé ne pas correspondre à la valeur de l'actif. Une corrélation incomplète ou un manque de corrélation peut se traduire par des pertes imprévues.

Risque d'investissement/d'effet de levier : lorsqu'un Compartiment a recours à des instruments dérivés pour s'assurer une exposition au marché, plutôt qu'à des fins de couverture, aucune perte sur un placement dérivé n'est compensée par les gains sur un autre placement couvert. Un Compartiment est donc directement exposé au risque de cet instrument dérivé. Les gains ou pertes résultant de l'investissement en instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine de l'instrument dérivé. Certains instruments dérivés ont le potentiel d'entraîner des pertes illimitées, indépendamment de la taille du placement initial.

Risque de disponibilité : il se peut qu'un Compartiment n'ait pas accès à des instruments dérivés à des conditions acceptables. Il s'ensuit que le Compartiment peut se trouver dans l'impossibilité d'avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture ou à d'autres fins.

Risque de contrepartie : il s'agit du risque pour un Compartiment de subir une perte en raison du fait qu'une autre partie à un instrument dérivé (p. ex. la « contrepartie ») ne respecte pas les conditions du contrat de l'instrument dérivé. Le risque de contrepartie des instruments dérivés qui sont compensés par une chambre de compensation est généralement inférieur à celui des instruments dérivés non compensés, puisque la chambre de compensation, qui est l'émetteur ou la contrepartie de chaque instrument dérivé compensé, assure une garantie de performance. Cette garantie s'appuie sur un système de règlement quotidien (c'est-à-dire les exigences de marge) exploité par la chambre de compensation afin de réduire le risque de crédit global. Dans le cas des instruments dérivés non compensés, il n'existe pas de garantie similaire de la part d'une chambre de compensation. Par conséquent, la solvabilité de chaque contrepartie à un instrument dérivé non compensé est prise en considération dans l'évaluation du risque de contrepartie potentiel de ces instruments. Le risque de contrepartie peut être atténué par le nantissement. Cependant, il est possible que certains types d'instruments dérivés non compensés (tels que les contrats de change à terme) ne prévoient pas de nantissement par la contrepartie.

Le *risque des titres de participation* est la sensibilité de la valeur du titre ou du portefeuille aux évolutions des marchés Actions.

Le *risque d'écart sectoriel* est la sensibilité de la valeur du titre aux évolutions du spread effectif réajusté, une mesure de spread qui s'ajuste en fonction des options incorporées dans une émission obligataire (p. ex. options d'achat, options de vente et fonds d'amortissement) et qui permet de comparer avec rigueur les émissions, avec ou sans les options incorporées. Les composantes du risque de spread comprennent des facteurs spécifiques au secteur d'activité, à la qualité de crédit et à l'émetteur.

Le *risque de valorisation* concerne la difficulté de valoriser un placement compte tenu de sa liquidité, de sa complexité, etc. La valeur d'un placement pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire du Compartiment peut varier suivant la source et la méthode utilisées pour en calculer la valeur. Lorsque la méthode de la juste valorisation est utilisée, la valeur d'un placement servant à calculer la valeur nette d'inventaire du Compartiment peut être différente des cours cotés ou publiés pour le même placement. Il ne peut y avoir aucune assurance qu'un Compartiment puisse

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

obtenir la juste valeur attribuée à un placement s'il devait céder le placement au moment précis où le Compartiment détermine sa valeur nette d'inventaire par Action.

Le risque de volatilité est la sensibilité d'une option aux variations du niveau global de volatilité de marché.

Risque de liquidité : les instruments dérivés peuvent être moins liquides que les autres types de placement, et un Compartiment peut ne pas être en mesure de mettre en place une opération ou de vendre à un prix acceptable des instruments dérivés qui sont dans une position de perte. Les instruments dérivés négociés de gré à gré ou sur un marché hors cote peuvent être soumis à un risque de liquidité plus élevé que les instruments dérivés cotés.

Informations complémentaires concernant les instruments dérivés. Vous trouverez ci-après des informations concernant certains types d'instruments dérivés dans lesquels un Compartiment peut investir :

Contrats à terme standardisés : un contrat à terme standardisé est un accord entre deux parties portant sur l'achat ou la vente future d'une quantité précise d'un actif, d'une devise, d'un taux d'intérêt, d'un indice, d'un instrument ou d'un autre indice à un prix et à un moment spécifiques. Les contrats à terme standardisés sont négociés en Bourse et le prix d'achat ou de vente est fixé par l'acheteur et le vendeur au moment de la conclusion du contrat. En règle générale, la valeur d'un contrat à terme standardisé fluctue en corrélation avec la hausse ou la baisse de la valeur de l'indicateur sous-jacent. L'acheteur d'un contrat à terme standardisé s'engage à acheter l'indicateur sous-jacent à la date de règlement, et est dit « long ». Le vendeur d'un contrat à terme standardisé s'engage à vendre l'indicateur sous-jacent à la date de règlement, et est dit « court ». Les contrats à terme standardisés sur indices et ceux ne donnant pas lieu à la livraison physique de l'indicateur sous-jacent seront dénoués par un paiement en espèces et non par la livraison physique de l'indicateur sous-jacent. Dans le cas de contrats à terme standardisés avec règlement en espèces, le montant du règlement en espèces est égal à la différence entre le cours de règlement final le dernier jour de négociation du contrat et le cours auquel le contrat a été conclu.

Si un Compartiment est l'acheteur ou le vendeur d'un contrat à terme standardisé, il est tenu de déposer une « marge initiale » auprès d'un membre d'une chambre de compensation au moment de la conclusion du contrat à terme standardisé. Le membre est l'agent du Compartiment auprès de la chambre de compensation. La marge initiale correspond habituellement à un pourcentage du montant notionnel du contrat. La marge minimum requise dans le cadre d'un contrat à terme standardisé est fixée par la Bourse sur laquelle le contrat est négocié et peut être revue à la hausse par le membre de la chambre de compensation pendant la durée du contrat. Un contrat à terme standardisé détenu par un Compartiment est valorisé quotidiennement au cours de règlement officiel de la Bourse où il est négocié. Le Compartiment paie ou reçoit chaque jour un montant en espèces (appelé « marge de variation ») égal à la variation quotidienne de la valeur du contrat.

Le risque de perte lors de négociations de contrats à terme standardisés peut être important en raison des faibles marges exigées, du degré très élevé d'effet de levier impliqué dans les cotations à terme et de la volatilité potentielle élevée des marchés à terme. En conséquence, une évolution des cours relativement modeste d'une position à terme peut provoquer une perte (ou un gain) immédiat(e) et important(e) pour l'investisseur (c.-à-d. le Compartiment). Ainsi, l'achat ou la vente d'un contrat à terme standardisé peut engendrer des pertes illimitées. En cas de mouvement des cours défavorables, un investisseur reste tenu d'effectuer des versements quotidiens d'espèces correspondant à la variation quotidienne de la valeur du contrat à terme standardisé. En outre, à la date de règlement, un investisseur en contrats à terme standardisés donnant lieu à un règlement physique peut être tenu de livrer les indicateurs sous-jacents des positions à terme qu'il détient.

Les contrats à terme standardisés peuvent être détenus jusqu'à leur échéance ou dénoués par l'achat ou la vente de contrats à terme standardisés de sens inverse avant cette date s'il existe un marché liquide. Il peut ne pas être possible de liquider ou de dénouer un contrat à terme standardisé à un moment particulier ou à un prix acceptable et l'investisseur reste tenu de satisfaire aux exigences de marge jusqu'au dénouement de la position. Par ailleurs, la plupart des marchés à terme limitent l'écart de fluctuations permis dans les cours de contrats à terme standardisés durant une même séance de Bourse. La limite quotidienne fixe la fourchette maximum dans laquelle le cours d'un contrat à terme standardisé peut varier vers le haut et vers le bas par rapport aux cours de règlement à la clôture de la séance précédente. Une fois la limite quotidienne atteinte dans un type particulier de contrat, aucune opération ne peut être effectuée durant cette même séance à un cours si situant au-delà de cette limite. La limite quotidienne ne concerne que le mouvement des cours durant un jour de Bourse particulier et ne limite donc pas les pertes potentielles, étant donné que la limite peut empêcher la liquidation de positions défavorables. Les cours des contrats à terme standardisés atteignent parfois la limite quotidienne pendant plusieurs jours de Bourse consécutifs durant lesquels il y a peu ou pas d'opérations, ce qui empêche la liquidation rapide de positions à terme et expose les opérateurs à terme à des pertes substantielles. L'incapacité de dénouer des positions à terme peut également avoir un impact défavorable sur la capacité de couvrir un placement de portefeuille ou d'établir une position de rechange à un placement de

portefeuille.

Les contrats à terme standardisés sont soumis à la solvabilité de la chambre de compensation et de son membre impliqués dans la transaction. Les contrats à terme standardisés sur différents marchés nationaux peuvent être soumis à différents niveaux de réglementation et les chambres de compensation de ces contrats peuvent appliquer différentes procédures en matière de négociation, de règlement et de marges. Ces contrats peuvent ne pas faire appel à un mécanisme de compensation ni être assortis de garanties et peuvent dès lors comporter un risque de perte accru, y compris du fait de l'insolvabilité d'un membre d'une chambre de compensation, d'une chambre de compensation ou d'une autre partie locale redevable d'une marge envers un Compartiment.

Si un Compartiment tente de recourir à un contrat à terme à titre de couverture contre ou de solution de rechange à un placement de portefeuille, la position à terme peut ne pas être corrélée comme prévu au placement de portefeuille, occasionnant des pertes pour le Compartiment. Si les stratégies de couverture impliquant des produits à terme peuvent réduire le risque de perte, elles peuvent également réduire la possibilité d'une plus-value ou même provoquer des pertes en compensant des mouvements de cours favorables d'autres placements du Compartiment.

Options : une option est un contrat qui confère le droit à son détenteur, mais non l'obligation, d'acheter (dans le cas d'une option d'achat) ou de vendre (dans le cas d'une option de vente) un montant ou une valeur spécifiques d'un intérêt sous-jacent particulier à un prix précis (appelé prix « d'exercice » ou de « levée ») à un ou à des moments précis avant l'expiration de l'option. L'actif sous-jacent d'un contrat d'option peut être un titre, une devise, un indice, un contrat à terme, un swap, une matière première ou un autre type d'instrument financier. Le vendeur d'une option est dénommé vendeur de l'option. Le cours d'achat d'une option est dénommé prime. La perte potentielle pour l'acheteur d'une option se limite au montant de la prime plus les frais de transaction. Cela sera le cas, par exemple, si l'option est détenue et non exercée avant sa date d'expiration.

Les options peuvent être négociées sur des Bourses établies (« options cotées ») ou lors de transactions négociées en privé (de gré à gré ou « option de gré à gré »). Les options négociées en Bourse sont standardisées concernant, entre autres, l'actif sous-jacent, la date d'expiration, la taille du contrat et le prix d'exercice. Les conditions des options de gré à gré sont généralement négociées par les parties au contrat d'option, ce qui permet aux parties une souplesse plus grande afin d'adapter le contrat à leurs besoins. Cependant, les options de gré à gré sont habituellement moins liquides que les options négociées en Bourse.

Tous les contrats d'option comprennent un risque de crédit si la contrepartie au contrat d'option (p. ex. la chambre de compensation pour les options compensées ou la contrepartie pour les options non compensées) ou la tierce partie effectuant la transaction dans le cas d'options compensées (c.-à-d. le membre de la chambre de compensation) ne remplit pas ses obligations. Le risque de crédit concernant les options de gré à gré non compensées dépend de la solvabilité de la contrepartie individuelle au contrat et peut être supérieur au risque de crédit associé aux options compensées.

L'acheteur d'une option de vente obtient le droit (mais non l'obligation) de vendre un montant ou une valeur précis d'un intérêt particulier au vendeur de l'option à un prix d'exercice déterminé. En échange de ce droit, l'acheteur paie la prime sur l'option. L'acheteur d'une option de vente peut généralement s'attendre à réaliser un gain si le cours de l'intérêt sous-jacent fléchit. Cependant, si le cours de l'intérêt sous-jacent ne fléchit pas suffisamment pour compenser le coût d'achat de l'option, l'acheteur d'une option de vente risque de subir une perte (limitée au montant de la prime, majoré des frais de transaction connexes).

L'acheteur d'une option d'achat obtient le droit (mais non l'obligation) d'acheter un montant ou une valeur précis d'un intérêt particulier au vendeur de l'option à un prix d'exercice déterminé. En échange de ce droit, l'acheteur paie la prime sur l'option. L'acheteur d'une option d'achat peut généralement s'attendre à réaliser un gain si le cours de l'intérêt sous-jacent augmente. Cependant, si le cours de l'intérêt sous-jacent n'augmente pas suffisamment pour compenser le coût d'achat de l'option, le vendeur d'une option d'achat risque de subir une perte (limitée au montant de la prime, majoré des frais de transaction connexes).

L'acheteur d'une option d'achat ou de vente peut liquider sa position en laissant l'option expirer, en exerçant l'option ou en dénouant sa position au moyen d'une option symétrique, s'il existe un marché liquide. S'il est permis à l'option d'expirer, l'acheteur perd l'intégralité de sa prime. Si l'option est exercée, l'acheteur de l'option finalise l'achat ou la vente, selon le cas, des intérêts sous-jacents au vendeur de l'option au prix d'exercice.

Le vendeur d'une option de vente ou d'achat est la partie opposée de l'acheteur de l'option dans le cadre de l'opération. En échange de la prime qu'il reçoit, le vendeur assume l'obligation d'acheter ou de vendre (selon qu'il s'agit d'une

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

option de vente ou d'une option d'achat) un montant ou une valeur précise d'un intérêt particulier au prix d'exercice, si l'acheteur de l'option choisit de l'exercer.

Généralement, un vendeur d'options vend des options dans le but d'obtenir la prime payée par l'acheteur de l'option. Si une option vendue par le vendeur de l'option expire sans être exercée, le vendeur conserve le montant intégral de la prime. La perte subie par le vendeur de l'option, le cas échéant, sera égale au montant à concurrence duquel l'option est « dans la monnaie » lorsque l'option est exercée et est compensée par la prime perçue lors de la vente de l'option. Une option d'achat est dans la monnaie si la valeur de l'intérêt sous-jacent dépasse le prix d'exercice de l'option, et la perte du vendeur de l'option d'achat est théoriquement illimitée. Une option de vente est dans la monnaie si le prix d'exercice de l'option dépasse la valeur de l'intérêt sous-jacent ; ainsi, la perte du vendeur de l'option de vente est limitée au prix d'exercice. Généralement, le profit réalisé par l'acheteur de l'option représente une perte pour le vendeur de l'option. Le vendeur d'une option peut chercher à solder une position sur l'option avant qu'elle soit exercée au moyen d'une option symétrique, s'il existe un marché liquide. Toutefois, s'il n'existe pas de marché liquide pour une option symétrique, le vendeur doit demeurer prêt à vendre ou à acheter l'actif sous-jacent au prix d'exercice pendant que l'option est en circulation, indépendamment des variations de cours.

Le vendeur d'une option compensée est tenu de déposer la marge initiale. Une marge supplémentaire peut être requise. Le vendeur d'une option non compensée peut être tenu de déposer la marge initiale et une marge supplémentaire.

Une option à livraison physique donne à son titulaire le droit de recevoir la livraison physique (s'il s'agit d'une option d'achat) ou d'effectuer la livraison physique (cas de l'option de vente) de l'intérêt sous-jacent lorsque l'option est exercée. Une option à règlement en espèces donne à son titulaire le droit de recevoir un paiement en espèces basé sur la différence entre une valeur déterminée de l'intérêt sous-jacent au moment de l'exercice de l'option et le prix d'exercice ferme de l'option. Dans le cas des options à livraison physique, il peut ne pas être possible de solder la position à un moment particulier ou à un cours acceptable. Une option d'achat réglée en espèces donne le droit de recevoir un versement en espèces si la valeur déterminée de l'intérêt sous-jacent à l'exercice dépasse le prix d'exercice de l'option, et une option de vente réglée en espèce donne le droit de recevoir un versement en espèces si la valeur déterminée de l'intérêt sous-jacent à l'exercice est inférieure au prix d'exercice de l'option.

Les positions d'options combinées sont des positions sur plus d'une option simultanément. Un spread implique qu'un investisseur est à la fois l'acheteur et le vendeur du même type d'option sur le même intérêt sous-jacent, mais pour des prix d'exercice différents et/ou des dates d'expiration différentes. Un stellage consiste dans l'achat ou la vente à la fois d'une option de vente et d'une option d'achat sur le même intérêt sous-jacent avec le même prix d'exercice et la même date d'expiration.

Les principaux facteurs affectant la valeur de marché d'une option de vente ou d'une option d'achat comprennent l'offre et la demande, les taux d'intérêt, le cours de marché courant de l'actif sous-jacent par rapport au prix d'exercice de l'option, la volatilité de l'actif sous-jacent et la durée restante jusqu'à la date d'expiration.

Si un marché de négociation d'options particulières était illiquide, les investisseurs de ces options ne pourraient dénouer leurs positions avant la reprise des négociations, et les vendeurs d'options pourraient être confrontés à des pertes importantes si la valeur de l'actif sous-jacent subissait des mouvements négatifs durant cette période. Il ne peut être assuré qu'un marché liquide existera pour des options quelconques à un moment particulier. L'absence d'intérêt de la part des investisseurs, les évolutions de la volatilité ou d'autres facteurs ou conditions peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité, l'efficacité, la continuité ou même sur la régularité du marché pour des options particulières. Les places boursières ou autres marchés sur lesquels les options sont négociées peuvent établir des limites relatives à la négociation d'options, peuvent ordonner la liquidation de positions en sus de ces limites ou peuvent imposer d'autres sanctions pouvant avoir des retombées négatives pour les parties à une transaction d'option.

De nombreuses options, en particulier les options de gré à gré ou les options non compensées, sont complexes et souvent valorisées sur la base de facteurs subjectifs. Des valorisations erronées peuvent entraîner des exigences de versement d'espèces pour les contreparties ou une perte de valeur pour un Compartiment.

Contrats à terme : les contrats à terme sont des transactions personnalisées qui exigent la livraison future d'un montant précis d'un titre, d'une devise ou d'un autre actif à des prix ou à des taux de change spécifiques, à une date ou à une série de dates spécifiques. Les transactions impliquant la livraison d'une devise donnée sont appelées « contrats à terme livrables ». En fonction du délai de règlement et de certaines autres caractéristiques, certains contrats à terme livrables peuvent être désignés en tant qu'opérations de change « au comptant ». Les opérations de change qui ne donnent pas lieu au règlement physique de deux devises mais qui sont dénouées par le paiement d'un montant unique en numéraire correspondant à la différence entre le taux de change convenu et le taux en vigueur au moment du règlement sur la base d'un montant notionnel déterminé sont appelées « contrats à terme non livrables ». Selon qu'elle est réputée

être une opération au comptant, un contrat à terme livrable ou un contrat à terme non livrable dans une juridiction donnée, une transaction peut n'être soumise à aucune exigence réglementaire ou à des exigences réglementaires différentes, notamment en matière de déclaration, de marges, de compensation, de cotation en Bourse ou de négociation sur d'autres marchés publics. La réglementation relative aux opérations de change est appelée à évoluer considérablement au fil du temps, ce qui pourrait affecter dans une large mesure et négativement la capacité du Compartiment à conclure de telles opérations, ou entraîner une hausse des coûts y afférents. À l'avenir, certaines opérations de change pourront donner lieu au versement de marges initiales et de marges de variation. Les opérations de change qui ne sont pas conclues dans le cadre d'un système de compensation centralisé sont exposées à la solvabilité de la contrepartie (généralement une grande banque commerciale), de sorte que leur valeur peut baisser fortement si la solvabilité de la contrepartie se détériore. Dans le cas d'une opération de change faisant l'objet d'une compensation, l'opération sera dénouée par une chambre de compensation centralisée au lieu de la contrepartie initiale. Les opérations de change conclues via un système de compensation centralisé seront exposées à la solvabilité de la chambre de compensation et de son membre concernés.

Les contrats à terme peuvent être utilisés en couverture d'une chute de la valeur d'investissements existants libellés en devises étrangères. Une telle couverture, appelée parfois « couverture de position », a tendance à compenser les fluctuations monétaires tant positives que négatives mais ne compense pas les modifications des valeurs des titres causées par d'autres facteurs. Les contrats à terme peuvent également être utilisés pour transférer l'exposition d'un investissement d'une devise sur une autre. Ce type de stratégie, appelée parfois « couverture croisée », a tendance à réduire ou à éliminer l'exposition à la devise vendue et à augmenter l'exposition à la devise achetée, comme si un Fonds avait vendu un titre libellé dans une devise et acheté un titre équivalent libellé dans une autre devise. Les couvertures croisées protègent contre les pertes engendrées par une baisse de la devise couverte mais forcent un Compartiment à prendre en charge le risque de fluctuations de la valeur de la devise qu'il achète.

Une « couverture de règlement » ou « couverture d'opération » vise à protéger contre une évolution défavorable des valeurs d'une devise entre la date de l'achat ou de la vente d'un titre et la date à laquelle le paiement est effectué ou reçu. La conclusion d'un contrat à terme portant achat ou vente du montant de la devise impliqué dans une opération sur titre sous-jacent pour un montant fixe de dollars US « bloque » le cours en dollars US du titre. Les contrats à terme portant achat ou vente d'une devise peuvent également être utilisés en prévision d'achats ou de ventes futures de titres libellés dans une autre devise, même si les placements spécifiques n'ont pas encore été sélectionnés.

Un investisseur peut également couvrir la position en vendant une autre devise dont il s'attend à ce qu'elle réalise une performance similaire à celle de la devise à couvrir. Ce type de couverture, parfois dénommée « couverture de substitution », peut offrir des avantages en termes de coûts, de rendement ou d'efficacité, mais ne couvre généralement pas l'exposition de change aussi efficacement qu'une couverture directe dans la devise nationale concernée. Les couvertures de substitution peuvent donner lieu à des pertes si la devise utilisée pour la couverture ne réalise pas une performance similaire à celle de la devise dans laquelle les devises couvertes sont libellées. Les contrats de swap, les titres indexés, les titres hybrides, les options et contrats à terme relatifs à des devises peuvent être utilisés aux mêmes fins.

Swaps (y compris les swaps sur défaillance de crédit) : un swap est un contrat entre deux parties en vertu duquel chaque partie s'engage à effectuer un ou plusieurs versements à l'autre, en fonction de la valeur d'un ou plusieurs indicateurs sous-jacents ou de la différence entre des indicateurs sous-jacents. Un swap permet aux parties d'obtenir une exposition longue ou courte à un actif ou un autre indicateur sous-jacent sans détenir ou négocier directement cet actif ou indicateur. Les indicateurs sous-jacents peuvent consister en des titres ou autres instruments financiers, actifs, devises, taux d'intérêt, notations, matières premières, mesures de volatilité ou indices. Les swaps comprennent les *caps*, les *floors* et les *collars*, et les options sur swaps ou swaptions peuvent être conclus aux mêmes fins de couverture ou non que les swaps. Un *cap* ou contrat de garantie de taux plafond est une transaction par laquelle une partie verse un montant unique ou périodique et l'autre partie verse un montant révisable égal au montant par lequel un taux fixe ou révisable particulier ou autre dépasse un autre taux ou indice (multiplié par un montant notionnel). Un *floor* ou contrat de garantie de taux plancher est une opération par laquelle une partie verse un montant unique ou périodique et l'autre partie verse un montant révisable égal à la différence, le cas échéant, entre un taux particulier ou autre indice et un autre taux ou indice (multiplié par un montant notionnel). Un *collar* est la combinaison d'un contrat de garantie de taux plafond et d'un contrat de garantie de taux plancher par laquelle une partie verse le montant révisable sur le contrat de garantie de taux plafond et l'autre partie verse le montant révisable sur le contrat de garantie de taux plancher. Une swaption est une option sur un contrat de swap. Comme pour les autres types d'options, l'acheteur d'une swaption verse une prime non remboursable pour l'option et obtient le droit, mais non l'obligation, de conclure le swap sous-jacent suivant les conditions convenues. Les swaps peuvent prendre différentes formes et portent différents noms, et d'autres types de contrats de swap peuvent être disponibles.

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

Les swaps peuvent être dénoués par la remise physique de l'un ou des indicateur(s) sous-jacent(s) ou par le versement du règlement en espèces à la date de règlement, suivant les conditions du contrat particulier. Par exemple, dans certains swaps sur défaillance de crédit sur un titre spécifique, en cas d'événement de crédit, une partie s'engage à payer la valeur au pair du titre tandis que l'autre partie s'engage à remettre le titre. D'autres contrats de swap prévoient le règlement en espèces. Par exemple, dans un swap de taux d'intérêt typique, une partie s'engage à verser un taux d'intérêt fixe déterminé par référence à un taux d'intérêt spécifié ou à un indice multiplié par un montant spécifié (le « montant notionnel »), tandis que l'autre partie s'engage à verser un montant égal à un taux d'intérêt révisable déterminé par référence à un taux d'intérêt ou à un indice qui est révisé périodiquement et multiplié par le même montant notionnel. Dans un swap sur rendement total, une partie s'engage à effectuer une série de paiements à l'autre en fonction des revenus et du rendement générés par l'indicateur sous-jacent pendant une période déterminée, tandis que l'autre partie s'engage à effectuer une série de paiements en fonction d'un taux d'intérêt ou d'un autre montant convenu. À chaque date de versement, les obligations des parties se compensent mutuellement, le seul montant net étant versé par une partie à l'autre. Une partie peut conclure un swap sur rendement total à des fins de couverture ou pour acquérir une exposition courte ou longue à l'instrument sous-jacent sans le détenir physiquement. Tous les revenus obtenus sur un tel swap sont reversés au Compartiment concerné. Un Compartiment peut devoir s'acquitter des coûts de transaction et des commissions au titre de la souscription d'un swap sur rendement total. Ces coûts et ces commissions seront affectés au Compartiment concerné. Dans des circonstances normales, au maximum 30 % des actifs sous gestion du Compartiment Absolute Return Fund peuvent faire l'objet de swaps sur rendement total, sous réserve de la limite de 200 % (telle que mesurée selon l'approche par les engagements). Dans des conditions normales, au maximum 50 % des actifs sous gestion du Compartiment Global Multi-Asset Fund peuvent faire l'objet de swaps sur rendement total, sous réserve de la limite de 200 % (telle que mesurée selon l'approche par les engagements). D'autres Compartiments peuvent être autorisés à utiliser des swaps sur rendement total dans le cadre de leur politique d'investissement. Dans des circonstances normales, ces Compartiments ne devraient toutefois pas utiliser ces instruments et à ce titre, 0 % de leurs actifs sous gestion peut faire l'objet de swaps sur rendement total, sous réserve de la limite de 125 % (telle que mesurée selon l'approche par les engagements) pour les Compartiments Emerging Markets Debt Local Currency Fund et Global Opportunistic Bond Fund, de 150 % (telle que mesurée selon l'approche par les engagements) pour le Managed Wealth Fund et de 100 % (telle que mesurée selon l'approche par les engagements) pour tous les autres Compartiments.

Il est possible que le swap ne puisse pas être dénoué à un moment particulier ou à un cours particulier. L'incapacité de dénouer des positions de swap pourrait également avoir un impact défavorable sur la capacité de couvrir un placement de portefeuille ou d'établir un placement de portefeuille de remplacement. Les contrats de swap peuvent permettre une exposition à une gamme de types d'investissement ou de facteurs de marché différents. Le facteur le plus important de la performance des swaps, des *caps*, des *floors* et des *collars* est la variation du cours, du taux, du niveau d'indice ou d'un autre indicateur sous-jacent qui détermine le montant des versements à effectuer en application de l'accord. Le risque de perte associé à la négociation de swaps peut être élevé, en raison des faibles dépôts de marge exigés, du niveau extrêmement élevé d'effet de levier des swaps et de la volatilité élevée potentielle des marchés de swaps. Il en résulte qu'une variation relativement faible des cours d'un swap peut immédiatement entraîner une perte importante et immédiate (ou un gain important et immédiat) pour l'investisseur (c.-à-d. le Compartiment). Ainsi, l'achat ou la vente d'un swap peut entraîner des pertes illimitées. En cas de fluctuation des cours défavorables, un investisseur continue d'être tenu d'effectuer des versements quotidiens d'espèces pour conserver la marge exigée. En outre, pour les swaps réglés par livraison physique, un investisseur peut être tenu, le jour du règlement, de livrer les indicateurs sous-jacents des swaps qu'il détient. Les swaps peuvent être conclus à des fins de couverture ou non. Si un Compartiment tente d'utiliser un swap ou un placement connexe comme couverture contre un placement ou comme remplacement d'un placement, il se peut que le swap ou le produit dérivé connexe ne soit pas en corrélation prévue avec l'investissement en portefeuille et entraîne des pertes pour le Compartiment. Si les stratégies de couverture comportant des swaps et des produits dérivés connexes peuvent réduire le risque de perte, elles peuvent aussi avoir pour effet de réduire les opportunités de gains ou d'entraîner des pertes en compensant des mouvements de cours favorables d'autres placements du Compartiment.

Une loi a été promulguée qui a entraîné, et continuera d'induire, de nombreuses modifications de la réglementation liée aux swaps et aux autres opérations dérivées, et notamment aux exigences de marge, de compensation, de négociation et de reporting. Ces modifications apportées à la réglementation devraient intervenir progressivement et pourraient avoir un impact important et défavorable sur la capacité du Compartiment à acheter ou à vendre des swaps et pourraient augmenter le coût des swaps. À l'avenir, les swaps devront être soumis à des exigences en matière de marge initiale et de marge de variation. La marge initiale est habituellement calculée en pourcentage du montant notionnel du swap. La marge supplémentaire de variation est fixée en fonction des variations de la valeur de marché quotidienne du swap.

Les swaps peuvent également être soumis au risque de liquidité étant donné qu'il peut ne pas être possible de dénouer

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

le swap avant la date de règlement, et un investisseur reste alors tenu de satisfaire aux exigences de marge jusqu'à ce que le swap soit dénoué.

En outre, étant donné que l'achat et la vente de certains swaps ne sont actuellement pas compensés par une chambre de compensation centrale, ils sont tributaires de la solvabilité de la contrepartie au swap, dont la valeur peut diminuer substantiellement si la solvabilité de la contrepartie se dégrade. Le risque de crédit lié aux swaps non compensés est fonction de la solvabilité de la contrepartie individuelle au swap et peut être plus élevé que le risque de crédit associé aux swaps compensés.

Dans une transaction compensée, l'exécution de la transaction est assurée par une chambre de compensation centrale plutôt que par la banque ou par le courtier qui est la contrepartie initiale du Compartiment pour la transaction. Les swaps qui sont compensés par une chambre de compensation centrale sont soumis à la solvabilité de la chambre de compensation et de son membre impliqués dans la transaction.

Le recours à des swaps sur défaillance de crédit comporte normalement un risque supérieur à celui des placements directs en obligations. Un swap sur défaillance de crédit permet le transfert de risque de défaillance. Cela permet aux investisseurs d'acheter effectivement une assurance sur une obligation qu'ils détiennent (couverture du placement) ou d'acheter une protection sur une obligation qu'ils ne détiennent pas physiquement, en prévision d'une baisse de la qualité de crédit. Une partie, l'acheteur de la protection, effectue des flux de versements au vendeur de la protection, et un versement est dû à l'acheteur en cas d'« événement de crédit » (une baisse de la qualité de crédit, laquelle sera définie à l'avance dans le contrat). Si l'événement de crédit ne se produit pas, l'acheteur verse toutes les primes exigées et le swap expire à son échéance sans autres versements. Le risque de l'acheteur est donc limité à la valeur des primes versées. Le marché des swaps sur défaillance de crédit peut parfois être plus illiquide que celui des marchés obligataires.

Titres structurés : les titres structurés (également dénommés « bons structurés ») sont des titres de créance dérivés, dont le taux d'intérêt ou le principal est déterminé par un indicateur sous-jacent. Les titres structurés peuvent être soumis au risque de liquidité car les produits dérivés sont souvent « adaptés » pour répondre aux besoins d'un investisseur particulier, et il se peut donc que moins d'investisseurs soient disposés et en mesure d'acheter ces produits dérivés sur le marché secondaire que les titres de créance plus traditionnels. En outre, étant donné que l'achat et la vente de titres structurés s'effectuent sur le marché de gré à gré, les titres structurés sont tributaires de la solvabilité de la contrepartie au titre structuré ou produit dérivé connexe, et leur valeur pourrait subir une diminution importante en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie. Si la contrepartie est en défaillance, le risque de perte du Compartiment correspond au montant notionnel total payé pour le titre structuré, majoré de tout montant supplémentaire éventuel des paiements que le Compartiment est en droit de recevoir en application du contrat.

Instruments synthétiques d'accès local : les titres de participation sans droit de vote, les warrants d'accès à des marchés et les autres produits structurés similaires (collectivement, les « instruments synthétiques d'accès local ») sont des instruments dérivés généralement utilisés par des investisseurs étrangers pour s'exposer à des investissements sur certains marchés où la détention directe par les investisseurs étrangers est restreinte ou limitée par le droit local. Les instruments synthétiques d'accès local sont en général structurés par une succursale locale d'une banque, un négociateur/courtier ou un autre établissement financier de manière à répliquer une exposition à un ou plusieurs titres sous-jacents. Le détenteur d'un instrument synthétique d'accès local peut être en droit de percevoir des dividendes versés par les titres sous-jacents, mais il ne dispose habituellement d'aucun droit de vote, contrairement à ce qui serait le cas s'il détenait directement les titres sous-jacents.

Les instruments synthétiques d'accès local comportent en outre des risques spécifiques en sus de ceux généralement associés à un investissement direct dans les titres sous-jacents. Ils représentent des obligations contractuelles non garanties des banques, des négociateurs/courtiers ou des autres établissements financiers qui les émettent et sont par conséquent exposés au risque de crédit de l'émetteur et soumis à la capacité ou à la volonté de l'émetteur de remplir ses obligations conformément aux conditions de l'instrument. Les instruments synthétiques d'accès local sont exposés au risque de liquidité inhérent aux titres sous-jacents, ainsi qu'à celui lié au fait que le marché secondaire sur lequel ils se négocient peut être restreint, voire inexistant. En outre, le prix de négociation d'un instrument synthétique d'accès local, le cas échéant, peut ne pas être égal à la valeur des titres sous-jacents.

Instruments hybrides : les instruments hybrides sont généralement considérés comme des instruments dérivés et combinent les éléments de swaps, de contrats à terme standardisés ou d'options avec ceux des titres de créance, des actions préférentielles ou des instruments de dépôt. Un instrument hybride peut être un titre de créance, une action préférentielle, un warrant, un titre convertible, un certificat de dépôt ou autre preuve d'endettement sur lesquels tout ou partie des paiements d'intérêt et/ou le principal ou le montant déclaré payable à l'échéance, au rachat ou au retrait, est calculé par référence aux prix, aux variations de prix ou aux différences entre les prix de l'indicateur sous-jacent

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

applicable. Les risques d'investissement en instruments hybrides sont une combinaison des risques associés à l'investissement en titres, swaps, options, contrats à terme standardisés et devises. Un investissement dans un instrument hybride peut comporter des risques importants différents de ceux liés à un investissement similaire dans un instrument de créance traditionnel. Les risques liés à un instrument hybride particulier dépendent des conditions de l'instrument, mais peuvent comprendre la possibilité de modifications importantes du ou des indice(s) de référence ou des cours des indicateurs sous-jacents auxquels l'instrument est lié. Ces risques dépendent généralement de facteurs indépendants des opérations ou de la solvabilité de l'émetteur de l'instrument hybride, lesquels peuvent ne pas être anticipés par l'acheteur, comme les événements économiques et politiques, le profil de l'offre et de la demande des indicateurs sous-jacents et les évolutions des taux d'intérêt. Les instruments hybrides peuvent être très volatils. Les instruments hybrides peuvent être plus volatils et comportent des risques de marché plus élevés que les instruments de créance traditionnels. En fonction de la structure de l'instrument hybride considéré, les changements d'indice de référence, d'actif sous-jacent ou d'indicateur peuvent être amplifiés par les conditions de l'instrument hybride et avoir un impact encore plus important sur sa valeur. En outre, le prix de l'instrument hybride et l'indicateur sous-jacent peuvent ne pas évoluer dans la même direction au même moment.

Les instruments hybrides peuvent porter intérêt ou verser des dividendes privilégiés à des taux inférieurs à ceux du marché, voire relativement proches du taux nominal. Ils peuvent également porter intérêt à des taux supérieurs à ceux du marché, mais comporter un risque de perte (ou de gain) en capital accru. Un risque d'effet de levier survient lorsque l'instrument hybride est structuré de telle sorte qu'un changement donné relatif à un indice de référence ou un indicateur sous-jacent soit amplifié afin d'accroître l'impact sur la valeur de l'instrument hybride, augmentant ainsi le risque de perte comme le potentiel de gain.

Si le Gestionnaire Financier tente d'utiliser un instrument hybride afin de couvrir un placement en portefeuille ou comme substitut à celui-ci, il est possible que l'instrument hybride ne présente pas la corrélation attendue avec le placement en question, entraînant alors des pertes pour le Compartiment. Si les stratégies de couverture faisant appel à des instruments hybrides peuvent réduire le risque de perte, elles peuvent également réduire la possibilité de gains ou même entraîner des pertes en compensant les mouvements de cours favorables d'autres placements du Compartiment. Les instruments hybrides peuvent également comporter des risques de liquidité puisque les instruments sont souvent « personnalisés » afin de répondre aux besoins de portefeuille d'un investisseur particulier, et, par conséquent, le nombre d'investisseurs désireux et en mesure d'acheter ces instruments sur le marché secondaire peut être inférieur à celui des instruments de créance traditionnels. Dans certaines circonstances, la valeur de rachat d'un tel investissement peut être nulle. En outre, les instruments hybrides dépendent de la solvabilité de leur émetteur et leur valeur peut baisser considérablement si celle-ci se détériore. Par ailleurs, les instruments hybrides peuvent n'être soumis à aucune réglementation.

Risque lié à la politique de distribution

Dans le cas des Actions de Distribution brute, la politique du Compartiment relative à la distribution de revenu avant déduction des frais applicables avec imputation de ces frais au capital du Compartiment entraîne le remboursement ou retrait d'une partie de l'investissement initial d'un Actionnaire ou de toute plus-value attribuable à cet investissement initial. Ces distributions impliquant le versement de dividendes prélevés sur le capital du Compartiment peuvent entraîner une baisse immédiate de la Valeur nette d'inventaire par Action. En conséquence, le capital risque d'être entamé et les revenus peuvent être générés en anticipant le potentiel de croissance future du capital.

Risque des titres des marchés émergents

Les investissements dans les pays émergents peuvent s'avérer plus volatils que ceux effectués dans des pays dotés de marchés plus développés. Le risque d'expropriation, de confiscation fiscale, de nationalisation, d'instabilité sociale, politique et économique, d'intervention des pouvoirs publics dans l'économie, d'inflation ou de déflation, de dévaluation monétaire, de fluctuation des taux de change, de guerre et de terrorisme peut être plus élevé dans les pays émergents que dans les pays développés. L'économie des pays émergents peut reposer sur un nombre limité de secteurs, être vulnérable à l'évolution du climat des échanges et pâtir d'un endettement important et d'une inflation plus élevée.

Un certain nombre de pays émergents limitent, à divers degrés, les investissements étrangers dans les valeurs mobilières. Ainsi, il est possible qu'un Compartiment ne puisse pas investir dans certains titres si le quota maximum alloué aux actionnaires étrangers par le droit en vigueur a été atteint. Il se peut que le rapatriement des revenus de placement, du capital et du produit de cessions par des investisseurs étrangers soit soumis à un enregistrement auprès de l'administration et/ou à un agrément dans certains pays émergents, ainsi qu'à des restrictions sur le contrôle des changes. En plus d'effectuer des retenues à la source sur les revenus de placement, certains pays émergents sont

susceptibles de soumettre les investisseurs étrangers à des impôts sur les plus-values différents.

Les pratiques généralement admises dans les pays émergents en matière de comptabilité, de révision et de reporting financier peuvent être très différentes de celles admises dans les pays développés et il peut être plus difficile d'obtenir des informations concernant certains instruments financiers. Dans de nombreux pays émergents, les marchés de valeurs mobilières et les participants à ces marchés sont soumis à un contrôle, à une réglementation et à des règles de bonne conduite moindres par les pouvoirs publics.

Il se peut que le volume des transactions sur les marchés de valeurs mobilières des pays émergents soit beaucoup moins élevé, ce qui se traduit par un manque de liquidités et une volatilité des cours élevée. La capitalisation boursière et le volume des transactions peuvent être fortement concentrés sur un petit nombre d'émetteurs représentant un nombre limité de secteurs d'activités, avec une concentration élevée d'investisseurs et d'intermédiaires financiers.

Les pratiques en matière de dénouement des opérations sur titres dans les pays émergents comportent des risques plus élevés que celles qui ont cours dans les pays développés car il se peut que les courtiers et les contreparties dans les pays émergents soient moins bien capitalisés et que la garde et l'enregistrement des actifs soient peu fiables dans certains pays.

La dette des pays émergents est soumise à un risque élevé et peut ne pas bénéficier d'une notation de crédit de la part d'une quelconque agence de notation de crédit reconnue mondialement. Il se peut que l'émetteur ou l'autorité gouvernementale qui contrôle le remboursement de la dette d'un pays émergent ne soit pas en mesure ou refuse de rembourser le principal et/ou les intérêts à l'échéance conformément aux conditions de cette dette. Si un émetteur gouvernemental fait défaut, il est possible qu'un investisseur n'ait que des recours limités et qu'il ne puisse pas faire valoir ses droits contre un gouvernement étranger.

Risque lié aux marchés des actions

Le cours d'une action fluctue en réaction aux conditions de l'émetteur, de marché, économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques et autres, ainsi qu'aux perceptions des investisseurs quant à ces conditions. Les cours peuvent subir des baisses importantes en réaction à ces conditions, et ces conditions peuvent avoir un impact sur un seul émetteur, sur les émetteurs d'un secteur de l'ensemble du marché, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique, ou encore sur le marché en général. Chaque partie du marché et chaque type de titre peut réagir de manière différente à ces conditions. Par exemple, les actions de sociétés de croissance peuvent réagir différemment des actions de sociétés de valeur, et les actions de sociétés de grande capitalisation peuvent réagir différemment des actions de sociétés de petite capitalisation. Certains événements tels que les catastrophes naturelles, les attentats terroristes, les guerres et autres événements géopolitiques peuvent avoir un effet défavorable considérable sur les marchés des actions. Les économies et les marchés financiers étant de plus en plus liés, il devient toujours plus probable que les conditions dans un pays ou une région puissent avoir un impact défavorable sur les émetteurs de différents pays et régions. Les marchés des actions peuvent en outre être sensibles aux manipulations de marché et autres pratiques frauduleuses susceptibles d'entraver leur bon fonctionnement ou de grever la valeur des instruments qui y sont négociés.

Risque de concentration géographique

Étant donné qu'un Compartiment peut investir une part relativement élevée de son actif dans des émetteurs situés dans un petit nombre de pays ou dans une région géographique particulière, les performances du Compartiment pourraient être liées de près aux conditions de marché, de devises, économiques, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres dans ces pays ou cette région et pourraient être plus volatiles que celles de compartiments plus diversifiés sur le plan géographique.

Risques régionaux ou spécifiques à un pays

Région Asie-Pacifique : Les placements dans la région Asie-Pacifique comportent des risques qui ne sont pas habituellement associés aux placements sur les marchés développés. Étant donné que nombre d'économies de la région Asie-Pacifique sont considérées comme des économies de marchés émergents, les placements dans cette région comportent des risques supérieurs ou additionnels aux risques des placements sur les marchés plus développés. Les marchés de valeurs mobilières des pays dotés d'économies de marchés émergents sont habituellement moins efficaces et présentent des volumes d'opérations moins élevés, une liquidité plus faible et une volatilité plus élevée que les marchés plus développés.

Les économies de marchés émergents de la région Asie-Pacifique se caractérisent souvent par des niveaux d'inflation élevés, de fréquentes fluctuations de change, des secteurs de services financiers sous-développés et des dévaluations. Les événements économiques dans un pays ou un groupe de pays de la région Asie-Pacifique peuvent avoir des effets

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

économiques significatifs sur l'ensemble de la région Asie-Pacifique étant donné que les économies de cette région sont étroitement liées. En outre, de nombreux pays de la région Asie-Pacifique ne comptent qu'un petit nombre de secteurs d'activités ou de matières premières.

L'instabilité politique et sociale dans la région Asie-Pacifique peut entraîner des ralentissements économiques importants et une volatilité accrue dans les économies de pays de la région. L'intensification des tensions politiques entre les pays de la région Asie-Pacifique pourrait avoir un impact défavorable sur les liens économiques et le commerce dans la région Asie-Pacifique. De nombreux gouvernements de la région exercent une influence considérable sur leurs économies respectives, et les sociétés de la région peuvent donc faire l'objet de l'ingérence des gouvernements et de nationalisations. Certains pays de la région limitent les placements étrangers directs sur leurs marchés de valeurs mobilières, et les placements en titres négociés sur ces marchés ne peuvent être effectués que de manière indirecte, si tant est qu'ils puissent être effectués. En outre, certains pays de la région Asie-Pacifique obligent les investisseurs étrangers à s'inscrire auprès des autorités locales avant d'investir sur les marchés de valeurs mobilières et imposent des limitations sur le montant des placements pouvant être faits par les investisseurs étrangers et sur le rapatriement du produit des placements.

Les économies de nombreux pays de la région Asie-Pacifique sont très dépendantes du commerce international et peuvent subir l'impact défavorable des barrières tarifaires, des contrôles de change et d'autres mesures imposées ou négociées par les pays avec lesquels ils ont des échanges commerciaux. Étant donné que la plupart des pays de la région Asie-Pacifique sont des importateurs nets de pétrole, une hausse importante du cours du pétrole peut porter préjudice à la croissance économique de l'ensemble de la région Asie-Pacifique. En outre, la région Asie-Pacifique a été historiquement dépendante de la demande étrangère et vulnérable à l'égard des perturbations des marchés étrangers. À la suite de la récession mondiale qui a débuté en 2008, les marchés de la région Asie-Pacifique dotés d'économies orientées sur la production intérieure se sont redressés plus rapidement que les marchés qui dépendent en permanence de l'exportation. En outre, l'activité économique dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique a nettement ralenti en 2011 à la suite de l'affaiblissement de la demande externe, particulièrement en Europe, bien que la demande intérieure soit généralement restée vigoureuse. Étant donné que l'économie mondiale reste fragile, une deuxième récession mondiale pourrait, encore une fois, avoir un impact négatif sur les marchés et la performance économique de la région Asie-Pacifique.

Les économies de la région Asie-Pacifique sont également vulnérables aux catastrophes naturelles qui se produisent dans la région, notamment la sécheresse, les tsunamis et les tremblements de terre. Les secours en cas de catastrophe dans la région Asie-Pacifique peuvent être mal coordonnés, et l'impact économique des catastrophes naturelles est élevé tant au niveau des pays que des sociétés.

Chine : s'agissant des Compartiments investissant en Chine, ces placements sont actuellement soumis à certains risques supplémentaires, notamment concernant la capacité de négocier des titres de participation en Chine. La négociation de certains titres chinois est limitée aux investisseurs titulaires d'un permis, et il se peut que la capacité de l'investisseur à rapatrier son capital investi dans ces titres soit limitée par moments. En raison de problèmes liés à la liquidité et au rapatriement des capitaux, la Société peut décider à l'occasion que les placements directs dans certains titres ne sont pas appropriés pour un Compartiment. En conséquence, la Société peut choisir d'obtenir une exposition indirecte aux titres de participation chinois et peut être dans l'impossibilité d'obtenir une exposition complète aux marchés d'actions chinois.

Titres Stock Connect. Certains Compartiments peuvent investir en « Actions A » de sociétés situées en Chine continentale par le biais des programmes de négociation et de compensation de titres visant l'établissement d'un accès mutuel aux marchés entre la Bourse de Hong Kong (« SEHK ») et une bourse de valeurs de Chine continentale (un « Programme Stock Connect », et de tels titres, « Titres Stock Connect »). Ces bourses de Chine continentale comprennent la Bourse de Shanghai et la Bourse de Shenzhen, et des programmes similaires pourront être mis en place à l'avenir. Sauf indication contraire dans son Profil, un Compartiment ne peut investir en Titres Stock Connect que dans une mesure limitée. En plus des risques associés aux placements sur les marchés émergents et en Chine, tels qu'ils sont expliqués dans la présente rubrique, les Titres Stock Connect sont soumis à certains risques supplémentaires.

Un Programme Stock Connect est soumis à un règlement promulgué par les instances de réglementation de la bourse de Chine continentale concernée et la SEHK. D'autres règlements ou restrictions, tels que la suspension des négociations, pourraient avoir un effet négatif sur les Programmes et Titres Stock Connect concernés. Rien ne permet de garantir que les systèmes nécessaires au fonctionnement d'un Programme Stock Connect fonctionneront correctement ou que les deux bourses continueront de soutenir les Programmes Stock Connect à l'avenir.

Des quotas d'achat quotidiens et totaux s'appliquent au volume total du programme, ce qui peut avoir pour effet de

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

limiter ou d'empêcher les placements en Titres Stock Connect. En outre, de manière générale, les Titres Stock Connect ne peuvent être cédés, achetés ou transférés autrement que par l'intermédiaire d'un programme Stock Connect conformément aux règles de celui-ci, et sont de ce fait soumis au risque de liquidité. Par exemple, lorsque la Bourse de Hong Kong est fermée, les investisseurs ne sont pas en mesure de négocier des Titres Stock Connect au moment où ceux-ci se négocient sur la bourse de Chine continentale concernée et sont dans l'impossibilité de réagir aux événements sur ce marché.

La Hong Kong Securities Clearing Company Limited (« HKSCC ») agit en qualité de prête-nom pour les Titres Stock Connect. En conséquence, les investisseurs sont tributaires de la collaboration de HKSCC pour exercer certains droits d'actionnaires tels que la participation à des opérations sur titres ou à des assemblées générales. Les investisseurs ne peuvent pas exercer de recours judiciaire contre les émetteurs de Titres Stock Connect sans la participation d'HKSCC, qui n'est nullement obligée de le faire.

On ne sait pas actuellement si les tribunaux de Chine continentale reconnaîtraient la propriété effective des Titres Stock Connect dans le cas où HKSCC, en tant que titulaire prête-nom, ou une autre entité au sein de la structure de détention, deviendraient insolvables. Une telle situation pourrait empêcher ou retarder la récupération des actifs des investisseurs.

Les placements en Titres Stock Connect ne sont pas couverts par l'Investor Compensation Fund de Hong Kong, qui a été établi pour dédommager les investisseurs de toute nationalité qui subissent des dommages pécuniaires à la suite du défaut d'un intermédiaire titulaire de permis ou d'un établissement financier agréé en relation avec des produits cotés à Hong Kong. Le Compartiment est donc exposé aux risques de défaut du ou des courtier(s) qu'il engage pour négocier les Titres Stock Connect.

Titres du China Interbank Bond Market. Certains Compartiments peuvent investir dans des titres à revenu fixe négociés sur le China Interbank Bond Market (« Titres du CIBM »). Le CIBM est un marché de gré à gré établi en 1997 et réglementé par la Banque populaire de Chine. Environ 90 % de toutes les négociations d'obligations en monnaie locale de Chine continentale sont réalisées sur le CIBM. Parmi les instruments négociés sur ce marché figurent les obligations d'État et de sociétés. Si ce marché était auparavant limité aux investisseurs nationaux et aux détenteurs du titre d'investisseur institutionnel étranger qualifié (« QFII »), son accès a été étendu en 2016 à certains investisseurs institutionnels étrangers non titulaires du QFII, dont les Compartiments. Tout Compartiment qui investit dans des titres du CIBM détiendra les titres sur un compte individuel ouvert à son nom auprès d'un agent local de règlement d'obligations et, par conséquent, le Compartiment concerné est le propriétaire nominal et bénéficiaire de ses Titres du CIBM.

Le CIBM est encore en plein développement et c'est pourquoi la capitalisation boursière et le volume des transactions peuvent être inférieurs à ceux des marchés plus développés. La volatilité du marché et le manque potentiel de liquidité dus à un faible volume de transactions portant sur certains titres de créance sont susceptibles d'entraîner une variation importante des prix des titres de créance qui y sont négociés. Les Compartiments qui investissent sur ce marché s'exposent, par conséquent, à des risques de volatilité et de liquidité, et peuvent subir des pertes lors de la négociation d'obligations d'émetteurs de Chine continentale. L'écart entre les cours acheteur et vendeur des obligations de Chine continentale peut être important ; c'est pourquoi les Compartiments risquent de devoir supporter des coûts de négociation et de réalisation importants, voire de subir des pertes lors de la vente de ces placements. Dans la mesure où un Compartiment négocie des Titres du CIBM, il peut aussi s'exposer à des risques liés aux procédures de règlement et à la défaillance des contreparties. La contrepartie qui a conclu une transaction avec le Compartiment peut manquer à son obligation de régler la transaction par remise du titre concerné ou par paiement de sa valeur. Les investissements en Titres du CIBM sont également exposés à des risques réglementaires, des risques de rapatriement ou autres tels que décrits de manière générale ci-avant à la rubrique « Politiques et risques d'investissement – Risque des titres des marchés émergents ».

Des incertitudes planent sur les règles fiscales chinoises régissant l'imposition des revenus et plus-values issus de placements dans des Titres du CIBM, ce qui est susceptible d'entraîner des charges fiscales imprévues pour les Compartiments. Contrairement au Programme Stock Connect, les autorités de Chine continentale n'ont pas délivré d'exonération temporaire d'impôts sur les plus-values du capital applicables à la participation des Compartiments au CIBM. Rien ne permet de savoir quand ces incertitudes seront levées. Selon le Gestionnaire Financier, sur les conseils éventuels d'un consultant fiscal professionnel indépendant si nécessaire, les Compartiments peuvent décider ou non de conserver une réserve spéciale pour faire face à toute charge fiscale supplémentaire éventuelle en Chine continentale.

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

Toute charge fiscale imprévue supérieure à la réserve (le cas échéant) peut être débitée des actifs du Compartiment concerné, ce qui aurait un impact négatif sur sa valeur nette d'inventaire et désavantagerait ses investisseurs qui n'auraient pas été actionnaires au moment de la naissance supposée de ces charges. À l'inverse, si un Compartiment surestime ces charges et prévoit une réserve trop importante pour les couvrir, ce choix aurait aussi un impact négatif sur sa valeur nette d'inventaire et désavantagerait les actionnaires qui demanderaient le rachat de leurs actions du Compartiment avant que les incertitudes ne soient levées.

Amérique latine : étant donné que l'ensemble des économies d'Amérique latine sont considérées comme des économies de marchés émergents, les placements en Amérique latine comportent des risques supérieurs ou additionnels aux risques des placements sur les marchés plus développés. Les marchés de valeurs mobilières des économies de marchés émergents sont habituellement moins efficaces et présentent des volumes d'opérations moins élevés, une liquidité plus faible et une volatilité plus élevée que les marchés plus développés.

La plupart des économies d'Amérique latine sont historiquement caractérisées par des niveaux élevés d'inflation, y compris, dans certains cas, par une hyperinflation et des dévaluations de change. Dans le passé, ces conditions ont entraîné des taux d'intérêt élevés, des mesures extrêmes de la part des gouvernements pour limiter l'inflation et une croissance économique limitée. Bien que l'inflation ait diminué dans de nombreux pays, les économies de la région Amérique latine continuent d'être volatiles et d'être caractérisées par des taux d'intérêt, d'inflation et de chômage élevés. Entre outre, les économies de nombreux pays d'Amérique latine sont sensibles aux fluctuations des cours des matières premières, les exportations de produits agricoles, de minerais et de métaux représentant une part importante des exportations d'Amérique latine.

Les économies de nombreux pays d'Amérique latine sont extrêmement dépendantes du commerce international et peuvent subir l'impact défavorable des barrières tarifaires, des contrôles de change et d'autres mesures imposées ou négociées par les pays avec lesquels ils ont des échanges commerciaux. Depuis le début des années 1990, la plupart des gouvernements de la région Amérique latine ont abandonné leurs politiques protectionnistes en faveur de politiques favorisant l'exposition régionale et mondiale. De nombreux pays de la région Amérique latine ont réduit leurs barrières tarifaires et sont parties à des accords de commerce, bien qu'il n'y ait aucune garantie que cette tendance se poursuivra. De nombreux pays de la région Amérique latine sont dépendants de la conjoncture américaine, et tout recul de la conjoncture américaine est susceptible d'avoir un impact sur les économies de l'ensemble de la région Amérique latine. Le Mexique est particulièrement vulnérable aux fluctuations de la conjoncture américaine, car la majorité de ses exportations sont destinées aux États-Unis. En outre, la Chine est un acheteur important de matières premières d'Amérique latine et un investisseur clé en Amérique du Sud, raison pour laquelle les conditions en Chine peuvent avoir un impact important sur l'économie de la région Amérique latine. L'activité économique de la région Amérique latine a subi une chute importante fin 2008 et en 2009 en raison de la récession mondiale. Si la région Amérique latine a enregistré par la suite une croissance économique solide grâce aux cours favorables des matières premières, elle subit un ralentissement économique depuis fin 2011 en raison des incertitudes concernant l'économie mondiale, et une nouvelle récession mondiale pourrait avoir un effet défavorable important sur les économies de la région Amérique latine.

De nombreux pays d'Amérique latine sont dépendants d'emprunts étrangers contractés auprès de pays développés et plusieurs pays d'Amérique latine sont parmi les débiteurs les plus importants des économies de marchés émergents. En cas d'augmentation des taux d'intérêt, certains pays pourraient être forcés de restructurer leurs emprunts ou risquent d'être en défaut à l'égard de leurs obligations, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les marchés de valeurs mobilières. Certaines banques centrales ont récemment assoupli leur politique monétaire en réaction aux pénuries de liquidités, mais les pays d'Amérique latine continuent de faire face à des difficultés économiques importantes en raison de leur niveau élevé d'endettement et de leur dépendance à l'égard du crédit étranger.

L'instabilité politique et sociale dans la région Amérique latine, y compris les interventions militaires dans la sphère civile et économique ainsi que la corruption politique, peut entraîner des ralentissements économiques importants, un accroissement de la volatilité dans les économies des pays de la région Amérique latine de même que la perturbation des marchés de valeurs mobilières de la région Amérique latine. Les inégalités sociales et la pauvreté contribuent également à l'instabilité politique et économique dans la région Amérique latine. Un grand nombre de gouvernements de la région Amérique latine continuent d'exercer une influence considérable sur leurs économies respectives et, de ce fait, les sociétés de la région peuvent donc faire l'objet de l'ingérence des gouvernements et de nationalisations.

Les performances économiques des pays de la région Amérique latine sont diverses et les taux de croissance des pays de la région Amérique latine sont également différents.

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

Europe : les placements en Europe comportent des risques qui ne sont habituellement pas associés aux placements sur les autres marchés développés.

Bien que les marchés de la plupart des pays d'Europe de l'Ouest soient considérés comme développés, les placements en Europe de l'Ouest comportent des risques différents de ceux associés aux placements sur d'autres marchés développés. La plupart des pays d'Europe de l'Ouest sont membres de l'Union européenne, qui fait face à des problèmes importants concernant ses membres, sa structure, ses procédures et ses politiques. Les efforts des États membres pour continuer à unifier leurs politiques économiques et monétaires pourraient avoir pour effet d'augmenter le potentiel de similarités dans les mouvements des marchés européens. Les pays européens qui sont membres de l'Union économique et monétaire de l'Union européenne (« UEM ») (qui est composée des membres de l'Union européenne ayant adopté l'euro comme devise) sont soumis à des restrictions sur les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les déficits, les niveaux de dette et les contrôles budgétaires et monétaires. En adoptant l'euro comme devise, un État membre renonce au contrôle de ses politiques monétaires. Il en résulte que les pays européens sont affectés de façon importante par les contrôles budgétaires et monétaires mis en application par l'UEM, et il est possible que la date d'application et l'essence de ces contrôles ne répondent pas aux besoins de l'ensemble des pays membres de l'UEM. En outre, les politiques budgétaires d'un État membre peuvent avoir un impact et entraîner des risques économiques pour l'Union européenne dans son ensemble. Les placements en titres libellés en euros entraînent également un risque d'exposition à une devise qui ne traduit pas complètement les forces et les faiblesses des économies diverses dont l'Europe est constituée. Les inquiétudes persistent quant au soutien de chacun des pays pour l'euro, ce qui pourrait inciter certains pays à quitter l'UEM, quant à la mise en place de contrôles de change ou, éventuellement, quant à la dissolution de l'euro. La dissolution de l'euro aurait des effets négatifs importants sur les économies européennes.

Étant donné que les pays d'Europe de l'Est sont considérés comme ayant des économies de marchés émergents, les placements en Europe de l'Est comportent des risques supérieurs et additionnels à ceux de placements sur les marchés plus développés. Les marchés de valeurs mobilières des pays dotés d'économies de marchés émergents sont habituellement moins efficaces et présentent des volumes d'opérations moins élevés, une liquidité plus faible et une volatilité plus élevée que les marchés plus développés. En outre, de nombreux gouvernements de la région exercent une influence considérable sur leurs économies respectives, et les sociétés de la région peuvent donc faire l'objet de l'ingérence des gouvernements et de nationalisations. De nombreux pays européens en sont aux premiers stades du développement industriel, économique ou des marchés de capitaux, et leurs marchés peuvent être particulièrement sensibles aux conditions sociales, politiques et économiques. Certains pays d'Europe de l'Est sont toujours influencés par les événements politiques et économiques en Russie et subissent l'impact négatif d'événements affectant l'économie et la devise russes. L'exposition des exportations d'Europe de l'Est n'est pas diversifiée et la région est extrêmement dépendante des exportations vers l'Europe de l'Ouest, ce qui la rend vulnérable à la demande en Europe de l'Ouest et aux fluctuations de l'euro.

La reprise qui a suivi la profonde récession commencée en 2008 a été particulièrement graduelle et inégale dans l'ensemble de la région, et certains pays européens, dont le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne, sont à nouveau aux prises avec une récession en 2012. Le fragile regain a été entravé par le chômage important, les déficits budgétaires, le niveau élevé de la dette publique, l'instabilité des prix du pétrole et la menace d'une nouvelle récession mondiale. Depuis fin 2009, la reprise européenne est également minée par les faiblesses de la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Irlande, l'Italie et d'autres pays de l'Union européenne en termes de dette souveraine. Cette dernière a été dégradée pour plusieurs de ces pays en 2012, et nombre d'entre eux sont susceptibles de faire l'objet d'autres déclassements, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les banques européennes qui ont une exposition importante à la dette souveraine. La manière dont l'Union européenne a répondu à la récession mondiale et aux problèmes liés à la dette souveraine a également suscité des questions concernant sa capacité à réagir rapidement à l'augmentation des coûts d'emprunt et au défaut possible de la Grèce et d'autres pays sur leur dette souveraine et a révélé un manque de cohésion dans les mesures prises en réponse aux problèmes budgétaires des États membres. Bon nombre de pays européens continuent de pâtir des taux de chômage élevés et devraient connaître, en 2012, les mêmes taux de chômage de 10 % ou plus. Depuis 2010, plusieurs pays, dont la Grèce, l'Italie, l'Espagne, l'Irlande et le Portugal, ont contracté des emprunts de sauvetage de très longue durée auprès de la Banque centrale européenne, du Fonds monétaire international et d'autres institutions. Pour faire face à leurs déficits budgétaires et aux inquiétudes quant à la dette publique, un certain nombre de pays européens ont imposé de strictes mesures d'austérité et des réformes globales de leur secteur financier et du marché du travail. En outre, l'agitation sociale, et notamment les manifestations contre les mesures d'austérité récemment imposées et le terrorisme intérieur, pourraient peser sur le tourisme et la confiance des ménages et entraver le redressement financier en Europe.

Comparée aux autres marchés développés, l'Europe a subi une récession plus profonde à partir de 2008 et faire face à une reprise plus lente. Même si les économies européennes poursuivent leur reprise graduelle et fragile, elles font face à de nouveaux épisodes de faiblesse et continueront d'être confrontées à des défis importants à long terme.

Russie et Europe de l'Est : les titres d'émetteurs dans les pays d'Europe de l'Est, en Russie et dans les anciennes républiques d'Union soviétique comportent des risques importants et des considérations spéciales, qui ne sont habituellement pas associés aux placements en titres d'émetteurs situés dans les pays développés. Ces risques s'ajoutent aux risques normaux inhérents à de tels placements et comprennent les risques politiques, économiques, juridiques, de change, d'inflation et fiscaux. Par exemple, il existe un risque de perte résultant de l'absence de systèmes adéquats de transfert, de fixation des prix, de comptabilisation, de conservation et de tenue de livres des titres.

Les placements en titres émis par des sociétés situées dans l'ex-Union soviétique ne seront effectués qu'une fois des dispositifs de dépôt appropriés mis en place. Les placements directs en valeurs russes négociées sur les marchés de valeurs mobilières de Russie seront en tout état de cause limités, y compris les valeurs non cotées, jusqu'à concurrence de 10 % de l'actif total du Compartiment. Les placements en valeurs d'émetteurs situés en Russie, mais cotées ou négociées sur une Bourse officielle ou sur un marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public au sens de l'article 41(1) de la Loi du 20 décembre 2002, ne seront pas considérés comme soumis à cette limitation.

En particulier, le marché russe comporte une série de risques associés au règlement et à la conservation des titres. Ces risques proviennent du fait qu'il n'existe pas de titres physiques ; il s'ensuit que la propriété des titres n'est attestée que par le nominatif de l'émetteur. Chaque émetteur est responsable de la nomination de son teneur de registre. Il s'ensuit qu'il y a, en Russie, plusieurs centaines de teneurs de registre répartis sur l'ensemble du pays. La Commission fédérale des valeurs mobilières et des marchés de capitaux de Russie (la « Commission ») a établi les responsabilités des activités de teneur de registre, y compris ce qui constitue une attestation de propriété et les procédures de transfert. Cependant, les difficultés de mise en application des règlements de la Commission signifient qu'il reste un potentiel de pertes et d'erreurs et il n'y a aucune garantie que les teneurs de registre agiront dans le respect des lois et règlements. Les pratiques généralement admises dans le secteur d'activité sont en cours d'établissement. Lorsqu'il y a un enregistrement, le teneur de registre produit un extrait du nominatif au moment concerné. La propriété des actions est attestée dans les livres du teneur de registre, mais n'est pas attestée par la possession d'un extrait du nominatif. L'extrait atteste uniquement qu'il a été procédé à l'enregistrement. Cependant, l'extrait n'est pas négociable et n'a pas de valeur intrinsèque. En outre, un teneur de registre n'accepte habituellement pas un extrait comme attestation de la propriété d'actions et n'est pas tenu de donner notification au Dépositaire ou à ses agents locaux en Russie lorsqu'il modifie le nominatif. Les titres russes ne sont pas physiquement déposés auprès du Dépositaire ou de ses agents locaux en Russie. Des risques similaires s'appliquent à l'égard du marché ukrainien. En conséquence, ni le Dépositaire ni ses agents locaux en Russie ou en Ukraine ne peuvent être considérés comme assurant une fonction de conservation ou de dépôt physique au sens traditionnel. Les teneurs de registre ne sont pas des mandataires du Dépositaire ou de ses agents locaux en Russie ou en Ukraine et ne sont pas responsables envers le Dépositaire ou ses agents locaux en Russie ou en Ukraine. La responsabilité du Dépositaire ne s'étend qu'à sa propre négligence et à ses propres manquements délibérés et aux conséquences de la négligence et des fautes intentionnelles de ses agents locaux en Russie ou en Ukraine, et ne s'étend pas aux pertes dues à la liquidation, à la faillite, à la négligence ou aux manquements délibérés d'un quelconque teneur de registre. Dans le cas où de telles pertes surviennent, la Société doit revendiquer ses droits directement contre l'émetteur et/ou son teneur de registre désigné. Cependant, les titres négociés sur le Russian Trading Stock Exchange (« RTS ») ou le Moscow Interbank Currency Exchange (MICEX) peuvent être considérés comme des placements en titres négociés sur un marché réglementé.

Risque de concentration sectorielle

Les résultats d'un Compartiment qui concentre ses investissements dans un nombre limité de secteurs d'activité sont étroitement liés aux sociétés de ces secteurs. Les sociétés exerçant leur activité dans un seul secteur font souvent face aux mêmes obstacles, aux mêmes problèmes et aux mêmes contraintes en matière de régulation, et il se peut que leurs titres réagissent de la même manière ou d'une manière plus coordonnée à ces conditions de marché ou à d'autres conditions de marché. Ces fluctuations des cours peuvent avoir un impact plus important sur un Compartiment que sur un Compartiment dont le portefeuille est plus largement diversifié.

Risque des obligations indexées sur l'inflation

Les obligations indexées sur l'inflation sont des titres de créance dont la valeur du principal et/ou des intérêts est corrigée périodiquement suivant un taux d'inflation (habituellement un indice des prix à la consommation). Deux structures sont les plus courantes. Le Trésor américain et certains autres émetteurs ont recours à une structure qui intègre l'inflation dans la valeur du principal de l'obligation. La plupart des autres émetteurs procèdent à des ajustements pour l'inflation dans le cadre du coupon semestriel.

Les titres du Trésor américain protégés contre l'inflation sont actuellement émis avec des durées de vie de cinq, dix

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

ou trente ans, bien qu'il soit possible que des titres comportant d'autres durées de vie soient émis à l'avenir. Le montant du principal des titres du Trésor américain protégés contre l'inflation est corrigé pour tenir compte de l'inflation, bien que le principal corrigé de l'inflation ne soit pas payé avant l'échéance. Les versements de coupons semestriels sont calculés en tant que pourcentage fixe du principal corrigé de l'inflation au moment où ils sont effectués.

Si le taux mesurant l'inflation fléchit, la valeur du principal des obligations corrigées de l'inflation est corrigée à la baisse, et les intérêts payables sur ces titres (calculés sur un montant de principal inférieur) sont donc réduits. À l'échéance, les titres du Trésor américain protégés contre l'inflation sont rachetés à la valeur du principal corrigée de l'inflation ou à la valeur au pair de l'émission d'origine, si cette dernière est plus élevée. Si une obligation indexée sur l'inflation ne garantit pas le versement du principal à l'échéance, la valeur corrigée du principal de l'obligation remboursée à l'échéance peut être inférieure au principal d'origine.

La valeur des obligations indexées sur l'inflation évolue habituellement en réaction aux évolutions des taux d'intérêt réels. Les taux d'intérêt réels sont liés à leur tour à la relation entre les taux d'intérêt nominaux et le taux d'inflation. Par exemple, si l'inflation devait progresser à un rythme plus rapide que les taux d'intérêt nominaux, les taux d'intérêt réels seraient susceptibles de baisser, entraînant ainsi une hausse de la valeur des obligations indexées sur l'inflation. En revanche, si les taux d'intérêt nominaux devaient progresser à un rythme plus rapide que l'inflation, les taux d'intérêt réels seraient susceptibles d'augmenter, entraînant ainsi une baisse de la valeur des obligations indexées sur l'inflation.

Bien que ces titres, s'ils sont conservés jusqu'à l'échéance, soient normalement protégés contre les tendances inflationnistes à long terme, les hausses de l'inflation à court terme pourraient faire baisser leur valeur. Si les taux d'intérêt nominaux progressent pour des raisons autres que l'inflation (par exemple en raison d'un accroissement de l'activité économique non inflationniste), les investisseurs possédant ces titres pourraient ne pas être protégés, dans la mesure où la progression des taux ne serait pas intégrée à l'indice d'inflation de l'obligation.

La correction de l'inflation des titres du Trésor américain protégés contre l'inflation est liée à l'indice des prix à la consommation pour les consommateurs urbains (CPI-U), qui est calculé mensuellement par le *Bureau of Labor Statistics* de l'État fédéral américain. L'indice des prix à la consommation pour les consommateurs urbains est une mesure de l'évolution des prix du coût de la vie qui regroupe des composantes telles que le logement, la nourriture, les transports et l'énergie. Rien ne permet d'assurer que l'indice des prix à la consommation pour les consommateurs urbains mesure avec précision le taux d'inflation réel des prix des biens et services.

Risque de taux d'intérêt

La valeur des titres de créance évolue en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, lesquels évoluent en fonction de l'offre et de la demande de crédit, des politiques et mesures monétaires des gouvernements, des taux d'inflation et d'autres facteurs. En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les titres assortis de durées de vie plus longues ou qui ne versent pas d'intérêts courants sont plus sensibles aux évolutions des taux d'intérêt. En outre, les taux d'intérêt à court terme et à long terme n'évoluent pas nécessairement dans la même direction ou du même montant. La réaction d'un titre aux évolutions des taux d'intérêt dépend du calendrier de versements de ses intérêts et du principal et des taux d'intérêt courants pour chacune de ces périodes. Les titres à taux d'intérêt flottants peuvent être moins sensibles aux évolutions des taux d'intérêt. Le prix d'un instrument qui se négocie à un taux d'intérêt négatif réagit aux variations des taux d'intérêt comme les autres titres de créance. Toutefois, un instrument acheté à un taux négatif devrait générer un rendement négatif s'il est détenu jusqu'à l'échéance.

Risque de sélections des placements

L'analyse d'un placement par le Gestionnaire Financier peut être erronée et sa sélection de placements donner lieu à une focalisation d'investissement de nature à causer la sous-performance du Compartiment par rapport à d'autres compartiments dotés de stratégies d'investissement similaires et/ou une sous-performance du Compartiment par rapport aux marchés sur lesquels il investit.

Risque de concentration sur les émetteurs

Étant donné que certains Compartiments peuvent investir une part relativement élevée de leur actif dans un seul émetteur ou dans un petit nombre d'émetteurs, les performances de ces Compartiments pourraient être étroitement liées à cet émetteur ou ces émetteurs et s'avérer plus volatiles que les performances de compartiments plus diversifiés.

Risque d'effet de levier

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

Certaines opérations et stratégies d'investissement, y compris celles portant sur des titres vendus avant leur émission ou faisant l'objet d'une livraison retardée, sur des engagements d'achat à terme, sur des conventions de rachat sur titres hypothécaires et sur certains instruments dérivés, peuvent entraîner un effet de levier des investissements. Cet effet de levier implique une exposition d'investissement d'un montant supérieur au placement initial. Dans les opérations comportant un effet de levier des investissements, une variation relativement minime d'un indicateur sous-jacent peut entraîner des pertes beaucoup plus élevées pour le Compartiment. L'effet de levier des investissements peut entraîner une volatilité accrue en amplifiant les gains ou les pertes.

Risque de liquidité

Certains placements et types de placements sont soumis à des restrictions de revente ou peuvent être négociés sur le marché de gré à gré ou en volume limité, ou encore il se peut qu'ils ne fassent pas l'objet d'un marché actif. En outre, certains segments du marché peuvent ne pas faire l'objet d'une négociation active, globalement ou dans une large mesure, en raison de facteurs de marché, économiques, sectoriels, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres facteurs négatifs. En l'absence d'un marché de négociation actif sur lequel un titre fait l'objet d'opérations d'achat et de vente fréquentes et importantes sans que cela affecte notablement son prix, il peut être difficile d'évaluer ces placements et impossible de les vendre, de sorte qu'un Compartiment peut se voir contraint de vendre un tel placement à un prix désavantageux ou à un moment inopportun afin de faire face aux rachats ou à d'autres besoins de liquidité. Le prix des titres illiquides peut être plus volatil que celui des placements plus liquides.

Prêts et autres endettements directs

Les prêts et autres endettements directs représentent des participations dans des montants dus par des sociétés, des États ou d'autres emprunteurs à des prêteurs ou consortiums de prêteurs (prêts et participations dans les prêts), à des fournisseurs de biens et services (créances commerciales et autres créances) ou à d'autres parties. Certains prêts peuvent être non garantis en totalité ou en partie. Les prêts peuvent être défaillants au moment de l'achat. Les prêts intégralement garantis protègent l'acheteur dans une plus grande mesure que les prêts non garantis en cas de non-paiement de l'intérêt ou du principal à l'échéance. Cependant, il n'y a aucune garantie que la liquidation du nantissement acquis en lien avec la défaillance d'un prêt garanti acquitte l'obligation de l'emprunteur ou que ledit nantissement puisse être liquidé.

De manière générale, les prêts sont conçus pour financer la croissance interne, les fusions, acquisitions, rachats d'actions, rachats par emprunts ou autres activités d'une société. Ces prêts sont généralement élaborés, négociés et structurés par un consortium de prêteurs représenté par un agent prêteur qui a négocié et structuré le prêt et qui est responsable de la collecte des intérêts et du principal et d'autres montants dus pour le compte de tous les prêteurs du consortium, et du respect des droits des prêteurs vis-à-vis de l'emprunteur. Généralement, l'agent dispose d'une grande latitude pour vérifier les performances de l'emprunteur et est tenu de gérer le prêt de la même manière qu'il le ferait pour ses propres biens. En cas de défaillance, l'agent applique habituellement le contrat de prêt sur instruction des prêteurs. L'emprunteur rémunère l'agent pour ses services. Cette rémunération peut inclure des commissions spéciales payées lorsque le prêt est structuré ou financé et d'autres commissions payées de manière récurrente. La pratique habituelle d'un agent ou d'un prêteur consistant à se fier exclusivement ou essentiellement aux rapports de l'emprunteur implique un risque de fraude commise par l'emprunteur.

Si un agent devient insolvable ou est soumis à un séquestre, à un administrateur judiciaire ou à un autre officiel du même type désigné par une autorité compétente, ou s'il devient débiteur dans une procédure de faillite, il peut être démis de ses fonctions et un successeur peut être désigné par les prêteurs. Si une autorité compétente détermine que les actifs détenus par l'agent au bénéfice des prêteurs ou des acheteurs de prêts font l'objet de revendications de la part des créanciers généraux ou garantis de l'agent, ces prêteurs ou acheteurs peuvent encourir des frais et subir des délais de paiement sur un prêt ou subir une perte sur le principal et/ou sur les intérêts. En outre, en cas de faillite ou d'insolvabilité de l'emprunteur, l'obligation de celui-ci de rembourser un prêt peut être soumise à certaines contestations présentées par l'emprunteur suite à une faute de l'agent.

Les prêts peuvent être acquis en participant directement à un consortium de prêteurs en qualité de prêteur. Les prêts et un intérêt sur les prêts peuvent également être acquis par novation, par désignation ou par participation de membres du consortium de prêteurs ou d'autres participants. En cas de novation ou de désignation, l'acquéreur obtient tous les droits du prêteur sur le prêt ou du participant à la portion des participants dans le prêt et, en cas de novation ou de désignation par un membre du consortium de prêteurs, devient partie nommée au dossier du prêt. Dans une participation, l'acquéreur achète une portion de l'intérêt du prêteur ou des participants dans le prêt, mais n'a aucune relation contractuelle directe avec l'emprunteur. Un investissement dans un prêt par participation donne lieu à plusieurs risques. L'acquéreur doit se fier à une autre partie, non seulement pour l'application des droits de l'acquéreur vis-à-vis de l'emprunteur, mais aussi pour la perception et le traitement du principal, des intérêts ou d'autres paiements dus en

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

vertu du prêt, et peut être soumis au risque de crédit de l'autre partie outre celui de l'emprunteur. L'acquéreur peut encourir des délais, des frais et des risques supérieurs à ceux qui existeraient si l'acquéreur pouvait faire respecter ses droits directement vis-à-vis de l'emprunteur. En outre, selon les conditions d'un contrat de participation, l'acquéreur peut être considéré comme un créancier du vendeur de l'intérêt de participation (plutôt que de l'emprunteur) de telle manière que l'acquéreur peut également encourir le risque que ledit vendeur devienne insolvable. De plus, un contrat de participation peut limiter les droits de l'acquéreur lui permettant de voter sur les changements pouvant être décidés sur le contrat de prêt sous-jacent, comme le renoncement à se prévaloir contre une violation de la convention.

L'endettement direct comprend les créances commerciales et autres créances envers des sociétés, qui généralement représentent des montants dus par ces sociétés à des fournisseurs de marchandises ou de services. Ces créances peuvent être achetées lorsque ces sociétés sont en défaut.

La capacité de recevoir les paiements du principal et des intérêts sur des prêts et d'autres créances directes dépend essentiellement de la situation financière de l'emprunteur. Comme un acquéreur peut être tenu de se fier à une autre partie pour percevoir et lui transférer les montants dus pour le prêt ou une autre créance directe et pour faire respecter les droits de l'acquéreur en vertu du prêt ou d'autres créances, toute situation d'insolvabilité, faillite ou restructuration de ladite autre partie peut retarder ou empêcher la perception de ces sommes par l'acquéreur. Le levier financier important qu'impliquent de nombreux prêts et d'autres créances directes peut accentuer la vulnérabilité de ces prêts et de ces autres créances directes aux variations négatives de la conjoncture ou des marchés.

Les facilités de crédit renouvelables et autres engagements financiers provisoires obligent l'acheteur à fournir des liquidités additionnelles à une certaine date ou sur demande. Une facilité de crédit renouvelable diffère d'autres types d'engagements financiers dans la mesure où, lorsque l'emprunteur rembourse le prêt, un montant égal au remboursement peut être emprunté à nouveau durant la période de validité de la facilité de crédit renouvelable. Ces engagements peuvent avoir pour effet d'obliger un acheteur à augmenter son investissement dans une société à un moment où l'acheteur n'aurait pas décidé de le faire (y compris au moment où la situation financière de la société est telle qu'il est peu probable que ces montants seront remboursés).

Normalement, les prêts n'ont jamais été enregistrés auprès des autorités de surveillance des marchés ou cotés sur une bourse de valeurs. La quantité d'informations rendues publiques concernant un prêt a par conséquent toujours été moins importante que si le prêt était enregistré ou négocié en bourse. Les prêts ne peuvent pas être non plus considérés comme des « titres » et il est possible que les acheteurs ne bénéficient pas des protections anti-fraude prévues par la législation sur les titres applicable.

Les prêts à taux flottant sont généralement soumis à des restrictions légales ou contractuelles pour la revente. Les prêts à taux flottant ne sont actuellement cotés sur aucune Bourse ou aucun système de cotation automatique. Par conséquent, il se peut qu'aucun marché actif n'existe pour certains prêts à taux flottant et, dans la mesure où un marché secondaire existe pour certains prêts à taux flottant, ce marché peut être l'objet d'activités d'échange irrégulières, d'écarts importants entre les cours acheteur/vendeur et de périodes de règlement très longues. En outre, l'offre de prêts à taux flottant peut être limitée de temps à autre pour cause de manque de vendeurs sur le marché des prêts à taux flottant existants ou de faible nombre de nouveaux prêts à taux flottant en cours d'émission. En conséquence, les prêts à taux flottant disponibles à la vente peuvent être de moins bonne qualité ou être plus coûteux.

En ce qui concerne sa gestion d'investissements dans des prêts bancaires, MFS s'efforce généralement d'éviter de recevoir des informations importantes non publiées (*material non-public information*, ou MNPI) sur les émetteurs de prêts bancaires que le Compartiment envisage d'acheter ou qui sont détenus par le Compartiment. Dans beaucoup de cas, les emprunteurs peuvent proposer de fournir des MNPI aux investisseurs potentiels et aux titulaires de prêts de l'émetteur. La décision prise par MFS de ne pas recevoir des MNPI peut positionner MFS de manière désavantageuse par rapport aux autres investisseurs dans des prêts (ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le prix payé ou perçu par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des prêts). Par ailleurs, dans les cas où les titulaires de prêts sont invités à accorder des amendements, des renoncations ou des consentements, la capacité de MFS d'évaluer leur importance ou leur intérêt peut en pâtir. Pour ces raisons notamment, il est possible que la décision de MFS de ne pas recevoir de MNPI dans des circonstances normales puisse avoir un impact négatif sur les performances d'investissement du Compartiment.

Nonobstant son intention de ne pas recevoir généralement de MNPI sur sa gestion d'investissements dans des prêts, MFS peut de temps à autre obtenir des MNPI sur les émetteurs de prêts détenus par le Compartiment. La possession de telles informations peut survenir dans certains cas malgré les efforts de MFS d'éviter cette possession, mais dans d'autres cas, MFS peut décider de recevoir ces informations (par exemple en connexion avec la participation dans un comité de créanciers concernant un émetteur en difficulté financière). Ainsi que, et dans la mesure où cela est requis par la loi, la capacité de MFS de négocier ces prêts pour le compte du Compartiment pourrait être limitée par sa

possession de telles informations. Cette limitation pourrait avoir un effet négatif sur le Compartiment, par exemple en empêchant le Compartiment de vendre un prêt en déclin de valeur important. Dans certains cas, ces restrictions de négociation peuvent se maintenir sur une période assez longue.

Risque des titres de créance de qualité inférieure (à la catégorie investissement)

Les titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement, couramment dénommés « titres à haut rendement » ou *junk bonds*, sont considérés comme spéculatifs quant à la capacité de l'émetteur d'effectuer les versements de principal et d'intérêts et, tandis que l'on s'attend généralement à ce qu'ils offrent des revenus supérieurs à ceux de placements de qualité supérieure, ils comportent un risque de principal et de revenus plus élevé (y compris la possibilité de défaillance ou de faillite des émetteurs de ces titres) et peuvent afficher une volatilité des cours plus élevée (en particulier durant des périodes d'incertitude ou de changements économiques) que les titres de créance de qualité supérieure. En outre, parce que leurs rendements évoluent dans le temps, ces titres n'assurent jamais un niveau de revenus déterminé. Ces titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement ont généralement tendance à refléter les changements économiques (et les perspectives de croissance économique), les évolutions à court terme des sociétés et des secteurs d'activité et la perception du marché quant à leur qualité de crédit dans une plus large mesure que les titres de créance de qualité supérieure, lesquels réagissent principalement aux fluctuations du niveau général des taux d'intérêt (bien que ces titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement subissent également l'impact des évolutions des taux d'intérêt). Dans le passé, les ralentissements économiques ou les hausses de taux d'intérêt ont entraîné, dans certaines circonstances, une proportion plus élevée de défaillances de la part de ces émetteurs, et cela pourrait être le cas à l'avenir, en particulier dans le cas d'émetteurs dont l'effet de levier est très élevé. Les cours de ces titres peuvent subir l'effet d'évolutions législatives et réglementaires. Le marché de ces titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement peut être moins liquide que le marché des placements de la catégorie investissement. De plus, la liquidité de ces titres peut subir l'impact de la perception du marché à l'égard de leur qualité de crédit.

Ces risques sont particulièrement prononcés en ce qui concerne les titres dits « en difficulté », c'est-à-dire dont les émetteurs se trouvent dans une situation financière précaire ou sont perçus comme étant confrontés à une dégradation de leur situation financière qui va limiter fortement leur capacité à honorer leurs obligations. Les émetteurs de ces titres sont généralement en proie à des difficultés financières ou opérationnelles, ont d'importants besoins en capitaux ou affichent une valeur nette négative, connaissent des problèmes spéciaux concurrentiels ou d'obsolescence de leurs produits ou peuvent faire l'objet d'une procédure de faillite, de restructuration ou de liquidation. Les difficultés que connaissent ces émetteurs peuvent résulter de résultats financiers ou opérationnels médiocres, d'événements catastrophiques ou d'un endettement excessif. Les titres en difficulté peuvent consister en obligations ou autres titres à revenu fixe ou en actions ordinaires ou privilégiées.

Les investissements de ce type comportent des risques financiers et commerciaux considérables, qui peuvent se traduire par une perte importante, voire totale. Un Compartiment peut perdre la totalité de son investissement, être contraint d'accepter des liquidités ou des titres d'une valeur inférieure à celle de son investissement initial et/ou se voir dans l'obligation d'accepter des délais de paiement étendus. Dans de telles circonstances, le rendement généré par les investissements peut ne pas couvrir suffisamment les risques encourus par le Compartiment. Bien que les investissements dans des titres en difficulté puissent s'avérer lucratifs, ils requièrent des ressources et de l'expérience afin d'analyser chaque instrument et d'évaluer son rang dans la structure du capital de l'émetteur, ainsi que la probabilité de recouvrement à l'échéance. Les informations sur la situation des émetteurs en difficulté peuvent être restreintes, ce qui réduit la capacité du Gestionnaire Financier à contrôler la performance des titres en question et à déterminer s'il est pertinent de les conserver dans des circonstances spécifiques. Rien ne garantit que la valeur des actifs donnés en garantie de tels investissements sera suffisante ou que des mesures de restructuration ou d'autres mesures similaires seront mises en œuvre et suivies d'effets. Ces investissements peuvent en outre être affectés par des lois et des décisions de justice relatives, entre autres, aux détournements de fonds ou autres transferts ou paiements résiliables, à la responsabilité des prêteurs et au pouvoir d'un tribunal d'annuler, de réduire ou de subordonner une dette, de la convertir en capitaux propres ou de révoquer des droits particuliers y afférents. Les prix de marché de ces titres peuvent également évoluer de manière soudaine et erratique et afficher une volatilité supérieure à la moyenne, et l'écart entre les cours acheteur et vendeur peut être supérieur aux valeurs normalement attendues.

Les titres de créance dont la notation correspond au niveau le plus bas de la catégorie investissement sont dotés de caractéristiques spéculatives, et les évolutions de la conjoncture économique ou d'autres circonstances sont davantage susceptibles d'altérer la capacité de ces émetteurs à assurer les versements du principal et des intérêts et davantage exposés aux risques décrits ci-avant que les titres bénéficiant de notations plus élevées.

Risque des titres adossés à des crédits immobiliers

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

Les titres adossés à des crédits immobiliers sont des titres représentant une participation directe ou indirecte dans des, ou adossés à des ou payables à partir de, crédits immobiliers garantis par des biens immobiliers ou des titres issus de ces crédits. Le versement du principal et des intérêts et le cours du titre adossé à des crédits immobiliers dépendent généralement des flux de trésorerie produits par les crédits immobiliers sous-jacents et des conditions du titre adossé à des crédits immobiliers. Les titres adossés à des crédits immobiliers sont adossés à divers types de crédits immobiliers, y compris à des biens immobiliers commerciaux et résidentiels et à des prêts viagers hypothécaires. Les titres adossés à des crédits immobiliers comprennent divers types de titres, comme des crédits immobiliers avec flux identiques, des titres adossés à des crédits immobiliers avec certificats de principal et de coupon séparés et des titres adossés à des crédits immobiliers avec flux groupés (*collateralized mortgage obligations*). Il existe une gamme étendue de types de crédits immobiliers sous-tendant ces titres, y compris des instruments de crédits immobiliers dont les versements du principal et des intérêts peuvent varier et dont les durées de vie restantes peuvent être plus courtes que la norme.

Les titres adossés à des crédits immobiliers représentent des participations dans des pools de crédits immobiliers regroupés en vue de leur vente aux investisseurs par diverses sociétés publiques telles que la *Government National Mortgage Association* (GNMA), par des organismes liés à l'État tels que la *Federal National Mortgage Association* (FNMA) et la *Federal Home Loan Mortgage Corporation* (FHLMC), ainsi que par des émetteurs privés tels que les banques commerciales, les caisses d'épargne et de crédit et les sociétés hypothécaires. Les titres adossés à des crédits immobiliers de l'État sont adossés à la pleine confiance et au crédit des États-Unis quant au versement du principal et des intérêts. La GNMA, le principal garant de ces titres, est une société publique détenue à 100 % par l'État fédéral américain au sein du département du Logement et du Développement urbain. Les titres adossés à des crédits immobiliers liés à l'État ne sont pas adossés à la pleine confiance et au crédit des États-Unis. La FNMA et la FHLMC sont des émetteurs de titres adossés à des crédits immobiliers liés à l'État. La FNMA est une société dont les statuts sont adoptés par le Congrès américain sous réserve de la réglementation générale du secrétaire au Logement et au Développement urbain.

Les titres avec flux identiques émis par la FNMA sont garantis par la FNMA quant aux versements dans les délais du principal et des intérêts. La FHLMC est une entreprise établie par le Congrès, détenue par ses actionnaires et commanditée par l'État. Les certificats de participation représentant les participations dans les crédits immobiliers provenant du portefeuille national de La FHLMC sont garantis quant au versement dans les délais du principal et des intérêts par la FHLMC.

Les titres adossés à des crédits immobiliers privés représentent une participation dans des pools composés de crédits immobiliers résidentiels et commerciaux créés par des émetteurs privés tels que des banques commerciales et des caisses d'épargne et de crédit et des sociétés hypothécaires privées. Les titres adossés à des crédits immobiliers privés peuvent être soumis à un risque de crédit plus élevé et être plus volatils que les titres adossés à des crédits immobiliers de l'État ou liés à l'État. En outre, les titres adossés à des crédits immobiliers privés peuvent être moins liquides que les titres adossés à des crédits immobiliers de l'État ou liés à l'État.

Les entités privées, de l'État ou liées à l'État peuvent créer des pools de crédits immobiliers offrant des placements avec flux identiques en plus de ceux décrits plus hauts. Les participations dans des pools de titres liés à des crédits immobiliers sont différentes d'autres formes de titres de créance, lesquelles prévoient normalement des versements périodiques et forfaitaires d'intérêts, les versements de principal intervenant à l'échéance ou à des dates déterminées de remboursement anticipé. Ces titres prévoient plutôt un versement mensuel tant des intérêts que du principal. En réalité, ces versements constituent généralement un transfert à l'identique des versements mensuels effectués par les emprunteurs individuels sur leurs crédits résidentiels ou commerciaux, nets de toutes commissions versées à l'émetteur ou au garant de ces titres. Les versements supplémentaires sont entraînés par les remboursements de principal découlant de la vente du bien immobilier sous-jacent, du refinancement ou d'une saisie immobilière, nets des commissions ou des frais engagés.

Les titres adossés à des crédits immobiliers sont souvent soumis à des remboursements plus rapides que leur date d'échéance spécifiée ne l'indique, en raison du remboursement anticipé du principal sur les crédits immobiliers sous-jacents. Les remboursements anticipés de principal par les débiteurs immobiliers ou les saisies immobilières réduisent la durée du pool de crédits immobiliers sous-tendant le titre adossé à des crédits immobiliers. La possibilité de remboursements anticipés est fonction de plusieurs facteurs, dont les taux d'intérêts, la conjoncture économique générale, l'emplacement du bien immobilier hypothéqué, l'âge du crédit immobilier ou d'autres obligations sous-jacentes, les conditions réglementaires et d'autres conditions sociales et démographiques. Étant donné que les taux de remboursements anticipés de pools de crédits immobiliers varient grandement, la durée de vie moyenne d'un pool donné est difficile à prédire. Le taux des versements de principal pour un titre adossé à un prêt viager hypothécaire dépend d'une gamme de facteurs économiques, géographiques, sociaux et autres, dont les taux d'intérêt et le taux de mortalité des emprunteurs. Les titres adossés à des prêts viagers hypothécaires peuvent réagir différemment aux

facteurs économiques, géographiques, sociaux et autres que les autres titres adossés à des crédits immobiliers. La capacité d'un Compartiment à conserver des positions dans les titres adossés à des crédits immobiliers subit l'impact des réductions du principal des titres causées par les remboursements anticipés. La valeur des titres adossés à des crédits immobiliers varie en fonction des évolutions des taux d'intérêt du marché et des différentiels des rendements entre divers types de titres de l'État fédéral américain, de titres adossés à des crédits immobiliers et de titres adossés à des actifs. En période de hausse des taux d'intérêt, le taux des remboursements anticipés a tendance à fléchir, ce qui a pour effet de prolonger la durée de vie moyenne d'un pool de crédits immobiliers soutenant un titre adossé à des crédits immobiliers. Inversement, en période de baisse des taux d'intérêt, le taux des remboursements anticipés a tendance à progresser, ce qui a pour effet de raccourcir la durée de vie moyenne de ce pool. Étant donné que les remboursements anticipés de principal se produisent généralement en période de baisse des taux d'intérêt, un investisseur est généralement forcé de réinvestir des remboursements anticipés à des taux d'intérêt plus bas que ceux auxquels ses actifs avaient été investis antérieurement. Les titres adossés à des crédits immobiliers peuvent donc bénéficier d'un potentiel d'appréciation du capital inférieur en période de baisse des taux d'intérêt que d'autres titres porteurs d'intérêts dont la durée de vie est comparable.

Les *collateralized mortgage obligations* (CMO) sont des titres adossés à des crédits immobiliers qui sont garantis par des crédits immobiliers ou des titres adossés à des crédits immobiliers avec flux identiques. Les obligations émises lors d'une opération de CMO sont divisées en groupes, dont chacun est une « tranche ». Dans la structure traditionnelle des CMO, les flux de trésorerie produits par les crédits immobiliers ou les titres adossés à des crédits immobiliers avec flux identiques dans le pool garanti sont utilisés pour verser les intérêts, en premier lieu, puis pour verser le principal aux titulaires de CMO. Les obligations émises dans une structure traditionnelle de CMO sont remboursées de manière séquentielle, par opposition au rendement au prorata du principal que l'on retrouve dans les obligations avec flux identiques traditionnelles. Sous réserve de diverses dispositions prévues dans les émissions individuelles de CMO, les flux de trésorerie produits par les sûretés sous-jacentes (dans la mesure où ils dépassent le montant nécessaire pour verser les intérêts spécifiés) sont utilisés pour rembourser les obligations. Dans une structure de CMO, l'ordre du remboursement du principal parmi les différentes tranches est déterminé conformément aux conditions de l'émission particulière du CMO. Les tranches d'obligations « remboursées le plus rapidement » (*fastest-pay*), comme prévu dans le prospectus de l'émission, font initialement l'objet de tous les remboursements de principal. Lorsque ces tranches d'obligations sont remboursées, la tranche ou les tranches suivantes de la séquence, comme prévu dans le prospectus, fait l'objet de tous les remboursements de principal jusqu'à ce qu'elles soient remboursées. Le remboursement séquentiel des groupes d'obligations se poursuit jusqu'au remboursement de la dernière tranche. En conséquence, la structure du CMO permet à l'émetteur d'utiliser les flux de trésorerie de sûretés à longue durée de vie et à versements mensuels pour formuler des titres à durées de vie courtes, intermédiaires et finales longues, et assortis de durées de vie moyennes prévues variées et de caractéristiques de risques variées. De nouveaux types de tranches de CMO ont fait leur apparition au cours des dernières années. Elles comprennent les CMO à taux flottant, les catégories de remboursement prévu de CMO à versements parallèles, les obligations à coupon zéro et les reliquats de CMO (*CMO residuals*). Ces structures plus récentes modifient le montant du principal et des intérêts reçu par chaque tranche à partir des sûretés sous-jacentes et le moment où il est reçu. Dans certaines de ces nouvelles structures, certaines catégories de CMO sont prioritaires par rapport à d'autres en ce qui concerne la réception des remboursements anticipés sur les crédits immobiliers. Par conséquent, suivant le type de CMO dans lesquels un Compartiment investit, le placement peut être soumis à un risque de remboursement anticipé plus ou moins élevé que d'autres types de titres adossés à des crédits immobiliers.

L'un des principaux risques des CMO concerne l'incertitude quant au moment de réception des flux de trésorerie qui découle du taux des remboursements anticipés sur les crédits immobiliers sous-jacents servant de sûretés et de la structure de l'opération de CMO particulière (c'est-à-dire de l'ordre de priorité des tranches). L'augmentation ou la diminution des taux de remboursement anticipé (résultant de l'augmentation ou de la diminution des taux d'intérêt hypothécaires) influe sur le rendement, la durée de vie moyenne et le prix des CMO. Les prix de certains CMO, suivant leur structure et le taux des remboursements anticipés, peuvent être volatils. Certains CMO peuvent également ne pas être aussi liquides que d'autres titres.

Les titres adossés à des crédits immobiliers commerciaux (*commercial mortgage-backed securities* ou CMBS) sont un type de titre adossé à des crédits immobiliers qui sont adossés à un pool de crédits immobiliers commerciaux. Les obligations émises lors d'une opération de CMBS sont divisées en groupes, chacun étant dénommé « tranche ». Dans une structure de CMBS, l'ordre du remboursement du principal parmi les différentes tranches est déterminé par référence aux conditions de l'émission particulière du CMBS. Les tranches d'obligations « remboursées le plus rapidement » (*fastest-pay*), comme prévu dans le prospectus de l'émission, font initialement l'objet de tous les remboursements de principal. Lorsque ces tranches d'obligations sont remboursées, la tranche ou les tranches suivantes de la séquence, comme prévu dans le prospectus, font l'objet de tous les remboursements de principal jusqu'à ce qu'elles soient remboursées. Le remboursement séquentiel des groupes d'obligations se poursuit jusqu'au

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

remboursement de la dernière tranche. En conséquence, la structure du CMBS permet à l'émetteur d'utiliser les flux de trésorerie de sûretés à longue durée de vie et à versements mensuels pour formuler des titres à durées de vie courtes, intermédiaires et finales longues. La valeur d'un CMBS dépend des flux de trésorerie et de la volatilité des prêts commerciaux, de la volatilité et de la fiabilité des flux de trésorerie associés aux biens immobiliers commerciaux, du type, de la qualité et de la compétitivité des biens immobiliers commerciaux, de l'expérience, de la réputation et des ressources en capital de l'emprunteur et du gestionnaire, de l'emplacement des biens immobiliers commerciaux, de la qualité des locataires et des conditions des contrats de location.

Les titres adossés à des crédits immobiliers avec certificats de principal et de coupon séparés (SMBS) sont des titres adossés à des crédits immobiliers multicatégorie dérivés. Les SMBS peuvent être émis par des organismes ou subdivisions de l'État fédéral américain ou par des émetteurs privés de crédits immobiliers, ou par des investisseurs qui investissent dans les crédits immobiliers, y compris les caisses d'épargne et de crédit, les banques hypothécaires, les banques commerciales, les banques d'affaires et les entités ad hoc ou commanditées par l'une quelconque des entités susmentionnées. Les SMBS peuvent être moins liquides que d'autres types de titres adossés à des crédits immobiliers.

Les SMBS sont habituellement structurés en deux catégories qui reçoivent des parts différentes des distributions d'intérêts et de principal sur un pool d'actifs hypothécaires. Les SMBS standards sont composés d'une catégorie qui reçoit certains des intérêts et la part la plus importante du principal à partir des actifs hypothécaires, tandis que l'autre catégorie reçoit la part la plus importante des intérêts et le reste du principal. Dans les cas les plus extrêmes, une catégorie reçoit l'intégralité des intérêts (la catégorie des certificats de « coupon »), tandis que l'autre classe reçoit l'intégralité du principal (la catégorie des certificats de « principal »). Le prix et le rendement actuariel sur une catégorie de certificat de coupon est extrêmement sensible au taux des remboursements du principal (y compris les remboursements anticipés) sur les actifs de crédits immobiliers sous-jacents connexes, et un taux rapide de versements de principal peut avoir un effet défavorable important sur le rendement actuariel qu'un Compartiment tire de ces titres. Si les actifs de crédits immobiliers sous-jacents font l'objet de remboursements anticipés plus nombreux que prévu, un Compartiment peut ne pas être en mesure de récupérer tout ou partie de son placement initial dans ces titres, même si le titre fait partie des catégories bénéficiant des notations les plus élevées. Les crédits immobiliers sous-tendant ces titres peuvent être des titres immobiliers alternatifs, c'est-à-dire des titres immobiliers dont les versements de principal ou d'intérêts peuvent varier ou dont les durées de vie restantes peuvent être plus courtes que la norme.

Risque des actions à dividende prioritaire

Les actions à dividende prioritaire représentent une participation dans un émetteur et sont donc soumises aux mêmes risques que les autres types de titres de participation. Les actions à dividende prioritaire priment sur les actions ordinaires dans le cas où l'émetteur est mis en liquidation ou dépose son bilan, mais sont subordonnées aux intérêts des titres de créance de l'émetteur. Les actions à dividende prioritaire, contrairement aux actions ordinaires, sont souvent assorties d'un taux de dividende spécifié payable sur le résultat de la société. Les dividendes des actions à dividende prioritaire peuvent être cumulatifs ou non cumulatifs, participantes ou révisables de type *auction rate*. Les dispositions relatives aux dividendes « cumulatifs » obligent le versement de tout ou partie des dividendes antérieurs impayés avant que des dividendes puissent être versés aux titulaires d'actions ordinaires de l'émetteur. Les actions à dividende prioritaire « participantes » donnent droit à un dividende dépassant dans certains cas le dividende déclaré. Le niveau des dividendes de type *auction rate* est révisé périodiquement par un processus d'adjudication. Si les taux d'intérêt augmentent, le dividende fixe attaché aux actions à dividende prioritaire peut être moins attractif, ce qui entraîne une baisse de leurs cours. Les actions à dividende prioritaire peuvent être assorties de dispositions obligatoires de fonds d'amortissement, ainsi que de dispositions permettant de rembourser ou de racheter les actions, ce qui peut limiter l'avantage découlant d'une baisse des taux d'intérêt. La valeur des actions à dividende prioritaire est sensible aux évolutions des taux d'intérêt et aux évolutions de la qualité de crédit de l'émetteur.

Risque lié aux investissements immobiliers

Les investissements en instruments ou dérivés immobiliers dont la valeur est basée sur des indicateurs immobiliers sont exposés à des risques similaires à ceux associés à la propriété directe de biens immobiliers et au secteur immobilier en général. Les investissements immobiliers sont affectés par les conditions économiques générales, régionales et locales, les fluctuations des taux d'intérêts, les taux de l'impôt foncier, les lois d'urbanisme, les réglementations environnementales et autres actions gouvernementales, la dépendance aux liquidités, l'augmentation des charges d'exploitation, le manque de disponibilité de fonds hypothécaires, les pertes dues aux catastrophes naturelles, la construction intensive, les pertes dues aux accidents mortels ou condamnations, les variations de la valeur des biens immobiliers et des loyers, ainsi que par d'autres facteurs.

Les fonds de placement immobilier (REIT) sont des véhicules de placement collectif qui investissent principalement dans des biens immobiliers productifs de revenus ou en prêts ou intérêts immobiliers. Il existe généralement trois

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

types de REIT : les REIT de capital, les REIT hypothécaires ou une combinaison de REIT de capital et hypothécaires. Les REIT de capital investissent la majeure partie de leurs actifs directement dans des biens immobiliers, et leurs revenus proviennent essentiellement de la collecte de loyers. Les REIT de capital peuvent également produire des gains en capital grâce à la vente de biens qui ont pris de la valeur. Les REIT hypothécaires investissent la majeure partie de leurs actifs dans des hypothèques, et leurs revenus proviennent des paiements d'intérêts. Outre les frais qui lui incombent, un investisseur prend indirectement à sa charge sa part proportionnelle de toutes dépenses payées par les REIT dans lesquels il investit (telles que les charges d'exploitation et les honoraires de conseil).

Les REIT de capital et entités similaires constituées en vertu des lois de pays autres que les États-Unis peuvent être affectés par des variations de valeur du bien sous-jacent appartenant aux fonds. Les REIT hypothécaires et entités similaires constitués en vertu des lois de pays autres que les États-Unis peuvent être affectés par des défauts ou des problèmes de paiement liés aux hypothèques sous-jacentes, à la qualité du crédit accordé, aux taux d'intérêt et aux paiements anticipés des hypothèques sous-jacentes. Ces deux types de REIT sont également exposés à une forte dépendance vis-à-vis des flux de liquidité, de défaut de l'emprunteur et d'auto-liquidation. La compétence et la solvabilité du gestionnaire ont également une incidence sur les REIT.

Par ailleurs, les REIT hypothécaires sont également exposés aux facteurs suivants, qui peuvent se conjuguer : risques de paiement anticipé, d'extension, de taux d'intérêt et d'autres risques de marché. Les hypothèques immobilières sous-jacentes aux REIT hypothécaires sont généralement sujettes à un rythme plus rapide de remboursement du principal dans un environnement de taux d'intérêt baissiers et à un rythme plus lent de remboursement du principal dans un environnement de taux d'intérêt haussiers.

Les REIT peuvent être pénalisés s'ils ne sont pas admissibles au régime avantageux sur le plan fiscal qui leur est réservé en vertu du code des impôts (*Internal Revenue Code*) de 1986, tel qu'amendé, ou s'ils ne conservent pas leur exemption d'inscription en vertu de la Loi sur les sociétés d'investissement (*Investment Company Act*) de 1940, telle qu'amendée. Des risques similaires peuvent également affecter des entités de type REIT constituées en vertu de lois de pays autres que les États-Unis. En outre, des modifications de la loi fiscale fédérale, notamment en cas de limitation des activités ou investissements autorisés, peuvent avoir des effets préjudiciables sur les REIT.

Les Compartiments investiront dans des REIT et des investissements immobiliers considérés comme valeurs mobilières ou comme des investissements admissibles en vertu de la Loi et des réglementations luxembourgeoises connexes.

Risque réglementaire

Les entités financières, telles que les sociétés d'investissement et les conseillers en investissement, sont généralement soumis à une réglementation étendue par les pouvoirs publics, laquelle est sujette à de fréquentes modifications et peut avoir des conséquences défavorables importantes. Les récessions peuvent entraîner des changements d'ordre économique, juridique, budgétaire, fiscal et réglementaire. Les changements réglementaires peuvent avoir un impact sur la manière dont un Compartiment ou ses investissements sont régis, influencer sur les dépenses encourues directement par le Compartiment et la valeur de ses investissements et restreindre la capacité d'un Compartiment à mettre en œuvre sa stratégie d'investissement ou à atteindre son objectif d'investissement, voire l'en empêcher.

Risque des actions gratuites

Certains Compartiments peuvent investir jusqu'à 10 % de leur actif net en titres qui ne sont pas enregistrés à la vente publique (« Actions Gratuites »). Les Actions Gratuites peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, les titres relevant de la Règle 144A américaine et les titres compris dans d'autres offres privées mondiales. Les Actions Gratuites comportent divers niveaux de risque de liquidité car il se peut qu'il n'existe pas de marché actif pour l'achat et la vente de ce type d'action. Dans la mesure où les Actions Gratuites comportent des droits obligeant leur enregistrement dans l'année suivant leur achat, elles ne sont pas soumises à la limite de 10 % décrite ci-dessus.

Titres d'autres sociétés d'investissement

Les titres d'autres sociétés d'investissement, y compris les actions de sociétés d'investissement à capital fixe, de fonds communs de placement, de fonds cotés, de sociétés de développement commercial et de sociétés d'investissement à capital variable, représentent des participations dans des portefeuilles gérés professionnellement pouvant investir dans tout type d'instrument. Les placements dans d'autres sociétés d'investissement comportent essentiellement les mêmes risques que les placements directs dans les instruments sous-jacents, mais comportent des charges supplémentaires au niveau de la société d'investissement tels qu'une part des frais de gestion de portefeuilles et des charges d'exploitation.

POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

Certaines sociétés d'investissement telles que les sociétés d'investissement à capital fixe et les fonds cotés s'échangent en Bourse ou de gré à gré à leur valeur nette d'inventaire par action, majorée d'une prime ou minorée d'une décote.

Risque des sociétés à petite capitalisation

Les titres de participation des sociétés de petite capitalisation peuvent être plus volatils que ceux de sociétés de plus grande taille en raison du caractère limité de leurs gammes de produits, de leurs ressources financières et administratives et de leur marché et leurs canaux de distribution. Les sociétés de petite capitalisation peuvent avoir un historique d'exploitation plus court et mettent moins d'informations à disposition du public que les sociétés plus grandes et mieux établies. Leurs actions peuvent être moins liquides que celles de sociétés plus grandes, en particulier durant les replis des marchés.

Risque lié aux sukuk

Les sukuk sont des certificats structurés conformes à la charia et à ses principes en matière d'investissement. Ces certificats représentent en général un titre de propriété dans un portefeuille d'actifs éligibles, tangibles ou intangibles, futurs ou existants (« actifs sous-jacents »). Dans le cadre d'un sukuk type, un fonds commun de créance (« FCC ») émet des certificats à des investisseurs en échange de leur capital. Le FCC transfère le capital à ou au profit de l'entité qui mobilise le capital (le « Débiteur ») en échange des actifs sous-jacents du Débiteur détenus en fiducie par le FCC. En général, le Débiteur est contraint par différents contrats d'effectuer des versements périodiques aux investisseurs via le FCC sur une certaine période et de réaliser un dernier versement aux investisseurs via le FCC à une date donnée. Parmi les Débiteurs de sukuk figurent des institutions et sociétés financières, des États étrangers et des organismes d'États étrangers, y compris des émetteurs des marchés émergents.

Bien qu'en vertu de la charia, le sukuk implique de partager les plus-values et moins-values des actifs sous-jacents financés par le placement dans les certificats, la plupart des sukuk ne transfèrent pas la véritable propriété légale des actifs sous-jacents aux investisseurs et les versements périodiques et finaux aux investisseurs des sukuk sont rarement liés à la valeur des actifs sous-jacents. Par conséquent, la majeure partie des sukuk sont considérés comme des obligations non garanties dont les risques et rendements sont comparables à ceux des titres de créance classiques. Les investisseurs n'ont en général aucun recours direct aux actifs sous-jacents ni aucune créance garantie envers le débiteur. Les investisseurs des sukuk dépendent de la solvabilité du débiteur et ce dernier peut être réticent à ou incapable de s'acquitter de ses obligations de versements périodiques ou finaux. Par ailleurs, la capacité des investisseurs à prendre des mesures et à les mettre en œuvre eu égard à ces obligations de versement ou à faire appliquer les conditions du sukuk, à restructurer le sukuk, à obtenir une décision d'une instance d'une juridiction compétente et/ou à saisir des actifs du Débiteur peut être limitée. À l'instar des titres de créance classiques, les cours des sukuk varient en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt.

La complexité de la structure des sukuk et l'imaturité du marché des sukuk augmentent le risque potentiel d'un investissement dans les sukuk, et notamment les risques opérationnels, juridiques et financiers. Malgré la croissance enregistrée par le marché des sukuk ces dernières années, les sukuk peuvent s'avérer moins liquides que d'autres types d'investissements et il peut être parfois difficile d'investir dans des sukuk ou de céder ceux que l'on détient. En outre, toute évolution de l'interprétation de la charia par les instances ou les spécialistes du droit islamique au sujet de la structure des sukuk et de leur cessibilité, ou toute affirmation par des spécialistes du droit islamique consécutive à l'émission de sukuk selon laquelle certains sukuk ne respecteraient pas les principes d'investissement islamiques pourrait avoir des répercussions dramatiques sur le cours et la liquidité des sukuk concernés ou du marché des sukuk en général.

Risque d'imposition

La Société (ou chaque Compartiment) fera en sorte de s'acquitter de toutes obligations afin d'éviter une quelconque retenue d'impôt à la source en vertu de la loi américaine FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) ou des pénalités ou amendes en vertu de la Norme Commune de Déclaration (« NCD ») de l'OCDE, mais rien ne garantit que la Société (ou chaque Compartiment) sera en mesure de s'acquitter de ces obligations. Si la Société (ou un Compartiment) est assujéti à une retenue d'impôt à la source dans le cadre du régime FATCA ou se voit infliger des pénalités ou amendes en vertu de la NCD, les Actions détenues par ses Actionnaires sont susceptibles de subir une importante perte de valeur. Veuillez consulter les chapitres « Fiscalité » et « Reporting en matière de propriété effective et retenues à la source sur certains versements » de la section « Autres Informations pratiques » pour de plus amples informations.

Risque des warrants

Les warrants sont des instruments donnant droit à leur titulaire d'acheter un titre de participation à un cours spécifique, sur une période spécifique. Les warrants peuvent être réglés par livraison physique ou en espèces en fonction des conditions du warrant et peuvent être émis par l'émetteur du titre de participation sous-jacent ou par une tierce partie. Les opérations portant sur des warrants font souvent intervenir une contrepartie. L'évolution de la valeur d'un warrant ne correspond pas nécessairement à l'évolution de la valeur du titre sous-jacent. Le cours d'un warrant peut être plus volatil que le cours du titre sous-jacent correspondant, et un warrant peut offrir un potentiel supérieur d'appréciation ou de dépréciation du capital. Les warrants ne confèrent pas à leur titulaire de droits aux dividendes ni de droits de vote à l'égard du titre sous-jacent et ne confèrent pas de droits sur l'actif de la société émettrice. Un warrant cesse d'avoir une quelconque valeur s'il n'est pas exercé avant sa date d'expiration. Les warrants comportent un risque de crédit si la contrepartie au warrant est en défaillance ou ne remplit pas ses obligations. Le risque de crédit dépend de la solvabilité de la contrepartie individuelle qui émet l'action lors de l'exercice. La valeur d'un warrant dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur ou de sa capacité à livrer l'action à l'échéance. Il se peut que le titulaire d'un warrant ne soit pas en mesure d'obtenir l'action sous-jacente du warrant et/ou que le warrant soit jugé sans valeur en raison de la défaillance de l'émetteur. La perte potentielle d'un acheteur de warrant est habituellement limitée au montant du prix d'achat, ou prime, du warrant majoré de tous frais de transaction. Ces facteurs peuvent rendre les warrants plus spéculatifs que d'autres types de placements.

Risque relatif aux transactions sur titres vendus avant leur émission, avec livraison différée et avec engagement à terme

Les transactions sur titres vendus avant leur émission, avec livraison différée et avec engagement à terme impliquent un engagement d'acheter ou de vendre tous les titres spécifiques à un cours ou rendement prédéterminé où le paiement et la livraison ont lieu après la période habituelle de règlement pour ce type de titres. De manière générale, il n'y a pas d'intérêt accumulé pour l'acheteur jusqu'à la livraison du titre. Lors de l'achat de titres sujets à l'un de ces types de transactions, le paiement des titres n'est pas requis avant la date de livraison. Cependant, l'acheteur assume les droits et risques liés à la propriété, en ce compris le risque de fluctuation des cours et des rendements et le risque que le titre ne sera pas émis ou livré comme prévu. Si un Compartiment effectue des investissements complémentaires alors qu'une livraison différée est en attente, il peut en résulter une sorte d'effet de levier.

Risque des obligations à coupon zéro, des obligations à intérêt différé et des obligations payables en nature

Les obligations à coupon zéro et les obligations à intérêt différé sont des titres de créance émis avec une décote par rapport à leur valeur nominale. La décote représente approximativement la totalité des intérêts courus et composés de l'obligation jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date du premier versement d'intérêts à un taux d'intérêt reflétant le taux du marché du titre au moment de l'émission. Si les obligations à coupon zéro n'exigent pas de versement périodique d'intérêts, les obligations à intérêt différé prévoient un délai avant le début du versement régulier d'intérêts. Les obligations payables en nature sont des titres de créance qui prévoient que l'émetteur peut, à son choix, verser les intérêts sur ces titres en espèces ou sous la forme de titres de créance supplémentaires. Ces titres peuvent comporter des risques de crédit plus élevés et connaître une volatilité plus élevée que les titres de créance qui versent actuellement leurs intérêts en espèces.

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Informations générales concernant les Catégories d'Actions

Chaque Compartiment offre des Actions dans des Catégories multiples, avec des niveaux différents de commissions de vente, de commissions de distribution, de frais de service, de charges et de politiques de distribution. Le Conseil d'administration est autorisé à émettre, sans restriction et à tout moment, des Actions de toutes Catégories à leurs valeurs nettes d'inventaire par Actions respectives, conformément aux dispositions des Statuts de la Société, sans accorder de droit préférentiel aux anciens actionnaires sur la souscription des Actions à émettre. Les informations concernant la disponibilité des Catégories de chaque Compartiment peuvent être obtenues sur www.mfs.com, au siège social de la Société ou auprès de l'agent local situé dans votre pays. Un DIC1 peut être obtenu pour chaque Catégorie disponible sur meridian.mfs.com

Toutes les Actions émises sont entièrement libérées et sans valeur nominale. Chaque Action est assortie d'un droit de vote, quelle que soit la valeur nette d'inventaire du Compartiment et de la Catégorie auxquels elle est rattachée. Les rompus d'actions ne comportent pas de droits de vote mais participent à la distribution des dividendes (Actions de Distribution et Actions de Distribution brute uniquement) et à tout boni de liquidation. Le Conseil d'administration a décidé que la Société ne peut émettre de warrants, d'options ou d'autres droits de souscription d'Actions de la Société à ses Actionnaires ou à d'autres personnes.

Les Actions sont disponibles uniquement sous forme nominative. La détention d'Actions nominatives est attestée par une confirmation envoyée, de manière générale, dans les deux jours suivant la date à laquelle l'ordre a été accepté. Des rompus d'Actions peuvent être émis. Les courriers et notifications officiels sont généralement postés à l'adresse de chaque compte inscrite au registre des Actionnaires de la Société (ou du Compartiment ou de la Catégorie de celle-ci). Dans la mesure autorisée par la législation et la réglementation luxembourgeoises applicables, les avis et notifications liés aux Compartiments pourront être donnés par voie électronique dans certaines circonstances ou pour certains comptes.

Catégories d'Actions

Les Conseils d'administration de la Société et de la Société de Gestion sont autorisés, sans limitation et à tout moment, à cesser d'offrir une ou plusieurs Catégories d'Actions sous réserve de l'envoi du préavis applicable. À la date du présent Prospectus, les Compartiments offrent des Actions de **Catégorie A, B, C, N, W, I, Z et S**. Il se peut que certaines Catégories ne soient pas disponibles pour chaque Compartiment. Il se peut que certains Compartiments et/ou Catégories ne soient pas disponibles dans le pays de résidence ou de domicile d'un investisseur.

La présence de Catégories multiples permet à un investisseur (ou à son Intermédiaire Financier) de choisir la méthode d'achat des actions qui lui convient le mieux, en fonction du montant de l'achat, de la durée de détention des Actions prévue et d'autres facteurs. Lorsque des Actions de plusieurs Catégories ou de plusieurs types sont émises, la Valeur nette d'inventaire par Action peut différer selon les Catégories, selon le type d'Action (distribution ou capitalisation) et le montant des frais, commissions et charges. Vous trouverez ci-dessous un bref résumé des différents types de Catégories d'Actions proposés par le Compartiment. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur Intermédiaire Financier pour obtenir des informations complémentaires.

- Chaque Compartiment est libellé dans une Devise de Référence, qui peut être le dollar US, l'euro ou la livre sterling, mais peut comporter des Catégories libellées dans des devises autres que la Devise de Référence.
- Chaque Compartiment offre des Actions de non-distribution (« Capitalisation ») (A1, B1, C1, N1, W1, I1, S1 et Z1).
- En outre, certains Compartiments offrent des Actions de distribution de revenu net après déduction des frais applicables (« Action de Distribution ») périodiquement au cours de l'année comme stipulé dans le Profil du Compartiment (p.ex. A2, B2, C2, N2, W2 et I2) ou chaque année (p.ex. A4, AH4).
- Certains Compartiments offrent également des Actions distribuant des revenus avant déduction des frais applicables, qui sont déduits des plus-values et/ou du capital (« Action de Distribution brute ») (p.ex. A3, C3, N3, W3 et I3). Toute distribution impliquant l'imputation de frais au capital du Compartiment entraîne le remboursement ou retrait d'une partie de l'investissement initial d'un Actionnaire ou de toute plus-value attribuable à cet investissement initial. Bien que le versement de toutes les distributions impliquerait une baisse immédiate de la Valeur nette d'inventaire par

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Action, les Actions de Distribution brute peuvent générer des distributions plus importantes (grâce à l'application des frais au capital du Compartiment), ce qui entraîne en retour une baisse également plus marquée de la Valeur nette d'inventaire par Action du Compartiment concerné. En conséquence, le capital risque d'être entamé et les revenus peuvent être générés en anticipant le potentiel de croissance future du capital.

- Les Catégories désignées par un « X » (p. ex. IIX) appliquent les mêmes commissions, minimums d'investissement et autres caractéristiques que la Catégorie correspondante (p. ex. I1). Elles sont néanmoins en mesure de répondre aux besoins de certaines catégories d'investisseurs ou de se conformer aux pratiques du marché ou aux exigences de certaines juridictions.

Certaines Catégories sont ou seront offertes avec l'objectif de réduire les fluctuations de taux de change et de rendements entre la Catégorie d'Actions couvertes applicable libellée dans une autre devise que la Devise de Référence et la Catégorie d'Actions non couvertes libellée dans la Devise de Référence du Compartiment concerné (« Catégories d'Actions couvertes »). MFS est responsable des opérations de couverture pour ces Catégories d'Actions couvertes. Les clauses et conditions applicables aux Catégories d'Actions couvertes sont identiques à celles s'appliquant aux mêmes Catégories d'Actions offertes dans la Devise de Référence, la différence étant la couverture de la Catégorie d'Actions couvertes par rapport à la Devise de Référence du Compartiment. MFS peut exécuter ces opérations de couverture en ayant recours à divers techniques et instruments de couverture, et notamment les contrats de change à terme, les contrats de swaps de devises, les contrats de change à terme standardisés, les options d'achat vendues et les options de vente achetées. Les gains/pertes et charges du processus de couverture seront supportés au prorata par les Catégories d'Actions couvertes. Cependant, il existe un risque que, dans certaines circonstances, les transactions couvertes en devise relatives à une Catégorie d'Actions couverte aient un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire des actions des autres Catégories (y compris les Catégories d'Actions non couvertes) du même Compartiment. Consultez la section « Facteurs de risque - Risque de change ».

Toute mention d'une Catégorie comprendra toutes les Catégories comportant la même structure de frais et commissions et toutes les devises dans lesquelles ces Catégories sont offertes. Par exemple, sauf indication contraire, toute mention des Actions de Catégorie A comprendra les Actions de Capitalisation de Catégorie A1, les Actions de Distribution de Catégorie A avec une fréquence de distribution mensuelle ou trimestrielle (A2) et annuelle (A4), et les Actions de Distribution brute de Catégorie A3, ainsi que chaque devise dans laquelle elles sont libellées (dollar US, euro, livre sterling, franc suisse et yen japonais), les Catégories d'Actions couvertes de la Catégorie A ou de la Catégorie A₁X.

Informations complémentaires sur les commissions de vente et les frais de transaction

Toutes les Catégories de chaque Compartiment comportent le même objectif et les mêmes stratégies d'investissement, mais chaque Catégorie comporte sa propre structure de commissions de vente et de charges d'exploitation. Les commissions de vente maximums (dénommées également « droits d'entrée/de sortie ») payables sur les ordres d'achat, d'échange ou de rachat par les investisseurs pour chaque Catégorie d'Actions sont détaillées dans les Documents d'Informations Clés pour l'investisseur des Catégories respectives. Aucune commission de vente n'est exigible sur les Actions des Catégories I, W, Z et S. Le Distributeur est en droit de recevoir toute commission de vente payable par les investisseurs. Le Distributeur peut verser tout ou partie des droits d'entrée aux Intermédiaires Financiers (ou l'Intermédiaire Financier peut déduire les droits d'entrée de votre investissement, et le solde est alors appliqué à l'achat d'Actions dans le Compartiment concerné). La date et le montant de la commission payable peuvent varier suivant les Intermédiaires Financiers ou les investisseurs. Votre Intermédiaire Financier peut également vous facturer des frais, commissions ou autres charges supplémentaires. Il est recommandé de consulter votre Intermédiaire Financier afin de déterminer quelle Catégorie d'Actions vous convient le mieux.

Le tableau ci-dessous présente les commissions de vente et les frais de transaction facturés aux investisseurs au moment de l'achat ou de la vente d'Actions d'un Compartiment. Pour obtenir des informations concernant les frais courants pour chaque Catégorie de chaque Compartiment, veuillez vous reporter à la section « Profils des Compartiments ».

Droits d'entrée maximums sur les achats (en pourcentage du prix d'offre).....	Actions de Catégorie A	jusqu'à 6 % ¹
	Actions de Catégorie B	0 %
	Actions de Catégorie C	0 %
	Actions de Catégorie N	jusqu'à 3 %
	Actions de Catégorie W	s/o
	Actions de Catégorie I	s/o
	Actions de Catégorie S	s/o

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

	Actions de Catégorie Z	s/o
Droits de sortie maximums (en pourcentage du prix d'offre).....	Actions de Catégorie A	s/o
	Actions de Catégorie A (achats importants)	1 %
	Actions de Catégorie B	4 % ²
	Actions de Catégorie C	1 % ³
	Actions de Catégorie N	s/o
	Actions de Catégorie W	s/o
	Actions de Catégorie I	s/o
	Actions de Catégorie S	s/o
	Actions de Catégorie Z	s/o
Commission d'échange.....	Toutes Catégories	s/o
Commission de rachat.....	Toutes Catégories	s/o

¹ S'agissant de chaque Compartiment, certains achats importants d'Actions de Catégorie A (généralement supérieurs à un million USD ou l'équivalent dans une autre devise) peuvent être effectués sans droits d'entrée, mais peuvent être soumis à des droits de sortie payables au Distributeur de 1 % maximum (du prix d'achat ou du prix de rachat, s'il est inférieur) dans le cas où le rachat des Actions est effectué dans les 24 mois suivant l'achat.

² Les droits de sortie payables sur les Actions de Catégorie B passent de 4 % sur les Actions rachetées dans la première année suivant l'achat à 3 % sur les Actions rachetées dans la deuxième année suivant l'achat, à 2 % sur les Actions rachetées dans la troisième année suivant l'achat, à 1 % sur les Actions rachetées dans la quatrième année suivant l'achat, à 0 % sur les Actions rachetées à partir de la cinquième année suivant l'achat.

³ Payable uniquement si les Actions sont rachetées dans les 12 mois suivant la date d'achat.

Les Catégories libellées dans une autre devise que la Devise de Référence, les Catégories d'Actions Couvertes, les Actions de Capitalisation, les Actions de Distribution et de Distribution brute de chaque Catégorie sont soumises aux commissions de vente décrites ci-dessus.

Aux fins du calcul du droit de sortie, les achats d'Actions de Catégorie B et C sont considérés avoir été effectués depuis un an le jour du premier anniversaire de l'achat et à chaque date anniversaire suivante. En outre, lors d'un rachat partiel, les Actions non soumises à un droit de sortie (p. ex. les Actions acquises par le biais du réinvestissement automatique des dividendes ou des plus-values de cession, les Actions ayant atteint leur pleine maturité) sont rachetées en premier. S'agissant des Actions soumises à un droit de sortie, les Actions les plus anciennes sont réputées être celles qui sont rachetées pour les besoins de la détermination de l'applicabilité du droit de sortie (p. ex. la méthode du premier entré, premier sorti). Le cas échéant, le droit de sortie sera imputé au prix d'achat ou au prix de rachat, si ce dernier est moins élevé. Les droits d'entrée et de sortie peuvent être modifiés ou faire l'objet d'une renonciation, à la discrétion du Distributeur conjointement avec les Intermédiaires Financiers concernés, à condition qu'ils ne dépassent pas les pourcentages maximums prévus dans les Documents d'Informations Clés à l'Investisseur des Catégories respectives. Il peut être renoncé à un droit de sortie sur les Actions de Catégorie B ou de Catégorie C dans le cas de certains rachats effectués conformément à des plans de rachat automatique établis par le biais de votre Intermédiaire Financier. Veuillez contacter votre Intermédiaire Financier afin de savoir s'il vous est possible de bénéficier de tels plans. Le Distributeur verse des commissions aux Intermédiaires Financier par l'intermédiaire desquels les achats d'Actions de Catégories A, B, C ou N sont effectués. La date et le montant de ces commissions peuvent, mais ne doivent pas obligatoirement, correspondre aux droits de sortie applicables et peuvent varier selon les Intermédiaires Financiers et/ou les investisseurs.

De manière distincte et en sus de tous droits d'entrée ou de sortie payables par les investisseurs, chaque Compartiment peut verser au Distributeur une commission de distribution et/ou de service sur les Actions de Catégorie A, B, C et N, laquelle est utilisée par le Distributeur pour appuyer la distribution de ces Catégories, ainsi que l'administration des comptes actionnaires et la prestation des services aux Actionnaires de ces Catégories. Le Distributeur peut, à sa discrétion, verser tout ou partie de ces commissions aux Intermédiaires Financiers. Voir « Informations sur la Société et les prestataires de services » ci-dessous pour obtenir des informations complémentaires concernant les versements faits au Distributeur et aux Intermédiaires Financiers.

Investisseurs Eligibles

Les *Actions de Catégories A, B, C et N* sont généralement offertes à tout investisseur qui n'est pas une *Personne Prohibée*.

Les *Actions de Catégorie B* ne sont plus offertes aux actionnaires potentiels ou aux actionnaires existants titulaires

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

d'Actions de Catégorie B des Compartiments à dater du 1^{er} octobre 2014. Les échanges (entre différents Compartiments) ou transferts (au sein d'un même Compartiment) d'Actions de Catégorie B sont toujours autorisés et certaines exceptions peuvent s'appliquer pour l'achat d'Actions de Catégorie B, notamment pour le réinvestissement de dividendes et pour certains comptes pour lesquels les réglementations locales exigent que l'investissement dans ces actions soit autorisé.

Les *Actions de Catégorie W* sont offertes (i) aux Intermédiaires Financiers qui fournissent des services de conseil en investissement tarifés à des investisseurs sous-jacents et/ou auxquels il est interdit par ailleurs d'être rémunérés par la Société ou par ses sociétés apparentées et (ii) aux salariés de MFS et de ses sociétés apparentées, ainsi qu'à leur famille proche.

Les *Actions de Catégories I et Z* sont uniquement offertes aux investisseurs institutionnels tels que définis ponctuellement par l'autorité de surveillance luxembourgeoise dans le cadre de la Loi luxembourgeoise sur les organismes de placement collectif (p. ex. banques, compagnies d'assurances et certains autres établissements de crédit et professionnels de l'investissement, fonds de pension, fondations, organismes de placement collectif, certaines sociétés holdings et autres investisseurs dont les comptes sont gérés professionnellement) (« Investisseurs Institutionnels »).

Les *Actions de Catégorie S* ne sont accessibles qu'aux Investisseurs institutionnels d'autres fonds au sein du complexe de fonds de MFS, qui ont investi par l'intermédiaire de comptes séparés de compagnies d'assurances sponsorisés par des sociétés apparentées à Sun Life Financial, Inc.

Restrictions à la détention : Les Statuts permettent à la Société d'exclure ou de restreindre la détention d'Actions (ou de droits de vote attachés à celles-ci) à toute personne physique ou entité juridique qui détient des Actions (soit comme détenteur inscrit au registre ou comme bénéficiaire effectif) lorsqu'une telle détention est susceptible (i) d'entraîner le non-respect des exigences d'éligibilité d'une Catégorie, y compris l'obligation d'être un Investisseur Institutionnel pour les Actions de Catégorie I, S ou Z, ou le non-respect des minimums d'investissement lors de l'achat ; (ii) d'entraîner la violation de toute loi ou de tout règlement applicables, soit luxembourgeois ou étrangers, (iii) de faire en sorte que la Société soit exposée à des désavantages fiscaux ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas subis si cette personne ou entité n'avait pas été titulaire d'Actions, ou (iv) de soumettre la Société à des prescriptions d'enregistrement supplémentaires en application de toute loi sur les valeurs mobilières ou sur l'investissement ou de toute loi ou prescription supplémentaire de tout pays ou autorité (« Personne Prohibée »).

Ces Personnes Prohibées comprennent toute « Personne des États-Unis » (définie ci-dessous). Dans le cas où il apparaît qu'une Personne Prohibée est un bénéficiaire effectif d'Actions, que ce soit seule ou conjointement avec une autre personne, le Conseil d'administration peut ordonner à cet Actionnaire de revendre ses Actions et de remettre à la Société la preuve de cette vente dans une période minimum prescrite par le droit applicable, mais dans une période d'au moins trente (30) jour suivant l'avis. Si cet Actionnaire ne se conforme pas à cet ordre, la Société peut d'office racheter ou faire racheter à cet Actionnaire la totalité des Actions qu'il détient, conformément aux procédures établies par le Conseil d'administration et les Statuts de la Société. S'agissant des Actionnaires qui ne respectent pas les prescriptions d'éligibilité d'une Catégorie particulière, le Conseil d'administration peut ordonner la conversion des Actions inéligibles en Actions de la Catégorie équivalente la plus proche disponible.

La Société définit une « Personne des États-Unis » comme

- (i) toute personne physique résidant aux États-Unis ;
- (ii) toute société de personnes, société de capitaux ou autre entité organisée ou constituée en application des lois des États-Unis ou dont le principal établissement est situé aux États-Unis ;
- (iii) toute succession dont l'exécuteur ou l'administrateur est une personne des États-Unis ou tout trust dont un quelconque trustee est une personne des États-Unis, ou dont les revenus sont soumis à l'impôt sur le revenu des États-Unis, quelle qu'en soit la source ;
- (iv) toute agence ou succursale d'une entité étrangère située aux États-Unis ;
- (v) tout compte non discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une succession ou un trust) détenu par un négociateur ou autre fiduciaire au bénéfice ou pour le compte d'une personne des États-Unis ;

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

- (vi) tout compte discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une succession ou un trust) détenu par un négociateur ou autre fiduciaire organisé, constitué ou (s'il s'agit d'une personne physique) résidant aux États-Unis ;
- (vii) toute société de personnes ou de capitaux si : a) elle est organisée ou constituée en application des lois d'un territoire étranger et b) elle est constituée par une personne des États-Unis principalement afin d'investir en valeurs mobilières non enregistrées en application de la Loi, à moins qu'elle ne soit organisée ou constituée, et possédée, par des investisseurs accrédités (tels que définis en application de la réglementation des États-Unis) qui ne sont pas des personnes physiques, des successions ou des trusts ;
- (viii) toute entité constituée principalement pour effectuer des placements passifs, telle qu'un pool, une société d'investissement ou autre entité similaire lorsque (a) les parts de participation détenues par des personnes des États-Unis dans cette entité représentent au total 10 % ou plus de la propriété effective de l'entité ou (b) cette entité a été constituée principalement afin de faciliter les placements effectués par des personnes des États-Unis ; et
- (ix) une caisse de retraite pour les salariés, les dirigeants ou les responsables d'une entité constituée aux États-Unis et dont le principal établissement est situé aux États-Unis ; et
- (x) toute personne ou entité qui serait tenue, sur demande, d'attester son statut de « Personne des États-Unis » par le biais du formulaire W-9 (*Request for Taxpayer Identification Number and Certification*) émis par l'*Internal Revenue Service* [Direction générale des impôts] des États-Unis.

La propriété effective d'Actions de la Société par des Personnes des États-Unis est généralement interdite, et la Société est en droit d'exiger les informations nécessaires pour établir la nationalité et le pays de résidence de toute personne faisant une demande d'Actions ou revendiquant la propriété de toutes Actions. En outre, les Actions ne peuvent être offertes, cédées, transférées ou remises, de manière directe ou indirecte, au Canada, à moins d'une décision contraire du Distributeur. En application des pouvoirs conférés dans les Statuts, la Société ou la Société de Gestion peut racheter d'office des Actions détenues par toute Personne Prohibée ou par des Personnes des États-Unis ou détenues au Canada suivant les conditions prévues dans les Statuts et peut restreindre l'exercice des droits attachés à ces Actions. Tous droits de sortie seront prélevés sur le produit de ce rachat.

En outre, tout Intermédiaire Financier est tenu de ne pas présenter aux Compartiments des clients soumis aux sanctions économiques ou commerciales des États-Unis ou de l'Union européenne, y compris, mais sans s'y limiter, les sanctions administrées par l'*Office of Foreign Assets Control*, le département américain du Trésor, et les clients figurant sur la liste consolidée des personnes, groupes et entités soumis aux sanctions financières de l'Union européenne administrée par la Commission européenne et les fédérations sectorielles de crédit de l'Union européenne.

Traitement des ordres

Vous pouvez acheter, échanger ou vendre les Actions d'un Compartiment de la manière décrite ci-dessous. Seuls les ordres reçus « en bonne et due forme » seront acceptés et traités. Les règles spécifiques décrivant l'ordre ou la « bonne et due forme » peuvent varier d'un type de transaction et d'un compte à un autre.

La Société, la Société de Gestion ou ses Agents délégués (y compris l'Agent de Transfert) peuvent, à leur discrétion, procéder à toutes mesures d'authentification qu'ils considèrent comme appropriées pour vérifier, confirmer ou clarifier un ordre ou les instructions de paiement et/ou l'identité d'un actionnaire et peuvent retarder le traitement d'un ordre ou d'un paiement jusqu'à ce que ces procédures d'authentification soient remplies. Tous les ordres ou instructions doivent être signés par le(s) actionnaire(s) inscrit(s) au nominatif, sauf dans le cas où un seul signataire autorisé a été choisi en cas de compte joint ou dans le cas où un représentant a été nommé conformément à une procuration jugée acceptable pour la Société, la Société de Gestion ou leurs agents.

Les ordres d'achat, de rachat et d'échange reçus en bonne et due forme par l'Agent de Transfert un jour où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg (autre que les jours de suspension des opérations ordinaires) (« Jour Ouvré luxembourgeois ») au plus tard à l'Heure Limite de Réception des Ordres sont traités à la valeur nette d'inventaire calculée après la réception, sous réserve de toute commission de vente applicable. L'« Heure Limite de Réception des Ordres » se situe à la clôture de la séance ordinaire de la Bourse de New York (normalement 16h00 heure de New York, 22h00 heure de Luxembourg) (l'« Heure de Valorisation ») un jour qui est un Jour Ouvré luxembourgeois et où la Bourse de New York est ouverte (un « Jour de Valorisation »). Les ordres d'achat, de rachat et d'échange reçus un Jour Ouvré luxembourgeois qui n'est pas un Jour de Valorisation seront reportés jusqu'au Jour de Valorisation suivant.

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Veillez noter que le décalage horaire entre Luxembourg et New York peut varier durant les semaines où l'heure d'été est observée (dans un tel cas l'Heure Limite de Réception des Ordres serait normalement 16h00, heure de New York et 21h00, heure de Luxembourg). Dans la mesure où les actifs d'un Compartiment sont négociés sur d'autres marchés que ceux de la Bourse de New York lorsque le Compartiment ne fixe pas le cours de ses Actions, la valeur des actifs d'un Compartiment est susceptible de varier lorsque vous ne serez pas en mesure d'acheter ou de racheter des Actions.

Lorsque des Actions d'un Compartiment sont disponibles dans une Catégorie libellée dans une devise différente de la Devise de Référence du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment est calculée dans la Devise de Référence du Compartiment et sera calculée dans l'autre devise sur la base des taux de change en vigueur entre la Devise de Référence et cette autre devise. Tout gain ou perte de change résultant de la conversion, dans la devise du Compartiment, des achats libellés dans une autre devise que la Devise de Référence du Compartiment (et vice-versa) seront attribués à la Catégorie concernée libellée dans une autre devise que sa Devise de Référence. Cela pourrait avoir un impact négatif sur la valeur liquidative et sur les performances de ladite Catégorie.

Les ordres reçus par l'Agent de Transfert après l'Heure Limite de Réception des ordres un Jour Ouvré luxembourgeois sont conservés jusqu'au Jour Ouvré luxembourgeois suivant. La Société, la Société de Gestion ou leurs Agents peuvent accepter des ordres en bonne et due forme après l'Heure Limite de Réception des ordres et effectuer ces opérations comme si ces ordres avaient été reçus avant l'Heure Limite de Réception des ordres ce Jour Ouvré luxembourgeois si la Société, la Société de Gestion ou l'Agent de Transfert reçoit de la personne présentant les ordres toutes les assurances nécessaires que les ordres représentent les transactions présentées auprès ou par le biais de cette personne par les investisseurs avant l'Heure Limite de Réception des ordres le Jour Ouvré luxembourgeois concerné.

En outre, les Conseils d'administration de la Société ou de la Société de Gestion peuvent, s'ils le jugent approprié, permettre des heures limites qui précèdent l'Heure Limite de Réception des ordres, comme convenu avec les Intermédiaires Financiers locaux, à condition, cependant, que ces heures limites différentes précèdent en tout temps l'Heure Limite de Réception des ordres et soient publiées dans l'addendum local au Prospectus, dans les contrats concernés conclus entre les Intermédiaires Financiers et le Distributeur et/ou dans d'autres documents marketing utilisés dans le territoire en question.

Les Actionnaires (ou leur Intermédiaire Financier) sont invités à vérifier rapidement la confirmation ou l'avis similaire transmis après chaque transaction afin de s'assurer qu'ils sont rigoureusement exacts. Les Intermédiaires Financiers peuvent appliquer différentes procédures telles qu'une heure limite de transaction avancée ou des périodes de règlement différentes de celles indiquées dans le Prospectus. Il est recommandé de consulter votre Intermédiaire Financier afin d'obtenir des détails à ce sujet.

Comment acheter des Actions

Procédures d'ouverture de compte et d'achat.

Vous ou votre Intermédiaire Financier pouvez créer votre compte dans les Compartiments en envoyant un formulaire de souscription accompagné des documents d'identification requis à l'Agent de Transfert (qui ne peut recevoir des ordres que des Intermédiaires Financiers agissant pour le compte d'un Actionnaire). L'Agent de Transfert peut demander l'envoi de l'original du formulaire de souscription signé et des documents d'identification, auquel cas le traitement de la demande peut être différé jusqu'à la réception de ces documents.

Dès lors que tous les documents requis ont été approuvés et que votre compte est ouvert, les instructions d'achat doivent être transmises à l'Agent de Transfert en bonne et due forme. Les ordres d'achat peuvent être envoyés à l'Agent de Transfert par fax, par courrier ou par tout autre moyen approuvé par la Société ou la Société de Gestion. Ils doivent normalement inclure l'ensemble des données d'enregistrement (dénomination du/des Compartiment(s), Catégorie(s) d'Actions, devise de la/des Catégorie(s), valeur des Actions achetées) et toutes autres informations exigées par la Société, la Société de Gestion ou leurs agents. L'Agent de Transfert peut demander une confirmation écrite et dûment signée des instructions d'achat supplémentaires, ce qui peut donner lieu à un délai dans le traitement de l'investissement jusqu'à la réception de la confirmation écrite requise.

Il vous est recommandé de lire les DICI correspondants avant tout achat d'Actions. Vous pouvez obtenir les DICI correspondant à toute Catégorie d'Actions offerte à l'adresse meridian.mfs.com ou sur demande auprès de votre Intermédiaire Financier. La Société, la Société de Gestion ou ses Agents se réservent le droit de refuser tout ordre d'achat qui n'est pas présenté en bonne et due forme. Si une instruction d'achat est refusée en tout ou en partie, les

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

montants versés pour l'achat vous seront retournés à vos risques et à vos frais.

Les Actionnaires sont priés de noter que certaines plateformes acceptent des ordres de rompus d'Actions, tandis que d'autres n'acceptent que des ordres d'Actions complètes. Veuillez contacter votre Intermédiaire Financier pour obtenir des informations complémentaires.

Les montants d'achat minimums habituels pour les Actions sont indiqués ci-dessous. La Société, la Société de Gestion ou leurs Agents peuvent, à leur gré, renoncer à ces minimums. Il n'y a pas de montants minimums pour les investissements ultérieurs en Actions.

Devise de libellé	Investissement initial minimum
<i>Actions de Catégories A, B, C, N, W et S</i>	
Euro.....	4 000 €
Livre sterling.....	2 500 £
Franc suisse.....	4 500 CHF
Dollar US.....	5 000 \$
Yen.....	500 000 ¥
<i>Actions de Catégorie I</i>	
Euro.....	2 000 000 €
Livre sterling.....	1 500 000 £
Franc suisse.....	2 500 000 CHF
Dollar US.....	3 000 000 \$
Yen.....	300 000 000 ¥
<i>Actions de Catégorie Z</i>	<i>Voir Formulaire de la Catégorie Z</i>

Paiement des achats. Dès que le prix d'émission des Actions sera déterminé, l'Agent de Transfert vous communiquera (ou communiquera à votre Intermédiaire Financier) le montant total de la transaction, y compris les droits d'entrée, le cas échéant, pour le nombre d'Actions souscrit ou, dans le cas où un investisseur aurait indiqué un montant à investir, le nombre d'Actions attribuées. Si le prix déterminé ne correspond pas à un chiffre rond dans la Devise de Référence, il sera arrondi à l'unité de mesure la plus proche dans ladite Devise de Référence.

Le paiement doit être envoyé directement par l'Actionnaire (par virement à partir d'un compte bancaire dont l'Actionnaire ou l'agent/intermédiaire dûment agréé de l'Actionnaire est titulaire) sur le compte bancaire indiqué dans le formulaire de souscription ou tel qu'indiqué par ailleurs par l'Agent de Transfert. Les autres formes de paiement, entre autres les paiements effectués par les tiers, les espèces, chèques de voyage ou mandats non bancaires, ne sont pas acceptés.

Le paiement du montant total dû doit être effectué au plus tard trois jours ouvrés suivant le Jour de Valorisation. Le paiement doit être effectué dans la devise dans laquelle la Catégorie concernée est libellée.

Dans le cas où un souscripteur d'Actions ne paie pas le prix d'achat exact dans les délais impartis, la Société, la Société de Gestion ou leurs agents peuvent annuler son ordre ou, le cas échéant, racheter les Actions. Dans ce cas, le souscripteur peut être tenu de garantir la Société et la Société de Gestion contre tous et chacun des coûts, frais ou pertes engagés directement ou indirectement par suite du non-paiement dans les délais, y compris, sans limitation, les coûts de transaction, intérêts ou taxes applicables. Dans le calcul de cette perte, il sera tenu compte, s'il y a lieu, de tout mouvement du cours des Actions concernées entre la distribution et l'annulation ou le rachat ainsi que des coûts engagés par la Société ou la Société de Gestion pour tenter des procédures contre le souscripteur.

Achats en nature. La Société ou la Société de Gestion peuvent également accepter, à leur discrétion, qu'un ordre d'achat soit réglé « en nature », au moyen de titres ou d'autres actifs plutôt qu'en espèces, sous réserve toutefois que les titres ou autres actifs considérés soient conformes aux objectifs, politiques et restrictions d'investissement du Compartiment concerné. Dans ce cas, les titres ou autres actifs transférés au Compartiment concerné seront valorisés conformément aux politiques de valorisation des Compartiments et, en vertu de la réglementation luxembourgeoise, l'évaluation des titres ou autres actifs apportés en nature doit être contrôlée par le réviseur de la Société. L'acheteur sera redevable de l'ensemble des frais et taxes applicables résultant de l'achat en nature (y

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

compris les frais liés au contrôle effectué par le réviseur), à moins du consentement contraire de la Société ou de la Société de Gestion.

Comment revendre des Actions

Vous pouvez demander à tout moment à la Société de racheter vos Actions dans la devise dans laquelle la souscription a été effectuée à leur valeur nette d'inventaire, sous réserve de tous droits de sortie applicables dans le cas d'Actions de Catégorie B ou C (et de certaines Actions de Catégorie A).

Procédures de rachat. Les ordres de rachat peuvent être envoyés à l'Agent de Transfert par téléphone, fax, courrier ou par tout autre moyen approuvé par la Société ou par la Société de Gestion. Les demandes de rachat écrites doivent être signées et présentées à l'Agent de Transfert. Les rachats par téléphone ne sont pas possibles pour tous les comptes ni pour toutes les transactions.

Les ordres de rachat doivent comprendre en particulier les détails complets de l'enregistrement (nom(s) et numéro de compte), la dénomination du ou des Compartiment(s), de la ou des Catégorie(s) d'Actions, le nombre ou la valeur d'Actions à racheter et, s'ils n'ont pas été communiqués dans la demande initiale, les détails de votre compte bancaire sur lequel sera versé le produit du rachat. Si ces derniers ne sont pas disponibles, le paiement sera effectué par chèque payable à l'Actionnaire ou aux Actionnaires nominatif(s) et envoyé à l'adresse enregistrée.

Un ordre de rachat d'un montant inférieur ou égal à la valeur de votre compte (autre qu'un échange) n'est considéré comme étant en bonne et due forme que pour les Actions de votre compte pour lesquelles le paiement a été reçu et collecté. Un nouvel ordre de rachat doit être présenté si vous souhaitez faire racheter vos Actions pour lesquelles le paiement n'a pas été reçu et collecté au moment de la réception par le Compartiment de l'ordre de rachat précédent. La réception et la collecte du paiement peuvent prendre jusqu'à sept jours ouvrés après un achat. Dans certaines circonstances, vous devrez présenter des documents complémentaires pour faire racheter vos Actions.

Produit du rachat. Le produit du rachat sera normalement versé dans les trois (3) jours ouvrés suivant la réception de l'ordre de rachat en bonne et due forme à un Jour de Valorisation. La Société, la Société de Gestion ou leurs Agents peuvent différer un tel paiement jusqu'à dix (10) jours suivant le Jour de Valorisation, sans intérêt.

Le produit du rachat est remis par virement de fonds sur un compte bancaire ouvert au nom de l'Actionnaire. Les virements sont à la charge de l'Actionnaire. Un chèque peut être émis dans certains cas. Tous les versements sont effectués au risque de l'Actionnaire sans responsabilité pour le Gestionnaire Financier, la Société, la Société de Gestion ou d'autres prestataires de services.

Les versements correspondant aux rachats ne doivent être effectués que par le Teneur de Registre et Agent de Transfert dans les territoires et aux moments où la législation, la réglementation du contrôle des changes ou d'autres cas de force majeure ne lui interdisent pas d'effectuer les virements ou les versements du produit du rachat dans le pays où le paiement est demandé.

Les ordres de rachat ou la remise du produit de rachat peuvent être différés indéfiniment si l'Actionnaire n'a pas présenté tous les documents requis au moment de l'ouverture du compte ou ultérieurement sur demande de la Société, la Société de Gestion ou de l'Agent de Transfert. Voir la section « Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » ci-après.

Rachats en nature : La Société peut, à sa discrétion et dans la mesure permise par la législation locale (et uniquement après avoir obtenu au préalable l'accord de l'Actionnaire procédant au rachat), donner suite aux demandes de rachat pour toute Catégorie de tout Compartiment par la remise de titres ou d'autres actifs (« paiement en nature »). Afin d'effectuer un tel paiement en nature, le Compartiment attribuera à l'Actionnaire des titres et/ou d'autres actifs de son portefeuille, égaux en valeur, calculés en conformité avec les dispositions des Statuts au Jour de Valorisation auquel le cours de rachat des Actions est calculé, à la valeur d'inventaire totale des Actions faisant l'objet du rachat. La nature et le type d'actifs devant être ainsi transférés dans un tel cas seront fixés par le Conseil d'administration de la Société, de façon juste et équitable compte tenu de la composition du portefeuille du Compartiment concerné, et sans préjudice important des intérêts de la masse des Actionnaires restants. Dans le cas de rachats en nature, la législation et la réglementation luxembourgeoises applicables imposent que l'évaluation des titres et autres actifs transférés soit contrôlée par le réviseur de la Société. Les frais afférents à de tels transferts (y compris les taxes et les frais liés au contrôle effectué par le réviseur) seront supportés par l'Actionnaire bénéficiant du rachat en nature, sauf si la Société ou la Société de Gestion en décide autrement.

Comment échanger des Actions

Échanges et transferts. Les actionnaires peuvent transférer ou échanger des Actions de Catégorie B contre d'autres Actions de Catégorie B, ou des Actions de Catégorie C contre d'autres Actions de Catégorie C, du même Compartiment ou d'un Compartiment différent. En cas de transfert au sein d'un même Compartiment, les actionnaires peuvent uniquement procéder au transfert vers une Catégorie libellée dans la même devise. Par exemple, un actionnaire titulaire d'Actions de Catégorie C de Capitalisation en dollars US d'un Compartiment (C1\$) peut les échanger contre des Actions de Catégorie C de Distribution en dollars US (C2\$) ou des Actions de Catégorie C de Distribution brute en dollars US (C3\$) du même Compartiment, mais pas contre des Actions C1\$.

Pour les autres Catégories d'Actions, les actionnaires peuvent transférer ou échanger leurs Actions pour celles d'une autre Catégorie du même Compartiment ou d'un Compartiment différent dès lors qu'ils remplissent les exigences minimales d'éligibilité applicables de la Catégorie concernée (y compris la qualité d'Investisseur Institutionnel et les minima d'investissement appropriés pour ces Catégories, si applicable). En cas de transfert au sein du même Compartiment, les actionnaires peuvent uniquement procéder au transfert vers une Catégorie libellée dans la même devise. Par exemple, un actionnaire titulaire d'Actions de Catégorie A de Capitalisation en dollars US d'un Compartiment (A1\$) peut les échanger contre des Actions de Catégorie I de Distribution en dollars US (I2\$) ou des Actions de Catégorie W de Distribution brute en dollars US (W3\$) du même Compartiment.

Conversion d'Actions. Si un Actionnaire détient des Actions de Catégorie B pendant huit ans, la valeur monétaire de ces Actions sera automatiquement convertie en Actions de Catégorie A du même Compartiment, dans la même devise, et l'Actionnaire recevra un crédit pour la période de détention d'Actions de Catégorie B. Cette conversion est effectuée à la fin du mois – ou aux environs de la fin du mois – correspondant à l'anniversaire des huit ans (généralement le 25 du mois si cette date est un jour ouvré). Chaque fois que des Actions de Catégorie B de votre compte sont converties en Actions de Catégorie A, un nombre proportionnel d'Actions de Catégorie B acquises de par le réinvestissement des dividendes ou des distributions est également converti en Actions de Catégorie A. Si vous détenez des Actions de Catégorie B par le biais d'un compte omnibus (c'est-à-dire un compte enregistré au nom de votre Intermédiaire Financier par lequel vous détenez vos Actions avec d'autres investisseurs), la conversion des Actions de Catégorie B peut être soumise à la présentation par l'Intermédiaire Financier à la Société ou à ses agents d'informations nécessaires concernant l'ancienneté des Actions détenues sur ce compte.

Procédures d'échange. Les ordres d'échange peuvent être envoyés à l'Agent de Transfert par téléphone, fax, courrier ou par tout autre moyen approuvé par la Société ou par la Société de Gestion. Les demandes d'échange écrites doivent être signées et envoyées à l'Agent de Transfert. Les échanges par téléphone ne sont pas possibles pour tous les comptes ni pour toutes les transactions.

Les ordres d'échange écrits doivent être signés et inclure notamment toutes les données d'enregistrement (nom(s) et numéro(s) de compte), le nom du ou des Compartiments, la ou les Catégories, le nombre ou la valeur des Actions à échanger et le ou les Compartiments visés par l'échange.

Les échanges ou conversions d'une Catégorie à une autre Catégorie d'un même Compartiment ou d'un autre Compartiment seront basés sur la valeur nette d'inventaire respective de chaque Catégorie à la date de négociation de la transaction. Par conséquent l'Actionnaire concerné peut recevoir plus ou moins d'Actions que ce qu'il détenait à l'origine, selon la valeur nette d'inventaire des Actions à cette date.

Dans le cas d'Actions de Catégorie B et de Catégorie C (et de certains achats d'Actions de Catégorie A), les Actions par ailleurs soumises à des droits de sortie n'y seront pas soumises en cas d'échange. Les Actions resteront soumises au programme de droits de sortie selon le pourcentage, au prorata, des frais d'acquisition reportés (CDSC) entre la date d'achat initial et la date d'échange des Actions soumises aux droits de sortie. Le taux de change applicable dans le cas où les Actions à échanger sont libellées en différentes devises sera celui qui s'applique aux autres opérations sur Actions le même jour concerné.

Il se peut que les demandes d'échange d'Actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions libellés dans une devise contre des Actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions libellés dans une autre devise présentées à un quelconque Jour de Valorisation nécessitent un (1) jour ouvré supplémentaire afin qu'il soit procédé aux conversions de change pour cet échange. Cependant, dans des circonstances exceptionnelles, la Société, la Société de Gestion ou l'Agent de Transfert peut décider, à sa discrétion, de traiter une telle demande d'échange et les conversions de devises nécessaires le même Jour de Valorisation.

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Il vous est recommandé de lire les DICI du Compartiment ou de la Catégorie dans lequel vous échangez vos Actions, afin de connaître les différences en matière d'objectifs, de politiques et de risques avant d'effectuer un échange. Le privilège d'échange peut être modifié ou supprimé à tout moment et tous les échanges sont soumis à certaines restrictions et aux politiques de la Société concernant les pratiques de négociation perturbatrices, qui sont conçues pour protéger les Compartiments et leurs Actionnaires des effets nocifs de négociations fréquentes.

Considérations sur les échanges et les rachats

Politique concernant les rachats et échanges considérables. La Société peut suspendre le rachat ou l'échange d'Actions de toute Catégorie de tout Compartiment en cas de demandes de rachat ou d'échange considérables (c.-à-d. en cas d'ordres excédant 10 % de l'actif du Compartiment) dans certaines circonstances ou lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire de la Catégorie du Compartiment est suspendu. Voir la section « Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire/des ordres d'Actions » ci-après.

Petits comptes. Compte tenu des frais engendrés par la tenue de petits comptes, la Société de Gestion se réserve le droit de racheter vos Actions d'un Compartiment sans votre accord si votre compte présente un solde inférieur à un certain nombre d'Actions ou à un certain montant monétaire déterminés à la discrétion du Conseil d'administration de la Société ou de la Société de Gestion (actuellement 2 500 USD (ou l'équivalent en EUR/GBP/CHF/JPY) pour les Catégories A, B, C, N et W et 500 000 USD (ou l'équivalent en EUR/GBP/CHF/JPY) pour les Catégories I, S et Z).

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

La Société, la Société de Gestion et l'Agent de Transfert sont tenus de se conformer aux lois et réglementations internationales et luxembourgeoises applicables en matière de prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. À cette fin, la Société, la Société de Gestion et l'Agent de Transfert peuvent demander les informations et les documents nécessaires permettant d'établir l'identité d'un investisseur éventuel, de tous ayant-droits, l'origine du produit de l'achat et l'objectif et la nature prévue de l'investissement. La Société, la Société de Gestion et l'Agent de Transfert se réservent le droit de demander à tout instant des informations et des documents mis à jour, ainsi que toutes informations et tous documents complémentaires pouvant être requis en fonction de l'évaluation des risques ou en conformité avec les lois et réglementations en vigueur. La non-communication des informations ou des documents requis peut entraîner de la part de la Société ou de la Société de Gestion le report de l'ouverture de votre compte, voire son refus, le report de l'exécution de tout ordre d'achat ou d'échange, voire son refus, et/ou le report ou la suspension du paiement des Actions rachetées par l'investisseur.

Informations personnelles des Actionnaires

Les investisseurs sont priés de noter que toutes les informations personnelles fournies, ainsi que les informations obtenues auprès d'autres sources, peuvent être utilisées dans le cadre de la gestion des placements de l'investisseur dans la Société et de la commercialisation, ainsi que dans le cadre de la prévention du blanchiment de capitaux, de la fraude et du terrorisme (dont la vérification des données des investisseurs par rapport à des listes de personnes exposées politiquement ou à des listes de sanctions) et pour respecter d'autres exigences légales ou réglementaires. Ces informations peuvent être transmises à MFS, à ses filiales ou agents et à d'autres prestataires de services tiers, dont l'Agent de Transfert, qui peuvent utiliser les informations à cette fin pour le compte de la Société. Les informations peuvent être également divulguées à des organismes chargés de faire appliquer la loi, des instances de réglementation et des organismes de lutte contre la fraude et d'autres tiers à ces fins, mais uniquement dans la mesure et dès lors que la loi applicable l'exige. Tous ces destinataires peuvent être basés dans des pays dont les lois en matière de confidentialité sont inexistantes ou offrent une plus faible protection que les lois en vigueur au sein de l'Union européenne.

En investissant dans un Compartiment, chaque investisseur nomme (i) MFS ou l'un quelconque de ses agents ou ses sociétés apparentées comme fondé de pouvoir avec mandat de demander à l'Agent de Transfert et d'obtenir de celui-ci tous les renseignements nécessaires le concernant, et (ii) accepte que ses informations personnelles soient traitées et utilisées dans des pays dont les lois en matière de protection des données personnelles offrent une plus faible protection que les lois en vigueur au sein de l'Union européenne, comme stipulé ci-dessus.

Droit de refuser ou de restreindre les ordres d'achat et d'échange

La Société et la Société de Gestion se réservent chacune le droit de restreindre, de refuser ou d'annuler, sans préavis, tout ordre d'achat ou d'échange. Les achats, les rachats et les échanges d'Actions sont exécutés à une valeur nette d'inventaire inconnue. La Société ou la Société de Gestion n'autorise pas les pratiques associées au *market timing* et aux opérations de souscription hors délai et se réserve le droit de refuser les ordres d'achat et/ou d'échange provenant de tout investisseur que la Société ou la Société de Gestion soupçonne de se livrer à de telles pratiques et de prendre,

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

en cas de besoin, les mesures nécessaires pour protéger les autres Actionnaires de la Société.

Tout Compartiment peut, sur décision du Conseil d'administration, de la Société de Gestion ou du Gestionnaire Financier, faire l'objet d'une suspension des achats ou échanges pour quelque raison que ce soit, sous réserve de certaines exceptions (p. ex. les placements automatisés, certains comptes de caisse de retraite). La suspension ne sera levée par le Conseil d'administration que lorsque, de l'avis du Conseil d'administration, de la Société de Gestion ou du Gestionnaire Financier, les circonstances justifiant la suspension n'existent plus.

Risques et politiques en matière d'opérations perturbatrices

Les opérations perturbatrices sont des transactions effectuées par les Actionnaires à intervalle régulier, trop fréquemment ou qui sont très volumineuses, ce qui peut perturber les stratégies d'investissement du portefeuille et augmenter les charges d'exploitation des Compartiments. Cependant, les investisseurs doivent être conscients du fait que les Compartiments peuvent être utilisés par certains investisseurs à des fins de répartition d'actifs ou par des fournisseurs de produits structurés, ce qui peut nécessiter une nouvelle répartition périodique des actifs entre les Compartiments. Cette activité n'est généralement pas considérée comme perturbatrice, sauf si elle devient, de l'avis du Conseil d'administration ou de la Société de Gestion, trop fréquente ou si elle semble survenir à intervalles réguliers. Le Compartiment n'est pas destiné à être un véhicule de négociations fréquentes. La Société et la Société de Gestion s'efforcent d'éviter les schémas d'achats, de rachats ou d'échanges d'Actions perturbateurs. La Société, la Société de Gestion ou leurs agents peuvent adopter des procédures cherchant à prévenir ces pratiques d'opérations perturbatrices, y compris celles décrites ci-dessous. La Société ou la Société de Gestion peuvent modifier ses politiques en tout temps sans préavis aux Actionnaires. Rien ne permet d'assurer que la Société, la Société de Gestion ou leurs agents seront en mesure de découvrir ou d'empêcher les opérations perturbatrices ou fréquentes.

De la même manière qu'ils possèdent le droit de restreindre, de rejeter ou d'annuler tout ordre d'achat ou d'échange à leur discrétion, les membres du Conseil d'administration ou de la Société de Gestion peuvent également utiliser d'autres outils pour s'assurer que les intérêts des Actionnaires sont protégés d'opérations perturbatrices, notamment l'évaluation à la juste valeur (voir « Valorisation »), le « swing pricing » (voir « Calcul de la Valeur liquidative ») et les achats et rachats en nature (N.B. : les rachats en nature doivent avoir été approuvés par l'actionnaire) (voir « Comment vendre des Actions »).

Politiques spécifiques en matière de limitation des achats et des échanges. De manière générale, la Société, la Société de Gestion ou leurs Agents limiteront, rejeteront ou annuleront les ordres d'achat et d'échange s'ils en viennent à la conclusion que l'activité d'échange dépasse certains seuils monétaires ou limites numériques au cours d'une période spécifique. Par exemple, la Société ou la Société de Gestion peuvent, de manière générale, limiter, rejeter ou annuler les opérations d'achat ou d'échange supplémentaires dans un Compartiment après deux échanges à partir de celui-ci représentant chacun 5 000 USD (ou l'équivalent dans une autre devise) ou plus par trimestre civil. Il se peut que ces politiques de limitation des échanges et des achats ne s'appliquent pas aux ordres d'échange passés par certains types de comptes ou encore aux échanges automatisés ou non discrétionnaires.

Certains Intermédiaires Financiers peuvent avoir recours à des procédures de restrictions des opérations fréquentes de la part de leurs clients qui investissent dans le Compartiment, alors qu'il se peut que d'autres Intermédiaires Financiers n'aient recours à aucune procédure pour restreindre les opérations fréquentes. Ces procédures, le cas échéant, peuvent être plus restrictives que les politiques de limitation des achats et des échanges du Compartiment, peuvent autoriser des opérations qui ne sont pas permises par ces politiques et/ou interdire les opérations qui ne sont pas visées par les politiques de limitation des achats et des échanges du compartiment.

Dans la mise en application de leurs politiques en matière d'opérations fréquentes, la Société, la Société de Gestion ou leurs Agents prennent en considération les informations dont ils disposent et se réservent le droit d'assimiler des opérations effectuées sur plusieurs comptes faisant l'objet d'une détention, d'un contrôle ou d'une influence communs à des opérations effectuées sur un compte unique. Les échanges effectués le même jour sur un même compte sont regroupés en vue de compter le nombre et le montant des échanges effectués par le titulaire du compte (par exemple, un titulaire effectuant le même jour un échange d'un montant de 6 000 \$ du Compartiment vers deux autres Compartiments, en échangeant 3 000 \$ vers chacun des deux Compartiments, sera considéré comme ayant effectué une seule transaction d'échange d'une valeur supérieure à 5 000 \$). De manière générale, la Société, la Société de Gestion ou leurs Agents ne sont pas en mesure de repérer les opérations effectuées par un Actionnaire sous-jacent particulier sur un compte prête-nom/omnibus, ce qui rend difficile, voire impossible, de déterminer si un Actionnaire sous-jacent particulier a violé des limites spécifiques d'achat ou d'échange ou s'il se livre à des opérations fréquentes. Cependant, la Société, la Société de Gestion ou leurs Agents peuvent examiner les opérations au niveau du compte prête-nom/omnibus pour repérer des opérations fréquentes ou douteuses, auquel cas la Société ou la Société de Gestion peuvent vérifier auprès de l'Intermédiaire Financier qu'un ou plusieurs Actionnaires individuels sous-jacents ne se livrent pas à des opérations

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

fréquentes ou demander à l'Intermédiaire Financier de lui communiquer des données sur les opérations réalisées par l'investisseur. Il se peut qu'un Intermédiaire Financier soit réticent ou ne soit pas en mesure de communiquer à la Société, à la Société de Gestion ou à leurs agents les informations concernant les opérations d'un Actionnaire sous-jacent.

Risques associés à la pratique d'opérations perturbatrices

Les Actionnaires cherchant à se livrer à la pratique d'opérations excessives peuvent utiliser diverses stratégies pour éviter d'être découverts, et il ne peut y avoir aucune assurance que la Société, la Société de Gestion ou leurs Agents seront en mesure de démasquer de tels Actionnaires et de restreindre leurs pratiques de négociation. La capacité de la Société, de la Société de Gestion et de leurs agents à découvrir et à restreindre ces pratiques excessives peut également être limitée par les systèmes opérationnels et les limitations technologiques.

Dans la mesure où la Société, la Société de Gestion ou leurs Agents sont dans l'impossibilité de restreindre la pratique d'opérations excessives sur un Compartiment ou dans la mesure où des rachats ou échanges considérables et fréquents ont lieu dans un Compartiment, ceux-ci peuvent perturber la gestion efficace du portefeuille du Compartiment et avoir pour effet d'obliger un Compartiment à se livrer à certaines activités de manière plus importante que la normale, telles que le maintien de liquidités plus élevées, l'utilisation de sa ligne de crédit et le recours à des opérations de portefeuille. L'accroissement de telles opérations sur le portefeuille et l'utilisation de la ligne de crédit auraient pour conséquence d'accroître les charges d'exploitation du Compartiment et de réduire sa performance d'investissement, tandis que le maintien de ratios de liquidités plus élevés serait susceptible de réduire les résultats d'investissement du Compartiment en période de marchés haussiers.

Charges et frais

Les frais courants de chaque Compartiment comprennent les charges suivantes :

- toutes les commissions dues aux divers prestataires de services engagés par la Société, y compris au Dépositaire et à ses correspondants, au Réviseur indépendant et aux Conseillers juridiques de la Société ;
- toutes les commissions dues à la Société de Gestion (qui s'acquitte des commissions du Gestionnaire Financier en les prélevant sur ses propres commissions) et aux autres prestataires engagés par la Société de Gestion pour le compte de la Société, y compris le Distributeur et le Teneur de Registre et Agent de Transfert ;
- les frais afférents aux paiements versés aux Intermédiaires Financiers (ou au Gestionnaire Financier ou au Distributeur comme remboursement du paiement de ces frais) pour la fourniture de services de réseau ou d'autres services aux Actionnaires ;
- les autres frais d'exploitation et frais administratifs, y compris mais sans s'y limiter certains frais d'achat et de vente de titres de portefeuille (notamment les commissions de courtage standard, les frais bancaires et les frais d'intérêts, mais à l'exclusion des frais de transaction des portefeuilles) ; les frais liés aux publications légales, aux prospectus, aux DICI, aux rapports financiers et autres documents mis à la disposition des Actionnaires : les charges gouvernementales ; les frais d'enregistrement, de publication, de traduction, de conseil local, de coordination, de représentation et autres frais de même nature liés à l'enregistrement d'Actions dans des juridictions étrangères ; les intérêts ; les taxes ; les frais de présentation de rapports (y compris notamment les dépôts de déclarations fiscales dans les différentes juridictions) ; les frais de communication ; la rémunération des administrateurs (sauf s'ils ont refusé cette rémunération, ce qu'ont fait tous ceux qui sont employés par MFS ou ses sociétés apparentées) et leurs débours raisonnables ; les frais raisonnables liés aux services aux investisseurs ; le coût d'enregistrement des Compartiments auprès des plateformes de négociation ou des chambres de compensation, des Bourses ou des marchés de change ; et de manière générale toutes autres dépenses liées à l'administration et aux opérations.

Le Gestionnaire Financier ou sa société apparentée s'est engagé volontairement à supporter certaines charges des Compartiments, à l'exclusion des frais de gestion financière, des commissions de distribution, des frais de service et des taxes (autres que la taxe d'abonnement luxembourgeoise), des frais de courtage et de transaction, des frais de conversion de devises, des charges exceptionnelles et des charges associées aux activités du Compartiment, y compris les intérêts. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter aux tableaux des frais courants dans la section « Profils des Compartiments ».

Pour toutes les Catégories d'Action, à l'exception des Catégories d'Actions de Distribution brute, tous les frais récurrents sont imputés d'abord sur les revenus courants puis, si ce n'est pas suffisant, sur les plus-values réalisées puis, si nécessaire, sur l'actif. Pour les Catégories d'Actions de Distribution brute, tous les frais récurrents

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

seront imputés sur les plus-values réalisées, puis si nécessaire, sur l'actif après la distribution. Les frais directement imputables à un ou à des Compartiment(s) particulier(s) sont supportés par ce ou ces Compartiment(s), et les frais communs à deux ou à plusieurs Compartiment(s) sont répartis au prorata, en fonction de l'actif net ou du nombre de comptes actionnaires de chacun ou de toute autre méthode qui paraît équitable aux Compartiments. Les gains/pertes et charges du processus de couverture sont supportés au prorata par les Catégories d'Actions Couvertes.

Les Compartiments paient des frais de transaction, tels que des commissions, lorsqu'ils achètent et vendent des titres. Un taux de rotation de portefeuille plus élevé peut donner lieu à des frais de transaction plus élevés et à des taxes plus élevées lorsque les Actions sont détenues sur un compte imposable. Ces frais de transaction, qui ne sont pas comptabilisés dans les « Frais récurrents » ou dans le « Total des Frais sur Encours », affectent la performance des Compartiments. La Société applique des procédures permettant d'ajuster la valeur liquidative d'un Compartiment à la hausse ou à la baisse afin de réduire l'impact de ces charges pour les Actionnaires existants du Compartiment concerné.

Calcul de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire des Actions de chaque Catégorie des Compartiments est fixée une fois par Jour de Valorisation à l'Heure de Valorisation. La valeur nette d'inventaire d'une Catégorie d'Actions est calculée en déduisant le montant du passif d'un Compartiment imputable à cette Catégorie de la valeur de l'actif imputable à cette Catégorie et en divisant la différence par le nombre d'Actions en circulation de cette Catégorie. Les actifs détenus dans le portefeuille d'un Compartiment sont valorisés sur la base de leur valeur de marché ou de leur juste valeur, comme décrit ci-dessous. Les variations des placements d'un portefeuille et du nombre d'Actions en circulation sont généralement prises en considération dans la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment le jour ouvré suivant cette variation. Tout actif détenu par un Compartiment qui n'est pas libellé dans la Devise de Référence du Compartiment sera converti dans cette Devise de Référence sur la base du taux de change au Jour de Valorisation, comme déterminé de bonne foi par le Conseil d'administration ou conformément aux procédures établies par le Conseil d'administration. Les coûts liés à la conversion de change en relation avec l'achat, le rachat ou l'échange d'Actions du Compartiment sont normalement supportés par la Catégorie qui n'est pas dans la Devise de Référence et pourraient avoir une incidence négative sur la valeur nette d'inventaire et la performance de ladite Catégorie.

La couverture de change peut être utilisée au bénéfice des Catégories d'Actions Couvertes. Les gains/pertes de ces activités de couverture reviendront à chacune des Catégories concernées. En conséquence, des gains ou pertes seront pris en considération dans la valeur d'inventaire par Action des Actions d'une quelconque Catégorie d'Actions Couvertes. Cependant, il existe un risque que, dans certaines circonstances, les transactions couvertes en devise relatives à une Catégorie d'Actions couvertes aient un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire des Actions des autres Catégories (y compris les catégories d'actions non couvertes) du même Compartiment. Consultez la section « Facteurs de risque - Risque de change » pour de plus amples informations. Le taux de change retenu pour la stratégie de couverture des Catégories d'Actions Couvertes peut être différent du taux au comptant utilisé pour calculer la valeur d'inventaire des Catégories d'Actions non libellées dans la Devise de Référence, ce qui pourrait donc entraîner des gains ou des pertes pour les Catégories d'Actions Couvertes, compte tenu des fluctuations de change entre les mouvements des taux au comptant respectifs.

La valeur nette d'inventaire de la Société est égale à tout moment au total des valeurs nettes d'inventaire des Actions de chaque Catégorie de chaque Compartiment converties, le cas échéant, en euros au taux de change en vigueur sur un marché reconnu à un quelconque Jour de Valorisation.

Procédures d'ajustement de la Valeur nette d'inventaire ou « swing pricing ». Les transactions volumineuses vers ou depuis un Compartiment peuvent créer une « dilution » des actifs du Compartiment car le cours auquel un investisseur achète ou vend des Actions peut ne pas refléter totalement les frais de transaction ou autres frais encourus lorsque le Gestionnaire Financier négocie des titres pour faire face aux flux entrants et sortants importants. C'est pourquoi la Société a adopté des procédures permettant d'ajuster la valeur nette d'inventaire par Action à la hausse ou à la baisse (procédures appelées « swing pricing ») afin de réduire l'impact de ces frais pour les Actionnaires existants du Compartiment. Selon ces procédures, dans le cours habituel des affaires, l'ajustement sera effectué dès lors que les achats, échanges et rachats nets d'Actions de toutes les Catégories excèdent, un jour ouvré particulier, un certain pourcentage des actifs du Compartiment tel que déterminé en tant que de besoin par le Conseil d'administration de la Société ou de la Société de Gestion. Tout ajustement de la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment n'excédera pas 2 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné au de Valorisation concerné. En cas de grand volume d'achats nets, la valeur nette d'inventaire par Action sera ajustée à la hausse, et les acheteurs d'Actions du Compartiment au Jour de Valorisation en question paieront effectivement un montant additionnel afin de compenser les frais de transaction encourus. À l'inverse, la valeur nette d'inventaire par Action sera ajustée à la baisse en cas de grand volume de rachats nets. La valeur nette d'inventaire ajustée s'appliquera à tous les achats, échanges et rachats d'Actions de toutes les Catégories au Jour de Valorisation. Comme les achats, rachats et échanges nets d'un

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Compartiment varie d'un jour ouvré à l'autre, il n'est pas possible de prédire la fréquence à laquelle la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment sera ajustée. Sur la base de ces ajustements, la volatilité de la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment peut ne pas refléter exactement la performance réelle des actifs sous-jacents d'un Compartiment.

Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire/des ordres d'Actions

Le calcul de la valeur nette d'inventaire des Actions de chaque Catégorie des Compartiments peut être suspendu, en dehors des circonstances prévues par la loi, dans les circonstances suivantes :

- pendant toute période (autre qu'un jour normalement chômé ou une période de clôture habituelle de week-end) au cours de laquelle ne sont ouverts aucun marché ni aucune Bourse constituant le principal marché ou la principale Bourse d'une partie importante des placements d'un Compartiment ou sur lequel ou laquelle les négociations sont suspendues ou interdites ;
- pendant toute période au cours de laquelle se produit une situation d'urgence rendant impossible la liquidation de placements représentant une partie importante de l'actif d'un Compartiment ou au cours de laquelle il devient impossible de transférer, à des cours de change normaux, des fonds correspondant à l'acquisition ou à la liquidation de placements ou au cours de laquelle il est impossible de déterminer la juste valeur d'un quelconque actif d'un Compartiment ;
- pendant toute défaillance des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du cours d'un placement d'un Compartiment ou des cours courants sur un marché ou une Bourse si pour une autre raison il est impossible de déterminer la valeur d'une part importante des placements de la Société ou d'un quelconque Compartiment ; et
- lorsque, pour quelque raison que ce soit, il est impossible d'établir raisonnablement, rapidement et avec exactitude le cours d'un placement détenu par un Compartiment.

En outre, l'émission, le rachat et l'échange des Actions de chaque Catégorie des Compartiments peuvent être suspendus dans l'un quelconque des cas ci-dessus, ainsi que dans les cas suivants :

- Pendant toute période au cours de laquelle, selon le Conseil d'administration, la remise des fonds correspondant ou susceptibles de correspondre au paiement ou à la cession des placements d'un Compartiment ne peut être effectuée aux taux de change normaux.
- En cas de demandes de rachat et/ou d'échange considérables dans un Compartiment à un Jour de Valorisation, la Société peut décider de retarder le règlement d'un rachat et/ou d'un échange jusqu'à ce que le Compartiment concerné ait cédé les actifs correspondant sans retard inutile. Ces demandes de rachat et/ou d'échange seront traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'émission, du rachat et de l'échange des Actions de chaque Catégorie sera publiée dans un quotidien du Luxembourg et un autre quotidien à plus grand tirage.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire des Actions d'un Compartiment n'aura pas pour résultat une suspension à l'égard d'autres Compartiments qui ne seraient pas affectés par les facteurs concernés.

Les Actionnaires qui ont fait une demande d'échange ou de rachat de leurs Actions seront notifiés par écrit d'une telle suspension du droit d'échanger ou de demander le rachat d'Actions et seront notifiés sans délai lors de l'expiration de la suspension. Toute suspension de ce type sera publiée dans les journaux dans lesquels les cours des Actions de la Société sont généralement publiés si, de l'avis de la Société, cette suspension est susceptible de durer plus d'une semaine. Les ordres de rachat reçus durant la période pendant laquelle la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment est suspendue seront traités au premier Jour de Valorisation suivant la levée de la suspension, à moins qu'un tel ordre de rachat ne soit annulé par écrit par l'Actionnaire avant toute date limite notifiée à l'Actionnaire durant la période de suspension.

Au cas où il serait envisagé de liquider la Société, aucune émission, ni aucun échange ou rachat ne sera autorisé après publication du premier avis de convocation d'une Assemblée extraordinaire des actionnaires destinée à liquider la Société. Toutes les Actions en circulation au moment de cette publication seront calculées au titre du boni de liquidation.

Le Distributeur se réserve le droit de suspendre ou de mettre un terme aux ventes d'Actions d'un ou de plusieurs

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Compartiment et de refuser ou d'accepter, à sa seule discrétion, tout formulaire de souscription. Les ventes d'Actions sont suspendues lorsque la Société suspend le calcul de la valeur nette d'inventaire.

Valorisation

La valeur des actifs de chaque Catégorie d'Actions de chacun des Compartiments est déterminée de la façon suivante :

Les titres de participation et autres instruments de participation détenus par un Compartiment sont valorisés à leurs cours de marché courants lorsque des cours de marché courants sont facilement disponibles. Les titres de créance détenus par un Compartiment sont valorisés sur la base d'informations communiquées par un service de cotation indépendant ou de cours de marché facilement disponibles. Lorsque des informations communiquées par un service de cotation indépendant ou des cours de marché ne sont pas facilement disponibles, les cours des titres et instruments de participation et de créance sont fixés à leur juste valeur comme déterminée sous la direction du Conseil d'administration. Les instruments du marché monétaire et certains titres de créance à court terme sont généralement valorisés au moyen de la méthode de valorisation du coût amorti, ce qui consiste à valoriser de tels titres de créance à leur coût d'acquisition ajusté de l'amortissement des primes et de l'accroissement des décotes plutôt qu'à une valeur de marché courante. Dans le cas d'un instrument de décote, la valeur de l'instrument, basée sur le coût d'acquisition net, est graduellement portée à son cours de rachat, tandis que le retour sur investissement calculé sur le coût net d'acquisition est maintenu à un niveau constant. Les certificats de dépôt sont valorisés à leur valeur de marché.

Les titres, instruments financiers et autres actifs des Compartiments pour lesquels des cours ne sont pas facilement disponibles, y compris ceux pour lesquels des cours de marché disponibles sont considérés comme non fiables en application des politiques de valorisation, sont valorisés à leur juste valeur, déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'administration. Les cours de marché de la plupart des types de titres de créance et de certains types d'instruments dérivés peuvent être considérés comme difficilement disponibles. Ces investissements sont généralement valorisés à leur juste valeur sur la base des informations communiquées par des services de cotation tiers, lesquelles peuvent se fonder tant sur des données de transactions que sur des informations de marché telles que le rendement, la qualité, le taux nominal, l'échéance, le type d'émission, les caractéristiques de négociation et d'autres données de marché.

Dans ce cas, le Compartiment peut avoir recours à des informations provenant d'un prestataire externe ou d'autres sources pour corriger les cours de marché de clôture de ces titres et instruments afin de refléter ce qu'il considère comme la juste valeur des titres et instruments au Jour de Valorisation du Compartiment. La juste valorisation des titres et instruments peut être déterminée fréquemment sur la base de l'assertion selon laquelle les événements qui se produisent assez fréquemment sont importants.

En outre, les investissements peuvent être évalués à la juste valeur s'il est déterminé que la valeur d'un investissement a été fortement affectée par des événements survenus après la clôture de la Bourse ou du marché sur lequel l'investissement est principalement négocié (comme un marché de change ou une Bourse) et avant la détermination de la valeur nette d'inventaire du Compartiment ou après l'arrêt des négociations d'un titre spécifique si la négociation ne reprend pas avant la clôture de la Bourse ou du marché sur lequel le titre est principalement négocié. Le Gestionnaire Financier s'appuie généralement sur les informations fournies par des services de cotation tiers ou sur d'autres informations (telles que la corrélation avec les fluctuations des cours de titres similaires sur le même marché ou sur d'autres marchés, le type, le coût et les caractéristiques d'investissement du titre, ainsi que le type d'activité et la situation financière de l'émetteur et les données de négociations et autres données de marché) pour l'aider à déterminer s'il doit calculer l'investissement à la juste valeur et, le cas échéant, à quelle juste valeur il doit évaluer l'investissement. La valeur d'un placement aux fins du calcul de la valeur nette d'inventaire du Compartiment peut varier suivant la source d'information et la méthode utilisées pour calculer cette valeur. Si la méthode de la juste valorisation est utilisée, la valeur d'un placement servant à calculer la valeur nette d'inventaire du Compartiment peut être différente des cours cotés ou publiés pour le même placement. Il ne peut y avoir aucune garantie que le Compartiment pourrait obtenir la juste valeur attribuée à un placement s'il cédait le placement au moment précis où il calcule sa valeur nette d'inventaire par action. S'agissant des actifs qui ne sont pas libellés dans la devise de la Catégorie concernée, la conversion sera effectuée au taux de change courant pour cette devise dans un territoire déterminé à l'occasion de bonne foi par le Conseil d'administration ou conformément aux procédures établies par le Conseil d'administration, obtenu d'un tiers indépendant au Jour de Valorisation.

Si, en raison de circonstances particulières, une valorisation des titres en portefeuille effectuée selon les règles ci-dessus n'est pas réputée exacte, le Conseil d'administration ou son délégué est habilité à utiliser d'autres principes de valorisation normalement admis, qui peuvent être examinés par un organe de révision, afin de parvenir à une valorisation adéquate de l'actif total de chaque Compartiment.

Le pourcentage de la valeur d'inventaire attribuable à chaque Catégorie d'Actions de chaque Compartiment sera

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

déterminé, lors de la constitution de la Société, par le rapport entre le nombre d'Actions émises dans chaque Catégorie d'Actions et le nombre total d'Actions émises, et sera corrigé par la suite pour tenir compte des distributions effectuées et de l'émission et du rachat d'Actions de la manière suivante :

- 1) Pour chaque distribution à l'égard des Actions de Distribution, la valeur d'inventaire des Actions de cette Catégorie sera diminuée du montant de la distribution (ce qui entraînera une réduction du pourcentage de la valeur nette d'inventaire imputable aux Actions de cette Catégorie), et pour chaque distribution à l'égard des Actions de distribution brute, la valeur nette d'inventaire des Actions de cette Catégorie sera diminuée du montant des frais attribuables appliqués à cette Catégorie (ce qui entraînera une réduction du pourcentage de la valeur nette d'inventaire imputable aux Actions de cette Catégorie), tandis que la valeur d'inventaire de la Catégorie d'Actions de Capitalisation demeurera inchangée (ce qui entraînera une augmentation du pourcentage de la valeur nette d'inventaire imputable aux Actions de cette Catégorie) ; et
- 2) à chaque émission ou rachat d'Actions, la valeur nette d'inventaire imputable à chaque Catégorie d'Actions sera augmentée ou réduite du montant encaissé ou déboursé.

Politique de distribution

Les revenus de placement nets imputables aux Actions de Capitalisation ne sont pas distribués aux Actionnaires. Ils sont ajoutés au portefeuille du Compartiment et de la Catégorie concernés et représentés dans la valeur nette d'inventaire de ce Compartiment ou de cette Catégorie. Il est actuellement dans l'intention des Administrateurs de distribuer aux titulaires d'Actions de Distribution la presque totalité des revenus de placement nets imputables à ces Actions.

Les distributions de revenus de placement nets sur les Actions de Distribution ou de revenus bruts sur les Actions de Distribution brute sont, de manière générale, déclarées et versées selon la fréquence indiquée dans le « Profil du Compartiment ». Des « acomptes sur dividende » peuvent être versés à l'égard de l'un quelconque des Compartiments, sur décision du Conseil d'administration. Les distributions seront versées aux Actionnaires, de manière générale, dans les 14 Jours Ouvrés suivant la date de déclaration concernée.

Pour les Actions de Distribution brute, les dividendes sont calculés à la discrétion du Conseil d'administration sur la base du revenu brut attendu pour une période donnée, avec déduction des frais applicables après cette distribution. Les distributions relatives aux Actions de Distribution brute peuvent entraîner le remboursement ou retrait d'une partie de l'investissement initial d'un Actionnaire ou de toute plus-value attribuable à cet investissement initial. Bien que toutes les distributions entraînent une baisse immédiate de la Valeur nette d'inventaire par Action, les Actions de Distribution brute donnent généralement lieu à des distributions plus importantes (en raison de l'imputation des frais aux plus-values nettes et à l'actif du Compartiment), ce qui peut entraîner en retour une baisse plus marquée de la Valeur nette d'inventaire par Action du Compartiment concerné. En conséquence, le capital risque d'être entamé et les revenus peuvent être générés en anticipant le potentiel de croissance future du capital. Les Actionnaires doivent savoir que les dividendes distribués de cette manière peuvent être considérés comme un revenu imposable, selon les réglementations fiscales locales, et doivent se renseigner auprès de leur conseiller fiscal à ce sujet.

S'agissant des Actions de Distribution et de Distribution brute, à moins d'une demande contraire de la part de l'Actionnaire, les dividendes seront automatiquement réinvestis dans d'autres Actions de Distribution ou de Distribution brute du Compartiment, le cas échéant, auquel se rapportent les dividendes. Ces Actions seront émises sous forme nominative à la date de détachement du coupon et à la valeur nette d'inventaire à cette date. Cette émission ne donnera pas lieu au paiement d'un droit d'entrée. Les investisseurs ne souhaitant pas se prévaloir de ces facilités de réinvestissement doivent informer la Société (par l'intermédiaire de l'Agent de Transfert) par écrit (en ce compris, le cas échéant, sur le formulaire de souscription initial en cas d'achat d'Actions du Compartiment). Au cas où les dividendes en numéraire seraient payables, ils seront payés aux titulaires d'Actions de Distribution ou d'Actions de Distribution brute ayant choisi de recevoir les dividendes en numéraire soit, comme ils en ont fait la demande, par chèque envoyé à leur adresse telle qu'elle figure au nominatif, soit par virement (tous les frais encourus étant, dans les deux cas, à la charge de l'Actionnaire).

Si un quelconque versement de distribution est inférieur à 50 dollars US, 40 euros, 25 livres sterling, 45 francs suisses ou 5 000 yens (selon la devise de la Catégorie d'Actions concernée), la distribution est, normalement, automatiquement réinvestie en Actions supplémentaires de la même Catégorie de distribution et non pas envoyée directement aux Actionnaires inscrits au nominatif, à moins que l'Actionnaire ne fasse un choix différent moyennant notification écrite à la Société ou à ses agents, ou bien ce dividende peut être versé aux investisseurs par le biais de systèmes automatisés ou d'autres systèmes électroniques gérés par les Intermédiaires Financiers ou via des plateformes détenant les comptes de la Société.

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Les dividendes non réclamés (p.ex. lorsqu'un virement bancaire a été rejeté ou un chèque n'a pas été encaissé) dans les cinq ans après la première tentative de paiement seront acquis au bénéfice du Compartiment ou de la Catégorie concernés. Il ne sera pas versé d'intérêts par la Société sur un dividende non réclamé par un Actionnaire. Lorsqu'un dividende n'est pas réclamé et que le titulaire du compte concerné ne répond pas aux solutions qui lui sont proposées, la Société de Gestion peut décider de convertir l'option de distribution du compte en réinvestissement dans des Actions supplémentaires.

L'Assemblée générale annuelle décidera, sur recommandation du Conseil d'administration, de la distribution de dividendes à l'égard de chaque Compartiment. Pour autant que la Société ne passe pas sous le seuil de son capital minimum obligatoire, les montants distribuables imputables aux Catégories d'Actions de Distribution et de Distribution brute seront disponibles pour distribution aux Actionnaires des Catégories concernées, alors que les profits imputés aux Catégories d'Actions de Capitalisation seront intégrés dans la part de l'actif net correspondant à ces Actions.

Fiscalité

Régime fiscal des Compartiments. En vertu du droit luxembourgeois, les Compartiments ne sont actuellement assujettis à aucun impôt sur le revenu ou les plus-values, ni à aucune retenue à la source au Luxembourg. Les Actions de Catégories A, B, C, N et W de chaque Compartiment sont soumises à une taxe d'abonnement annuelle de 0,05 %, calculée et payable trimestriellement par chaque Compartiment sur la base de la valeur nette d'inventaire totale des Actions en circulation de chaque Compartiment à la fin de chaque trimestre civil. Il est prévu que la taxe annuelle sera réduite à 0,01 % pour les Actions de Catégories I, S et Z des Compartiments. Il ne peut y avoir aucune garantie que l'avantage découlant de ce taux réduit continuera de s'appliquer à l'avenir. En vertu de la loi et des usages en vigueur, aucun impôt sur les plus-values n'est payable au Luxembourg sur les plus-values réalisées ou latentes sur les actifs de la Société.

Retenues à la source et impôts similaires sur le revenu et les plus-values. À la date du présent Prospectus, les Actionnaires non résidents ne sont pas soumis, au Luxembourg, à des impôts sur les plus-values, sur le revenu, sur les donations, sur le patrimoine, sur les successions, à des retenues à la source ou à tout autre impôt au titre des Actions qu'ils détiennent (sauf les Actionnaires qui sont résidents du Luxembourg ou qui y sont domiciliés ou qui y sont établis de façon permanente ou qui y disposent d'un représentant permanent auquel les Actions peuvent être attribuées). Conformément à la législation fiscale en vigueur au Luxembourg, les paiements versés par le Compartiment aux Actionnaires ne font l'objet d'aucune retenue à la source. La description des conséquences fiscales au regard du droit luxembourgeois d'un investissement dans les Compartiments et des opérations effectuées par ceux-ci se fonde sur la législation et la réglementation en vigueur, lesquelles sont susceptibles de modifications par voie de mesures législatives, judiciaires ou administratives.

Autres impôts : Les revenus d'investissement perçus par un Compartiment découlant de titres dont le pays d'origine n'est pas le Luxembourg peuvent être soumis à des retenues à la source étrangères. Certains pays peuvent également évaluer des impôts étrangers, prélevés à la source, sur les plus-values distribuées au Compartiment. Les dividendes versés sur les titres américains d'un portefeuille d'un Compartiment sont, de manière générale, assujettis à des retenues à la source aux États-Unis. Les distributions relatives aux titres détenus par un Compartiment peuvent être soumises à des retenues à la source ou à l'impôt sur les plus-values dans les pays d'origine.

Les implications fiscales d'un placement dans la Société pour chaque Actionnaire dépendent des lois fiscales de son pays de citoyenneté, de résidence et de domicile. Il est recommandé aux Actionnaires de consulter leur conseiller fiscal afin de connaître les conséquences fiscales probables pour eux avant de procéder à un placement dans la Société.

Échange d'informations : En vertu des lois luxembourgeoises du 21 juin 2005 transposant la Directive 2003/48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (« Directive de l'UE sur la fiscalité de l'épargne ») et de plusieurs accords conclu entre le Luxembourg et certains territoires associés de l'Union européenne (Aruba, Îles Vierges britanniques, Guernesey, Île de Man, Jersey, Montserrat, Curaçao et Sint Maarten – collectivement les « Territoires associés »), tels qu'amendés par la loi luxembourgeoise du 25 novembre 2014 (les « Lois »), un agent payeur basé au Luxembourg (au sens de la Directive de l'UE sur la fiscalité de l'épargne) est tenu, depuis le 1^{er} janvier 2015, de fournir à l'administration fiscale luxembourgeoise des informations sur les paiements d'intérêts et autres produits assimilés qu'il a versés à (ou, dans certaines circonstances, au bénéfice de) une personne physique ou une entité résiduelle (au sens de la Directive de l'UE sur la fiscalité de l'épargne) résidant ou établie dans un autre État membre de l'UE. Ces informations sont ensuite transmises par l'administration fiscale luxembourgeoise

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

aux autorités compétentes de l'État membre de l'UE concerné. Le même régime s'applique aux paiements versés à des personnes physiques ou à des entités résiduelles (au sens de la Directive de l'UE sur la fiscalité de l'épargne) résidant ou établies dans l'un quelconque des Territoires Associés.

La Directive de l'UE sur la fiscalité de l'épargne a été abrogée par la Directive 2015/2060 du Conseil du 10 novembre 2015 avec effet au 1^{er} janvier 2016. Toutefois, pendant une période transitoire, certaines dispositions de la Directive de l'UE sur la fiscalité de l'épargne continueront à s'appliquer, notamment en ce qui concerne les obligations de déclaration et la portée des informations devant être fournies par les agents payeurs basés au Luxembourg (au sens de la Directive de l'UE sur la fiscalité de l'épargne), ainsi que les obligations des États membres concernant la délivrance du certificat de résidence fiscale et en matière d'élimination de la double imposition. En conséquence de l'abrogation de la Directive de l'UE sur la fiscalité de l'épargne, les Lois ne s'appliqueront plus, à l'exception des dispositions relatives aux obligations susmentionnées et pendant la période transitoire prévue par ladite Directive du Conseil.

Le 9 décembre 2014, le Conseil de l'Union européenne a adopté la Directive 2014/107/UE modifiant la Directive 2011/16/UE du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal, qui prévoit désormais un échange automatique d'informations sur les comptes financiers entre les États membres de l'UE (« Directive DAC »), y compris les catégories de revenus visées par la Directive de l'UE sur la fiscalité de l'épargne. L'adoption de cette directive met en œuvre la Norme Commune de Déclaration (« NCD ») de l'OCDE et généralise l'échange automatique d'informations au sein de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les mesures de coopération prévues par la Directive de l'UE sur la fiscalité de l'épargne sont donc remplacées par la Directive DAC, qui prévaudra également en cas de chevauchement de champ d'application. Des dispositions transitoires spécifiques s'appliquent à l'Autriche, qui a été autorisée à commencer à appliquer la Directive DAC au plus tard un an après les autres États membres.

Par ailleurs, le Luxembourg a signé l'accord multilatéral entre autorités compétentes (« Accord Multilatéral ») concernant l'échange automatique d'informations en vertu de la NCD. Aux termes de l'Accord Multilatéral, le Luxembourg échangera automatiquement des informations sur les comptes financiers avec d'autres juridictions participantes à compter du 1^{er} janvier 2016. L'Accord Multilatéral, conjointement avec la Directive DAC introduisant la NCD, a été transposé par la loi luxembourgeoise du 18 décembre 2015 (la « Loi NCD »).

NCD. À compter du 1^{er} janvier 2016, la Société sera soumise à la Loi NCD. En vertu de la Loi NCD, elle sera traitée comme une institution financière déclarante luxembourgeoise. En tant que telle, à partir du 30 juin 2017 et sans préjudice des autres dispositions applicables en matière de protection des données exposées dans le présent Prospectus, la Société sera tenue de communiquer chaque année à l'administration fiscale luxembourgeoise (« AFL ») des données personnelles aux fins, entre autres, de l'identification des participations détenues par et des paiements versés à (i) des investisseurs qui sont des Personnes devant faire l'objet d'une déclaration et (ii) des Personnes détenant le contrôle de certaines entités non financières (« ENF ») qui sont elles-mêmes des Personnes devant faire l'objet d'une déclaration. Ces données personnelles sont décrites dans l'Annexe I de la Loi NCD.

En outre, la Société est responsable du traitement des données personnelles et chaque investisseur dispose d'un droit d'accès aux données communiquées à l'AFL et peut si nécessaire les corriger. Toutes les données collectées par la Société seront traitées conformément à la loi luxembourgeoise du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, telle qu'amendée.

La Société ne pourra se conformer à ses obligations de déclaration en vertu de la Loi NCD que dans la mesure où chaque investisseur lui aura fourni les données personnelles requises, dont les informations concernant les propriétaires directs ou indirects de chaque investisseur, accompagnées des justificatifs ad hoc. Tous les investisseurs doivent s'engager à fournir ces informations qui pourraient leur être demandées par le Compartiment. À cet égard, les investisseurs sont informés qu'en tant que contrôleur de données, la Société traitera les données personnelles aux fins prévues par la Loi NCD. Les investisseurs s'engagent à informer leurs Personnes détenant le contrôle, le cas échéant, que leurs données personnelles sont traitées par la Société.

Les investisseurs sont en outre informés que les données personnelles relatives aux Personnes devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la Loi NCD seront communiquées chaque année à l'AFL aux fins prévues par la Loi NCD. Les Personnes devant faire l'objet d'une déclaration sont notamment informées que certaines informations relatives à leur investissement dans la Société leur seront communiquées via des certificats ou des avis d'opéré et qu'une partie de ces

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

informations servira de base à la déclaration annuelle faite à l'AFL. Les données personnelles peuvent être transmises par l'AFL, en tant que contrôleur de données, à des autorités fiscales étrangères.

Si des données personnelles figurant sur ces certificats ou avis d'opéré s'avèrent inexacts, les investisseurs s'engagent à en informer la Société dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception desdits certificats ou avis. Les investisseurs s'engagent par ailleurs à informer la Société de tout changement relatif à leurs données personnelles, avec justificatifs à l'appui, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la survenance desdits changements.

Tout investisseur ne fournissant pas à la Société les données personnelles ou les documents requis peut être redevable des pénalités infligées à la Société du fait de la non-communication de ces données personnelles par l'investisseur. Le Compartiment peut aussi librement décider de racheter les Actions dudit investisseur.

Les investisseurs sont invités à s'informer et, s'il y a lieu, à prendre conseil quant à l'impact sur leur investissement des modifications apportées à la Directive de l'UE sur la fiscalité de l'épargne ainsi que de la mise en œuvre de la Directive DAC et de l'Accord Multilatéral au Luxembourg et dans leur pays de résidence.

Taxe sur la valeur ajoutée. Au Luxembourg, les fonds d'investissements réglementés, tels que les SICAV, ont le statut de personne imposable aux fins de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Par conséquent, la Société est considérée au Luxembourg comme une personne imposable aux fins de la TVA n'ayant pas le droit à la déduction de la TVA en amont. Au Luxembourg, les services considérés comme des services de gestion de fonds sont exonérés de la TVA, mais il se peut que d'autres services fournis à la Société génèrent le paiement de la TVA et exigent l'immatriculation de la Société à la TVA au Luxembourg. Si elle devait s'immatriculer à la TVA, la Société serait en position de remplir son obligation d'évaluer elle-même la TVA considérée comme due au Luxembourg sur les services (ou, dans une certaine mesure, les biens) imposables achetés depuis l'étranger. La TVA n'est en principe pas exigible au Luxembourg au titre de tout paiement versé par la Société à ses Actionnaires, dans la mesure où un tel paiement est lié à leur achat d'Actions et ne constitue donc pas un montant perçu pour des services imposables fournis.

Reporting en matière de propriété effective et retenues à la source sur certains versements

En vertu de la loi américaine sur la conformité fiscale des comptes étrangers (*Foreign Account Tax Compliance Act* ou « FACTA »), la Société (ou chaque Compartiment) est soumis à la retenue d'impôt à la source par le fisc américain fédéral (au taux de 30 %) sur les versements de certains montants effectués à une telle entité (« versements sujets à une retenue d'impôt à la source ») sauf s'il respecte (ou est considéré comme respectant) les conditions de reporting et de retenue d'impôt à la source élargies. Les versements sujets à une retenue d'impôt à la source comprennent généralement les intérêts (y compris les décotes initiales), dividendes, redevances, rentes et autres profits, gains ou revenus annuels ou périodiques fixes ou pouvant être déterminés si ces versements proviennent de sources américaines (à compter du 1^{er} janvier 2017) telles que produits bruts de cessions ou titres pouvant produire des intérêts ou dividendes de source américaine. Les revenus découlant effectivement de la réalisation de transactions ou d'affaires américaines ne sont cependant pas inclus dans la présente définition. Pour éviter la retenue d'impôt à la source, sauf s'il est considéré conforme, la Société (ou chaque Compartiment) sera tenu d'identifier et déclarer les informations d'identification et les données financières concernant chaque contribuable américain (ou entité étrangère à participation américaine importante) qui investit dans une telle entité et se soumettre à la retenue d'impôt à la source (au taux de 30 %) sur les versements sujets à une retenue d'impôt à la source et (dans la mesure où cela est indiqué dans les réglementations futures, mais en aucun cas avant le 1^{er} janvier 2017) sur certains versements de passage étrangers à tout Actionnaire qui manque à son obligation de fournir les informations requises par ladite entité pour satisfaire à ses obligations en vertu de l'accord. Par ailleurs, en vertu de la FATCA et d'un accord intergouvernemental (« AIG ») entre les États-Unis et le Luxembourg, la Société (ou chaque Compartiment) est considérée conforme et donc non soumise à la retenue d'impôt à la source et généralement non tenue d'appliquer la retenue d'impôt à la source sur les revenus des investisseurs, si elle se conforme aux exigences de l'AIG, qui imposent notamment d'identifier et de déclarer directement au gouvernement du Luxembourg toutes informations sur la propriété américaine.

La Société (et chaque Compartiment) ne sera pas tenue de fournir des informations concernant certaines catégories d'Actionnaires américains, y compris généralement, mais sans s'y limiter, les Actionnaires américains exemptés, les sociétés cotées en Bourse, les banques, les sociétés d'investissement réglementées, les fonds de placements immobiliers, les fonds communs de placement, les courtiers et intermédiaires et les entités gouvernementales d'État et fédérales qui, pour les besoins de la FATCA, sont exemptes du reporting. Des instructions détaillées sur les méthodes et la portée de ce nouveau régime de reporting et de retenue d'impôt à la source sont en cours d'élaboration. Il n'y a aucune garantie quant au calendrier ou à l'impact de telles instructions sur le fonctionnement futur de la Société (ou de

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

chaque Compartiment). Bien que la Société (ou chaque Compartiment) puisse tenter de satisfaire à toutes obligations nécessaires pour éviter toute retenue d'impôt à la source en vertu de la FATCA, il n'y a aucune garantie que la Société (ou chaque Compartiment) sera en mesure de satisfaire à ces obligations. Si la Société (ou un Compartiment) est soumis à la retenue d'impôt à la source en vertu du régime FATCA, la valeur des Actions détenues par ses Actionnaires peut subir une baisse importante. Dès lors que la Société ne parvient pas à obtenir ces informations de la part de chaque actionnaire et à les transmettre aux autorités fiscales luxembourgeoises, une retenue de 30 % peut être imposée sur les revenus de source américaine et sur les plus-values sur la vente de biens ou d'autres actifs qui pourraient donner lieu à des intérêts et des dividendes de source américaine.

La Société de Gestion prévoit que la Société obtiendra le statut d'institution financière déclarante luxembourgeoise (au sens de l'accord intergouvernemental) et chaque Compartiment est enregistré et a obtenu un numéro d'identification intermédiaire mondial (NIIM) de l'*Internal Revenue Service* des États-Unis.

La FATCA et l'AIG risquent de contraindre la Société à communiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale (si disponible) des actionnaires, ainsi que d'autres informations, telles que le solde des comptes, les revenus et le produit brut (liste non exhaustive) aux autorités fiscales du Luxembourg (administration des contributions directes) en vertu des dispositions de l'AIG. Ces informations seront ensuite transmises par les autorités fiscales du Luxembourg aux autorités fiscales américaines (U.S. Internal Revenue Service).

En outre, la Société est responsable du traitement des données personnelles et chaque actionnaire dispose d'un droit d'accès aux données communiquées aux autorités fiscales du Luxembourg et peut si nécessaire les corriger. Toutes les données recueillies par la Société seront traitées conformément à la loi luxembourgeoise du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, telle qu'amendée.

Des AIG similaires à l'AIG avec le Luxembourg ont été conclus ou sont en discussion entre d'autres juridictions et les États-Unis. Les investisseurs qui détiennent des placements par le biais de distributeurs ou de dépositaires qui ne sont pas au Luxembourg ou dans un autre pays ayant conclu un AIG avec les États-Unis doivent vérifier auprès du distributeur ou dépositaire que celui-ci a l'intention de se conformer à la FATCA.

La Société est tenue d'obtenir et de vérifier régulièrement les informations sur l'ensemble de ses actionnaires. Les Actionnaires seront tenus de fournir des documents justificatifs appropriés certifiant leur statut de contribuable américain ou non américain, ainsi que toutes informations fiscales demandées en tant que de besoin par la Société (ou par un Compartiment) ou par un de ses agents, dont dans le cas d'une Entité étrangère non-financière (NFFE) (au sens de l'AIG), les propriétaires directs ou indirects au-delà d'un certain seuil de propriété de ladite NFFE, ainsi que les justificatifs requis. Chaque investisseur doit par ailleurs s'engager à fournir à la Société toutes les informations qui concerneraient son statut, comme sa nouvelle adresse postale ou de résidence, dans un délai de trente jours. Tout manquement à cette obligation de fournir des informations demandées (ou, le cas échéant, de se conformer aux obligations FATCA) expose l'Actionnaire à l'obligation de payer la retenue d'impôt à la source américaine en résultant, d'assurer le reporting d'informations fiscales et/ou de rachat obligatoire, de transfert ou autre résiliation des intérêts de l'Actionnaire dans les Actions. Les Actionnaires potentiels sont invités à consulter leurs propres conseillers concernant les implications possibles de la FATCA sur un investissement dans des Actions.

Recours des investisseurs aux conseils fiscaux prodigués dans le présent document. Les aspects fiscaux traités dans le présent document en rapport à l'impôt fédéral américain n'ont pas pour objectif d'éviter une pénalité et n'ont pas été rédigés ni ne peuvent être utilisés à cette fin. Ces notions figurent dans ce document afin de soutenir la promotion ou la commercialisation des transactions ou opérations mentionnées dans les présentes. Il est recommandé à chaque contribuable d'obtenir auprès d'un conseiller fiscal indépendant des conseils fiscaux adaptés à sa propre situation.

Forme juridique et droit applicable

La Société est une SICAV de droit luxembourgeois constituée le 4 février 1992 pour une durée illimitée.

Le tribunal d'arrondissement de Luxembourg sera compétent pour tout litige entre les Actionnaires, la Société de Gestion et le Dépositaire, et le droit luxembourgeois s'appliquera.

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Informations générales sur la Société

Les Statuts de la Société ont été modifiés en date du 20 avril 1994, du 23 octobre 1996, du 18 décembre 1998, du 25 juillet 2001, du 15 août 2005, du 15 février 2013, du 1^{er} novembre 2013 et du 1^{er} septembre 2015 et ces modifications ont été publiées dans le Mémorial les 2 juin 1994, 27 novembre 1996, 18 janvier 1999, 16 août 2001, 8 juin 2005, 15 février 2013, 13 novembre 2013 et 11 août 2015.

Le capital de la Société sera en tout temps équivalent à la valeur des actifs nets de tous les Compartiments de la Société. Le capital minimal de la Société s'élève à 1 250 000 euros.

Les Statuts d'origine de la Société sont publiés dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 mars 1992. Les Statuts coordonnés ont été déposés auprès du greffe du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg où ils peuvent être examinés et où on peut en obtenir des exemplaires.

Autorité de surveillance

La Société est constituée au Luxembourg et est réglementé par la Commission de surveillance du secteur financier (la « CSSF ») <http://www.cssf.lu>. La CSSF est située au 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ; téléphone : (+352) 26 25 1 – 1 ; e-mail : direction@cssf.lu.

Direction de la Société

Le Conseil d'administration de la Société est responsable de la direction générale et de l'administration de la Société. Le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion courante de l'activité de la Société, sous sa surveillance. Cette délégation peut comprendre, mais sans s'y limiter, la délégation à une Société de Gestion du contrôle de la gestion journalière et des affaires de la Société ou aux dirigeants de la Société du pouvoir de conclure des contrats, de remettre des attestations et/ou des directives aux prestataires de services ou autres tiers, de préparer et autoriser le dépôt de documents auprès des instances de régulation et de régler des factures liées aux Compartiments, chacun au nom de la Société, et de déléguer le pouvoir de ces dirigeants à certains signataires autorisés.

Un Administrateur peut occuper une autre fonction ou poste rémunéré au sein de la Société (sauf la fonction d'organe de révision), conjointement avec sa fonction d'Administrateur, suivant les conditions que le Conseil d'administration peut déterminer quant au mandat ou à d'autres égards. Tout Administrateur peut également agir en toute autre qualité professionnelle (sauf en qualité d'organe de révision) et être lui-même ou son entreprise en droit d'être rémunéré pour de tels services, comme s'il n'était pas Administrateur.

De manière générale, un Administrateur ne peut pas voter à l'égard d'un quelconque contrat dans lequel il a un intérêt personnel. Tout contrat de ce type sera mentionné dans les rapports financiers de la Société.

À la date du présent Prospectus, chaque membre du Conseil d'administration de la Société, à l'exception de MM. Bogart et Julian, est un dirigeant et un salarié de MFS et est donc apparenté à la Société de Gestion et au Gestionnaire Financier. Les Administrateurs qui ne sont pas apparentés à la Société de Gestion ou au Gestionnaire Financier reçoivent une rémunération annuelle d'Administrateurs. Les Administrateurs peuvent aussi être remboursés de leurs frais de déplacement, d'hôtels et autres dépenses justifiées par leur présence aux Conseils d'administration ou autres dépenses ayant trait aux affaires de la Société. Les émoluments aux Administrateurs ainsi que les plafonnements correspondant à ces frais sont compris au poste « Autres charges estimées » figurant dans le tableau des frais courants de chaque Compartiment, dans la section « Profil des Compartiments ».

La Société garantira les Administrateurs et dirigeants de la Société contre toute responsabilité et autres dépenses relatives à toute réclamation déposée contre eux en leur qualité d'Administrateur ou de dirigeant, pour autant qu'aucun Administrateur ou dirigeant ne soit garanti contre sa responsabilité envers la Société ou ses Actionnaires en cas de faute lourde, de fraude ou de manquement délibéré, ou bien à l'égard de toute question pour laquelle il aura été jugé en dernier ressort comme n'ayant pas agi de bonne foi en estimant que ses actes étaient dans le meilleur intérêt de la Société.

Conflits d'intérêts

La Société de Gestion et ses sociétés apparentées. La Société de Gestion, le Gestionnaire Financier ou le Prestataire de Services Administratifs ou leurs sociétés apparentées (« Prestataires Apparentés ») peuvent exercer des fonctions similaires dans le cadre de, ou être autrement engagés dans, d'autres fonds ou OPCVM, dans d'autres OPC ou auprès d'autres clients. Il est donc possible que l'un d'entre eux soit, dans le cours de son activité, en situation de

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

conflits d'intérêts avec la Société ou un Compartiment. Dans un tel cas, chacun remplit en permanence ses obligations au titre de tout contrat auquel il est partie et par lequel il est lié à l'égard de la Société ou d'un quelconque Compartiment. En particulier, au moment de procéder à des négociations ou à des investissements qui pourraient entraîner des conflits d'intérêts, chacun fait en sorte que ces conflits se résolvent équitablement.

Le Gestionnaire Financier conseille de multiples clients (y compris des comptes dans lesquels le Gestionnaire Financier ou une société apparentée possède des intérêts). Les décisions d'investissement et d'exercice des droits de vote prises pour un ou plusieurs comptes peuvent différer, être en conflit ou ne pas concorder en termes de timing avec les décisions d'investissement et d'exercice des droits de vote prises pour un Compartiment. Dans certains cas, il peut exister des titres qui conviennent à la fois au portefeuille d'un Compartiment et à des comptes gérés par le Gestionnaire Financier (ou ses sociétés apparentées) ayant des objectifs d'investissement similaires à ceux de ce Compartiment, ou qui selon le Gestionnaire Financier (ou ses sociétés apparentées) ne doivent plus être détenus par le Compartiment ou par lesdits autres comptes. Il peut arriver qu'un titre particulier soit acheté ou cédé pour un seul client même s'il est détenu, acheté ou cédé pour d'autres clients. Il est inévitable que des transactions simultanées soient effectuées lorsque plusieurs clients reçoivent des conseils en investissement du même gestionnaire financier, notamment lorsqu'un titre correspond aux objectifs d'investissement de plus d'un compte. De manière générale, les transactions pour chaque compte sont effectuées de manière indépendante à moins que le Gestionnaire Financier ne décide d'acheter ou de céder simultanément les mêmes titres pour plusieurs clients. Le Gestionnaire Financier peut, mais sans y être obligé, regrouper les achats ou cessions effectués pour plusieurs comptes. La gestion simultanée de multiples comptes peut créer des conflits d'intérêts, notamment dans le cas où le Gestionnaire Financier ou une de ses sociétés apparentées possède des intérêts dans un ou plusieurs comptes, dont l'un ou l'autre est soumis à des commissions plus élevées ou à des commissions basées sur la performance, ou dans le cas où la présence ou la liquidité d'opportunités d'investissement est limitée. Le Gestionnaire Financier a adopté des politiques qui, selon lui, sont raisonnablement conçues pour faire en sorte que, lorsque deux clients ou plus (y compris les comptes dans lesquels le Gestionnaire Financier ou une de ses sociétés apparentées possèdent des intérêts) effectuent simultanément l'achat ou la cession du même titre, les tranches soient réparties entre les comptes de manière considérée comme juste et équitable pour chacun par le Gestionnaire Financier. Les allocations peuvent être basées sur de nombreux facteurs et peuvent ne pas toujours être faites au prorata des actifs gérés. La méthodologie de l'allocation pourrait avoir, pour le Compartiment, un effet préjudiciable au cours ou au volume du titre.

Les Prestataires Apparentés ne sont pas tenus de justifier à la Société d'un quelconque profit ou d'une quelconque commission ou rémunération gagnée ou reçue à partir ou dans le cadre de ces opérations ou de toutes opérations liées, et les commissions versées par la Société à ces Prestataires Apparentés ne seront pas, à moins de disposition contraire, réduites. Les Prestataires Apparentés s'assurent d'effectuer ces opérations à des conditions qui ne sont pas moins favorables à un Compartiment qu'elles ne l'auraient été si le conflit potentiel n'avait pas existé. Ces conflits d'intérêts ou devoirs potentiels peuvent surgir parce qu'un Prestataire Apparenté peut avoir investi de manière directe ou indirecte dans un ou plusieurs Compartiments. Plus particulièrement, chaque Prestataire Apparenté, en application des règles de conduite applicables à chacun d'entre eux, doit tenter d'éviter les conflits d'intérêts et, dans le cas où ils ne peuvent être évités, s'assurer que ses clients (y compris le Compartiment) sont traités équitablement.

La Société n'est sujette à aucune interdiction de conclure des transactions avec la Société de Gestion, le Gestionnaire Financier, le Distributeur ou les Intermédiaires financiers, le Dépositaire ou avec l'une quelconque de leurs sociétés apparentées, pour autant que ces transactions soient effectuées comme si elles l'étaient dans des conditions commerciales normales de pleine concurrence. Par ailleurs, la Société de Gestion, le Gestionnaire Financier et le Distributeur ne sont sujets à aucune interdiction d'acheter des produits pour le compte du Compartiment lorsque l'émetteur, le courtier et/ou le distributeur desdits produits sont des sociétés qui leur sont apparentées, pour autant que ces transactions soient effectuées comme si elles l'étaient dans des conditions commerciales normales de pleine concurrence, dans l'intérêt du Compartiment. Le Gestionnaire Financier peut également agir en qualité de contrepartie pour des instruments financiers dérivés et autres contrats liés à des investissements conclus par ou pour le compte de la Société.

Des conflits d'intérêts ou obligations potentiels peuvent survenir car la Société de Gestion ou sa société apparentée peut avoir investi directement ou indirectement dans la Société. MFS peut détenir une proportion relativement importante d'Actions et de droits de vote dans tout Compartiment ou toute Catégorie. MFS peut effectuer des investissements importants dans un Compartiment ou une Catégorie d'Actions à différentes fins, y compris mais sans s'y limiter, pour faciliter la gestion du portefeuille ou la déclaration fiscale d'un Compartiment ou d'une Catégorie, ou pour satisfaire à des obligations futures de paiement de rémunération à certains employés. MFS n'a aucune obligation d'effectuer ou de poursuivre ses investissements et peut réduire ou céder l'un quelconque de ceux-ci dans le Compartiment ou la Catégorie en question à tout moment. Dans le cadre de son planning financier, MFS peut également couvrir le risque pour ses investissements dans toute Catégorie dans le but de réduire la totalité ou une

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

partie de son exposition à ces investissements.

Certains salariés des Prestataires Apparentés peuvent détenir des Actions de la Société. Ces salariés sont soumis aux dispositions d'une politique sur les opérations personnelles, la conduite professionnelle et la gestion des conflits d'intérêts.

Le Dépositaire. Le Dépositaire fait partie d'un groupe international de sociétés et d'entreprises qui, dans le cours normal de leurs activités, agissent simultanément pour un grand nombre de clients, ainsi que pour leur propre compte, ce qui peut entraîner des conflits réels ou potentiels. Les conflits d'intérêts surviennent lorsque le Dépositaire ou ses sociétés apparentées exercent des activités dans le cadre du Contrat de Dépositaire ou d'accords distincts, contractuels ou autres. Ces activités peuvent inclure la prestation de services en matière de prête-nom, d'administration, de teneur de registre et d'agent de transfert, de recherche, d'agent de prêt de titres, de gestion financière, de conseils financiers et/ou d'autres services de conseil à la Société, et d'engagement dans des opérations bancaires, de vente et commerciales, y compris les opérations de change, les instruments dérivés, les transactions principales de prêt, le courtage, la tenue de marché ou d'autres transactions financières avec la Société, soit en tant que mandant principal et dans son intérêt, soit pour d'autres clients.

Dans le cadre des activités ci-dessus, le Dépositaire ou ses sociétés apparentées :

- (i) cherchent à tirer profit de ces activités et ont le droit de recevoir et de conserver tout bénéfice ou toute rémunération sous quelque forme que ce soit et ne sont pas tenus de communiquer à la Société la nature ou le montant desdits bénéfices ou rémunérations, y compris les honoraires, les frais, les commissions, la part des revenus, la marge, les majorations ou les minorations, les intérêts, les rabais et remises, ou tout autre bénéfice reçu dans le cadre de telles activités ;
- (ii) peuvent acheter, vendre, émettre, négocier ou détenir des titres ou d'autres produits ou instruments financiers en tant que mandant agissant dans leur propre intérêt, dans l'intérêt de leurs sociétés apparentées ou pour leurs autres clients ;
- (iii) peuvent négocier dans le même sens ou dans le sens opposé des opérations effectuées, y compris sur la base d'informations se trouvant en leur possession et dont la Société ne dispose pas ;
- (iv) peuvent assurer des services identiques ou similaires envers d'autres clients, y compris les concurrents de la Société ;
- (v) peuvent bénéficier de droits de créancier qui leur sont conférés par la Société et qu'ils peuvent exercer.

La Société peut faire appel à une société apparentée du Dépositaire pour effectuer des opérations de change, des opérations au comptant ou des opérations de swap pour le compte de la Société. Dans de tels cas, la société apparentée doit agir en qualité de mandant, et non pas de courtier, d'agent ou de fiduciaire de la Société. La société apparentée cherchera à tirer profit de ces opérations et a le droit de conserver tout bénéfice et de ne pas le divulguer à la Société. La société apparentée doit conclure de telles opérations selon les clauses et conditions convenues avec la Société.

Lorsque des liquidités appartenant à la Société sont déposées auprès d'une société apparentée qui est une banque, un conflit peut survenir en raison des intérêts (le cas échéant) que la société apparentée peut payer ou facturer à ce compte et les commissions ou autres bénéfices qu'elle peut tirer de la détention de ces liquidités en tant que banque et non à titre de fiduciaire (*trustee*).

La Société ou la Société de Gestion peut également être un client ou une contrepartie du Dépositaire ou de ses sociétés apparentées.

Les conflits pouvant survenir lorsque le Dépositaire a recours à un dépositaire par délégation sont classés en quatre catégories principales :

- (i) les conflits résultant du choix des dépositaires par délégation et de l'allocation d'actifs entre plusieurs dépositaires par délégation, qui sont influencés par (a) des facteurs de coût, y compris la facturation de commissions plus faibles, des remises sur les commissions ou d'autres primes similaires et (b) des relations commerciales bilatérales globales permettant au Dépositaire d'agir selon la valeur économique de la relation au sens large, en plus des critères d'évaluation objectifs ;

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

- (ii) les dépositaires par délégation, qu'il s'agisse de sociétés affiliées ou non affiliées, agissent pour le compte d'autres clients et dans leur propre intérêt patrimonial, ce qui pourrait entrer en contradiction avec les intérêts des clients ;
- (iii) les dépositaires par délégation, qu'il s'agisse de sociétés affiliées ou non affiliées, ont seulement des relations indirectes avec les clients et chacun considère le Dépositaire comme sa contrepartie, ce qui pourrait inciter le Dépositaire à agir dans son propre intérêt ou dans celui d'autres clients, au détriment des clients ; et
- (iv) les dépositaires par délégation peuvent avoir des droits de créancier, basés sur les conditions du marché, sur les actifs des clients qu'ils ont intérêt à appliquer en cas de défaut de paiement sur les opérations sur titres.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Dépositaire doit agir avec honnêteté, équitablement, de manière professionnelle et indépendante, et exclusivement dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires.

Il a séparé sur les plans fonctionnel et hiérarchique l'exécution de ses tâches de dépositaire de ses autres tâches potentiellement contradictoires. Le système de contrôles internes, les différentes lignes hiérarchiques, la répartition des tâches et les rapports de gestion permettent d'identifier, de gérer et de surveiller correctement d'éventuels conflits d'intérêts se rapportant à ses tâches. En outre, s'il fait appel à des dépositaires par délégation, il imposera des restrictions contractuelles pour régler certains conflits potentiels et maintiendra des contrôles préalables et supervisera les dépositaires par délégation pour s'assurer que les services que ces agents fournissent aux clients soient de haute qualité. Le Dépositaire doit en outre régulièrement fournir des rapports sur les activités et les avoirs des clients, les fonctions sous-jacentes étant soumises à des révisions de contrôle internes et externes. Enfin, il doit séparer en interne l'exécution de ses tâches de garde de son activité propre et respecter une norme de conduite qui oblige les employés à agir de manière éthique, équitable et transparente avec les clients.

Les actionnaires peuvent obtenir sur demande les informations les plus récentes relatives au Dépositaire, à ses fonctions, aux conflits qui peuvent survenir, aux fonctions de garde déléguées par le Dépositaire, à la liste des délégués et sous-délégués, et aux conflits d'intérêts pouvant découler de ladite délégation.

Société de Gestion

Le Conseil d'administration de la Société a nommé MFS Investment Management Company (Lux) S.à.r.l. (la « Société de Gestion » ou « MFS Lux ») en vertu d'un Contrat de Société de Gestion, aux fonctions de gestion de la Société tel que décrit en Annexe II de la Loi et dans les réglementations luxembourgeoises connexes. En particulier, la Société de Gestion sera responsable de la gestion des investissements, de l'administration et de la mise en œuvre des fonctions de distribution et de marketing de la Société sous réserve du contrôle général et de la surveillance du Conseil d'administration de la Société. La Société de Gestion peut également servir de domicile de la Société au Luxembourg. La Société de Gestion a été autorisée par la Société à déléguer, sous la surveillance et le contrôle de la Société de Gestion, certaines fonctions administratives, de distribution et de gestion à des Sociétés Apparentées ou à des prestataires tiers en vertu de contrats régis par le droit luxembourgeois, sauf disposition contraire requise par la loi. La Société peut être contrepartie à ces contrats. La Société de Gestion est chargée de surveiller de manière continue les activités des tiers à qui elle a délégué des fonctions. Les contrats conclus entre la Société de Gestion et les parties tierces concernées prévoient que la Société de Gestion peut communiquer des instructions à ces tierces parties et qu'elle peut résilier leur mandat avec effet immédiat si cela est dans l'intérêt des Actionnaires de la Société. Les délégations n'affectent aucunement les obligations ou devoirs de supervision de la Société de Gestion.

La Société de Gestion peut exercer la fonction de distributeur mondial des Actions ou peut désigner une ou plusieurs de ses sociétés apparentées à cette fonction.

La Société de Gestion a délégué certains services de soutien administratif à MFS, MDO et à State Street Bank Luxembourg S.A. (« State Street »), pour la prestation de divers services administratifs à la Société de Gestion. Ces services concernent les domaines suivants : finance, exploitation, juridique, conformité, gestion des risques, communications aux Actionnaires, services de plate-forme en appui des Dirigeants indépendants de la Société de Gestion et autres services de soutien nécessaires ou souhaitables pour l'exploitation de la Société et autorisés par la loi.

Les Compartiments paient à la Société de Gestion une commission annuelle approuvée par le Conseil d'administration de la Société qui couvre les frais des services fournis en lien avec les activités et l'administration centrale des Compartiments à Luxembourg, plus une marge bénéficiaire cible (la « Commission de la Société de Gestion »). Ces frais comprennent les coûts légaux, réglementaires et opérationnels encourus par la Société de Gestion (en ce compris les honoraires des Administrateurs non apparentés à la Société) ainsi que les commissions payées par la Société de

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Gestion à des tierces parties pour la prestation de certains services d'infrastructure, administratifs, de gestion des risques et de rédaction de rapports à la Société de Gestion, en ce compris les services fournis par MFS, MDO Services et State Street. En outre, la Société rembourse à la Société de Gestion les frais courants liés à ses services. La Société paie également la commission convenue pour les services fournis par le Gestionnaire Financier, le Distributeur, l'Agent de Transfert et le Dépositaire ; la Société de Gestion fait en sorte que ces commissions soient payées aux délégués respectifs.

La Commission de la Société de Gestion est répartie de telle sorte que chaque Compartiment paie un montant fixe de 20 000 \$ (ou le montant équivalent dans une autre devise) plus une commission basée sur l'actif sur l'actif net quotidien moyen supérieur à 40 millions \$ et à concurrence de 4 milliards \$ (ou le montant équivalent dans une autre devise) pour chaque Compartiment. La commission payée à la Société de Gestion pour ses services est comprise au poste « Autres charges estimées » figurant dans le tableau des frais courants de chaque Compartiment, dans la section « Profil des Compartiments ».

La Société de Gestion a été constituée le 20 juin 2000 sous le nom de « MFS Investment Management Company (Lux) S.A. », une société anonyme de droit luxembourgeois. La Société de Gestion a changé sa forme légale de société anonyme à société à responsabilité limitée (S.à.r.l.) le 27 juin 2011. Ses statuts ont été publiés au Mémorial pour la première fois le 4 août 2000 et déposés au Registre de commerce et des sociétés luxembourgeois. Ils ont été amendés pour la dernière fois le 16 décembre 2013. La Société de Gestion est inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76467 et est constituée pour une durée indéterminée. La Société de Gestion a été autorisée le 16 décembre 2013 comme société de gestion d'OPCVM et est dès lors conforme aux exigences décrites au Chapitre 15 de la Loi.

Le siège social de la Société de Gestion est sis 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son capital entièrement libéré s'élève à 2 125 000 €. Ce montant comprend une portion des fonds propres de la Société de Gestion, qui sont maintenus à un niveau conforme aux termes de la Loi. L'actionnaire unique de la Société de Gestion est MFS International Holdings Pty. La Société de Gestion est une filiale indirecte de Massachusetts Financial Services Company, le Gestionnaire Financier du Fonds. Le réviseur indépendant de la Société de Gestion est Deloitte Audit S.à.r.l. L'exercice fiscal de la Société de Gestion commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

À la date du présent Prospectus, le Conseil d'administration de la Société de Gestion est constitué comme suit :

Robin A. Stelmach (Présidente), Vice-présidente exécutive et Directrice des opérations de MFS, c/o MFS, 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199

Mark N. Polebaum, Vice-Président exécutif et Directeur juridique de MFS, c/o MFS, 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199

Lina M. Medeiros, Administratrice de MFS International (U.K.) Ltd., One Carter Lane, Londres EC4V 5ER, Royaume-Uni

Paul de Quant, Gestionnaire indépendant, Associé, The Directors Office, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Thomas A. Bogart, Gestionnaire indépendant, c/o MFS Investment Management, 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199

Conformément à la Circulaire CSSF 12/546, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion a mandaté Xavier Hamori, Paul de Quant et Mitchell Freestone, en leur qualité de dirigeants (« Directeurs Opérationnels »), aux fins de conduire les activités courantes de la Société de Gestion et des Compartiments. Les Gestionnaires et les Directeurs Opérationnels qui sont indépendants de MFS ou de ses sociétés apparentées recevront des honoraires annuels et le remboursement des débours dûment engagés dans l'exercice de leurs fonctions.

Politique de rémunération. La Société de Gestion a adopté une politique de rémunération et met en œuvre des procédures et pratiques connexes qui sont cohérentes avec une gestion saine et efficace des risques et qui promeuvent cette gestion d'une manière adaptée à la taille de la Société de Gestion, à son organisation interne, ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités. La politique de rémunération s'applique à chaque exercice de la Société de Gestion se terminant le 31 décembre. Conformément à la Loi et aux directives connexes, certains aspects de la politique de rémunération de la Société de Gestion s'appliquent à la rémunération versée pour le premier exercice complet après

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

la date de mise en œuvre de la Loi, ce qui correspond, pour la Société de Gestion, à son exercice clos le 31 décembre 2017.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est administrée et supervisée par un comité de rémunération composé de membres de la haute direction de MFS et de son département des ressources humaines. De plus amples informations sur la politique de rémunération sont disponibles sur le site *meridian.mfs.com* (sous le lien « Informations sur la politique de rémunération de MFS »). Une version papier de ces informations peut être obtenue sur demande au siège social de la Société de Gestion, sans frais.

Gestionnaire Financier

La Société de Gestion a nommé Massachusetts Financial Services Company à Boston, Massachusetts, États-Unis (« MFS ») en qualité de Gestionnaire Financier. Le Gestionnaire Financier est chargé de fournir des services de gestion de portefeuille à la Société de Gestion conformément aux dispositions du Contrat de Gestion Financière. Aux termes du Contrat de Gestion Financière, il est responsable de la gestion et du contrôle des investissements des Compartiments sur une base journalière ainsi que de la prestation de services statistiques et autres services connexes, sous la surveillance et le contrôle du Conseil d'Administration. Le Contrat de Gestion Financière a été conclu pour une durée de 30 ans, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours, étant entendu que la Société de Gestion peut révoquer le Gestionnaire Financier avec effet immédiat si cela s'avère être dans le meilleur intérêt des Actionnaires.

MFS est le plus ancien organisme américain de placement collectif en valeurs mobilières. MFS et les sociétés dont elle est issue gèrent des actifs depuis 1924 et ont créé le premier OPCVM aux États-Unis. MFS et ses sociétés apparentées interviennent en qualité de conseillers en investissement de sociétés d'investissement à capital variable ou à capital fixe immatriculées aux États-Unis, de fonds non domiciliés aux États-Unis et de comptes distincts situés dans divers territoires du monde ou de droit de divers territoires du monde. MFS est une filiale dont le capital est détenu majoritairement par la société Sun Life of Canada (U.S.) Financial Services Holdings, Inc., qui est elle-même une filiale détenue majoritairement par la société Sun Life Financial Inc. (« Sun Life »). Sun Life, dont le siège social est situé à Toronto, au Canada, est l'une des plus importantes compagnies d'assurance-vie internationales du monde.

Le siège social de MFS, qui constitue également son principal établissement, est situé 111 Huntington Avenue à Boston, Massachusetts 02199, États-Unis. MFS est un conseiller en investissement agréé réglementé par la United States Securities and Exchange Commission (« SEC ») (100 F Street, NE, Washington DC, 20549 ; <http://www.sec.gov>).

En sa qualité de Gestionnaire Financier des Compartiments, MFS reconnaît les Principes pour l'investissement responsable (PRI), une initiative d'investisseurs mise en place en partenariat avec l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement et le Pacte mondial des Nations unies. Dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités fiduciaires, MFS aspire à : incorporer les questions environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise (ESG) dans ses processus d'analyse d'investissement et de prise de décisions ; incorporer les questions ESG dans ses politiques et pratiques en matière de détention d'investissements ; obtenir la communication d'informations appropriées relatives aux questions ESG de la part des entités dans lesquelles elle investit ; promouvoir l'acceptation et la mise en application des PRI au sein du secteur de l'investissement ; travailler de concert afin d'améliorer l'efficacité de l'application des PRI ; et faire rapport sur ses activités et ses progrès dans la mise en application des PRI. Bien que MFS puisse aspirer à suivre les Principes pour l'investissement responsable dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités fiduciaires, l'adoption des PRI n'est pas fondée sur un engagement juridique à cette fin, et MFS peut prendre des mesures incompatibles avec les PRI ou peut s'abstenir de prendre des mesures qui seraient compatibles avec les PRI.

Le Gestionnaire Financier est autorisé à agir pour le compte de la Société de Gestion et à sélectionner des agents, des courtiers et des négociateurs par le biais desquels il exécute les transactions et fournit au Conseil d'administration de la Société de Gestion et de la Société les rapports qu'ils peuvent exiger.

La Société de Gestion veille à ce que la Société paie les commissions de gestion financière au Gestionnaire Financier. La commission de gestion financière varie d'un Compartiment à l'autre et d'une Catégorie à l'autre. Ces variations sont indiquées dans le tableau des frais courants pour chaque Compartiment sous « Profil du Compartiment ». La commission de gestion financière peut être augmentée à l'occasion à l'égard d'un ou de plusieurs Compartiment(s), sous réserve que la commission de gestion financière n'excède pas un taux annuel de 2,50 % de la moyenne quotidienne de la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment. Toute augmentation est soumise à l'obligation de

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

donner notification préalable aux Actionnaires du Compartiment concerné comme prescrit par les lois et réglementations applicables. Les clauses de résiliation ou de modification du Contrat de Gestion Financière ne pourront être révisées sans la sanction d'une résolution adoptée par une majorité d'au moins deux tiers lors d'une assemblée générale à laquelle les porteurs d'au moins deux tiers des Actions du ou des Compartiment(s) applicable(s) sont présents ou représentés et exercent leurs droits de vote.

Le Gestionnaire Financier supporte tous les frais que lui-même, ses sociétés apparentées et ses conseillers engagent au titre des services fournis à la Société. Les courtages, les frais de transaction et autres coûts d'opérations de la Société sont supportés par cette dernière.

Le Gestionnaire Financier et ses sociétés apparentées offrent également des services de gestion financière et de conseil à d'autres OPCVM de MFS ainsi qu'à des investisseurs institutionnels et à des investisseurs privés fortunés. Le Contrat de Gestion Financière prévoit que, si le Gestionnaire Financier et/ou un tiers à qui le Gestionnaire Financier a délégué certaines des dispositions au titre du Contrat de Gestion Financière n'agit plus en qualité de gestionnaire financier de la Société, celle-ci changera sa dénomination de façon à supprimer les initiales « MFS » ou toute dénomination ayant un lien avec le Gestionnaire Financier ou ses sociétés apparentées. Les décisions particulières à l'achat ou à la vente de titres pour un Compartiment sont prises par des personnes apparentées à MFS. Ces personnes peuvent, en cette qualité, servir d'autres clients de MFS ou toute filiale ou société apparentée de MFS.

Transactions de portefeuille et commissions de courtage. Le Gestionnaire Financier passe tous les ordres d'achat ou de vente de titres par l'intermédiaire du personnel de trading du Gestionnaire Financier avec pour objectif principal pour le Compartiment le meilleur cours et la meilleure exécution possibles de la part des négociateurs/courtiers. Le Gestionnaire Financier cherche à recourir à des négociateurs/courtiers qui sont en mesure de fournir des services d'exécution de premier ordre.

Le Gestionnaire Financier prend en considération tous les facteurs qu'il considère pertinents, y compris, à titre d'exemple, le cours, la taille de l'opération, la nature du marché existant pour le titre, le montant de la commission, le moment et l'impact de l'opération compte tenu des cours et tendances du marché, la réputation, l'expérience et la stabilité financière du négociateur/courtier auquel il est fait appel, la volonté du négociateur/courtier d'engager des capitaux, le besoin d'anonymat sur le marché, ainsi que la qualité des prestations de services offertes par le courtier ou négociateur dans le cadre d'autres opérations, y compris la qualité de sa recherche. Le Gestionnaire Financier peut passer des ordres pour le Compartiment auprès de Luminex Trading & Analytics LLC, un système de négociation alternatif dont le Gestionnaire Financier détient environ 4,9 % du capital.

Dans la répartition des commissions de courtage, le Gestionnaire Financier peut prendre en considération les services de recherche et de courtage qu'il reçoit, dans le respect de l'obligation lui incombant de rechercher la meilleure exécution dans le cadre des transactions clients. Le Gestionnaire Financier peut faire en sorte que les Compartiments paient à un courtier lui fournissant des « services de courtage et de recherche », au titre d'une opération sur valeurs mobilières effectuée pour le compte du Compartiment concerné, une commission d'un montant supérieur à celui que d'autres courtiers auraient prélevé pour cette opération si le Gestionnaire Financier estime de bonne foi que cette commission plus élevée est raisonnable au regard de la valeur des services de courtage et de recherche fournis par le courtier d'exécution, dans le cadre de l'opération considérée ou des responsabilités globales du Gestionnaire Financier à l'égard du Compartiment concerné et de ses autres clients.

Pour les besoins du présent exposé, la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis (« SEC ») définit les commissions de courtage comme englobant les commissions versées aux courtiers pour des opérations effectuées en tant qu'agence et certains profits, certaines remises, certains équivalents de commissions et certaines autres commissions reçues par les négociateurs dans des opérations sans risque à titre de principal passées sur le marché dit « de gré à gré » (« Commissions »). Les « Commissions de Recherche » représentent la part des commissions (et des autres frais payés dans le cadre d'opérations effectuées hors des États-Unis qui ne sont pas considérés comme des commissions) payée au titre de transactions en sus de la part versée au courtier pour l'exécution, la compensation et/ou le règlement des transactions.

À cet égard, l'expression « services de courtage et de recherche » englobe (i) le conseil quant à la valeur des titres, l'opportunité de l'investissement dans des titres, ou l'achat ou la vente de ces derniers, et la disponibilité de titres, ou d'acheteurs ou vendeurs de titres ; (ii) la fourniture d'analyses et de rapports concernant les émetteurs, les secteurs, les titres, les facteurs et les tendances économiques, la stratégie de portefeuille et les performances des comptes ; et (iii) la réalisation d'opérations sur valeurs mobilières et l'exécution de fonctions accessoires à cet égard (comme la compensation et le règlement) ou requises à cet égard par les règles applicables. Les services de recherche peuvent inclure l'accès aux directions d'entreprises, les conférences du secteur, les missions de recherche sur le terrain pour

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

visiter les directions d'entreprises et/ou les installations de fabrication, de production ou de distribution, les informations statistiques ou de recherche, et d'autres informations et services factuels, y compris les rapports de recherche en investissement ; l'accès aux analystes ; les systèmes d'exécution et les analyses de négociation ; les rapports ou bases de données contenant des analyses d'entreprise, fondamentales et techniques ; les stratégies de modélisation de portefeuille ; et des services de recherche économique comme les publications, les services de représentation graphique et des avis d'économistes se rapportant aux informations macroéconomiques, et des informations analytiques d'investissement au sujet de sociétés particulières (collectivement, la « Recherche »).

Le Gestionnaire Financier a conclu des contrats de commissions clients avec des négociateurs/courtiers qui effectuent l'exécution, la compensation ou le règlement d'opérations sur titres pour le compte de clients (« Courtiers d'Exécution »), lesquels prévoient que les Courtiers d'Exécution regroupent une partie des commissions payées par les clients du Gestionnaire Financier pour les opérations sur titres (« Commissions Groupées »). Les Commissions Groupées comprennent également une part des commissions versées dans le cadre des opérations d'autres filiales de conseil en investissement du Gestionnaire Financier pour le compte de leurs clients. Les Courtiers d'Exécution versent une partie de leurs Commissions Groupées à des prestataires de recherche du Gestionnaire Financier (« Prestataires de Recherche »). Dans la mesure où un prestataire de recherche ne joue aucun rôle dans l'exécution des opérations sur titres des clients, tout Élément de recherche préparé par le Prestataire de Recherche pourra constituer un élément de recherche tiers. Le Gestionnaire Financier pourra utiliser les commissions de courtage, y compris les Commissions Groupées, provenant d'opérations de portefeuille de client pour acquérir des Éléments de recherche, sous réserve des procédures et limitations décrites précédemment.

Le Gestionnaire Financier définit un budget semestriel pour la Recherche financée à l'aide des Commissions de Recherche (« Budget Global »). Le Gestionnaire Financier et ses sociétés apparentées allouent les Commissions de Recherche via un processus de vote (« Vote de Recherche ») dans le cadre duquel les professionnels de l'investissement du Gestionnaire Financier et de ses sociétés apparentées évaluent les Éléments de Recherche fournis au Gestionnaire Financier et à ses sociétés apparentées par les Prestataires de Recherche (lesquels peuvent inclure des Courtiers d'Exécution) (« Sociétés de Recherche ») au cours de la période considérée. Le Gestionnaire Financier affecte un montant en numéraire à chacun des votes, dont le total doit être égal au Budget Global de la période. Les professionnels de l'investissement ne sont pas tenus d'utiliser tous leurs votes. Le Gestionnaire Financier utilise le Vote de Recherche comme indication en vue de répartir entre les Sociétés de Recherche les Commissions Groupées, au regard du Budget Global défini pour chaque semestre.

La rémunération pour les Éléments de Recherche peut également être assurée conformément à des Commissions versées sur des opérations (« Commissions sur Opérations ») exécutées par un Prestataire de Recherche enregistré en tant que négociateur/courtier (« Courtier Prestataire »). Dans la mesure où les versements effectués pour les Éléments de Recherche par un Courtier Prestataire le sont conformément aux Commissions sur Opérations, le Gestionnaire Financier et ses sociétés apparentées réduisent d'une partie de la Commission sur Opérations le montant des Commissions Groupées, le cas échéant, à verser à ce Courtier Prestataire pour ses Éléments de Recherche. Le Vote de Recherche est également utilisé comme indication pour répartir, parmi les Sociétés de Recherche, les versements en numéraire effectués par le Gestionnaire Financier ou ses autres filiales de gestion à partir de leurs propres ressources, le cas échéant, sous réserve de la réglementation locale régissant le recours à de tels paiements. Le Gestionnaire Financier n'a aucune obligation de payer une quelconque Société de Recherche si le montant des Commissions sur Opérations et/ou des Commissions Groupées versées à la Société de Recherche est inférieur au montant qui serait indiqué par ailleurs par le Vote de Recherche. Le Gestionnaire Financier se réserve le droit de verser à la Société de Recherche, sur ses propres ressources, un montant en numéraire qu'il détermine à sa discrétion.

Dans certains cas, le Gestionnaire Financier fournit des services de gestion financière discrétionnaires à un client d'une filiale de gestion financière non américaine du Gestionnaire Financier (chacune de ces filiales étant dénommée « Société Apparentée Participante ») conformément à une délégation des pouvoirs de gestion financières ou conformément à un contrat de conseil par délégation entre la Société Apparentée Participante et le Gestionnaire Financier. Une Société Apparentée Participante peut utiliser des commissions versées dans des opérations non américaines pour le compte de clients non américains qui ne correspondent pas à la définition des Commissions telle qu'interprétée par la SEC (p. ex. la rémunération produite sur le principal et dans certaines opérations sans risque sur le principal) (« Autres Rémunérations ») pour acheter des Éléments de Recherche conformément aux règles publiées par la *Financial Conduct Authority* du Royaume-Uni qui régit l'utilisation de commissions clients par les gestionnaires financiers. Les activités de gestion de portefeuille du Gestionnaire Financier pour le compte de clients non américains de Sociétés Apparentées Participantes, conformément au pouvoir de gestion financière du Gestionnaire Financier, peuvent faire en sorte que ces clients génèrent d'Autres Rémunérations dans le cadre d'opérations effectuées pour le compte de ces clients. En outre, le personnel de trading peut effectuer des opérations de portefeuille pour le compte de clients non américains de Sociétés Apparentées Participantes. Par conséquent, le Gestionnaire Financier peut

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

obtenir des Éléments de Recherche, ou tirer parti d'Éléments de Recherche obtenus, par le biais d'opérations pouvant être extérieures à la sphère de sécurité accordée par l'article 28(e) du *Securities Exchange Act* de 1934. Cependant, les Autres Rémunérations ne seront pas utilisées pour acheter des produits ou services autres que des Éléments de Recherche. De même, le Gestionnaire Financier n'utilise pas les Autres Rémunérations produites par des opérations effectuées pour le compte des clients du Gestionnaire Financier pour acheter des Éléments de Recherche.

Dans le cas où le Gestionnaire Financier déciderait qu'un service ou produit comporte un usage mixte (c'est-à-dire qu'il remplit également des fonctions qui n'ont pas pour effet d'aider la prise de décisions d'investissement ou le processus d'exécution des opérations), il répartira les coûts d'un tel service ou produit à son appréciation raisonnable. Le Gestionnaire Financier répartira les commissions de courtage entre les Sociétés de Recherche, uniquement pour la partie du service ou du produit qui, selon lui, l'aide dans les décisions d'investissement ou le processus d'exécution des opérations, et payera la valeur résiduelle du produit ou service en numéraire. Les Commissions de Recherche constituent la seule rémunération versée en contrepartie des Éléments de Recherche fournis au Gestionnaire Financier. Pour déterminer si un service ou un produit est éligible, le Gestionnaire Financier évalue si le service ou le produit en question lui apporte une aide légale et appropriée dans l'exercice de ses responsabilités en ce qui concerne la prise de décisions d'investissement. Il n'est souvent pas possible d'attribuer une valeur en numéraire aux Éléments de Recherche fournis au Gestionnaire Financier par les négociateurs/courtiers. La détermination et l'évaluation du caractère raisonnable des Commissions de Recherche versées s'effectuent principalement en fonction des opinions des professionnels de l'investissement qui utilisent les Éléments de Recherche fournis par les négociateurs/courtiers.

Les frais de gestion versés par un Compartiment ne sont pas réduits en raison de la réception des Éléments de Recherche par le Gestionnaire Financier. Dans la mesure où les opérations de portefeuille d'un Compartiment sont utilisées pour obtenir des Éléments de Recherche, les commissions de courtage versées par le Compartiment pourraient dépasser les commissions de courtage qui seraient sinon versées uniquement pour l'exécution.

En utilisant les Éléments de Recherche acquis au moyen de Commissions sur Opérations ou de Commissions Groupées, le Gestionnaire Financier évite les charges supplémentaires qu'il engagerait s'il produisait des informations comparables par l'intermédiaire de son propre personnel ou s'il achetait ces Éléments de Recherche au moyen de ses propres ressources. Par conséquent, le Compartiment paie davantage pour ses opérations de portefeuille que si le Gestionnaire Financier faisait en sorte qu'il soit soumis aux taux applicables à la seule exécution de ces opérations. Il peut s'avérer avantageux pour le Gestionnaire Financier de sélectionner ou de recommander un négociateur/courtier dans la mesure où l'intérêt qu'il a à bénéficier de ces Éléments de Recherche est plus grand que l'intérêt des Compartiments à bénéficier de taux de commissions plus faibles. Les Éléments de Recherche reçus peuvent être utiles et précieux pour le Gestionnaire Financier, MFS Institutional Advisors, Inc., MFS Heritage Trust Company ou les Sociétés participantes apparentées (dénommées ensemble « MFS Global Group »), car ils servent tant les Compartiments que les autres clients des membres du MFS Global Group. En conséquence, les Éléments de Recherche fournis par les négociateurs/courtiers sur la base desquels les opérations sur titres du Compartiment sont effectuées peuvent ne pas tous être utilisés par le Gestionnaire Financier en lien avec le Compartiment. Les pratiques du Gestionnaire Financier en matière de sélection des courtiers sont soumises au contrôle de la Société de Gestion et au respect des principes de meilleure exécution.

Intermédiaires Financiers

La Société de Gestion ou son délégué concluent des contrats avec différents Intermédiaires Financiers pour la distribution d'Actions des Compartiments aux investisseurs dans différentes juridictions ou marchés. Les Commissions de Distribution et les Frais de Service, si applicables à des Catégories particulières, sont payées à la Société de Gestion ou à son délégué pour la prestation de services de distribution et de soutien connexes, et ceux-ci peuvent partager la totalité ou une partie de ces commissions avec les Intermédiaires Financiers. La Commission de Distribution et la Commission de Service peuvent varier d'une Catégorie à l'autre ; les détails de ces commissions figurent sous les frais courants du Compartiment dans la section « Profil du Compartiment » de chaque Compartiment.

Les Intermédiaires qui conviennent avec le Distributeur de vendre des Actions des Compartiments en investissant pour le compte d'investisseurs, déclarent et certifient qu'ils s'engagent à tout moment à :

- respecter les conditions du présent Prospectus ;
- évaluer la pertinence et/ou l'utilité de l'investissement pour les acheteurs d'Actions potentiels et fournir à leurs clients un conseil en investissement judicieux pour tout investissement en Actions, en ce compris les DICI pertinents et toutes informations spécifiques concernant le Compartiment et/ou la Catégorie dans laquelle l'acheteur potentiel envisage d'acheter des Actions ;

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

- vérifier l'identité des investisseurs et de leurs ayant-droits qui investissent dans la Société en appliquant les procédures d'identification des clients considérées par la Société ou par l'Agent de Transfert comme équivalentes à celles requises par les lois et réglementations luxembourgeoises et s'organiser correctement et de manière professionnelle pour assumer ces tâches ;
- protéger la Société contre tout investissement dans le Compartiment par des Personnes Prohibées ;
- protéger la Société contre toute pratique de négociation perturbatrice ou de market timing ; et
- dans la pleine mesure où cela est requis par la loi en vigueur, divulguer à leurs clients et, si requis, obtenir le consentement de leurs clients sur l'existence, la nature et le montant de leur rémunération, abandonner cette rémunération aux clients ou, le cas échéant, refuser toute commission de distribution ou autre ristourne en espèces sauf si elle est autorisée en vertu des lois et réglementations locales.

Soutien de l'Intermédiaire Financier et autres paiements de MFS

L'Intermédiaire Financier, par le biais duquel vous achetez ou détenez des Actions, peut recevoir tout ou partie des droits d'entrée et des commissions de distribution. En outre, le Gestionnaire Financier et/ou le Distributeur ou l'une ou plusieurs de leurs sociétés apparentées (dénommées collectivement, uniquement aux fins de la présente section, « MFS ») peuvent, sur leurs ressources propres, effectuer des paiements supplémentaires en numéraire aux Intermédiaires Financiers à titre de mesures incitatives pour commercialiser les Compartiments ou collaborer aux efforts promotionnels de MFS ou en reconnaissance de leur services commerciaux, administratifs et/ou de traitement des opérations.

MFS peut effectuer des paiements en numéraire sur ses ressources propres pour soutenir un large éventail d'activités commerciales et administratives. Outre la possibilité de participer au canal de distribution de l'Intermédiaire Financier, ces activités commerciales et administratives peuvent comporter la mise à disposition d'informations aux représentants des Intermédiaires Financiers au sujet des Compartiments, l'augmentation de l'efficacité commerciale dans les systèmes de distribution des Intermédiaires Financiers, l'encouragement à l'accès aux plateformes de distribution des intermédiaires et l'accès facilité pour les représentants commerciaux et marketing de MFS aux filiales des Intermédiaires Financiers. Ces paiements peuvent comprendre le paiement ou le remboursement aux Intermédiaires Financiers ou pour le compte de ceux-ci des frais liés à la commercialisation et au marketing, aux conférences ou séminaires, aux programmes de vente ou de formation à l'intention de représentants inscrits invités et d'autres employés, aux événements organisés pour les clients et investisseurs ou autres événements parrainés par l'intermédiaire. D'autres formes de rémunération peuvent être consenties par MFS dans la limite autorisée par le droit applicable. MFS effectue des paiements pour des événements qu'elle juge appropriés, sous réserve des directives de MFS et du droit applicable. Ces paiements peuvent varier en fonction de la nature de l'événement.

MFS peut par ailleurs effectuer, à sa charge, des paiements aux Intermédiaires Financiers pour compenser en partie les frais des Intermédiaires Financiers pour la gestion des comptes de clients, l'établissement des états financiers et le traitement des opérations. Ces paiements peuvent inclure le paiement des frais d'opération, les frais de réseau, ou les paiements exceptionnels pour des services accessoires tels que l'enregistrement de Compartiments dans le cadre du système de négociation d'un Intermédiaire Financier. La Société peut payer directement ou rembourser MFS pour certains paiements d'utilisation d'un réseau et autres paiements au titre de services actionnaires effectués par MFS pour le compte de la Société.

Ces versements peuvent constituer une mesure incitative supplémentaire pour promouvoir activement les Compartiments ou collaborer aux efforts promotionnels de MFS. Suivant les ententes en place à une époque donnée, un Intermédiaire Financier peut avoir une motivation financière pour recommander un Compartiment ou une Catégorie particuliers. Vous pouvez demander des informations à votre Intermédiaire Financier au sujet de tout paiement qu'il reçoit de MFS et de toute prestation de service qu'il effectue, ainsi qu'au sujet de tous honoraires et/ou commissions qu'il facture en plus des honoraires et/ou commissions figurant dans le présent Prospectus.

MFS rémunère les Intermédiaires Financiers en fonction de critères établis de temps à autre par MFS et qui prennent en considération, entre autres facteurs, le niveau et/ou le type de soutien marketing et administratif assuré par l'Intermédiaire Financier, le niveau d'actifs imputable à l'Intermédiaire Financier et/ou le niveau des ventes réalisées par l'Intermédiaire Financier, et la qualité de la relation globale avec l'Intermédiaire Financier.

MFS peut en outre, à sa charge, effectuer des paiements à certains Actionnaires institutionnels ou importants à titre

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

incitatif pour investir dans les Compartiments. De ce fait, le coût pour les Actionnaires qui reçoivent de tels paiements de MFS sera généralement inférieur à celui imputé aux Actionnaires qui ne reçoivent pas ces paiements. Ces paiements étant effectués par MFS et non par les Compartiments eux-mêmes, ils ne sont pas représentés dans les frais et commissions listés dans le tableau des frais courants de chaque Compartiment figurant dans les « Profils des Compartiments ».

Utilisation de Prête-noms

Certains Intermédiaires Financiers interviennent en qualité de prête-noms des investisseurs qui achètent des Actions par leur intermédiaire (« Prête-noms »). En cette qualité, un Prête-nom effectue en son nom des achats, des rachats et des échanges pour le compte des investisseurs individuels, et demande l'inscription de telles opérations au nominatif de la Société au nom du Prête-nom. Le Prête-nom tient ses propres registres et fournit à l'investisseur des informations individualisées relatives à sa détention d'Actions de la Société. Sauf lorsque le droit ou les pratiques locales l'interdisent, les investisseurs sont en droit d'investir directement dans la Société et peuvent décider de se passer des services d'un prête-nom.

La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait qu'un investisseur ne peut exercer l'intégralité de ses droits d'investisseur contre la Société, notamment le droit de participer aux assemblées générales, que s'il est lui-même inscrit, à son nom, au registre des Actionnaires de la Société. Dans le cas où un investisseur investit dans la Société par le biais d'un Intermédiaire Financier qui investit dans la Société en son propre nom mais pour le compte de l'investisseur (comme défini ci-dessus, soit un « Prête-nom »), il est possible que l'investisseur ne puisse pas toujours exercer certains de ses droits en tant qu'Actionnaire directement à l'égard de la Société. Il est recommandé aux investisseurs de solliciter des conseils sur leurs droits.

Réviseur indépendant

Ernst & Young S.A., Luxembourg, a été nommée en qualité de Réviseur indépendant de la Société. Sa nomination est soumise à l'approbation de chaque Assemblée générale annuelle.

Dépositaire

La Société a conclu le 4 février 1992 un Contrat de Dépositaire, ainsi que des avenants et amendements occasionnels à ce contrat, avec State Street Bank Luxembourg S.C.A. (« State Street »). State Street est une banque constituée en 1990 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, devenue société en commandite par actions en 2015. Elle est soumise à la supervision de la CSSF luxembourgeoise.

Le Contrat a été conclu pour une durée indéterminée, mais peut être résilié par l'une ou l'autre partie sur préavis écrit de 60 jours.

En vertu du Contrat de Dépositaire, State Street a été nommée dépositaire des actifs de la Société, qui peuvent être détenus directement par State Street ou confiés, sous sa responsabilité, en tout ou en partie, à d'autres établissements bancaires ou agents dépositaires. En outre, State Street met en œuvre les instructions du Conseil d'administration (à moins qu'elles soient en contradiction avec les lois applicables et les Statuts de la Société) et, conformément aux instructions du Conseil, règle toute transaction relative à l'achat ou à la cession des actifs de la Société.

Conformément à la Loi, le Dépositaire :

- a) s'assurera que la vente, l'émission, le rachat et l'annulation des Actions effectués par la Société ou pour son compte sont conformes à la Loi et aux Statuts de la Société ;
- b) veillera à ce que la valeur des actions soit calculée conformément au droit applicable et aux Statuts de la Société ;
- c) s'assurera que, au titre des opérations concernant les actifs de la Société, toute contrepartie lui est remise dans les délais d'usage ;
- d) s'assurera que les revenus de la Société sont affectés conformément à la loi et aux Statuts de la Société ;
- e) surveillera la trésorerie et les flux de trésorerie de la Société ; et
- f) assurera la garde des actifs de la Société, y compris celle des instruments financiers à détenir en dépôt, et la vérification de la propriété et la tenue des livres en lien avec d'autres actifs.

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

La Société paie au Dépositaire une commission basée sur la valeur nette d'inventaire mensuelle moyenne des Compartiments, en fin de mois en fonction des marchés étrangers et des opérations sur titres exécutées. Le Dépositaire et la Société détermineront le niveau de la commission à l'occasion, sur la base des taux de marché en vigueur au Luxembourg. Les décaissements et débours raisonnables engagés par le Dépositaire ou par d'autres banques et établissements financiers auxquels est confiée la conservation des actifs des Compartiments sont en sus de la commission de dépositaire. La commission comprend normalement les commissions de dépôt et certains frais d'opération de ces banques et établissements financiers. Les charges encourues par le Dépositaire pendant un exercice financier donné figurent dans le Rapport Annuel de la Société de l'exercice en question au poste « Autres charges » du tableau des frais courants de chaque Compartiment figurant dans les « Profils des Compartiments ».

Responsabilité du Dépositaire. En cas de perte d'un instrument financier détenu en dépôt, tel que déterminé conformément à la Loi, le Dépositaire doit restituer à la Société des instruments financiers de type identique ou le montant correspondant sans retard injustifié.

Le Dépositaire ne sera pas tenu responsable d'une telle perte s'il peut prouver que celle-ci s'est produite à la suite d'un événement indépendant de sa volonté, dont les conséquences auraient été inévitables malgré tous les efforts raisonnables engagés pour l'éviter, conformément à la Loi.

En cas de perte d'instruments financiers détenus en dépôt, les actionnaires peuvent invoquer la responsabilité du Dépositaire directement, ou indirectement par l'intermédiaire de la Société à condition que cela ne conduise pas à une duplication des réparations ou à un traitement inégal des actionnaires.

Le Dépositaire assume la responsabilité envers la Société pour toutes les autres pertes subies par celle-ci en raison du défaut par négligence ou intentionnel du Dépositaire de s'acquitter correctement de ses obligations en vertu de la Loi.

La responsabilité du Dépositaire n'est pas engagée pour les dommages ou pertes particuliers, consécutifs ou indirects découlant de l'exécution ou de l'inexécution par le Dépositaire de ses fonctions et obligations, ou en relation avec ladite exécution ou inexécution.

Délégation par le Dépositaire. Le Dépositaire est pleinement habilité à déléguer tout ou partie de ses fonctions de garde, mais sa responsabilité ne sera pas affectée par le fait qu'il a confié à un tiers tout ou partie des actifs se trouvant sous sa garde. La responsabilité du Dépositaire ne peut être affectée par une éventuelle délégation de ses fonctions de garde dans le cadre du Contrat de Dépositaire.

Le Dépositaire a délégué les fonctions de garde indiquées en vertu de la Loi à State Street Bank and Trust Company, dont le siège se trouve à Copley Place 100, Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02116, États-Unis, qu'il a désignée comme son dépositaire mondial par délégation. À ce titre, State Street Bank and Trust Company a nommé des dépositaires par délégation locaux au sein du réseau State Street Global Custody Network.

Les informations relatives aux fonctions de garde qui ont été déléguées et à l'identification des délégués et sous-délégués concernés sont disponibles au siège social de la Société ou sur le site Internet suivant :

<http://www.statestreet.com/about/office-locations/luxembourg/subcustodians.html>.

Conflits d'intérêts du Dépositaire. Veuillez consulter le paragraphe intitulé « Dépositaire » de la section intitulée « Autres informations pratiques – Gestion de la Société – Conflits d'intérêts » pour une description des conflits d'intérêts applicables au Dépositaire.

Agent Payeur, d'Administration Centrale et de Comptabilité des Compartiments

La Société nomme également State Street Agent Payeur au Luxembourg, Agent d'Administration Centrale et Agent de Comptabilité des Compartiments. Dans ces fonctions, State Street fournit certains services administratifs et de secrétariat à la Société, comprenant notamment l'organisation de l'Assemblée générale annuelle (ou toute Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires) et agit en qualité d'agent payeur de la Société au Luxembourg. En application du contrat susmentionné, State Street s'est également engagée à assurer certains services de comptabilité pour les Compartiments, y compris les services relatifs au calcul de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment et l'aide dans la préparation et le dépôt des états financiers de la Société. Sous réserve des lois et réglementations luxembourgeoises, certaines de ces fonctions peuvent être déléguées sous réserve de l'approbation du Conseil et de l'instance de régulation.

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

La nomination de State Street en qualité d'Agent Payeur et d'Agent d'Administration Centrale est d'une durée illimitée, à moins qu'il n'y soit mis fin par l'une des parties sur préavis écrit de 60 jours sous réserve que la Société puisse résilier le mandat de State Street avec effet immédiat si cela s'avère dans l'intérêt des Actionnaires de la Société. La Société paie des commissions pour de tels services à des taux commerciaux convenus entre les parties, ainsi que les débours raisonnables. Le montant payé à l'Agent Payeur/Agent d'Administration Centrale est repris au poste « Autres charges » du tableau des frais courants de chaque Compartiment figurant dans les « Profils des Compartiments ».

Teneur de Registre et Agent de Transfert

La Société de Gestion a nommé également State Street en qualité de Teneur de Registre et Agent de Transfert, en application d'un contrat de teneur de registre et d'agent de transfert. State Street procède au traitement des achats, des rachats, des échanges et des transferts d'Actions et à leur inscription au nominatif de la Société. Le contrat peut être résilié par l'une quelconque des parties sur préavis écrit de 90 jours sous réserve que la Société de Gestion puisse résilier le mandat de l'Agent de Transfert avec effet immédiat si cela s'avère dans l'intérêt des Actionnaires de la Société. En application du contrat de Teneur de Registre et d'Agent de Transfert, qui l'autorise à déléguer certains de ses services d'agent de transfert, State Street a délégué certaines de ses fonctions d'agent de transfert à ses sociétés apparentées, dont International Financial Data Services Limited Partnership, International Financial Data Services (Luxembourg), S.A. et International Financial Data Services (Canada) Limited.

Les honoraires de l'Agent de Transfert sont fixés aux taux commerciaux convenus entre les parties. Il en va de même pour les débours raisonnablement engagés, y compris certains paiements de mise en réseau, de comptabilité par délégation ou d'autres paiements au titre des services aux Actionnaires. La Société de Gestion veille au paiement des honoraires d'agence de transfert par la Société à l'Agent de Transfert. Les honoraires payés à l'Agent de Transfert sont comptabilisés au poste « Autres charges estimées » figurant dans le tableau des frais courants de chaque Compartiment dans la section « Profil des Compartiments ».

Inscription à la cote

Jusqu'au 31 décembre 2016, certaines Actions de Catégorie A et de Catégorie I des Compartiments étaient admises à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg. Elles ne le sont plus à compter de cette date.

Inventaire du portefeuille et informations sur les Compartiments

La Société, la Société de Gestion ou le Gestionnaire Financier peuvent publier périodiquement un inventaire complet de la composition du portefeuille pour un ou plusieurs Compartiments sur www.mfs.com. De manière générale, l'inventaire du portefeuille intégral est posté 24 jours après la fin d'un mois donné, tandis que les dix premières positions sont postées 14 jours après la fin d'un mois donné. La composition du portefeuille d'un Compartiment peut être mise à disposition plus tôt, à la discrétion du Conseil d'Administration, de la Société de Gestion et/ou du Gestionnaire Financier et sous réserve de certaines conditions (p. ex. accords de confidentialité, etc.). Par ailleurs, certaines autres informations sur les Compartiments peuvent être mises à disposition sur demande et à la discrétion du Conseil, de la Société de Gestion et/ou du Gestionnaire Financier.

Le Gestionnaire Financier a mis en place une politique régissant la communication de l'inventaire du portefeuille qui, selon lui, est raisonnablement conçue pour protéger la confidentialité des placements non publics détenus dans le portefeuille du Compartiment et empêcher la communication sélective inappropriée de ces placements. Des exceptions à cette politique peuvent être décrétées par un responsable du service juridique du Gestionnaire Financier. Certains autres comptes pour lesquels le Gestionnaire Financier ou ses sociétés apparentées agissent en qualité de conseillers, et dont la composition du portefeuille peut être essentiellement similaire ou identique à celle d'un Compartiment, sont soumis à des politiques de communication de la composition du portefeuille pouvant permettre la communication publique d'informations sur l'inventaire du portefeuille sous diverses formes et à différents moments, y compris la communication des placements en portefeuille chaque jour ouvré.

Publication des cours

La valeur nette d'inventaire des Catégorie d'Actions de chaque Compartiment et les cours d'émission et de rachat peuvent être obtenus au siège social de la Société de Gestion et auprès du Dépositaire (49, avenue J.F. Kennedy, c/o State Street Luxembourg S.A., L-1855 Luxembourg (Tél : + 352 464010-1)). La Société peut, à sa discrétion et suivant les exigences de la loi locale, publier des informations relatives à la valeur nette d'inventaire de toute Catégorie d'Actions ou de tout Compartiment sur www.mfs.com et meridian.mfs.com, dans des journaux à grand tirage et/ou sur d'autres médias électroniques.

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Avis et notifications

Les avis de convocation aux assemblées générales seront envoyés conformément au droit luxembourgeois et aux Statuts ou suivant les prescriptions de la législation applicable dans les territoires où les Compartiments sont immatriculés. Une convocation écrite aux assemblées générales sera adressée aux Actionnaires inscrits au nominatif au moins 21 jours avant chaque assemblée. Toutes les convocations aux assemblées précisent l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, ainsi que le quorum et les conditions relatives au vote. Dans la mesure permise par les lois et la réglementation luxembourgeoises applicables, les avis et notifications liés aux Compartiments pourront être transmis par voie électronique dans certaines circonstances ou pour certains comptes.

Les autres notifications destinées aux Actionnaires sont disponibles au siège social de la Société et peuvent être publiées sur *www.mfs.com*, dans des journaux à grand tirage et/ou sur d'autres médias électroniques.

Communication financière

L'exercice financier de la Société commence chaque année le 1^{er} février et se termine le 31 janvier. Le Rapport Annuel de la Société, y compris les états financiers révisés, est publié dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice financier et au moins deux semaines avant l'Assemblée générale annuelle. Les Comptes de la Société sont tenus en euros et comprennent les comptes de chacun des Compartiments. La Société publie un rapport semestriel non révisé, qui contient la liste des titres de chaque Compartiment, ainsi que leur valeur, et ce, dans les deux mois suivant la fin du semestre concerné. Ces rapports sont envoyés, sur demande, aux Actionnaires inscrits au nominatif et sont disponibles à l'adresse *meridian.mfs.com*.

Des états financiers séparés seront publiés pour chaque Compartiment. Ces états financiers seront ajoutés après conversion dans la devise de la Société dans le but d'établir le bilan de la Société.

Assemblées générales

Les assemblées générales se tiennent chaque année, ou à toute autre date et à toute autre heure déterminées par le Conseil d'administration, au siège social de la Société au Luxembourg ou dans tout autre lieu spécifié dans la convocation et de la manière prévue par le droit luxembourgeois et en application des Statuts de la Société. L'Assemblée générale annuelle a lieu chaque année, le troisième lundi de juin, à 10 heures, heure locale. Si cette date coïncide avec un jour férié au Luxembourg, l'Assemblée générale annuelle aura lieu le jour ouvré qui suit. D'autres assemblées générales peuvent être convoquées aux lieux et dates spécifiées dans leurs convocations respectives.

Les résolutions concernant les intérêts des Actionnaires de la Société seront votées lors d'une Assemblée générale et les résolutions concernant les droits particuliers des Actionnaires d'un Compartiment particulier seront votées lors de l'Assemblée générale annuelle de ce Compartiment.

Liquidation et dissolution d'un Compartiment ou de la Société

Un Compartiment peut être dissous par résolution du Conseil d'administration de la Société si (i) sa valeur nette d'inventaire passe sous le seuil de 1 250 000 euros, ou son équivalent dans toute autre devise ou (ii) en cas de circonstances particulières échappant à son contrôle, telles que des urgences politiques, économiques ou militaires, ou (iii) si le Conseil d'administration vient à conclure, à la lumière des conditions de marché et autres conditions (y compris les conditions susceptibles d'affecter négativement la capacité d'un Compartiment à exercer son activité de manière rentable sur le plan économique) et en agissant dans le meilleur intérêt des Actionnaires, qu'un Compartiment doit être dissous. Dans un tel cas, les actifs du Compartiment seront réalisés, les dettes réglées et le produit net de la réalisation réparti entre les Actionnaires en proportion du nombre d'Actions de ce Compartiment détenues par eux. Dans un tel cas, notification écrite sera donnée aux Actionnaires inscrits au nominatif et sera publiée dans les journaux désignés à l'occasion par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration aura la possibilité de décider si les Actions continueront à être rachetées après la date de la décision portant liquidation du Compartiment.

Nonobstant les pouvoirs accordés au Conseil d'administration, l'assemblée générale des Actionnaires de tout Compartiment ou de toute Catégorie d'un Compartiment peut, sur proposition du Conseil d'administration, racheter la totalité des Actions du Compartiment ou de la Catégorie du Compartiment dont il est question et rembourser aux Actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs Actions calculée au Jour de Valorisation auquel cette décision prend effet. Aucun quorum ne sera requis pour cette assemblée générale qui prendra sa décision par résolution adoptée à la majorité simple des personnes présentes ou représentées et exerçant leur droit de vote.

La Société peut être liquidée à tout moment par résolution des Actionnaires conformément au droit luxembourgeois. Si le capital de la Société tombe sous le seuil des deux tiers du capital minimum requis, le Conseil d'administration

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

doit soumettre la question de la dissolution de la Société à une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée ne requiert pas de quorum, et les décisions sont prises à la majorité simple des Actions présentes à l'assemblée. Si le capital tombe sous le seuil du quart du capital minimum requis, une décision concernant la dissolution peut être adoptée par les Actionnaires présents et représentant le quart des Actions. L'assemblée doit être convoquée au plus tard dans les 40 jours suivant la date à laquelle il est apparu que le capital est tombé sous le seuil des deux tiers ou du quart du capital minimum, selon le cas. La liquidation du dernier Compartiment restant de la Société entraîne la liquidation de la Société, en application des conditions de la Loi.

Le Conseil peut également décider de consolider ou de fractionner les Actions de toute Catégorie ou de consolider ou de fractionner les Catégories d'Actions d'un Compartiment. Cette décision est publiée de la même manière, conformément aux lois et réglementations applicables.

Si la Société devait être volontairement liquidée, la liquidation serait exécutée conformément au droit luxembourgeois. En cas de dissolution résultant d'une décision de l'Assemblée générale, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs syndics de liquidation, désignés par l'Assemblée générale, qui distribueront le produit net de liquidation (déduction faite des charges et frais de liquidation) aux Actionnaires, au prorata des Actions qu'ils détiennent dans la Société.

Dans les neuf mois suivant une décision du Conseil de procéder à la liquidation, (i) le produit net de liquidation correspondant à chaque Compartiment sera distribué par les syndics de liquidation aux titulaires d'Actions d'un Compartiment donné au prorata de leurs intérêts dans ce Compartiment et (ii) les sommes qui ne sont pas réclamées par les Actionnaires d'un Compartiment sont déposées sur des comptes bloqués par la Caisse de Consignation du Luxembourg.

Les sommes de chaque Compartiment déposées sur des comptes bloqués qui ne sont pas réclamées dans les délais prévus par la loi sont susceptibles d'être prescrites conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Fusion des Compartiments et apport des Compartiments à d'autres organismes de placement collectif

Un Compartiment peut être fusionné avec un ou plusieurs autres Compartiments par résolution des Administrateurs de la Société. Dans un tel cas, notification écrite de la fusion sera donnée aux Actionnaires inscrits et sera publiée dans le *Luxemburger Wort*, au Luxembourg, et dans d'autres journaux publiés dans les territoires où le Compartiment concerné est enregistré, suivant la décision du Conseil d'Administration. En outre, chaque Actionnaire du Compartiment concerné se verra accorder la possibilité de demander, dans un délai à fixer par le Conseil d'administration et publié dans les journaux susmentionnés, soit le remboursement de ses Actions, soit leur échange contre des Actions du Compartiment issu de la fusion.

La procédure relative aux fusions de Compartiments décrite ci-dessus s'applique également aux fusions de Catégories d'un même Compartiment ou de Compartiments séparés.

Un Compartiment peut être fusionné (au sens de la Loi) avec un autre fonds de placement luxembourgeois constitué en application de la 1^{ère} partie de la Loi par résolution du Conseil d'administration de la Société en cas de circonstances spéciales échappant à son contrôle, telles que les urgences politiques, économiques ou militaires, ou si le Conseil d'administration vient à conclure, à la lumière des conditions de marché ou autres conditions existantes (y compris des conditions susceptibles d'affecter négativement la capacité d'un Compartiment à exercer son activité de manière économiquement rentable) et en agissant dans le meilleur intérêt des Actionnaires, qu'un Compartiment doit être apporté à un autre fonds de placement. Dans un tel cas, ces fusions doivent être conformes aux Statuts de la Société et aux dispositions pertinentes de la Loi.

Nonobstant les pouvoirs accordés au Conseil d'administration, une fusion (au sens de la Loi) de la Société ou d'un Compartiment peut être décidée par une assemblée générale pour laquelle aucune exigence de quorum n'est requise et qui décidera d'une telle fusion et de sa date d'effet par une résolution adoptée à la majorité simple des votes valablement exprimés à cette assemblée. Cette fusion sera soumise aux conditions et procédures imposées par la Loi, en particulier concernant le projet de fusion et les informations à communiquer aux Actionnaires.

Un Compartiment ne peut être apporté à un fonds de placement hors du Luxembourg que si l'opération est conforme à la Loi et à toutes lois locales applicables du territoire sur lequel le fonds non luxembourgeois est basé.

Documents

Les documents suivants peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la Société et à celui du Dépositaire, pendant les heures normales d'ouverture. Le Prospectus et les rapports annuels et semestriels peuvent être traduits dans d'autres langues. En cas d'ambiguïtés, la version en anglais fera foi dans la mesure permise par le droit applicable.

- a) le Prospectus de la Société ;

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

- b) les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur pour chaque Catégorie disponible de chaque Compartiment ;
- c) les rapports financiers périodiques de la Société ;
- d) les Statuts coordonnés de la Société ;
- e) Le Contrat de Société de Gestion avec MFS Lux ;
- f) le Contrat de Gestion Financière avec MFS ;
- g) le Contrat de Dépositaire avec State Street Bank Luxembourg S.C.A. ; et
- h) le Contrat de Teneur de Registre, d'Agent de Transfert et d'Agent payeur avec State Street Bank Luxembourg S.C.A.

Les Contrats précités pourront être modifiés à l'occasion sur entente entre les parties contractantes. Une telle entente au nom de la Société sera conclue par son Conseil d'Administration et/ou la Société de Gestion, sauf indication contraire précitée.

Informations complémentaires

Pour obtenir des informations complémentaires, veuillez contacter : State Street Bank Luxembourg S.C.A., 49, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg Tél. + 352 464010-1 ou Fax + 352 463631 ou votre agent local.

Principaux agents locaux

Vous trouverez ici les détails concernant les représentants et agents locaux de la Société dans certains pays, à la date du présent Prospectus. Les investisseurs peuvent obtenir, sur demande, des informations complémentaires au siège social de la Société et peuvent se reporter à tout addendum au présent Prospectus s'appliquant à un pays particulier, le cas échéant.

Autriche	Raiffeisen Bank International AG, Am Stadtpark 9, A-1030 Vienne, Autriche. Tél. : +43-1-71- 707-1730
Belgique	CACEIS Belgium SA/NV, Avenue du Port/Havenlaan, 86C b 320, B-1000 Bruxelles. Tél. : +32 2 209 2600
Danemark	Nordea Bank Danmark A/S, Issuer Services, Securities Services, Hermes Hus, Helgeshøj Allé 33, Postbox 850, DK-0900 Copenhague C. Tél. : +45 33 33 33 33 01
France	BNP Paribas Securities Services, 66, rue de la Victoire, 75009 Paris, France. Tél. : +33-1-42-98-05-77
Allemagne	Marcard Stein & Co. AG, Ballindamm 36, 20095 Hambourg, Allemagne
Hong Kong	State Street Trust (HK) Limited, 68th Floor, Two International Finance Centre, 8 Finance Street, Central, Hong Kong. Tél. : +852 2840 5388
Irlande	Bridge Consulting Limited, 33 Sir John Rogerson's Quay, Dublin2, Irlande. Tél. : +353 (0)1-631-6444
Italie	AllFunds Bank S.A., via Bocchetto, 6 - 20123 Milan. Tél. : +39 02 3211 7001 BNP Paribas Securities Services, succursale de Milan, via Ansperto no. 5, 20123 Milan, Italie Societe Generale Securities Services, S.p.A., Via Benigno Crespi, 19/A-MAC 2, 20159, Milan, Italie. Tél. : +39 029178.4588 State Street Bank International GmbH – Succursale Italia, Via Ferrante Aporti, 10, 20125 Milan, Italie. Tél. : +39 02 3211 7001/7002, Fax : +39 02 3211 7935
Luxembourg	State Street Bank Luxembourg S.C.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Tél. : +352-46-40-10-600
Pays-Bas	CACEIS Bank, succursale des Pays-Bas, Gustav Mahlerlaan 310-B, 1082 ME Amsterdam, Pays-Bas. Tél. : +31-20-530-8300
Suède	Securities Services, Skandinaviska Enskilda Banken AB, Global Funds, RA 6, Rissneleden 110, SE-106 40 Stockholm, Suède. Tél. : +46-8763-6906/5960
Suisse	Représentant : Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse. Tél. : +41-22-705-1178 Service de paiement : Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, 1204 Genève, Suisse. Tél. : +41-22-317-2727.
Royaume-Uni	Correspondant centralisateur : MFS International (U.K.) Ltd., One Carter Lane, Londres EC4V 5ER, Royaume-Uni. Tél. : 44 (0) 20 7429 7200
Taiwan	Correspondant centralisateur : PineBridge Investments Consulting Taiwan Limited, 10 th Floor, 144 MinChuan East Road, Section 2 Taipei, Taiwan 10436

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Informations destinées aux investisseurs en Suisse

1. Représentant

Le Représentant en Suisse est **CARNEGIE FUND SERVICES S.A.**, 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, Tél. : + 41 22 705 11 78, Fax : + 41 22 705 11 79.

2. Service de paiement

Le Service de paiement en Suisse est **BANQUE CANTONALE DE GENEVE**, 17, quai de l'Île, 1204 Genève, Tél. : + 41 22 317 27 27, Fax : + 41 22 317 27 37.

3. Lieu de distribution des documents déterminants

Le Prospectus et les Informations Clés pour l'Investisseur s'appliquant à la Suisse, les Statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

4. Publications

1. Les publications concernant le placement collectif étranger ont lieu en Suisse, sur la plate-forme du site Internet fundinfo AG (<http://www.fundinfo.com>).
2. Les prix d'émission et de rachat, respectivement la valeur d'inventaire avec la mention « commissions non comprises » sont publiés lors de chaque émission et chaque rachat d'Actions sur la plate-forme du site Internet fundinfo AG (<http://www.fundinfo.com>). Les prix sont publiés quotidiennement.

5. Paiement de rétrocessions et de rabais

1. Rabais : Les rabais sont les paiements de la Société de Gestion et/ou de ses mandataires versés directement à un investisseur et servent à réduire les frais ou coûts incombant aux investisseurs concernés. Les rabais sont autorisés sous réserve des points suivants : (i) la Société de Gestion et/ou ses mandataires paient les rabais à partir des frais de la Société de Gestion ou de ses mandataires (ex : Gestionnaire Financier) et ne sont donc pas imputés sur la fortune de la Société, (ii) ils sont accordés sur la base de critères objectifs (iii) ils sont accordés aux mêmes conditions temporelles et dans la même mesure à tous les investisseurs remplissant les critères objectifs et demandant des rabais.

Les critères objectifs d'octroi de rabais par la Société de Gestion peuvent inclure une ou plusieurs des conditions suivantes :

- la catégorie de l'investisseur ;
- la durée prévue de l'investissement ;
- le montant des frais générés par l'investissement dans la Société (ou dans le Compartiment concerné) en particulier ou dans d'autres produits offerts par la Société de Gestion ou ses mandataires en général ;
- le montant des frais de service prévus générés par l'investisseur ;
- le montant des frais de tiers prévus liés à l'investissement ;
- les investissements existants dans des produits de la Société de Gestion ou de ses mandataires détenus par l'investisseur ;
- les investissements futurs anticipés dans la Société, le Compartiment concerné ou d'autres produits de la Société de Gestion ou de ses mandataires ;
- le volume total de capital détenu par la Société ou le Compartiment concerné au moment de l'investissement.

À la demande justifiée de l'investisseur, la Société de Gestion et ses mandataires communiquent gratuitement le montant des rabais correspondants.

2. Rétrocessions : La Société de Gestion et/ou ses mandataires peuvent verser des rétrocessions afin de rémunérer l'activité de distribution d'actions de fonds en Suisse et à partir de Suisse. Par ces paiements, la Société de Gestion et ses mandataires rémunèrent les tiers pour leur activité de distribution d'Actions en Suisse et à partir de Suisse, par exemple :

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

- Promotion des ventes et de la présentation des produits aux clients potentiels ou existants ;
- Distribution de différentes manières, initiatives, événements de documentation de la Société aux investisseurs potentiels ;
- Assistance pour les demandes de souscription ;
- Transmission des ordres de souscription, conversion et rachat ;
- Contrôle des documents d'identité, travail de due diligence et conservation des documents.

Les rétrocessions ne sont pas considérées comme des rabais, même si elles sont au final intégralement ou partiellement reversées aux investisseurs.

Les bénéficiaires des rétrocessions garantissent une publication transparente et informent les investisseurs spontanément et gratuitement du montant des rémunérations qu'ils pourraient recevoir pour la distribution. À la demande des investisseurs, ils communiquent les montants effectivement perçus pour la distribution des placements collectifs de capitaux détenus par les investisseurs concernés.

6. Règles étrangères plus strictes

Concernant le paiement de rabais et de rétrocessions (tels que définis ci-avant) en Suisse et à partir de Suisse, le droit du Grand Duché du Luxembourg ne prévoit pas de règles plus strictes que celles du droit suisse.

7. Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège du Représentant pour les Actions distribuées en Suisse ou à partir de celle-ci.

